



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015

Rapport financier annuel

1 BOURBON EN 2015

- Chiffres clés
- Données boursières
- Organes de direction

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

- Historique de BOURBON
- Présentation simplifiée des activités de BOURBON
- Activités
- Innovation
- Environnement concurrentiel
- Principales tendances de marché

3 RAPPORT DE GESTION

Activités et faits marquants	18
Résultats	19
Gouvernement d'entreprise	25
Facteurs de risque	46
Informations sociales et environnementales	58
BOURBON SA et ses actionnaires	69
Exposé des motifs des propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 26 mai 2016	73
Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices	77
Tableau récapitulatif des délégations de compétence et des autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	78
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	79

4 COMPTES CONSOLIDÉS 83

État de la situation financière	84
État du résultat global	85
Tableau des flux de trésorerie consolidés	87
État de variation des capitaux propres	88
Notes annexes aux états financiers consolidés	92
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2015)	149

3 **5** COMPTES SOCIAUX 151

4	Bilan de la société mère	152
5	Compte de résultat	154
7	Annexe aux comptes sociaux	155
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2015)	168
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	170

9
10
11 **6** RAPPORT DU
11 **PRÉSIDENT DU CONSEIL**
13 **D'ADMINISTRATION** 173
14

Rapport du président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	174
Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du président du conseil d'Administration de la société BOURBON	186

7 AUTRES INFORMATIONS
JURIDIQUES ET
FINANCIÈRES 187

Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital	188
Marques, licences, brevets, propriétés immobilières, usines et équipements	196
Ordre du jour de l'Assemblée Générale mixte du 26 mai 2016	199
Projet de résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 26 mai 2016	200
Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital	205
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et/ou de titres de capital et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	206
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	207
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	208
Tables de concordance	209



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015

Rapport financier annuel



BOURBON



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le Document de référence est intégralement consultable et téléchargeable sur www.bourbonoffshore.com/fr/investisseurs/informations-reglementees

BOURBON EN 2015

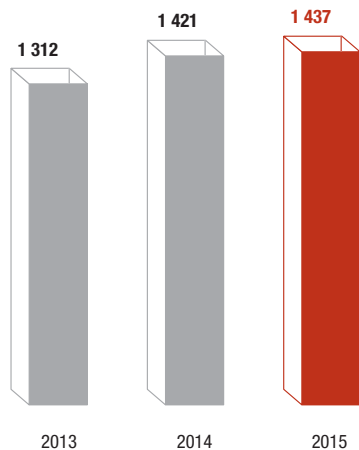


Le MPSV Bourbon Evolution 803, navire IMR en opération près d'une plate-forme en Asie du Sud Est.

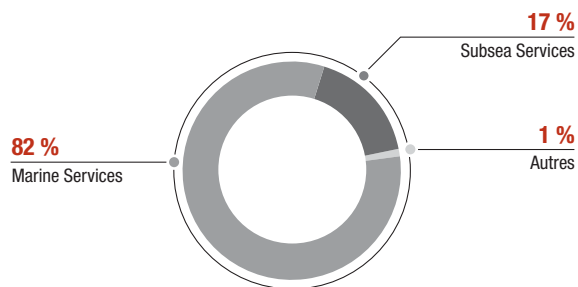
1.	CHIFFRES CLÉS	4
2.	DONNÉES BOURSIÈRES	5
3.	ORGANES DE DIRECTION	7

1. CHIFFRES CLÉS

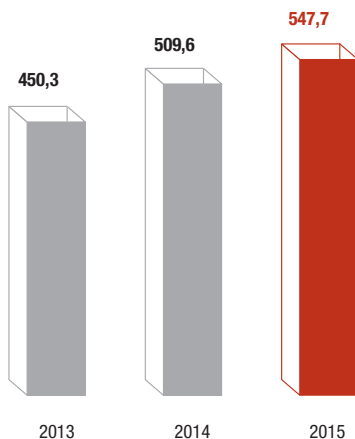
► CHIFFRE D'AFFAIRES* (EN MILLIONS D'EUROS)



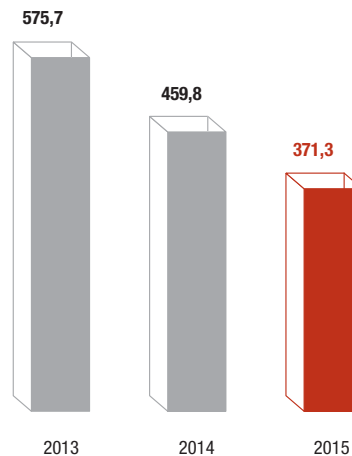
► RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2015 PAR ACTIVITÉ



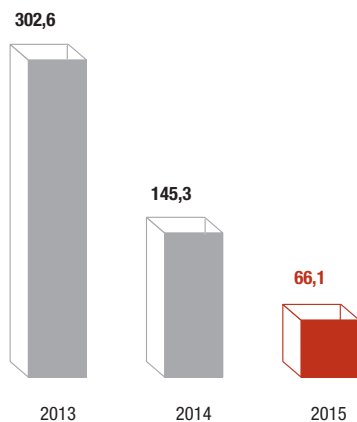
► EBITDAR* (EN MILLIONS D'EUROS)



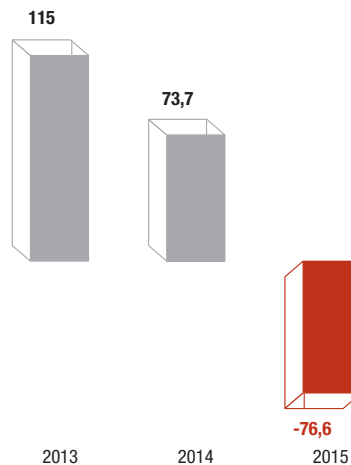
► EBITDA* (EN MILLIONS D'EUROS)



► EBIT* (EN MILLIONS D'EUROS)

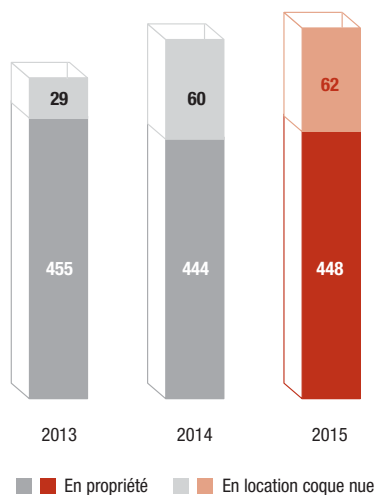


► RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (EN MILLIONS D'EUROS)

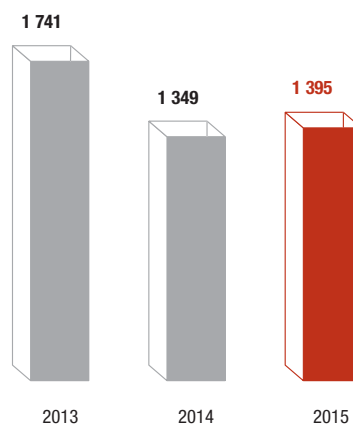


* L'information financière ajustée est présentée par Activité et par Segment sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance de BOURBON (IFRS 8). À compter du 1^{er} janvier 2015, le reporting interne (et donc l'information financière ajustée) enregistre les performances des co-entreprises opérationnelles sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint selon la méthode de l'intégration globale. Les données ajustées comparatives sont retraitées en conséquence pour 2014. Les données 2013 correspondent aux chiffres diffusés et non retraités.

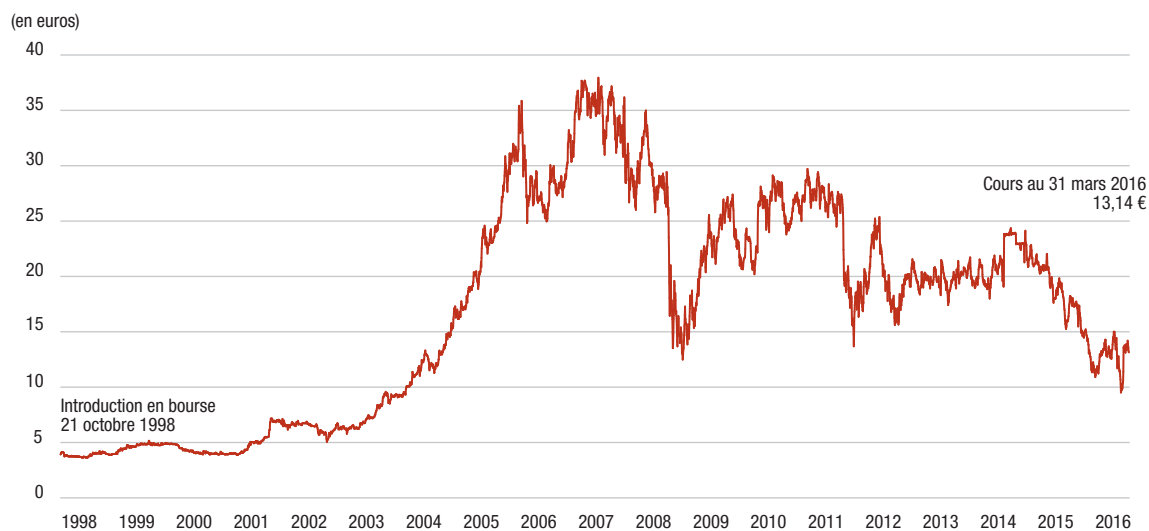
► NAVIRES OPÉRÉS PAR BOURBON*



► DETTE NETTE (EN MILLIONS D'EUROS)



2. DONNÉES BOURSIÈRES



* Hors Endeavor.

2.1 DONNÉES HISTORIQUES

	2015	2014	2013
Nombre d'actions au 31/12	71 606 331	74 559 688	74 559 688
Cours de clôture de l'action (en euros)			
- plus haut	19,99	24,36	24,08
- plus bas	10,89	18,80	17,95
- au 31 décembre	14,95	19,20	20,00
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	1 071	1 432	1 491
Résultat net par action (en euros)	(1,07)	1,03	1,61
Dividende par action (en euros)	1,00	1,00	1,00
Dividende total (en millions d'euros)	71,6	71,6	71,6

2.2 DONNÉES AJUSTÉES

	2015	2014	2013
Cours de l'action à la clôture (en euros)			
- plus haut	19,99	24,36	21,97
- plus bas	10,89	18,80	17,27
- au 31 décembre	14,95	19,20	20,00
Résultat net par action (en euros)	(1,07)	1,03	1,61
Dividende par action (en euros)	1,00	1,00	1,00

Les rendez-vous de l'actionnaire

4 mai 2016

Publication de l'information relative au chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2016

26 mai 2016

Assemblée Générale des actionnaires

3 août 2016

Publication de l'information relative au chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2016

8 septembre 2016

Publication des résultats du 1^{er} semestre 2016

3 novembre 2016

Publication de l'information relative au chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2016

Relations investisseurs – analystes – actionnaires

James D. Fraser, CFA

148, rue Sainte

13007 Marseille

Tél. : 04 91 13 35 45

Fax : 01 40 28 40 31

investor-relations@bourbon-online.com

www.bourbonoffshore.com

3. ORGANES DE DIRECTION

3.1 COMITÉ EXÉCUTIF AU 31 DÉCEMBRE 2015

Christian Lefèvre

Directeur Général

Gaël Bodénès

Directeur Général délégué

Nicolas Malgrain

Directeur Général délégué

Le Conseil d'Administration de BOURBON, qui s'est réuni le 5 janvier 2016, a annoncé avoir mis fin au mandat du Directeur Général délégué – Finance & Administration, Nicolas Malgrain. La Direction Générale de l'entreprise continue d'être assurée par le Directeur Général, Christian Lefèvre et le Directeur Général délégué – Opérations, Gaël Bodénès.

3.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

Jacques d'Armand de Chateaufvieux

Président du Conseil d'Administration

Guillaume d'Armand de Chateaufvieux

Astrid de Lancrau de Bréon

Christian Lefèvre

Baudouin Monnoyeur

Agnès Pannier-Runacher ⁽¹⁾

Philippe Salle ⁽¹⁾

Bernhard Schmidt ⁽¹⁾

Mahmud Tukur ⁽¹⁾

Xiaowei Wang

Le Conseil d'Administration est assisté par ailleurs par M. Henri d'Armand de Chateaufvieux en qualité de censeur.

3.3 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est aidé dans la préparation de ses travaux par deux comités spécialisés. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du conseil et soumettent au Conseil d'Administration leurs avis, propositions ou recommandations.

3.4 COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Son objet est d'étudier et de soumettre au conseil des propositions concernant, notamment, la sélection des administrateurs, le plan de succession pour les membres de l'équipe de direction ainsi que la rémunération du Président et des autres mandataires sociaux, y compris les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions le cas échéant.

À ce jour, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est composé de trois personnes :

- ▶ Monsieur Philippe Salle, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ▶ Madame Astrid de Lancrau de Bréon ;
- ▶ Monsieur Bernhard Schmidt, administrateur indépendant.

3.5 COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

À ce jour, le comité est composé de trois personnes :

- ▶ Madame Agnès Pannier-Runacher, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ▶ Monsieur Guillaume d'Armand de Chateaufvieux ;
- ▶ Monsieur Mahmud Tukur, administrateur indépendant.

(1) Administrateurs indépendants.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

2



Le Bourbon Arctic, navire AHTS d'une capacité de traction maximale de 307 t et de 193 t en mode diesel-électrique spécifiquement conçu pour opérer dans les environnements les plus complexes.

1.	HISTORIQUE DE BOURBON	10
2.	PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DES ACTIVITÉS DE BOURBON	11
3.	ACTIVITÉS	11
3.1	Présence géographique	11
3.2	Marine Services	11
3.3	Subsea Services	12
4.	INNOVATION	13
5.	ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	14
5.1	Marine Services	14
5.2	Subsea Services	14
6.	PRINCIPALES TENDANCES DE MARCHÉ	14

BOURBON propose une vaste gamme de services maritimes à l'*offshore* pétrolier. La compagnie dispose d'une large flotte de navires *offshore* innovants et à forte productivité afin de garantir aux clients pétroliers les plus exigeants, partout dans le monde, le plus haut standard de qualité de service, en toute sécurité. BOURBON assure également la protection du littoral français pour la Marine nationale.

Classé par ICB (*Industry Classification Benchmark*) dans le secteur « Services Pétroliers », BOURBON faisait partie, au 31 décembre, du compartiment de capitalisation A de NYSE Euronext Paris, et ce depuis janvier 2006. Le 26 janvier 2016, BOURBON est passé du compartiment A au compartiment B de capitalisation de NYSE Euronext Paris.

1. HISTORIQUE DE BOURBON

Fondée en 1948, BOURBON (alors dénommée Sucreries de Bourbon) était, lors de l'accession à la Présidence de Jacques d'Armand de Chateaufieux en 1979, une société sucrière basée à la Réunion.

► 1980 à 1989 :

Restructuration industrielle de l'activité sucrière. Diversification des activités dans l'agroalimentaire, puis dans la distribution et les services maritimes.

► 1992 :

Acquisition de la Compagnie Chambon et de sa filiale Surf, dédiée aux services maritimes à l'*offshore* pétrolier.

► 1998 :

Introduction en Bourse au Second Marché à Paris.

► 2001 :

Groupe BOURBON se désengage progressivement de ses activités historiques Agroalimentaire, Distribution et Sucre et se recentre sur les services maritimes.

► 2003 :

Mise en œuvre du plan stratégique 2003-2007 qui accentue le recentrage du groupe BOURBON vers le seul métier des services maritimes.

► 2004 :

Groupe BOURBON est classé par Euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

► 2005 :

« Groupe BOURBON » devient « BOURBON » et le siège social est transféré de l'île de La Réunion à Paris.

► 2006 :

Introduction de BOURBON au SBF 120.

BOURBON achève avec un an d'avance le plan 2003-2007 et lance son nouveau plan stratégique Horizon 2010.

► 2008 :

BOURBON élargit son plan stratégique et ses perspectives dans le cadre d'un nouveau plan stratégique Horizon 2012.

BOURBON se positionne sur le marché de l'IMR (Inspection, Maintenance et Réparation) des champs pétroliers *offshore* : le groupe élargit son offre de services en lançant une nouvelle Activité Subsea Services.

► 2010 :

BOURBON annonce le nouveau plan stratégique « BOURBON 2015 Leadership Strategy » s'inscrivant dans les perspectives du précédent plan : un nouveau programme d'investissement de 2 milliards de dollars US pour accompagner la croissance en *offshore* profond et poursuivre le renouvellement de la flotte en *offshore* continental.

► 2011 :

Évolution de la gouvernance de BOURBON : les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont dissociées.

► 2012 :

Bourbon Offshore Surf fête ses 40 ans de professionnalisme au service des clients.

► 2013 :

BOURBON met en œuvre un plan de transformation « Transforming for beyond », en préparation de sa croissance future. Dans le cadre de ce projet de transformation, BOURBON annonce son intention de vendre à hauteur de 2,5 milliards de dollars US de navires supply tout en continuant à les opérer pendant 10 ans sous contrat d'affrètement coque-nue.

► 2014 :

À l'issue d'une offre publique d'achat, la société JACCAR Holdings, contrôlée par Jacques d'Armand de Chateaufieux, détient de concert avec d'autres actionnaires 55,8 % du capital et des droits de vote de BOURBON.

BOURBON réalise avec succès sa première émission obligataire de 100 millions d'euros.

2. PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DES ACTIVITÉS DE BOURBON

Marine Services	Subsea Services
- Ravitaillement des installations offshore	- Ingénierie, supervision et management des opérations offshore
- Remorquage, ancrage et positionnement des installations offshore	- Support au développement de champs pétroliers, gaziers et éoliens
- Support de terminaux de production et de stockage pétroliers et gaziers	- Inspection, Maintenance et Réparation des infrastructures sous-marines (IMR)
- Transport de personnels	- Robots sous-marins
- Assistance, sauvetage et dépollution	

BOURBON met à disposition de ses clients des moyens maritimes, équipements, robots sous-marins, et des équipages donnant lieu à des facturations de loyers journaliers dans le cadre de contrats qui, pour 50 % d'entre eux, sont supérieurs à 6 mois. 16 filiales en charge du *shipmanagement* assurent la fiabilité de la flotte au quotidien, supportées par une organisation centralisée de la maintenance basée à Dubaï, afin de garantir que chaque navire est certifié, armé, approvisionné et efficacement entretenu.

En outre, dans le cadre de l'Activité Subsea Services, BOURBON propose à ses clients des contrats intégrés qui limitent le nombre d'interfaces avec le client tout en lui garantissant un service de qualité, fiable, disponible et à un coût optimisé. Ces contrats comprennent : la mise à disposition des navires IMR et des robots sous-marins opérés par des personnels BOURBON, l'ingénierie et le management.

3. ACTIVITÉS

En tant que société de services proche de ses clients, BOURBON s'engage à rechercher en permanence l'excellence opérationnelle dans le cadre de son offre de support maritime aux champs gaziers et pétroliers *offshore*. Le groupe offre une vaste gamme de services maritimes à l'exploration, à la production et au développement *offshore* dans des environnements difficiles, aussi bien en *offshore* continental qu'en *offshore* profond.

BOURBON fournit un service local grâce à ses 34 filiales, proches des clients et de leurs opérations, et garantit les normes les plus élevées d'excellence opérationnelle et de gestion des risques partout dans le monde. Le groupe dispose de deux Activités, Marine Services et Subsea Services. Il assure aussi, et depuis plus de 30 ans, la protection du littoral français pour le compte de la Marine nationale.

3.1 PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

BOURBON opère dans les principales zones pétrolifères, à l'exclusion de la partie américaine du golfe du Mexique. BOURBON est présent :

- ▶ en Afrique, en particulier dans le golfe de Guinée ;
- ▶ en mer du Nord ;
- ▶ en mer Méditerranée ;
- ▶ au Brésil, au Mexique et dans les Caraïbes ;
- ▶ en Inde et Moyen-Orient ;
- ▶ en Australie ;
- ▶ en Asie du Sud-Est.

3.2 MARINE SERVICES

BOURBON est un leader dans l'industrie des services maritimes à l'*offshore* pétrolier, s'appuyant sur une stratégie viable et une technologie moderne et évolutive. La valeur ajoutée de BOURBON repose sur sa capacité à fournir des solutions à l'ensemble des clients de l'industrie gazière et pétrolière à travers une gamme de services maritimes basés sur l'excellence opérationnelle et la gestion des risques et en s'appuyant sur :

- ▶ une flotte récente et diversifiée de 510 navires construits en série ;
- ▶ environ 10 800 collaborateurs œuvrant sous pavillon d'excellence ;
- ▶ une organisation unique dotée de systèmes de gestion complets.

BOURBON, dans le cadre de la fourniture de services maritimes, met en application des normes de qualité internationales très élevées.

Ayant fait de la gestion du risque opérationnel sa première priorité, l'Activité Marine Services a mis en place la chaîne de satisfaction client, un modèle organisationnel unique centré sur le navire et répondant aux 4 piliers de l'excellence opérationnelle :

- ▶ la sécurité des personnes et des matériels, dans le respect de l'environnement, à terre comme en mer ;
- ▶ la compétence, pour garantir la qualité de service ;
- ▶ la disponibilité technique des navires, pour assurer la continuité du service ;
- ▶ l'optimisation des coûts et de la consommation de carburant.

3.2.1 La flotte de support offshore

Navires ravitailleurs remorqueurs releveurs d'ancres ou Anchor Handling Tug Supply vessels (AHTS)

Les AHTS de BOURBON assurent la mise en place et le maintien des plates-formes pétrolières. Ils sont équipés de moteurs et de treuils puissants, peuvent remorquer des installations de forage et des barges, déposer et soulever des ancres et déployer différents types d'équipements afférents à la production de pétrole.

Navires ravitailleurs de plates-formes ou Platform Supply Vessels (PSV)

Ces navires approvisionnent les installations *offshores* en équipements et produits spéciaux. En plus de leur vaste zone de pont qui permet de transporter tous les types d'équipements dont des colis aux dimensions hors-normes, ils offrent une capacité de stockage considérable et une consommation de carburant optimisée. BOURBON fournit également des services de support sismiques à travers une nouvelle génération de navires (SSV) consistant aujourd'hui en une série de navires dédiés, spécialement conçus pour CGG.

Remorqueurs de terminaux ou Terminal Tugs

La flotte de remorqueurs de BOURBON est consacrée aux opérations d'assistance, de *standby* et d'intervention sur les terminaux gaziers et pétroliers *offshore*, et spécialisée dans l'assistance des FPSO (unités flottantes de production, de stockage et de déchargement).

Navires de transport de personnels ou Crew Boats

Les navires rapides d'assistance (*Fast Support Intervention Vessels*) permettent les approvisionnements urgents et le transport des équipes d'intervention. Les *Surfers* sont des vedettes de transport de personnels en mesure d'amener rapidement le personnel vers des sites pétroliers *offshore* et de desservir les plates-formes situées dans un champ pétrolier ou gazier.

Depuis 1986, grâce à la compétence de ses équipes, BOURBON propose un service de transport de personnels sûr et fiable faisant du groupe le leader mondial de ce service clé pour l'industrie pétrolière.

3.2.2 La flotte de protection du littoral

Remorqueurs d'assistance et de sauvetage

Ces remorqueurs sont spécialisés dans la protection des côtes françaises (déséchouements, assistance et sauvetage des navires en détresse et dépollution).

3.2.3 Les schémas de contractualisation

Les services maritimes sont contractualisés sous la forme de contrats d'affrètement à temps du navire qui prévoient la facturation du service sur la base de tarifs à la journée.

Ces services comprennent la mise à disposition pour l'opérateur pétrolier du navire et de son équipage pour une période de temps préalablement agréée. Ces périodes peuvent varier de quelques jours à plusieurs années. Les contrats de longue durée (supérieure à 6 mois) sont privilégiés par BOURBON.

Les termes standards de ces contrats sont définis dans un contrat type créé par l'organisme BIMCO (*Baltic and International Maritime Council*) communément adopté dans l'industrie.

Dès le début des opérations, la performance du service est suivie en détail par le *Contracts Manager* qui est l'interlocuteur privilégié du client. Sa mission est d'être disponible à tout moment pour répondre aux attentes du client et de faciliter la réalisation effective des objectifs d'excellence opérationnelle.

3.3 SUBSEA SERVICES

BOURBON offre, au choix du client (opérateur pétrolier ou entrepreneur), une gamme de moyens destinés aux activités d'Inspection, de Maintenance et de Réparation (IMR). Cette gamme comprend :

- ▶ des navires spécialisés ;
- ▶ des robots sous-marins capables de réaliser des opérations jusqu'à 4 000 m de profondeur ;
- ▶ des équipes d'ingénieurs et techniciens permettant d'apporter des solutions pour l'installation et la maintenance des plateformes en mer et champs sous-marins, ainsi que l'installation des équipements, câbles liés à l'activité des énergies renouvelables en mer.

Le service est ainsi contractualisé sous l'une des formes suivantes :

- ▶ l'affrètement coque-nue d'un navire ;
- ▶ l'affrètement avec équipage de conduite du navire, grutier et service hôtelier ;
- ▶ ou l'affrètement avec équipage de conduite du navire, grutier, service hôtelier, robots sous-marins et management des opérations.

L'affrètement de robots sous-marins est facturé sur la base de tarifs à la journée, et peut inclure des prestations de positionnement et de *survey*. Ces prestations font l'objet de contrats de sous-traitance.

Les contrats d'affrètement de navire et robots sont basés sur une obligation de mise à disposition de moyens avec des limites de responsabilités de recours.

Les prestations d'ingénierie sont réalisées principalement au forfait avec des limites de responsabilités consistant à la reconduite de l'étude en cas de défaut. Les études d'ingénierie réalisées dans le cadre de l'affrètement des navires sont essentiellement des études de levage permettant à BOURBON de s'assurer de l'intégrité et de la bonne utilisation des équipements mis à la disposition de l'affrètement.

Pour certains contrats, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, BOURBON réalise des prestations d'installation au forfait avec des limites de responsabilités.

3.3.1 La flotte Subsea

Navires IMR

Il s'agit de navires polyvalents principalement dédiés aux interventions d'Inspection, Maintenance et Réparation (IMR) par très grandes profondeurs pouvant aussi opérer sur les champs éoliens. BOURBON propose une large gamme de navires opérant des grues de 10 t à 250 t jusqu'à 3 000 m de profondeur. Ils sont dotés de la technologie de positionnement dynamique, de grues à système de compensation de houle. Les navires IMR de BOURBON, d'une grande capacité d'emport et d'une surface de pont importante, sont capables d'héberger plus de 100 personnes.

Cette gamme de navires a été spécialement développée pour accompagner les besoins des opérateurs pétroliers lors de :

- ▶ la phase d'exploration pour les tests de puits ;
- ▶ la phase de développement des champs par les entrepreneurs de constructions ;
- ▶ la phase d'entretien en surface ou sous-marin des champs pétroliers *offshore* ;
- ▶ les scénarios d'urgence de protection incendie, anti-pollution de surface et sous-marine et sauvegarde du personnel.

Les navires de dernière génération Bourbon Évolution 800 bénéficient du support et des synergies avec l'Activité Marine Services de BOURBON, et de la standardisation des équipements de propulsion et de communication.

Robots sous-marins ou Remote Operated Vehicles (ROV)

La flotte de robots sous-marins (ROV) de Bourbon Subsea Services comprend trois principales catégories :

- ▶ les ROV destinés à l'observation légère ;

- ▶ les ROV compacts utilisés pour les expertises instrumentales et les travaux de construction légère entre 600 m et 2 000 m de profondeur ;
- ▶ les ROV, de type « Work Class » UHD (Ultra Heavy Duty) et HD (Heavy Duty), permettant aux équipes d'intervenir et de manipuler des colis sur tous types de chantiers jusqu'à 4 000 m de profondeur avec une grande stabilité et précision.

3.3.2 Prestations d'ingénierie et management

BOURBON offre également un savoir-faire reconnu en ingénierie des projets IMR sur les champs pétroliers en exploitation (remplacement de raccords sous-marins, têtes de puits, câbles, etc.). Cette activité, complémentaire à la mise à disposition de navires et de robots permet à BOURBON de se positionner en tant que prestataire unique pour préparer et réaliser les opérations requises sur les exploitations *offshore*. Cette prestation inclut aussi bien le management de projet plus ou moins complexe et l'élaboration de procédures que la mise à disposition de personnel spécialisé pour diriger les opérations en question à bord des navires BOURBON.

2

4. INNOVATION

BOURBON place l'innovation au cœur de son modèle et de sa stratégie. Cette approche se traduit par des concepts technologiques, de nouvelles techniques et par des innovations opérationnelles.

BOURBON conduit une veille technologique, accompagne les efforts de recherche et développement chez ses principaux sous-traitants, et soutient la démarche des pôles d'innovation, principalement les Clusters maritimes.

Cette approche a, par exemple, permis le développement des séries Bourbon Liberty 100, 150, 200 et 300.

Ces navires ont en commun de multiples caractéristiques innovantes : une consommation de carburant réduite, une capacité cargo augmentée d'environ 30 % (par rapport à celle des navires de taille comparable), des temps d'opérations réduits et une grande manœuvrabilité. Enfin, ces navires modernes, dont la maintenance est facilitée par la standardisation, garantissent un haut niveau de disponibilité. Autant d'atouts qui génèrent, efficacement et dans la durée, des gains de productivité significatifs sur les opérations menées pour les clients.

Les navires de support BOURBON se démarquent notamment par l'installation en série d'équipements de haute technologie, comme le positionnement dynamique, essentiel à la sécurité des opérations de remorquage, d'ancrage et de ravitaillement. BOURBON a également fait le choix d'équiper la majorité de ses navires de support d'une propulsion diesel-électrique, plus économe en carburant dans le cadre des opérations de support à l'*offshore* pétrolier et également respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy », la construction des nouvelles séries de navires s'est poursuivie et terminée en 2015 :

- ▶ les AHTS Bourbon Liberty 300 constituant une évolution des Bourbon Liberty 200 en version « Clean Ship » (aucun produit polluant n'est en contact direct avec la coque, minimisant ainsi le risque de pollution en cas de perte d'intégrité du flotteur) ;
- ▶ les PSV Bourbon Liberty 150, une évolution des Bourbon Liberty 100 bénéficiant d'encore plus de capacité d'emport ;
- ▶ les PSV Bourbon Explorer 500 de 3 600 t de port en lourd, répondant également à la norme « Clean Design ».

5. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

5.1 MARINE SERVICES

Il existe deux types d'opérateurs :

- ▶ des acteurs internationaux présents sur les principaux marchés mondiaux ; ils représentent 26 % ⁽¹⁾ environ de la flotte totale (incluant BOURBON). Les principaux acteurs sont les suivants : Tidewater (États-Unis), Seacor (États-Unis), Farstad (Norvège), Solstad (Norvège), Maersk Supply (Danemark), Gulfmark (États-Unis), Edison Chouest (États-Unis), Swire Pacific (Hong-Kong) ;
- ▶ plus de 400 acteurs locaux ⁽¹⁾, chacun détenant une flotte limitée à quelques navires.

5.2 SUBSEA SERVICES

L'Activité Subsea Services a une position particulière sur le marché de la maintenance et du développement des champs pétroliers en proposant des affrètements de navires, principalement en long terme, complétés par des robots sous-marins et ses équipes

d'ingénieurs et techniciens. Spécialiste des opérations de levage, l'Activité Subsea Services a développé une expertise dans le domaine des grues et installation de colis en grande profondeur. Les équipes supports d'installation et d'entretien des moyens de levage sont régulièrement mobilisées sur les navires.

Acteur global, l'Activité Subsea Services bénéficie de l'implantation locale de l'ensemble des filiales de BOURBON. La concurrence s'établit par conséquent davantage en fonction du type de prestations qui est demandé par le client final localement tout en prenant en compte des standards reconnus internationalement.

Les clients sont principalement les compagnies pétrolières, les entrepreneurs de construction de champ pétrolier et les entreprises d'assistance à la stimulation de production.

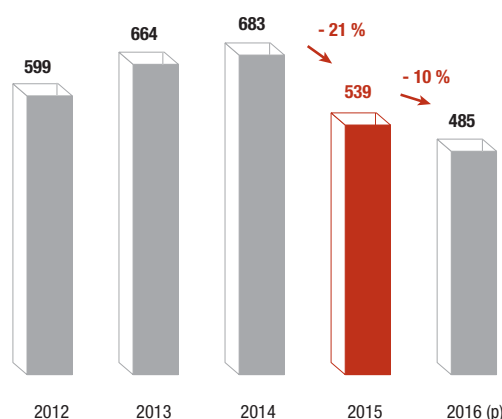
On retrouve donc principalement à l'international les armateurs tels Maersk Supply (Danemark), Tidewater (États-Unis), Solstad (Norvège) ou Sealion (Royaume-Uni) lorsqu'il s'agit d'affrètements purs, ainsi que des intégrateurs de services tels DOF Subsea (Norvège), DeepOcean (Norvège), Canyon – Helix ESG (États-Unis).

6. PRINCIPALES TENDANCES DE MARCHÉ

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a prévu pour 2016 une offre mondiale de pétrole encore excédentaire. L'AIE a maintenu ses prévisions en terme d'évolution de la demande globale du pétrole qui continuera à croître à un rythme plus lent pour atteindre 95,8 mbj en 2016. Depuis juin 2014, le prix du baril est tombé de 112 USD à 38 USD en décembre 2015, atteignant son plus bas niveau depuis début 2009 (le prix moyen sur l'année 2014 s'étant maintenu à 99 USD et à 52 USD en 2015).

Dans ce contexte, le montant consacré par les compagnies pétrolières aux dépenses d'exploration et production baisse de 21 % à l'échelle mondiale en 2015 et continuera de baisser encore de 10 % en 2016.

▶ INVESTISSEMENTS EN EXPLORATION-PRODUCTION (EN MILLIARDS DE DOLLARS US)



(1) Source IHS-Petrodata.

Offshore profond

L'effondrement rapide du prix du baril a déclenché une réponse immédiate des groupes pétroliers pour réduire les dépenses d'exploration et production. Le taux d'utilisation des plate-formes

de forage semi-submersibles et *drillships* est de 78 % (Source : Clarkson). La plupart des régions où évolue BOURBON ont été affectées par ce ralentissement.

	Taux d'utilisation	% de la flotte mondiale	Unités en construction
	78 % (- 13 pt) (2015 vs 2014)		
Plates-formes de forage semi-submersibles et <i>drillships</i>		27 %	83

Par ailleurs, sur 379 navires en commande dans le monde en 2015, la part relative des navires commandés par BOURBON est de 0,5 % (source IHS Petrodata). Cette part représentait 5 % en 2012 et 4,2 % en 2013, < 2,7 % en 2014.

L'âge moyen de la flotte de navires *offshore* profond de BOURBON est de 8,4 ans au sein d'une flotte mondiale estimée à plus de 1 600 unités parmi lesquelles 6,4 % sont âgées de plus de 25 ans (source : IHS Petrodata / BOURBON).

Offshore continental

Le marché de l'*offshore* continental a été impacté par la baisse d'activité des projets d'exploration et de maintenance, visible dès le deuxième trimestre, affectant principalement l'Asie, la région MMI et l'Afrique de l'Ouest. Le taux d'utilisation de ces équipements en 2015 est de 72 % (Source : Clarkson).

	Taux d'utilisation	% de la flotte mondiale	Unités en construction
	72 % (- 15 pt) (2015 vs 2014)		
Jack Up		25 %	133

Afin de répondre aux exigences des opérateurs pétroliers en termes de « management des risques », le phénomène de substitution des navires anciens, jugés obsolètes, par des navires plus récents est en constante progression, en particulier à cause de la nécessité de fournir des navires plus puissants et équipés de la technologie de

positionnement dynamique pour servir les nouveaux appareils de forage. L'âge moyen de la flotte de navires *offshore* continental de BOURBON est de 5,5 ans au sein d'une flotte mondiale estimée à plus de 1 800 unités parmi lesquelles 26 % sont âgées de plus de 25 ans (source : IHS Petrodata / BOURBON).

RAPPORT DE GESTION



L'AHTS Bourbon Liberty 309, en opération sur le champ ZATCHI au large du Congo.

1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS

- 1.1 Faits marquants
- 1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

2. RÉSULTATS

- 2.1 Résultats consolidés
- 2.2 Résultats par activité
- 2.3 Catégorie « autres »
- 2.4 Plans stratégiques
- 2.5 Résultats sociaux de BOURBON SA
- 2.6 Changement de méthodes comptables
- 2.7 Perspectives : principales tendances

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 3.1 Présidence et direction générale
- 3.2 Mandats et fonctions des mandataires sociaux
- 3.3 Rémunérations des mandataires sociaux
- 3.4 Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : tableau de synthèse
- 3.5 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

4. FACTEURS DE RISQUE

- 4.1 Risques liés au marché des services maritimes à l'offshore pétrolier
- 4.2 Risques relatifs à l'activité de BOURBON
- 4.3 Risques juridiques
- 4.4 Risques éthiques et de non conformité
- 4.5 Objectifs et politique de gestion des risques financiers
- 4.6 Assurances couvertures des risques

5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

- 5.1 Informations sociales
- 5.2 Informations sociétales
- 5.3 Informations environnementales

- 18 5.4 Note méthodologique du reporting social et environnemental 65
- 18 5.5 Table de concordance des informations sociales et environnementales 67

6. BOURBON SA ET SES ACTIONNAIRES 69

- 19 6.1 Capital social et répartition 69
- 20 6.2 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices 69
- 22 6.3 Opérations afférentes aux titres de la société 69
- 23 6.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 71

7. EXPOSÉ DES MOTIFS DES PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 MAI 2016 73

- 25 7.1 Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 73
- 25 7.2 Affectation du résultat 73
- 35 7.3 Mandats des administrateurs 73
- 44 7.4 Say on pay 73
- 45 7.5 Programme de rachat d'actions propres – annulation des actions autodétenues 73
- 46 7.6 Délégations financières 74

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 77

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DES AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL 78

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION 79

1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS

1.1 FAITS MARQUANTS

- ▶ Le chiffre d'affaires a progressé de 1,1 % (6,7 % à taux de change constant) en 2015, et le résultat d'exploitation atteint 66 millions d'euros.
- ▶ BOURBON a conclu le plan d'action Transforming for beyond lancé en 2013 pour préparer la stratégie de croissance au-delà de 2015.
- ▶ L'EBITDAR ajusté a augmenté par rapport à l'année précédente dans tous les segments en Marine Services comme en Subsea Services, permettant à chaque segment de réaliser une marge stable ou en croissance (EBITDAR/chiffre d'affaires ajusté).
- ▶ Les dépenses d'investissement ont sensiblement diminué en 2015, s'élevant à 298 millions d'euros (568 millions d'euros en 2014), le plan d'investissement de constructions neuves touchant à sa fin. Il reste seulement 3 navires supply à livrer en 2016.
- ▶ Dans un environnement de marché dégradé, BOURBON a donné la priorité à l'excellence opérationnelle dans l'exécution des services :
 - ▶ la sécurité demeure un des points forts de BOURBON avec un TRIR (Taux d'incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées) de 0,55 ;
 - ▶ le taux de disponibilité technique élevé à 96,4 %, dépassant l'objectif de 95 % à fin 2015, démontre une bonne gestion technique de la flotte, ainsi que les avantages de la stratégie de BOURBON d'investir dans une flotte fiable, moderne et standardisée.

1.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Dans le marché plus difficile que connaît le secteur pétrolier offshore, BOURBON est particulièrement résilient du fait de ses performances opérationnelles, de la maîtrise de ses coûts mais aussi de la fin de son programme d'investissements permettant la génération de cash-flow libre.

Cependant l'orientation prise par ses clients dans la perspective de la transition énergétique qui s'amorce le conduit à rechercher une diversification de ses activités pour accompagner ces orientations nouvelles et ouvrir de véritables perspectives de croissance.

En conséquence, BOURBON a décidé d'investir dans les activités du leader mondial du transport de l'éthane, disposant d'une part de marché de plus de 50 % dans un marché attendu en forte croissance.

Il s'agit de l'acquisition, par BOURBON, de l'ensemble des actifs gaziers développés par JACCAR Holdings, actionnaire majoritaire de BOURBON.

Le périmètre des filiales acquis est le suivant :

- ▶ 100 % de Greenship Gas, un « shipping trust » singapourien propriétaire, directement ou indirectement :
 - ▶ d'une flotte de 17 navires (dont 13 navires en service) dédiés au transport de gaz éthane, éthylène et NGL et d'une moyenne d'âge de 3,5 ans,
 - ▶ de 100 % d'EVERGAS, société d'exploitation et de commercialisation de services de transport de gaz ;
- ▶ 100 % de Greenship Gas Manager Pte. Ltd, entité responsable de la gestion du « shipping trust » Greenship Gas ;
- ▶ BOURBON prendra également une participation de 80 % au capital social de la société JHW Engineering & Contracting limited. Cette société comprend des activités de design et d'ingénierie de navires, la technologie et le contrôle d'une plateforme de construction de méga-tanks, ainsi que des services d'achats, de contractualisation et de gestion de projets dans les domaines gaziers.

La réalisation définitive de l'investissement, autorisé par le Conseil d'Administration du 28 mars 2016, connaissance prise notamment de l'avis d'un comité ad hoc du conseil et de l'opinion d'un expert indépendant, est subordonnée, notamment, à (i) la finalisation du financement, par le groupe BOURBON, du paiement du prix à la date de réalisation définitive de l'investissement et (ii) l'approbation des résolutions relatives à l'opération, par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de BOURBON qui se réunira le 26 mai prochain.

Le montant total de l'investissement est de 320 M\$ pour une dette nette au 31 décembre 2015 de 389 M\$, les financements de navires étant transférés dans le cadre de la transaction.

Afin de financer le montant dû par BOURBON au titre de l'opération, il est envisagé la mise en place d'un crédit relais de 220 M\$ d'une durée maximum de trois années. En effet, BOURBON procédera, une fois l'acquisition devenue définitive, à la revente de 80 % de la propriété des navires pris en location coque nue pour un minimum de dix ans. Le prêt relais souscrit lors de l'acquisition serait dès lors remboursé et l'impact sur l'endettement de BOURBON fortement réduit. Le solde, soit 100 millions de USD fera l'objet d'un paiement différé, payable à horizon maximum de 3 ans suivant la réalisation de l'opération, ou par anticipation en cas de refinancement de BOURBON par voie de cession de parts de shipping trusts.

A la date d'établissement du présent rapport, aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés n'est à signaler.

2. RÉSULTATS

2.1 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros, sauf mention contraire)	2015	2014	Variation 2015/2014
Chiffre d'affaires ajusté ⁽¹⁾	1 437,1	1 421,1	+ 1,1 %
EBITDAR ajusté ⁽¹⁾ (hors plus-values)	547,7	509,6	+ 7,5 %
En % du chiffre d'affaires ajusté	38,1 %	35,9 %	+ 2,2 pts
EBITDA ajusté ⁽¹⁾	371,3	459,8	- 19,2 %
EBIT ajusté ⁽¹⁾ (Résultat opérationnel)	66,1	145,3	- 54,5 %
Retraitement IFRS 11 ⁽²⁾	(18,3)	(8,4)	n/s
EBIT (Résultat opérationnel)	47,8	137,0	-65,1 %
Résultat net	(43,4)	98,7	n/s
Résultat net part du groupe	(76,6)	73,7	n/s
Nombre de navires (fin de période) ⁽³⁾	511	505	+ 6
Taux d'utilisation moyen hors Crew boats	79,1 %	87,7 %	- 8,6 pt
Tarif journalier moyen hors Crew boats (en US\$/j)	18 089	19 658	- 8,0 %

(1) L'information financière ajustée est présentée par Activité et par Segment sur la base du système de reporting interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance de BOURBON (IFRS 8). À compter du 1er janvier 2015, le reporting interne (et donc l'information financière ajustée) enregistre les performances des co-entreprises opérationnelles sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint selon la méthode de l'intégration globale. Les données ajustées comparatives sont retraitées en conséquence.

(2) Effet de la consolidation des sociétés contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence.

(3) Navires opérés par BOURBON (en propriété ou en affrètement coque-nue).

En 2015, BOURBON a enregistré un EBITDAR en croissance de 7,5 % à 547,7 M€ et un ratio EBITDAR/chiffre d'affaires ajusté en hausse de 2,2 pts par rapport à 2014 à 38,1 %, bénéficiant d'une politique proactive de réductions de coûts, du désarmement de navires et de l'impact du dollar.

L'EBIT ajusté a diminué de 54,5 % par rapport à 2014, la bonne maîtrise des coûts opérationnels n'ayant pas compensé la hausse des loyers coque-nue et la baisse des plus-values de cession.

Sur l'année, BOURBON a enregistré une perte nette, part du Groupe, de 76,6 M€ affectée par la baisse du taux d'utilisation et des pertes de change latentes.

Dans un marché très difficile, BOURBON a généré, en 2015, un free cash-flow positif de 90 M€.

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Chiffre d'affaires ajusté	1 437,1	1 421,1	+ 1,1 %
Afrique	814,3	817,7	- 0,4 %
Europe & Méditerranée / Moyen-Orient	215	235,9	- 8,8 %
Continent américain	263,8	189,3	+ 39,3 %
Asie	144,1	178,2	- 19,2 %

2.2 RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

2.2.1 Marine Services

	2015	2014	Variation 2015/2014
Nombre de navires (fin de période) ⁽¹⁾	488	483	+ 5
Taux d'utilisation moyen	75,9 %	80,8 %	- 4,9 pts

(1) Navires opérés par BOURBON (en propriété ou en affrètement coque-nue).

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Chiffre d'affaires	1 166,7	1 155,9	+ 0,9 %
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(744,7)	(761,3)	- 2,2 %
EBITDAR (hors plus-values)	422,0	394,6	+ 6,9 %
EBITDAR (hors plus-values)/CA	36,2 %	34,1 %	+ 2 pts

Le chiffre d'affaires ajusté a légèrement progressé en 2015 par rapport à l'année précédente, grâce à l'impact positif des taux de change et à l'entrée en flotte de nouveaux navires dans les segments Offshore profond et Crew boats. Les taux d'utilisation moyens n'ont enregistré qu'un léger recul au 4^e trimestre 2015 par rapport au trimestre précédent et une diminution de moins de 5 points sur l'année, montrant une bonne résistance dans un contexte de marché en récession.

L'EBITDAR ajusté en pourcentage du chiffre d'affaires ajusté a globalement progressé, les efforts sur la réduction des coûts conjugués au désarmement de navires ayant contribué à une augmentation de 2 pts pour atteindre 36,2 %. La baisse de l'EBITDA ajusté par rapport à 2014 résulte à la fois d'un accroissement des loyers d'affrètement coque-nue et d'une baisse des plus-values de cessions. Le taux de disponibilité technique augmente dans chacun des 3 segments et dépasse l'objectif fixé de 95 % pour l'ensemble de la flotte BOURBON, grâce à la bonne gestion du programme de maintenance.

2.2.1.1 Navires offshore profond

	2015	2014	Variation 2015/2014
Nombre de navires (fin de période)⁽¹⁾	86	79	+ 7
Taux d'utilisation moyen	83,1 %	86,9 %	- 3,8 pts
Tarif journalier moyen (en US\$/j)	19 804	22 967	- 13,8 %

(1) Navires opérés par BOURBON (en propriété ou en affrètement coque-nue).

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Chiffre d'affaires	431,5	411,7	+ 4,8 %
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(260,2)	(247,9)	+ 4,9 %
EBITDAR (hors plus-values)	163,8	171,3	+ 4,6 %
EBITDAR (hors plus-values)/CA	39,7 %	39,8 %	- 0,1 pt

La hausse du chiffre d'affaires ajusté annuel par rapport à 2014 s'explique principalement par l'effet positif des taux de change et par la hausse des taux d'utilisation en Afrique où se situe plus de la moitié de la flotte de navires Offshore profond. Au cours de l'année 2015, il y a eu jusqu'à 10 navires désarmés réduisant ainsi le taux

d'utilisation moyen par rapport à l'année précédente. Par rapport au 3^e trimestre 2015, les taux d'utilisation moyens ont progressé grâce à une activité stable et des opérations de maintenance moins nombreuses au 4^e trimestre.

L'EBITDAR ajusté augmente de 4,6 % par rapport à 2014, la réduction des coûts et le désarmement de navires ayant contribué à compenser la baisse des taux journaliers et des taux d'utilisation. Les effets positifs de la réduction des coûts se traduisent dans le ratio EBITDAR/chiffre d'affaires ajusté. Cette marge est restée stable

par rapport à l'année précédente, absorbant l'augmentation de la flotte de 11 % en 2015. L'EBITDA ajusté a baissé par rapport à l'année dernière, essentiellement du fait de l'augmentation des loyers coque-nue d'une année sur l'autre.

2.2.1.2 Navires offshore continental

	2015	2014	Variation 2015/2014
Nombre de navires (fin de période) ⁽¹⁾	133	139	- 6
Taux d'utilisation moyen	78,7 %	86,6 %	+ 9,9 pts
Tarif journalier moyen (en US\$/j)	13 137	14 177	- 7,3 %

(1) Navires opérés par BOURBON (en propriété ou en affrètement coque-nue).

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Chiffre d'affaires	449,8	455,7	+ 18,7 %
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(285,8)	(306,1)	- 6,6 %
EBITDAR (hors plus-values)	164,0	149,5	+ 9,7 %
EBITDAR (hors plus-values)/CA	36,5 %	32,8 %	+ 3,6 pts

Le chiffre d'affaires ajusté annuel n'a diminué que de 1,3 % par rapport à 2014 reflétant l'impact positif des taux de change et de la meilleure résistance du marché Offshore continental par rapport à l'Offshore profond. Jusqu'à 24 navires ont été désarmés en 2015 contribuant à une diminution de près de 10 points du taux d'utilisation moyen par rapport à l'année précédente. Globalement au 4^e trimestre 2015, le taux d'utilisation moyen a légèrement augmenté par rapport au 3^e trimestre, en raison notamment de la meilleure performance du programme de maintenance.

L'effet positif des mesures de réduction des coûts s'est traduit par une baisse de l'ensemble des coûts de près de 7 %, permettant une hausse significative de 3,6 pts de l'EBITDAR/chiffre d'affaires ajusté. Cette amélioration de la marge a entraîné une augmentation de près de 10 % de l'EBITDAR ajusté, contribuant à compenser la baisse de l'activité, tout en absorbant la croissance de la flotte de 4 %. La baisse de l'EBITDA ajusté par rapport à 2014 est principalement due à l'augmentation des loyers coque-nue au cours de cette période.

2.2.1.3 Navires crew boats

	2015	2014	Variation 2015/2014
Nombre de navires (fin de période)	262,7	268,4	- 2,1
Taux d'utilisation moyen	72,3 %	75,4 %	- 3,1 pts
Tarif journalier moyen (en US\$/j)	4 697	5 100	- 7,9 %

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Chiffre d'affaires	285,5	288,5	- 1,0 %
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(198,8)	(207,2)	- 4,1 %
EBITDAR (hors plus-values)	86,7	81,3	+ 6,7 %
EBITDAR (hors plus-values)/CA	30,4 %	32,2 %	+ 2,2 pts

Le segment Crew boats se montre résilient, constituant en période de crise, une alternative économique à l'utilisation des hélicoptères. Le chiffre d'affaires ajusté 2015 est resté stable par rapport à 2014, l'effet positif des taux de change compensant les diminutions des taux d'utilisation moyens et des tarifs journaliers moyens. Les FSIV ont été les plus impactés par le contexte de marché défavorable avec une baisse des taux d'utilisation et des tarifs journaliers moyens plus importante que pour les plus petits Crew boats.

Par rapport à 2014, les efforts sur les coûts ont permis de réduire les coûts globaux de 4 % en 2015 pour une croissance de près de 7 % de l'EBITDAR ajusté. La marge EBITDAR/chiffre d'affaires ajusté a augmenté de 2,2 points en dépit de l'impact négatif de la baisse des taux moyens d'utilisation et des tarifs journaliers moyens au cours de l'année. L'EBITDA ajusté a enregistré une augmentation sur l'ensemble de l'année, la seconde moitié de l'année ayant été plus difficile avec une baisse significative de la demande de FSIV.

2.2.2 Subsea Services

	2015	2014	Variation 2015/2014
Nombre de navires (fin de période) ⁽¹⁾	22	21	+ 1
Taux d'utilisation moyen	65,6 %	85 %	- 19,2 pts
Tarif journalier moyen (en US\$/j)	48 365	47 470	+ 1,8 %

(1) Navires opérés par BOURBON (en propriété ou en affrètement coque-nue).

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Chiffre d'affaires	252,3	244,2	+ 3,3 %
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(132,7)	(133,5)	- 0,7 %
EBITDAR (hors plus-values)	119,6	110,7	+ 8,1 %
EBITDAR (hors plus-values)/CA	47,4 %	45,3 %	+ 2,1 pts

Le chiffre d'affaires ajusté 2015 a progressé en partie grâce à l'impact positif des taux de change, compensant la baisse d'activité, plus forte au 2^e semestre 2015. Jusqu'à 10 navires Subsea ont été désarmés en 2015 ayant un impact négatif significatif sur le taux d'utilisation moyen. Les tarifs journaliers moyens annuels ont augmenté grâce à l'effet mix de l'entrée en flotte de navires plus grands fin 2014 et au 1^{er} semestre 2015.

L'entrée en flotte de nouveaux Bourbon Évolution 800, conjuguée à une baisse des coûts, a permis une croissance de 8 % de l'EBITDAR ajusté par rapport à l'année précédente. En pourcentage du chiffre d'affaires ajusté, la hausse représente 2,1 points à 47,4 %. Les effets combinés de loyers coque-nue plus importants et de plus-values de cessions plus faibles ont entraîné une réduction de l'EBITDA ajusté.

2.3 CATÉGORIE « AUTRES »

(en millions d'euros)	2015	2014	Variation 2015/2014
Chiffre d'affaires	18,1	21,0	- 13,8 %
Coûts directs et coûts Généraux & Administratifs	(12,1)	(16,7)	- 27,2 %
EBITDAR (hors plus-values)	6,0	4,3	+ 38,8 %
EBITDAR (hors plus-values)/CA	33,3 %	20,7 %	+ 12,6 pts

Les activités incluses dans la catégorie « Autres » sont celles qui ne s'intègrent pas dans les segments Marine Services ou Subsea Services. Elles correspondent pour la plupart aux résultats de diverses activités de ship management, de logistique et du cimentier Endeavor.

2.4 PLANS STRATÉGIQUES

En juin 2010, BOURBON avait annoncé le plan stratégique BOURBON 2015 « Leadership Strategy » consistant en :

- ▶ un plan d'investissement de 2 milliards de dollars pour la construction de nouveaux navires *offshore* ;
- ▶ un objectif de 17 % de croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires sur la période 2011-2015 (défini avec un taux de change de 1,30 dollar US pour 1 euro) ;
- ▶ un objectif de ratio « EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation)/Capitaux engagés moyens hors acomptes », pour l'année 2015, de 20 % (dans l'hypothèse d'un taux de change de 1 euro pour 1,30 dollar US) ;
- ▶ un objectif de ratio « EBITDA/Chiffre d'affaires », en 2015 de 45 % ;
- ▶ un taux de disponibilité ⁽¹⁾ de la flotte de 95 % en 2015 ;
- ▶ un indice des coûts en baisse de 4 % à périmètre constant.

En mars 2013, BOURBON, tout en poursuivant la mise en œuvre de son plan BOURBON 2015 « Leadership Strategy », a lancé le plan

d'action « Transforming for beyond » pour préparer la stratégie de croissance au-delà de 2015. Ce plan se focalisait sur :

- ▶ les clients de BOURBON, avec « MyBOURBON », plate-forme personnalisée de relation client, basée sur la transparence et permettant d'optimiser avec le client le bénéfice commun du service rendu ;
- ▶ les équipes de BOURBON, avec « Under The Flag of Excellence », marque employeur destinée aux collaborateurs, visant une croissance et une évolution communes ;
- ▶ l'efficacité opérationnelle et la maîtrise des coûts, avec « BOURBON way » ;
- ▶ la structure financière, avec « Asset smart », le volet financier qui consistait à doter le groupe d'une base financière solide par l'intermédiaire d'une stratégie d'investissements appropriée.

Suite au lancement du plan d'action « Transforming for beyond en 2013 », certains objectifs du plan stratégique BOURBON 2015 « Leadership Strategy » ont été révisés (pour un taux de change de : 1 euro = 1,30 dollar US).

Fin 2015, les performances obtenues sont les suivantes :

Indicateur clé de performance (KPI)	Objectif fixé en 2010	Objectif après lancement du plan d'action Transforming for Beyond en 2013	Valeur fin 2015	Commentaires
Croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires	17 %	Inchangé	9,3 %	BOURBON n'a pas atteint l'objectif de 17 % ; principalement en raison : - de la forte dégradation du marché et de la baisse de l'activité les 2 dernières années ; - d'un décalage dans le temps des investissements de navires.
EBITDA/chiffre d'affaires	45 %	Révisé à 30 %	25,8 %	Cet objectif n'a pas été atteint, reflétant 18 mois de crise dans le marché de l' <i>offshore</i> .
EBITDA / capitaux engagés moyens hors acomptes	20 %	Révisé à 24 %	12,6 %	Cet objectif n'a pas été atteint, reflétant 18 mois de crise dans le marché de l' <i>offshore</i> .
Taux de disponibilité de la flotte	> 95 %	Inchangé	96,4 %	Le taux de disponibilité technique de la flotte est de 96,4 %. L'objectif de 95 % fixé pour 2015 a été atteint dès l'année 2014.
Indice des coûts hors location coque nue	-4 % (soit 0,96)	Inchangé	0,89	La réduction de l'indice des coûts à périmètre constant est de 11 % pour un objectif de 4 %, aidée par le désarmement de certains navires en fin de période.

Les ratios présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux données financières ajustées (c'est-à-dire établies sur la base du système de *reporting* interne qui ne tient pas compte des normes de consolidation IFRS 10, 11 et 12, et enregistre les co-entreprises sur lesquelles BOURBON exerce un contrôle conjoint selon la méthode de l'intégration globale).

La mise en œuvre du volet financier de « Transforming for beyond » prévoyait également :

- ▶ de vendre des navires au prix du marché pour un total de 2,5 milliards de dollars US et de prendre ces navires en location coque-nue sur 10 ans ;
- ▶ de limiter à 30 % maximum de l'EBITDAR ⁽²⁾ le montant des loyers coque-nue ;
- ▶ de respecter, en 2015, un taux d'endettement (*gearing* ⁽³⁾) maximum de 0,5 et un ratio dette nette opérationnelle ⁽⁴⁾ / EBITDA maximum de 2.

(1) Taux de disponibilité d'un navire : sur une période, nombre de jours durant lesquels le navire n'est pas en arrêt technique total divisé par le nombre de jours calendaires.

(2) EBITDAR = EBITDA hors loyers de location coque-nue.

(3) Gearing = Dette nette / Capitaux propres.

(4) Dette nette opérationnelle = dette nette hors acomptes sur navires en construction.

Fin 2015, les ratios financiers n'ont pas été atteints, du fait des conditions de marché très dégradées :

- ▶ le ratio dette nette /capitaux propres s'établit à 0,9, pour un objectif de 0,5 ;
- ▶ le ratio dette nette opérationnelle / EBITDA est de 3,8, pour un objectif inférieur ou égal à 2 ;
- ▶ le montant des loyers coque-nue représente 32,7 % de l'EBITDAR pour un objectif de 30 % maximum.

Depuis le lancement du plan d'action « Asset smart », BOURBON a vendu des navires pour un montant total de 1,7 milliard de dollars US, 3 navires supplémentaires restant à transférer à Minsheng Financial Leasing en vertu du contrat signé au 4^e trimestre 2014.

Avancement des programmes d'investissement

Au titre du plan d'investissement Horizon 2012, à fin 2015, BOURBON a pris en livraison 264 navires et doit encore prendre livraison d'un navire en 2016.

Au titre du plan d'investissement BOURBON 2015 « Leadership Strategy » : BOURBON a commandé, au 31 décembre 2015, 132 navires pour un montant total de 1 329 millions d'euros, le plan étant ainsi engagé à 86 % ; à cette date, BOURBON a déjà pris livraison de 123 navires. Le détail des livraisons de navires est présenté dans les autres informations juridiques et financières, au paragraphe 3.

2.5 RÉSULTATS SOCIAUX DE BOURBON SA

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires en 2015. La perte d'exploitation de 4,9 millions d'euros est en augmentation par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des transferts de charges de 3,5 millions d'euros, en partie compensée par la réduction continue des honoraires pour 1,1 million d'euros.

Le résultat financier, positif de 51,8 millions d'euros, est en diminution de 3,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est essentiellement liée à une augmentation des charges financières pour 11,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, partiellement compensée par une hausse des dividendes encaissés de 8,7 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est, quant à lui, positif à hauteur de 4,8 millions d'euros suite aux reprises de provisions pour impôts.

En conséquence, le résultat net de 63,6 millions d'euros dégagé sur l'exercice est en diminution de 8,1 millions d'euros par rapport à l'année 2014.

Aucune dépense prévue aux articles 39.4 et 223 quater du Code général des impôts n'a été relevée.

Informations sur les délais de paiement de BOURBON SA

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, et en application de la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous informons qu'au 31 décembre 2015, le solde des

dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 629 629,50 euros et était constitué de :

- ▶ 100% de factures payables au comptant.

À la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

Au 31 décembre 2014, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 355,50 euros et était constitué de :

- ▶ 100 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

À la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

2.6 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

2.7 PERSPECTIVES : PRINCIPALES TENDANCES

L'année 2016 verra probablement un point bas du cycle de la demande de navires *offshore* avec un léger rebond au cours du deuxième semestre, principalement dans les activités de maintenance des installations pétrolières et de maintien de la production des champs existants.

BOURBON sera focalisé sur l'excellence dans l'exécution de ses services et mettra tout en œuvre pour maintenir un taux d'utilisation élevé de la flotte en opération (hors navires désarmés) en s'appuyant sur son réseau international, principalement au travers de ses partenariats locaux.

Le groupe continuera à désarmer jusqu'à 20 % de sa flotte Supply sans perspective commerciale à moyen terme afin de réduire ses coûts opérationnels.

Dans ce contexte, BOURBON anticipe pour 2016 une baisse modérée du chiffre d'affaires et une légère diminution de la marge opérationnelle (EBITDAR ajusté/chiffre d'affaires) par rapport à 2015. BOURBON arrive à la fin de son plan d'investissement et s'attend à prendre livraison de 3 navires supply et 4 crew boats en 2016. Le groupe prévoit, de ce fait, une augmentation sensible du free cash-flow par rapport à 2015.

L'industrie demeurant dans une période de ralentissement prolongé, BOURBON continue de se focaliser sur ce qu'il est en mesure de contrôler : la sécurité, les initiatives de réduction des coûts et l'efficacité opérationnelle.

Lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2016, le Conseil d'Administration proposera le paiement d'un dividende de 1 € par action, avec une date de détachement du coupon fixée au 2 juin 2016 et une date de paiement fixée au 6 juin 2016.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 PRÉSIDENCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général sont dissociées, induisant une séparation entre les fonctions de direction et les fonctions de contrôle de cette direction, dévolues au Conseil d'Administration, organe de représentation des actionnaires.

Le Président du Conseil d'Administration, M. Jacques d'Armand de Chateaueux, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions. Au-delà des fonctions de Président du Conseil d'Administration définies par la loi et les statuts, le Président apporte son aide et ses conseils au Directeur Général. Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du groupe. À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement. Il organise les travaux de la Direction Générale pour que la documentation idoine soit apportée au Conseil d'Administration afin de permettre à ce dernier de prendre ses décisions sur la base d'éléments tangibles. Sur décision du Conseil d'Administration, le Président contribue à la mise en œuvre de la stratégie financière et apporte son éclairage sur les axes de la communication financière du groupe et peut promouvoir l'image de la société au travers des médias.

Le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de 70 ans.

Le Directeur Général, M. Christian Lefèvre, dirige la société et la représente auprès des tiers dans la limite de son objet social. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au

Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires et des limites apportées par le Conseil d'Administration (voir Rapport du Président paragraphe 3).

Le Directeur Général doit être âgé de moins de 70 ans.

Conformément à l'article 16.2.3 des statuts, le Conseil d'Administration peut, sur proposition du Directeur Général, nommer des Directeurs Généraux délégués ayant les mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Entre 2011 et 2015, le Directeur Général a été assisté dans ses fonctions par deux directeurs généraux délégués composant avec lui le comité exécutif qu'il préside. Les réunions du comité exécutif se sont tenues a minima deux fois par mois, et autant de fois qu'il est nécessaire, pour toute décision importante concernant la bonne exécution des activités du groupe et pour préparer les décisions du Conseil d'Administration, concernant notamment les investissements et le budget d'exploitation annuel.

Le 5 janvier 2016, le Conseil d'Administration a mis fin au mandat du Directeur Général délégué – Finance & Administration qui avait pris effet au 1^{er} décembre 2014. Depuis lors, la Direction Générale de l'entreprise est assurée par le Directeur Général, Christian Lefèvre et le Directeur Général délégué – Opérations, Gaël Bodénès.

3.2 MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.2.1 Administrateurs en fonction au 31 décembre 2015

En préambule, il est précisé que le paragraphe 1.1 du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques indique les critères du Code AFEP-MEDEF retenus par le Conseil d'Administration pour évaluer le caractère indépendant des administrateurs.


Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux

Né le 13 février 1951

Président du Conseil d'Administration

Premier mandat : 14 octobre 1977

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Diplômé de l'Institut supérieur de gestion de Paris et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia à New York. À la présidence de BOURBON depuis 1979, Jacques d'Armand de Chateaufieux a été l'acteur principal de la transformation de la société d'un conglomérat de plusieurs activités à un groupe international dédié aux services maritimes et notamment à l'offshore pétrolier. Il a occupé les fonctions de Président-Directeur Général de BOURBON jusqu'au 31 décembre 2010.

Jacques d'Armand de Chateaufieux est Président et Administrateur délégué de JACCAR Holdings, SA, qui est l'actionnaire majoritaire de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Gérant de CT LUX
- Président et administrateur délégué de JACCAR Holdings SA (Luxembourg)
- Président de la SAGES
- Président de Sapmer SA (société cotée à Euronext Paris)
- Président de Sapmer Holding (Singapour)
- Président et Administrateur de GREENSHIP Holdings (Singapour)
- Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group (Chine)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président de Sapmer SA (société cotée à Euronext Paris)
- Censeur de CBO Territoria SA (société cotée à NYSE Euronext Paris)
- Président du Conseil de Surveillance d'AXA
- Président du Conseil d'Administration CBo Territoria SA
- Administrateur de Innodis Ltd (Île Maurice)
- Administrateur d'AXA
- Administrateur de Sinopacific Offshore and Engineering (Chine)
- Administrateur d'Evergas (Danemark)


Monsieur Guillaume d'Armand de Chateaufieux

Né le 28 juillet 1978

Administrateur
Membre du Comité d'audit

Adresse professionnelle :

ANDROS

46130 BIARS SUR CERE

Premier mandat : 21 mai 2015

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Spécialisé en finance d'entreprise lors de son cursus à l'ESC Rouen, Guillaume de Chateaufieux, 36 ans a commencé sa carrière en 2002 chez Nestlé. Il a ensuite intégré la firme d'audit et de conseil PwC en 2003, d'abord en tant qu'auditeur externe dans les secteurs pharmacie, industrie et biens de consommation, puis à partir de 2007 en tant que senior manager dans le département Transaction Services. Depuis 2013, il est contrôleur financier au niveau de la holding du groupe Andros / Bonne Maman.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

Aucun

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Aucun

**Madame Astrid de Lancrau de Bréon**

Née le 23 décembre 1979

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Administrateur**Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance**

Adresse professionnelle :

BNP Paribas

92200 Neuilly-sur-Seine

Nièce du Président du Conseil d'Administration

Premier mandat : 20 mai 2014

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Diplômée de l'ESSEC en 2004, spécialisée dans la filière Finance, Astrid de Lancrau de Bréon a travaillé depuis pour BNP Paribas, d'abord en tant que chargée de missions au sein de la Direction Financière du groupe où elle a ensuite pris en charge la zone « Marchés Émergents ». En 2010, elle devient responsable de la stratégie groupe auprès de la direction générale de BNP Paribas. Depuis 2014, elle est Responsable Clientèle Entreprises et Institutionnels du Centre d'Affaires Paris Étoile Entreprises.

**Monsieur Christian Lefèvre**

Né le 27 août 1957

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Président de Marine SAS
- Administrateur de Sapmer Holding (Singapour)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Sapmer SA (société cotée à Euronext Paris)
- Administrateur de l'ENSM

Administrateur et Directeur Général

Adresse professionnelle :

BOURBON

33 rue du Louvre

75002 PARIS

Premier mandat : 28 mai 2013

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Christian Lefèvre est diplômé des études supérieures de l'École nationale de la Marine en 1984. Il a débuté sa carrière chez BOURBON en tant qu'officier puis Chef mécanicien et Commandant de navires offshore avant de devenir Chef des agences du Gabon puis du Cameroun. Par la suite il a été nommé successivement Directeur des Opérations de Bourbon Offshore Surf (filiale de BOURBON) de 1990 à 1995, puis Directeur Général de Bourbon Offshore Surf de 1996 à 2001. Il est nommé Directeur Général de la Division Offshore en 2001, puis Directeur Général délégué, responsable des Opérations en décembre 2005. Depuis le 1er janvier 2011, il occupe la fonction de Directeur Général de BOURBON.

**Monsieur Baudouin Monnoyeur**

Né le 24 avril 1949

Administrateur

Adresse professionnelle :
MONNOYEUR SAS
117 rue Charles-Michels
93200 SAINT-DENIS

Premier mandat : 30 mai 2008

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Baudouin Monnoyeur préside le groupe Monnoyeur, entreprise familiale française créée en 1906, spécialisée dans la distribution et les services au Bâtiment et Travaux Publics, groupe aujourd'hui implanté dans plusieurs pays comme distributeur de marques telles que Caterpillar, Mercedes Benz et John Deere. Au 31 décembre 2015, Baudouin Monnoyeur détient au travers de sa société Monnoyeur SAS, 5,6 % du capital de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Président du groupe Monnoyeur SAS
- Président de Pleyel Investissements SA

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du comité d'orientation du Fonds Quelium (CDC)

**Madame Agnès Pannier-Runacher**

Née le 19 juin 1974

Administrateur indépendant**Présidente du Comité d'audit**

Adresse professionnelle :
Compagnie des Alpes
89 rue Escudier
92100 BOULOGNE

Premier mandat : 24 août 2009

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Agnès Pannier-Runacher est diplômée d'HEC et de l'ENA et titulaire d'un CEMS (Community of European Management Schools) Master. Inspecteur des finances au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis Directrice de cabinet et membre du comité de direction à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, elle a rejoint en 2006 la Caisse des dépôts comme Directeur-Adjoint des finances et de la stratégie, Responsable du département participations et développement. En 2009, elle devient membre du comité exécutif et Directrice des finances et de la stratégie de portefeuille du FSI. En 2011, elle rejoint Faurecia en tant que Directrice de la division Clients Tata-JLR, GME, Volvo chez Faurecia Systèmes d'Intérieur. Agnès Pannier-Runacher est depuis 2013 Directrice Générale déléguée de la Compagnie des Alpes.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Directrice Générale déléguée de la Compagnie des Alpes (société cotée – France)
- Administrateur de ELIS SA
- Administrateur de AFP

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur et membre du Comité de Liaison de Soprol SAS
- Administrateur de FSI-PME Entreprises portefeuille SAS
- Administrateur de CDC Entreprises portefeuille SAS
- Administrateur de Daher
- Administrateur de BPI groupe, EPIC

**Monsieur Philippe Salle**

Né le 17 mai 1965

Administrateur indépendant**Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance**

Adresse professionnelle :

ELIOR GROUPE
61-69 rue de Bercy
75012 PARIS

Premier mandat : 20 mai 2014

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Président-Directeur Général et Administrateur de Elio (société cotée à Euronext Paris)
- Président-Directeur Général et Administrateur de Elio Restauration et Services
- Président-Directeur Général et Administrateur de Areas Worldwide (Espagne)
- Director de Elio UK Holdings Limited (UK)
- Président de Finellas SAS
- Représentant permanent de CIC Associés, Banque Transatlantique
- Administrateur de GTT

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président-Directeur Général et Administrateur de Altran Technologies (société cotée à Euronext Paris)
- Président de Fondation Altran pour l'Innovation
- Président de Altimus

Philippe Salle est ancien élève de l'École des mines de Paris et titulaire d'un MBA de la Kellogg Graduate School of Management de la Northwestern University (Chicago, États-Unis).

Il a débuté sa carrière chez Total en Indonésie avant de rejoindre Accenture en 1990. Il a intégré McKinsey en 1995, où il a été promu Directeur associé en 1998. Il rejoint le groupe Vedior France en 1999, dont il devient en 2002 Président-Directeur Général, puis en 2006, Président de la zone Europe du Sud (France, Espagne, Italie et Suisse). Il a occupé ce poste jusqu'en 2007, année où il a rejoint le groupe Geoservices, d'abord en tant que Directeur Général délégué, puis comme Président-Directeur Général jusqu'en mars 2011.

Il devient ensuite Président-Directeur Général du groupe Altran, avant de rejoindre le groupe Elio, en tant que Président-Directeur Général en avril 2015.

**Monsieur Bernhard Schmidt**

Né le 19 septembre 1960

Administrateur indépendant**Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance**

Adresse professionnelle :
 PETROLEUM EQUITY group
 Berkeley Square
 London
 W1J 6BD

Premier mandat : 20 mai 2014

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les
 comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Bernhard Schmidt possède 30 ans d'expérience dans le secteur pétrolier international en tant que dirigeant, entrepreneur et universitaire. Il a obtenu un Master en ingénierie pétrolière à l'Université minière de Leoben (Autriche) et un MBA à l'Insead de Fontainebleau. Il a démarré sa carrière au sein de Shell en Hollande, au Royaume-Uni et en Oman, puis intègre Honeywell International avant de devenir membre du comité exécutif de Wintershall, une société de BASF, en charge de l'exploration-production pendant 8 ans. En complément, il a poursuivi une carrière universitaire en tant que maître de conférences en économie pétrolière à l'Université de Leoben et en tant que conférencier lors d'événements industriels.

Il est actuellement partenaire fondateur et Président Exécutif de Petroleum Equity, un nouveau fonds d'investissement privé axé sur le marché du pétrole et du gaz.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Membre du conseil de Surveillance de Tougas Gmbh (Allemagne)
- Membre du conseil de Surveillance de Metargo AG (Autriche)
- Président de Ryco Energy Solutions Inc (US)
- Membre du conseil consultatif Rohölaufsuchungsgesellschaft AG (Autriche)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

**Monsieur Mahmud Tukur**

Né le 19 février 1973

Administrateur indépendant**Membre du Comité d'audit**

Adresse professionnelle :

Eterna plc

5a Oba Adeyinka Oyekan Avenue

LAGOS – NIGERIA

Premier mandat : 1^{er} juin 2012

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

De nationalité nigériane, diplômé avec mention de la prestigieuse École de commerce de l'Université de Cardiff, au Pays de Galles (University of Wales College), Mahmud Tukur détient une double spécialisation en comptabilité et management.

Vice-Président d'Ecomarine Group, une compagnie de navigation et opérateur de terminaux en Afrique de l'Ouest, il est également administrateur indépendant de Independent Energy Limited (IEL), une compagnie pétrolière nigériane d'exploration et de production. IEL opère dans le champ pétrolier marginal d'Ofa.

Mahmud Tukur a également occupé la fonction de Directeur Général et Administrateur délégué de Daddo Maritime Services Limited pendant plusieurs années.

Depuis juin 2010, il est Directeur Général et Administrateur délégué d'Eterna Plc.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Directeur Général et administrateur d'Eterna Plc (Nigéria)
- Administrateur de Daddo Maritime Services Ltd (Nigéria)
- Administrateur de ECM Terminals Ltd (Nigéria)
- Administrateur de Independent Energy Ltd (Nigéria)
- Administrateur de Lenux Group (Nigéria)
- Administrateur de Dragnet Solutions Ltd (Nigéria)
- Administrateur de Micro Access Ltd (Nigéria)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

**Madame Xiaowei Wang**

Née le 28 novembre 1968

Administrateur

Adresse professionnelle :

Shenyin & Wanguo Securities Co., Ltd (SYWS)

SHANGHAI, CHINA

Premier mandat : 20 mai 2014

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Xiaowei Wang est diplômée de l'Université de Finance et d'Économie de Nord-Est en Chine. Elle est également titulaire d'un Executive MBA de la China Europe International Business School (CEIBS) de Shanghai.

Xiaowei Wang a occupé des fonctions de cadre supérieur dans la finance et la comptabilité pendant plus de 22 ans, avec notamment un poste de Directrice Financière de Baosteel à New York, aux États-Unis, pendant 7 ans. Elle a à son succès l'administration et la croissance de nombreux fonds de gestion de placement et de services fiduciaires. Elle est aujourd'hui Présidente de Shenyin & Wanguo Alternative Investment Co, filiale d'une des plus importantes compagnies financières en Chine.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Présidente et administrateur de SYWG Alternative Investment Co (Chine)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Le conseil est par ailleurs assisté d'un censeur, comme le permettent les statuts :



Monsieur Henri d'Armand de Chateauxvieux

Né le 17 août 1947

Censeur depuis le 25 août 2014

Frère du Président du Conseil d'Administration.

Pilote de ligne pendant plus de 30 ans à Air France, Henri d'Armand de Chateauxvieux a été administrateur de BOURBON de 1987 à 2014. Au 31 décembre 2015, Henri d'Armand de Chateauxvieux détient à travers les sociétés Mach-Invest et Mach-Invest International 8,05 % du capital de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Président de Mach-Invest SAS
- Président et administrateur-délégué de Mach-Invest International (Luxembourg)
- Administrateur de Sapmer Holding Pte Ltd (Singapour)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Sapmer SA (société cotée à Euronext Paris)

3.2.2 Mandats d'administrateurs ayant expirés en 2015



Monsieur Christian Munier

Né le 10 décembre 1950

Administrateur

Membre du Comité d'audit

Premier mandat : 18 juin 1999

Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Après des études financières à Aix-en-Provence (DECS-DESS), Christian Munier a démarré sa carrière en tant que Contrôleur comptable au sein du groupe Maritime des Chargeurs Réunis. Directeur Administratif et Financier de la Compagnie CHAMBON dès 1986, il devient membre du Directoire puis Directeur Général de la branche maritime lors du rapprochement de CHAMBON et de BOURBON, avant d'être nommé Directeur Général délégué de BOURBON. Christian Munier a participé activement au recentrage de la société sur les métiers de la mer et à la réorganisation du portefeuille d'activités de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Président Conseil de surveillance CDM2
- Administrateur de SAS Régusse
- Administrateur de HDC
- Administrateur de SAS Marbour
- Administrateur de SAS Siacom
- Administrateur de Finadvance

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

3.2.3 Direction générale en cours de mandat au 31 décembre 2015

Monsieur Christian Lefèvre

Né le 27 août 1957

Directeur Général et administrateur

depuis le 1^{er} janvier 2011

Adresse professionnelle :

BOURBON

33 rue du Louvre

75002 PARIS

Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2016

Christian Lefèvre est diplômé des études supérieures de l'École nationale de la Marine en 1984. Il a débuté sa carrière chez BOURBON en tant qu'officier puis Chef mécanicien et Commandant de navires offshore avant de devenir Chef des agences du Gabon puis du Cameroun. Par la suite il a été nommé successivement Directeur des Opérations de Bourbon Offshore Surf (filiale de BOURBON) de 1990 à 1995, puis Directeur Général de Bourbon Offshore Surf de 1996 à 2001. Il est nommé Directeur Général de la Division Offshore en 2001, puis Directeur Général délégué, responsable des opérations en décembre 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2011, il occupe la fonction de Directeur Général de BOURBON.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

- Président de SAS Marine
- Administrateur de Sapmer Holding (Singapour)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Sapmer SA (société cotée à Euronext Paris)
- Administrateur de l'ENSM

Monsieur Gaël Bodénès

Né le 3 avril 1968

Directeur Général délégué – Opérations

depuis le 1^{er} janvier 2011

Adresse professionnelle :

BOURBON

33 rue du Louvre

75002 PARIS

Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2016

Gaël Bodénès est ingénieur naval, diplômé de l'ENSIETA (École nationale supérieure des études et techniques d'armement) en 1991. Il est également titulaire d'un Executive MBA délivré par l'École des hautes études commerciales (HEC) en 2007. Il débute sa carrière à la Direction générale de l'armement (DGA) comme ingénieur architecture navale au bureau d'études constructions neuves puis au service commercial de la DCN de Brest (France). En 1998, il rejoint Barry Rogliano Salles comme courtier maritime offshore.

En septembre 2002, Gaël Bodénès intègre BOURBON en tant que Coordinateur marketing et développement de la Division Offshore. En phase avec la croissance de l'activité, il contribue à la structuration de la Division Offshore et au développement du Département Marketing de BOURBON Offshore.

En septembre 2005, il est nommé Directeur Général adjoint de BOURBON Offshore, avant de devenir en 2010 Directeur Général adjoint Division Offshore en charge de l'activité Business management.

Il occupe depuis le 1^{er} janvier 2011 les fonctions de Directeur Général délégué en charge des Opérations.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Monsieur Nicolas Malgrain

Né le 10 janvier 1967

Directeur Général délégué – Finance & Administrationdepuis le 1^{er} décembre 2014

Adresse professionnelle :

BOURBON

33 rue du Louvre

75002 PARIS

Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2016

Le Conseil d'Administration de BOURBON, qui s'est réuni le 5 janvier 2016, a mis fin au mandat du Directeur Général délégué – Finance & Administration de Nicolas Malgrain.

Mandats en cours exercés en dehors du groupe

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

Nicolas Malgrain est ingénieur diplômé de L'ENSEEIH en 1992, ancien élève de l'IEP Paris et titulaire d'un Exécutive MBA délivré par HEC en 2005.

Il a commencé sa carrière chez Deloitte à Paris en 1993 avant de rejoindre Deloitte Corporate Finance comme manager à Londres en 1996 puis de devenir Directeur de Deloitte Finance en France jusqu'au début 2008.

En 2008, il rejoint le groupe Géoservices (devenu Schlumberger), société technologique du secteur des services pétroliers opérant dans 52 pays avec 7 000 salariés, comme Vice-Président Mergers & Acquisitions et membre du comité exécutif. En 2010, il est promu Vice-Président M&A Intégration, en charge de l'intégration et du développement des activités Géoservices, au sein de Schlumberger jusqu'en 2014.

Il a rejoint BOURBON en février 2014 comme Vice-Président Stratégie groupe avant sa nomination en qualité de Directeur Général délégué de BOURBON le 1^{er} décembre 2014, en charge de la Stratégie de la Finance et de l'Administration du groupe.

3.2.4 Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des 5 dernières années, aucun mandataire social :

- ▶ n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- ▶ n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;

- ▶ n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- ▶ n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.2.5 Actions détenues par les mandataires sociaux

Au terme des dispositions de l'article 13 des statuts en vigueur à la date du présent Document de référence, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un minimum de 300 actions de la société qui doivent être détenues au nominatif.

Au 31 décembre 2015, à la connaissance de la société, les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux détiennent le nombre suivant d'actions :

Nombre d'actions détenues au nominatif	
Administrateurs	
Jacques d'Armand de Chateaufieux	13 714
Guillaume d'Armand de Chateaufieux	3 203
Astrid de Lancrau de Bréon	866
Christian Lefèvre	243 836
Baudouin Monnoyeur	399
Agnès Pannier-Runacher	363
Philippe Salle	12 080
Bernhard Schmidt	300
Mahmud Tukur	300
Xiaowei Wang	300
Censeur	
Henri d'Armand de Chateaufieux	212 527
Mandataires sociaux	
Christian Lefèvre, Directeur Général et Administrateur	(voir supra)
Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	5 610
Nicolas Malgrain, Directeur Général délégué	3 750
TOTAL	497 248

3.3 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.3.1 Rémunérations du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Elles sont revues sur une base annuelle :

- ▶ le Président du Conseil d'Administration, M. Jacques d'Armand de Chateaufieux, ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence ;
- ▶ les rémunérations du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable annuelle ainsi que certaines années d'une allocation d'options de souscription ou d'achat d'actions liées à des conditions de performance.

Pour la partie fixe, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance veille dans ses recommandations à proposer une politique de rémunération adaptée aux responsabilités dévolues à chacun et s'assure que les éléments composant les rémunérations sont en cohérence avec la politique de rémunération de l'ensemble des cadres occupant des positions clés dans le groupe. Le comité évalue par ailleurs l'homogénéité de la politique de rémunération vis-à-vis des sociétés du SBF 120 de même taille et pour des positions similaires, ainsi qu'au regard d'entreprises internationales opérant sur le même marché d'activité.

(1) TRIR : Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24 heures/jour.

Pour la partie variable, le Conseil d'Administration a défini depuis quelques années une procédure de calcul assise sur la rémunération fixe, la part variable pouvant atteindre un maximum de 70 % de la rémunération fixe si les objectifs sont dépassés. Les critères sont revus de manière annuelle et alignés pour une partie sur les objectifs des cadres clés du groupe ainsi que des objectifs liés aux priorités stratégiques du groupe.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé lors de son conseil du 23 février 2015 de fixer les objectifs suivants pour l'année 2015 :

- ▶ 20 % liés à la sécurité des opérations (formule basée sur un résultat TRIR groupe) ⁽¹⁾ ;
- ▶ 20 % liés à la réduction du délai des règlements des clients ;
- ▶ 20 % liés à un objectif d'EBITDA hors plus-values à taux de change constant ;
- ▶ 20 % liés au taux moyen d'utilisation de la flotte ;
- ▶ 20 % liés à l'appréciation du conseil d'administration ciblée sur l'exécution de la stratégie et de la gestion des talents en interne.

Lors de sa réunion du 7 mars 2016, le conseil a procédé à l'évaluation de la performance du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux délégués, et après avoir entendu la proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a arrêté la part variable à verser au titre de l'exercice 2015. Cette part s'établit à 41 % de la rémunération fixe brute annuelle contre 37 % au titre de l'exercice 2014.

3.3.1.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateaufvieux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2014	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	29 000	32 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2) ⁽¹⁾	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	29 000	32 000

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2014	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	508 766	558 600
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2) ⁽¹⁾	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	508 766	558 600

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2014	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	367 280	389 720
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
TOTAL	367 280	389 720

Nicolas Malgrain, Directeur Général délégué	Exercice 2014	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	207 107	321 558
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
TOTAL	207 107	321 558

3.3.1.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateauxvieux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	29 000	21 000	32 000	29 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	29 000	21 000	32 000	29 000

M. Jacques d'Armand de Chateauxvieux ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence.

(1) Le montant dû est susceptible de varier en fonction du nombre de conseils tenus d'AGM en AGM.

Christian Lefèvre Directeur Général	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année
Rémunération fixe ⁽¹⁾	337 540	337 540	370 006	370 006
Rémunération variable ⁽²⁾	138 750	214 200	153 550	138 750
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽³⁾	29 000	21 000	32 000	29 000
Avantages en nature ⁽⁴⁾	3 476	3 476	3 044	3 044
TOTAL	508 766	576 216	558 600	540 800

(1) Durant l'année 2014, le conseil sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a décidé d'augmenter la rémunération fixe du Directeur Général de 54 % pour prendre en compte de nouvelles missions effectuées par celui-ci dans le cadre de son mandat, concernant la définition et la conception de moyens navals, cette prestation était jusque-là réalisée par la Société Marine SAS.

(2) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

(3) Le montant dû est susceptible de varier en fonction du nombre de conseils tenus d'AGM en AGM.

(4) Voiture de fonction.

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année
Rémunération fixe	265 000	265 000	265 005	265 005
Rémunération variable ⁽¹⁾	99 375	135 150	109 975	99 375
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le groupe	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	2 905	2 905	14 740	14 740
TOTAL	367 280	403 055	389 720	379 120

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

(2) Voiture de fonction + couverture GSC.

Nicolas Malgrain, Directeur Général délégué	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année
Rémunération fixe	184 015	184 015	220 012	220 012
Rémunération variable ⁽¹⁾	23 092	-	91 300	23 092
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	-	-	10 246	10 246
TOTAL	207 107	184 015	321 558	253 350

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale. Nicolas Malgrain a été nommé Directeur Général délégué à compter du 1^{er} décembre 2014. Les éléments mentionnés au titre de 2014 ne sont donnés qu'à titre comparatif.

(2) Voiture de fonction + couverture GSC.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON ni aucun avantage en nature autre que ceux mentionnés dans les tableaux ci-dessus pour le Directeur Général et pour les Directeurs Généraux délégués.

3.3.2 Jetons de présence

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent, pour seule rémunération, des jetons de présence dans la limite du montant global fixé par décision de l'Assemblée Générale mixte. Les jetons sont payés sur la base des présences aux réunions qui se sont tenues entre deux assemblées générales ordinaires annuelles.

L'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2014 a décidé d'allouer pour 2014 et les exercices ultérieurs un montant global limité à 400 000 euros.

Les modalités de répartition des jetons de présence sont désormais définies telles que suit :

- une rémunération fixe de 10 000 euros ;
- une rémunération variable permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'Administration et de ses comités, à hauteur de :
 - 5 000 euros pour la participation aux conseils dits « stratégiques et opérationnels » et 3 000 euros pour les autres conseils,
 - 5 000 euros pour la participation aux comités.

Dans ce cadre, le montant versé en 2015 aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à un total de 365 500 euros.

(en euros)	Jetons de présence versés en 2014	Jetons de présence versés en 2015
Membres actuels du Conseil		
Jacques d'Armand de Chateaufieux	21 000	29 000
Guillaume d'Armand de Chateaufieux	-	-
Astrid de Lancrau de Bréon	-	39 000
Christian Lefèvre	23 000	29 000
Baudouin Monnoyeur	21 000	26 000
Agnès Pannier-Runacher	29 000	44 000
Philippe Salle	-	39 000
Bernhard Schmidt	-	39 000
Mahmud Tukur	25 000	36 000
Xiaowei Wang	-	26 000
Censeur		
Henri d'Armand de Chateaufieux		14 500
Administrateurs dont le mandat a pris fin en cours d'exercice		
Christian Munier	27 000	44 000
Henri d'Armand de Chateaufieux	25 000	-
Guy Dupont	27 000	-
Philippe Sautter	19 000	-
Christian d'Armand de Chateaufieux	11 000	-
TOTAL	228 000	365 500

Les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié au cours de l'exercice d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage.

3.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2015

3.3.3.1 Politique d'attribution des options sur actions

Les plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions portent exclusivement sur des actions de BOURBON SA.

Les plans d'options de souscription d'actions octroyés reflètent une politique de distribution proportionnée qui n'est pas concentrée sur une catégorie de bénéficiaires et plus particulièrement sur les dirigeants mandataires sociaux, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Chaque plan est décidé par le Conseil d'Administration par délégation de l'Assemblée Générale, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance qui propose notamment le nombre d'options à attribuer aux membres de la direction ainsi que les critères de performance à satisfaire.

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une période de 4 ans, sous condition de présence, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de l'action des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans application de décote.

Attribution aux mandataires sociaux

Conformément au Code AFEP-MEDEF à laquelle la société se réfère, les plans d'attribution d'options et/ou d'achat d'actions attribués aux mandataires sociaux sont liés à des conditions de performances depuis 2009.

Plan 2011 d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Le plan 2011 est exerçable depuis le 5 décembre 2015. Le Conseil d'Administration avait décidé que l'attribution définitive des options pour le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués serait liée aux conditions de performances suivantes :

- ▶ 1^{er} critère : TRIR = 0,70 en moyenne sur la période 2010-2015 ;
- ▶ 2^e critère : Taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires sur la période 2010-2015. La valeur de référence étant celle de l'objectif du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy » ;
- ▶ 3^e critère : EBITDA/Capitaux engagés moyens hors acomptes en 2015. La valeur de référence étant celle de l'objectif du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy ».

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, après avoir pris connaissance des résultats réalisés versus objectifs fixés, a décidé que seul le premier critère concernant le taux de sécurité moyen 2010-2015 avaient été atteint (résultat de 0,63 en moyenne). Les mandataires sociaux auront donc la possibilité d'exercer 1/3 des options qui leur avait été accordées en décembre 2011.

En cas de levée des options et conformément à l'article L. 225-18 du Code du commerce, les mandataires sociaux seront tenus de conserver 20 % des titres résultant de cette levée et jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Plan 2013 d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

Le Conseil d'Administration a décidé que l'attribution définitive des options pour le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués serait liée aux conditions de performance suivantes :

- ▶ 10 % seront acquises si la moyenne 2013 / 2014 / 2015 du TRIR (Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24 heures/jour) n'excède pas 0,65 en 2015 ;
- ▶ 10 % seront acquises si le taux de disponibilité de la flotte atteint au moins 95 % en 2015 ;
- ▶ 20 % seront acquises si le ratio EBITDAR/chiffre d'affaires atteint au minimum 38 % en 2015 ;
- ▶ 20 % seront acquises si le ratio EBITDA/capitaux engagés atteint au minimum 20 % fin 2015 ;
- ▶ 40 % seront acquises si l'augmentation moyenne annuelle du cours de l'action BOURBON, sur les 4 ans de durée du plan, atteint au minimum 8 % (sur base du prix d'attribution).

Le conseil se réserve la possibilité d'ajuster les conditions de performance en cas de modification significative du taux de change, en cas de circonstances exceptionnelles nécessitant et justifiant une telle modification, et ce sur avis conforme du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, afin de neutraliser, dans la mesure du possible, les conséquences de modifications substantielles sur les objectifs fixés lors de l'attribution initiale.

L'ensemble des options attribuées aux mandataires sociaux existantes au 31 décembre 2015 représentent 0,34 % du capital social potentiel de la société à cette date.

Conformément à l'article L. 225-18 du Code du commerce, le Conseil d'Administration a décidé depuis 2008 que les mandataires sociaux seront tenus de conserver 20 % des titres résultant d'une levée d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Par ailleurs, les mandataires sociaux doivent s'abstenir de recourir à tout instrument de couverture sur l'ensemble des options et actions qui leur ont été attribuées par la société.

Les mandataires sociaux sont également tenus de respecter un devoir de prudence et de vigilance, ainsi qu'une obligation de précaution particulière sur toute transaction personnelle portant sur des titres de la société. En particulier, ils ne doivent pas effectuer d'opérations spéculatives à court terme sur les titres de la société ni effectuer d'opérations sur les titres de la société dans les cas suivants :

- ▶ lorsqu'ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours de ces titres ;
- ▶ pendant les périodes qui leur seront explicitement indiquées par la société ; notamment pendant le mois précédant l'annonce préliminaire des résultats annuels et semestriels de la société, et les 15 jours précédant la date de publication des chiffres d'affaires trimestriels de la société ;
- ▶ seules sont autorisées durant ces périodes les levées simples.

3.3.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandaté social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-	-	-	-
Nicolas Malgrain	-	-	-	-	-	-

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée en 2015.

3.3.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-
Nicolas Malgrain	-	-	-

3.3.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux/ Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Plan
Options consenties, durant l'exercice aux 10 premiers salariés de BOURBON S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	-	-	-
Options levées, durant l'exercice par les 10 premiers salariés de BOURBON S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du groupe, dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé	-	-	-

3.3.4. Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2015

Aucune action de performance n'a été attribuée en 2015.

3.3.4.1 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées gratuitement par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jacques d'Armand de Chateaufvieux	-	-	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-	-	-
Nicolas Malgrain	-	-	-	-	-

3.3.4.2 Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Actions de performance gratuites devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jacques d'Armand de Chateaufvieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-
Nicolas Malgrain	-	-	-

3.3.5 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions alloués par la société, en vigueur au 31 décembre 2015.

Date d'assemblée	1 ^{er} juin 2011			Total
	Plan n° 9 ⁽¹⁾	Plan n° 10 ⁽¹⁾	Plan n° 11	
Date du Conseil d'Administration	5 décembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013	
Point de départ d'exercice des options	5 décembre 2015	30 novembre 2016	2 décembre 2017	
Date d'expiration	4 décembre 2017	29 novembre 2018	1 ^{er} décembre 2019	
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 153	2	68	
Nombre total d'actions de souscription ou d'achat :	2 789 050	29 700	1 037 000	
a) Mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution	165 000 ⁽²⁾		200 000 ⁽²⁾	
Dont Christian Lefèvre	71 500		80 000	
Dont Gaël Bodénès	38 500		60 000	
Dont Laurent Renard	55 000		60 000	
b) Dix premiers attributaires salariés	2 211 000	29 700	198 000	
Prix de souscription ou d'achat	18,18 €	19,82 €	19,68 €	
Rabais consentis	non	non	non	
Options levées au 31/12/2015	-	-	-	
Options annulées ou caduques au 31/12/2015	537 900	-	24 000	
Options restantes à lever au 31/12/2015	2 251 150	29 700	1 013 000	3 293 850

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.

(2) Options liées à des conditions de performance (voir § 3.3.3.1 du Rapport de gestion).

3.3.6 Historique des attributions gratuites d'actions en vigueur au 31 décembre 2015

En 2013, Le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre et soumises à conditions au profit de membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux de la société BOURBON.

Les actions devaient être définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve que les conditions et critères d'attribution fixés par le Conseil d'Administration et décrits ci-après soient respectés :

- ▶ 60 % des actions étaient liés à condition de présence à l'issue de deux (2) ans : les bénéficiaires toujours employés par BOURBON au 2 décembre 2015 ont bénéficié de cette condition ;

- ▶ 40 % des actions étaient liés à conditions de présence à l'issue de deux (2) ans et à atteinte des critères de performance :

- ▶ 20 % attribués si la moyenne 2013/2014/2015 du TRIR (Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24 heures/jour) était inférieure ou égale à 0,65 : 100 % de ce critère a été atteint avec une moyenne de 0,60 ;
- ▶ 20 % attribués si le taux de disponibilité de la flotte en 2015 était supérieur ou égal à 95 % ; 100 % de ce critère a été atteint avec un résultat de 96,4 %.

Les actions émises ont été couvertes par le rachat d'actions effectué durant l'année 2015.

Date d'assemblée	1 ^{er} juin 2011
Date du Conseil d'Administration	2 décembre 2013
Nombre de bénéficiaires	2 103
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	767 400
Aux mandataires sociaux	-
Date d'acquisition des actions pour les résidents français	2 décembre 2015 ⁽¹⁾
Date d'acquisition des actions pour les résidents étrangers	2 décembre 2017 ⁽¹⁾
Date de fin de période de conservation	2 décembre 2017
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	136 000
Actions attribuées ⁽³⁾ aux résidents français au terme de 2 ans	312 000
Actions attribuées gratuites restantes à remettre aux résidents étrangers en 2017	319 400

(1) La période d'acquisition est de 2 ans pour les résidents français (suivie d'une période de conservation de 2 ans) et de 4 ans pour les résidents étrangers (sans période de conservation).

3.3.7 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux visés par la recommandation AFEP-MEDEF	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques d'Armand de Chateauneuf, Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 28/05/2013 Date de fin mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015		X		X		X		X
Christian Lefèvre, Directeur Général Début de mandat : 01/01/2014 Date de fin mandat : 31/12/2016	X ⁽¹⁾			X		X		X
Gaël Bodénès, Directeur Général délégué Début de mandat : 01/01/2014 Date de fin mandat : 31/12/2016		Non applicable		X		X		X
Nicolas Malgrain, Directeur Général délégué Début de mandat : 01/12/2014 Date de fin mandat : 31/12/2016		Non applicable		X		X		X

Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF, auquel BOURBON se réfère, recommande, sans imposer, qu'il soit mis fin au cumul contrat de travail/mandat social :

(1) Le Conseil d'Administration estime qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le groupe de M. Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2011, mettre fin à son contrat de travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le groupe en 1982 et à ce titre le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de M. Christian Lefèvre (au sein du GIE Bourbon Management) aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le groupe. Il est précisé que le Directeur Général ne bénéficie d'aucune clause particulière d'indemnisation en cas de départ. Dans le cadre du nouveau mandat de M. Christian Lefèvre, les engagements antérieurement pris à son égard ont été repris à l'identique.

3.4 APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF : TABLEAU DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L. 225-37 du Code de commerce et visée à l'article 25.1 du Code AFEP-MEDEF, BOURBON estime se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Certaines dispositions ont toutefois été écartées pour les raisons expliquées dans le tableau ci-après :

Recommandations AFEP-MEDEF écartées	Explications	Référence
Cessation du contrat de travail du dirigeant mandataire social Article 22 : « Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission ».	En ce qui concerne M. Christian Lefèvre, il n'a pas été mis fin à son contrat de travail lorsqu'il est devenu dirigeant mandataire social. Le Conseil d'Administration estime ainsi qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le groupe de M. Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2011, mettre fin à son contrat de travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le groupe en 1982 et à ce titre le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de M. Christian Lefèvre (au sein du GIE Bourbon Management) aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le groupe. Il est précisé que le Directeur Général ne bénéficie d'aucune clause particulière d'indemnisation en cas de départ. Dans le cadre du nouveau mandat de M. Christian Lefèvre, les engagements antérieurement pris à son égard ont été repris à l'identique.	Rapport de gestion : 3.3.8 – Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux
Composition du Conseil d'Administration Article 6.4 : « En matière de représentation des hommes et des femmes, l'objectif est que chaque conseil atteigne puis maintienne un pourcentage d'au moins 20 % de femmes dans un délai de 3 ans et d'au moins 40 % de femmes dans un délai de 6 ans, à compter de l'Assemblée Générale de 2010 ou de l'admission des actions de la société aux négociations sur un marché réglementé si celle-ci lui est postérieure. Les représentants permanents des personnes morales administrateurs et les administrateurs représentant les salariés actionnaires sont comptabilisés pour établir ces pourcentages, mais non les administrateurs représentant les salariés. Lorsque le conseil est composé de moins de 9 membres, l'écart au terme des 6 ans entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux. »	Pour se conformer à la loi N°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et en application du code AFEP-MEDEF avec l'objectif d'au moins 40 % de femmes au sein du Conseil d'Administration au 1^{er} janvier 2017, la composition du conseil de la société est passée dans un premier temps de 20 à 30 % de femmes administrateurs. Toutefois la société ne sera pas en conformité au 1^{er} janvier 2017. La composition du conseil d'administration a été profondément remaniée lors des 3 dernières années ; 50 % (dont 2 femmes) de ses membres actuels ont rejoint le conseil durant cette période, choisis pour leurs compétences, leurs expériences professionnelles et leur connaissance des enjeux stratégiques du marché très complexe dans lequel opère BOURBON. Parallèlement, la composition du conseil a été impactée par l'offre publique d'achat initiée par JACCAR Holdings en juin 2014, les deux parties du pacte d'actionnaires pouvant respectivement nommer pour JACCAR Holdings, trois administrateurs et Mach-Invest deux administrateurs pour représenter leurs intérêts comme précisé dans le règlement intérieur du conseil en date du 25 août 2014 et disponible sur le site internet de la société. BOURBON fera évoluer son conseil par des renouvellements futurs ou anticipés pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, tout en s'attachant à sélectionner des administrateurs pour leur maîtrise des enjeux stratégiques des marchés où intervient le groupe et reflétant également la diversité des différentes zones géographiques du Groupe.	Rapport du Président 1.1 composition du conseil d'administration

3.5 HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

(en milliers d'euros)	EurAAudit CRC				Deloitte			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur (société mère)	65	65	37 %	37 %	100	101	13 %	13 %
Filiales intégrées globalement	112	110	63 %	63 %	619	611	80 %	79 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur (société mère)	0	0	0 %	0 %	34	43	4 %	5 %
Filiales intégrées globalement	1	0	1 %	0 %	20	19	3 %	2 %
Sous-total	179	175	100 %	100 %	773	774	99 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0	0	0 %	0 %	4	3	1 %	0 %
Autres	0	0	0 %	0 %	1	1	0 %	0 %
Sous-total	0	0	0 %	0 %	5	4	1 %	0 %
TOTAL	179	175	100 %	100 %	778	778	100 %	100 %

4. FACTEURS DE RISQUE

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet esprit, une « cartographie des risques » a été élaborée dès 2005.

En 2015, le groupe a procédé à une actualisation de la cartographie des risques lui permettant de cartographier de façon précise les risques les plus importants auxquels il peut être exposé. Les risques potentiels identifiés sont de toute nature, tant au niveau du groupe que de ses activités opérationnelles.

Les risques inventoriés sont hiérarchisés en fonction de leur fréquence possible (de fréquent à improbable) et de leur impact (négligeable à catastrophique) qui nécessiterait la mise en œuvre immédiate d'un plan d'action par une cellule de crise.

La nature et la hiérarchie de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins possible de développer ci-après les principaux facteurs de risques significatifs.

Ces éléments font l'objet d'une communication régulière au comité de contrôle interne et au Comité d'audit de BOURBON.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques sont, à la date du présent Document de référence, ceux dont BOURBON

estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent Document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister.

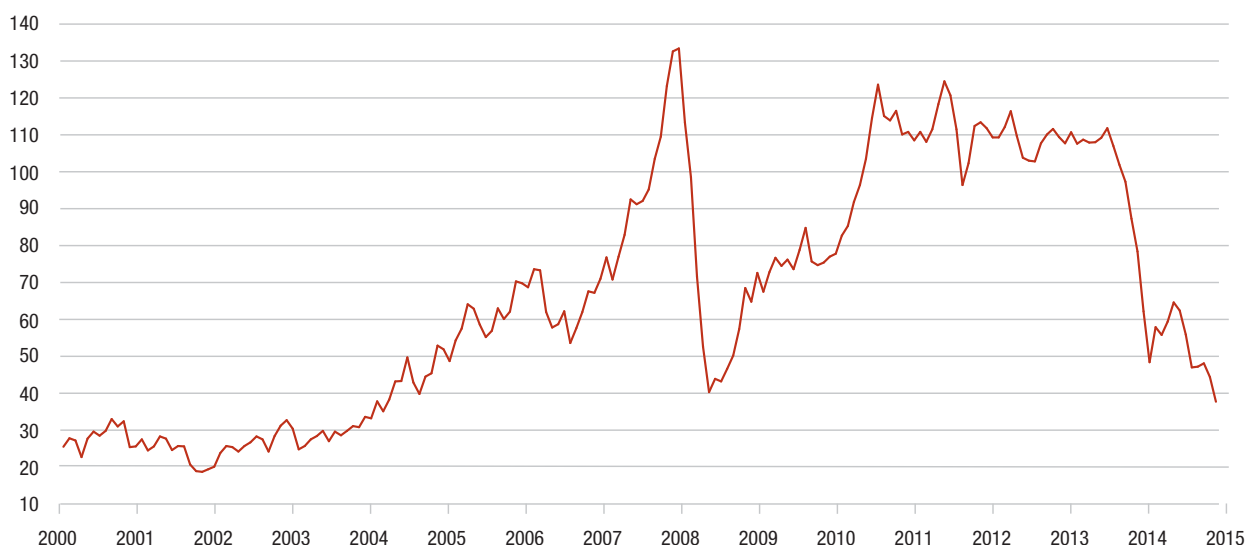
4.1 RISQUES LIÉS AU MARCHÉ DES SERVICES MARITIMES À L'OFFSHORE PÉTROLIER

Le cycle de l'activité de services maritimes *offshore* dépend à la fois du cycle de la demande des opérateurs pétroliers et de l'évolution de l'offre de navires sur le marché.

La demande des compagnies pétrolières est liée à leur cycle d'exploration/développement dont l'activité est entre autres liée aux hypothèses du prix moyen du baril à 10 ans. Les investissements consacrés aux dépenses d'exploration peuvent être également influencés par le prix du baril à court terme, ainsi que par la nécessité pour les compagnies pétrolières de maintenir leurs niveaux de réserves. En revanche, l'activité de production sur champs existants y est beaucoup moins sensible.

► PRIX DU PÉTROLE (BRENT)

Pétrole brut « Brent » (Londres) – Prix en dollars US par baril



Source : Insee

Depuis le mois d'octobre 2014 une chute brusque du cours du baril a été constatée. Le prix moyen du Brent est passé de 99 dollars US sur l'année 2014 à 52 dollars US sur l'année 2015, passant même sous la barre des 40 dollars US en décembre 2015.

Cette chute des cours est due à un déséquilibre entre l'offre et la demande, la demande des importateurs n'ayant pas été aussi soutenue que prévue, notamment à cause d'une croissance moins importante de la Chine. L'offre, en revanche, est demeurée stable avec notamment la production d'huile et de gaz de schiste aux États-Unis et le maintien de sa production par l'Arabie Saoudite.

Sur l'année 2015, ce phénomène a fortement impacté les compagnies pétrolières qui ont réagi rapidement pour remédier à la perte de revenus en stoppant une partie de leurs investissements. Selon le rapport sur les dépenses en exploration et production publié par IFP, les pétroliers ont réduit leurs dépenses de 21 % à l'échelle mondiale en 2015 et planifient de les réduire encore de 10 % en 2016. Les projets en offshore profond dont les coûts de production sont supérieurs à 60 \$/baril sont les plus impactés. Toutefois, la baisse de l'activité devrait être moins importante en offshore continental grâce à des coûts de production moins élevés.

Concernant l'offre, l'évolution de la flotte de navires de support *offshore* dépend du rythme d'abandon des navires anciens et des investissements dans de nouveaux navires ; ces deux éléments sont influencés par plusieurs facteurs, entre autres :

- ▶ les prévisions d'évolution de la demande des clients par les prestataires de services maritimes ;
- ▶ l'obsolescence des navires anciens, elle-même fonction de l'évolution des attentes des compagnies pétrolières ;
- ▶ l'accès aux ressources financières permettant aux acteurs d'investir.

Des évolutions imprévues du cycle de la demande des opérateurs pétroliers et de l'évolution de l'offre de navires sur le marché, événements par nature extérieurs à BOURBON et affectant un ou plusieurs marchés sur lesquels BOURBON est présent, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de BOURBON, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.1.1 Risques liés à l'évolution de la demande

Une réduction des investissements dans le secteur pétrolier pourrait entraîner une baisse de la demande de services à l'*offshore* pétrolier et ainsi limiter la capacité de BOURBON à augmenter ou à maintenir ses bénéfices.

La demande de services à l'*offshore* pétrolier est dépendante de la volonté d'investissement des opérateurs pétroliers. Le prix du pétrole sur les marchés mondiaux a une influence significative sur les décisions de lancement de nouveaux investissements dans ce secteur. En effet, les nouveaux projets d'investissements sont sanctionnés par les projections futures du prix du baril, internes à chaque compagnie, qui doivent couvrir les coûts prévisionnels d'extraction. Les cours du pétrole à court terme ont une influence

moindre lorsque les projets pétroliers sont lancés et en phase de production. L'impact potentiel reste limité aux phases d'exploration qui peuvent être décalées ou bien annulées. D'une façon générale, les cycles d'investissement pétroliers sont longs, entre 10 et 20 ans en moyenne entre la phase de construction et la phase d'exploitation/production.

Le prix du baril dépend de la demande liée à la croissance mondiale et des capacités de production des pays producteurs. Face aux prévisions d'augmentation de la demande de pétrole et à l'accélération des baisses de production des champs existants, l'activité des services pétroliers est attendue en croissance à long terme. Néanmoins la chute des cours du baril va influencer sur l'activité du secteur à court et moyen terme puisque certains projets en *offshore* profond sont annulés ou retardés.

La stratégie de BOURBON est de privilégier à la fois les grandes compagnies nationales et internationales ayant des plans d'investissement soutenus mais aussi de privilégier une politique de contractualisation long terme des navires. Ainsi, le taux de contractualisation long terme des navires de support *offshore* est de 50 % au 31 décembre 2015. Une veille active du marché, à la fois dans le domaine de la production et dans celui de l'exploration/développement, est en place de manière à réagir rapidement en fonction des évolutions du marché.

La perte d'un ou de plusieurs de ces clients principaux pourrait néanmoins avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de BOURBON.

Risques liés à l'évolution des besoins techniques de l'exploitation pétrolière en mer et des services associés.

L'exigence des compagnies pétrolières en matière de gestion des risques, déjà élevée, s'est encore accrue au vu des incidents survenus sur des plates-formes pétrolières dans le golfe du Mexique ainsi qu'en mer du Nord. De ce fait, les opérateurs pétroliers privilégient généralement les navires innovants à forte productivité tels que ceux de la flotte BOURBON. Cela a pour conséquence de rendre obsolètes les navires de plus de 25 ans d'âge et donc d'augmenter le besoin de substitution de ces navires anciens. En 2014, le taux d'utilisation de la flotte mondiale pour les navires de plus de 25 ans d'âge est tombé en dessous de 32 % et a continué de diminuer en 2015 pour atteindre 23 % ⁽¹⁾, démontrant la prépondérance de la sécurité dans les opérations en mer.

BOURBON a établi une relation durable avec les majors pétrolières qui lui permet de mieux comprendre leurs attentes. Ceci a conduit BOURBON à développer une politique d'efficacité opérationnelle reposant sur quatre piliers, à savoir la maîtrise de la sécurité des personnes et des matériels, dans le respect de l'environnement, à terre comme en mer ; le suivi de la compétence pour garantir la qualité du service ; la disponibilité technique des navires pour assurer la continuité de service ; et l'optimisation des coûts et de la consommation de carburant via l'utilisation de navires à propulsion diesel-électrique, permettant de réaliser de nettes économies en gasoil.

(1) Source : BOURBON / IHS Petrodata.

Il est important de noter l'attention accrue des compagnies pétrolières et de l'industrie en général à la réduction des consommations énergétiques dans un souci de réduction des émissions dans l'atmosphère mais également de réduction de la facture énergétique des projets. Dans ce contexte, les navires à propulsion diesel-électrique de BOURBON sont particulièrement appréciés pour leur faible consommation en carburant.

Au 31 décembre 2015, 83,6 % des navires *Offshore Supply Vessels* et *Subsea* opérés par BOURBON, ou en commande, sont équipés à la fois de positionnement dynamique de classe 2 et de propulsion diesel-électrique.

Toutefois, BOURBON ne saurait garantir une parfaite anticipation des attentes de ses clients, ni exclure, sur une ou plusieurs des zones géographiques où il est présent, que certains de ses concurrents puissent, en raison de leur taille ou de leur expertise, disposer de ressources financières, commerciales, techniques ou humaines équivalentes ou supérieures à celles de BOURBON susceptibles de répondre également aux attentes des grands opérateurs pétroliers, ce qui pourrait conduire, dans certaines circonstances, à des pertes de marchés pour BOURBON.

4.1.2 Risques liés à l'évolution de l'offre

Sur le marché des navires en offshore profond, en cas de livraisons de nouveaux navires à un rythme supérieur à celui de la croissance de la demande, une surcapacité temporaire pourrait entraîner pour BOURBON une baisse des tarifs journaliers ainsi qu'une baisse des taux d'utilisation de ses navires en offshore profond dans certaines zones géographiques.

Les investissements par les compagnies pétrolières dans les dépenses d'exploration et production de l'*offshore* ont baissé de 11 % en 2015 (Source : Rystad Energy). La plupart des régions où évolue BOURBON ont été affectées par ce ralentissement. Avec un taux d'utilisation de 83,1 % en *offshore* profond et de 78,7 % en *offshore* continental en 2015, BOURBON a démontré une forte résistance dans un marché en régression.

En termes de positionnement géographique, BOURBON est bien armé pour résister à une surcapacité sur le segment de l'*offshore* profond avec une faible exposition dans le marché très concurrentiel de la mer du Nord, sans présence dans les eaux territoriales américaines du golfe du Mexique et avec une position dominante en Afrique de l'Ouest.

La stratégie commerciale de BOURBON consiste à privilégier les contrats long terme, ce qui minimise les risques d'exposition aux fluctuations du marché court terme.

Enfin, dans un marché dégradé, avec un prix du baril très faible et des investissements dans le secteur pétrolier en forte baisse, BOURBON a fait preuve de réactivité en anticipant le désarmement des navires ayant des taux d'utilisation très bas

Dans le cadre de choix stratégiques, certains concurrents de BOURBON pourraient souhaiter développer leur part de marché dans des zones géographiques spécifiques ou auprès de clients ciblés à travers une politique commerciale agressive. Les conséquences immédiates seraient pour BOURBON la perte de nouveaux contrats ou de contrats de renouvellement sur une zone particulière ou vis-à-vis d'un client.

Ce type d'approche commerciale nécessite un fort investissement, à la fois par la mise à disposition par le concurrent d'une flotte de navires dédiés correspondant aux besoins des clients ou à ceux de la zone géographique ciblée, et par la mise en place d'une offre tarifaire nettement inférieure au prix du marché. D'une façon générale, une attaque concurrentielle ciblée reste ponctuelle et difficilement tenable dans la durée car limitée par les coûts opérationnels d'exploitation et d'investissements des navires.

Dans le contexte actuel de la baisse de la demande du marché, le risque lié à des attaques tarifaires n'est pas limité, les compétiteurs étant obligés à être plus agressifs sur les taux journaliers.

Face à ce risque, la première mesure mise en place par BOURBON est le suivi poussé du positionnement des flottes de ses principaux concurrents ainsi que le suivi de leur politique tarifaire. La deuxième est la diversification géographique du positionnement de sa flotte et la troisième est le contrôle de son portefeuille clients veillant à la diversification de clientèle.

La taille de BOURBON et sa politique d'investissement dans des navires construits en série dans des chantiers à coûts optimisés lui permettent de répondre à de telles attaques tout en gardant des marges de manœuvre.

Enfin, le renforcement des équipes locales, implantées sur les lieux d'exploitation des navires, permet une gestion active du suivi des navires travaillant en production ou bien en exploration. Le réseau commercial permet de suivre en permanence l'évolution du marché et est complété par un réseau de *Contracts Managers* en contact quotidien avec les clients pour répondre en temps réel à leurs attentes. Ces équipes ont pour mission de garder une vision instantanée sur la vitalité du marché et sur la satisfaction des clients dans le souci de leur fournir un service toujours adapté à leurs besoins.

Néanmoins, l'intensification de la concurrence et notamment la mise en œuvre d'une politique commerciale et/ou tarifaire agressive de la part de certains concurrents, ciblée sur des zones géographiques où BOURBON est présent ou auprès de certains de ses clients actuels ou potentiels, est susceptible d'entraîner pour BOURBON une perte de nouveaux contrats ou le non-renouvellement de contrats sur une zone géographique ou vis-à-vis d'un ou plusieurs clients pouvant conduire à une diminution de ses parts de marchés.

BOURBON sélectionne un nombre limité de chantiers pour faire construire ses navires, d'où une certaine dépendance vis-à-vis de ces chantiers. Une défaillance d'un des chantiers sélectionnés pourrait diminuer la capacité de BOURBON à répondre aux attentes des clients.

Une des clés du succès réside dans la mise à disposition des clients de navires innovants à des prix compétitifs. BOURBON développe des concepts de navires de nouvelle génération (propulsion diesel-électrique, positionnement dynamique de classe 2 et 3, etc.) ; il les fait construire dans des chantiers compétitifs – localisés essentiellement en Chine mais également au Vietnam, au Nigéria, aux Émirats Arabes Unis et en France – en série afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Toutefois, une défaillance ou la baisse de qualité des prestations ou produits d'un des chantiers sélectionnés pourraient diminuer la capacité de BOURBON à répondre aux attentes de ses clients ou conduire à un accroissement des coûts associés, notamment du fait du remplacement de chantiers défaillants par des prestataires plus onéreux. Une telle situation pourrait également avoir un effet défavorable sur la réputation et l'image de BOURBON et avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et à terme, ses perspectives.

Avant de lancer la construction de ses navires, BOURBON conduit des appels d'offres dans divers chantiers localisés en Europe, au Moyen Orient et en Asie afin d'obtenir les meilleures offres tarifaires tout en considérant la capacité des chantiers à livrer des navires de qualité dans les délais prévus. Cette offre s'est accrue avec l'augmentation du nombre de chantiers capables de livrer des navires spécialisés pour le marché offshore.

En 2015, BOURBON a pris livraison de 9 navires Bourbon Explorer 500 conformément à son plan d'investissement. En 2014, BOURBON a passé commande d'un gros remorqueur releveur d'ancre d'une capacité de traction de 270T. Cet AHTS, construit dans un chantier norvégien, a été nommé le Bourbon Artic et sera livré début 2016.

Le fort niveau d'exigences de BOURBON concernant le niveau de qualifications de ses collaborateurs pourrait conduire à ne pas toujours être en mesure d'armer les navires dans les coûts et/ou délais prévus pour délivrer le service aux clients.

Pour atteindre l'excellence opérationnelle, BOURBON a développé des standards d'opération pour ses collaborateurs qui sont plus exigeants que les standards internationaux et que ceux de ses clients.

En 2015, BOURBON a su armer ses 511 navires en opération en mobilisant en mer et à terre les ressources humaines nécessaires en conformité avec ses standards.

Pour cela, BOURBON s'appuie sur un large réseau international et local de *shipmanagers* et d'agences de *manning*, qui répondent tous aux standards fixés.

La diversité géographique de ce réseau permet à BOURBON de recruter du personnel qualifié dans un grand nombre de bassins d'emploi et de formation. De plus, BOURBON a engagé une politique à long terme de soutien et de promotion à la formation initiale et continue de personnel d'exécution et d'officiers de la marine marchande, notamment en Afrique de l'Ouest où la part du volume d'opérations est la plus grande. Enfin BOURBON dispose

d'une réelle attractivité vis-à-vis des personnels qualifiés grâce à la dimension et à la diversité de sa flotte qui offre plus d'opportunités d'emploi et de promotion par rapport à d'autres acteurs du secteur.

Grâce à son large effectif et à son dispositif de développement des compétences, BOURBON devrait pouvoir continuer à rendre le service selon ses standards d'excellence dans les années à venir.

Du fait de son haut niveau d'exigence et de ses standards de qualification élevés, BOURBON pourrait subir une hausse de ses coûts de main d'œuvre, due à une hausse des salaires des personnels qualifiés ou à une hausse des dépenses de formation et de préparation des ressources actuelles. Cela pourrait réduire la rentabilité des opérations et par conséquent la performance financière.

4.2 RISQUES RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE BOURBON

Le non-respect par BOURBON des réglementations applicables à ses métiers ou la dégradation de la qualité de ses opérations en termes de sécurité et de fiabilité pourraient potentiellement affecter le groupe dans la poursuite de ses activités avec certains clients ou dans certaines zones géographiques.

Les activités de BOURBON relèvent principalement du domaine maritime et du transport, secteurs particulièrement réglementés. Le groupe est également soumis à un ensemble important de législations et réglementations environnementales.

Les lois et décrets de l'État du pavillon et de l'État côtier fixent le cadre réglementaire applicable aux activités maritimes.

Les règles nationales renvoient très largement à un ensemble de conventions, élaborées sous l'égide de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), ayant reçu mandat de l'ONU pour traiter les sujets spécifiques à la navigation maritime.

Les principales normes internationales sont les suivantes :

- ▶ la convention SOLAS (convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer) contient principalement les dispositions techniques à observer pour la conception, la construction et l'équipement des navires ;
- ▶ la convention STCW (convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) recense les exigences relatives à la qualification des équipages ;
- ▶ la convention MARPOL (*Marine Pollution*) rassemble les éléments concernant la prévention de la pollution, qu'elle provienne du navire ou de sa cargaison ;
- ▶ la convention COLREG (*Collision Regulations*) définit les règles de navigation.

Ces conventions font référence à des codes et recueils établis par l'OMI, complétés par des résolutions issues de ses comités spécialisés.

- ▶ le Code ISM (Code international de gestion de la sécurité) en est un élément central qui définit les fondements pour la gestion de la sécurité au sein des armements maritimes, à bord comme au siège ;
- ▶ le Code ISPS (Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires) traite des dispositions à prendre par les armateurs et les Etats côtiers en matière de sûreté à bord comme à terre ;
- ▶ les règles relatives au transport des marchandises dangereuses sont contenues principalement dans le Code IMDG (*International Maritime Dangerous Goods*) qui recense les informations sur les précautions à prendre pour le conditionnement, le stockage à bord, la manutention et les opérations de chargement et de déchargement.

Le domaine du travail maritime est, par ailleurs, couvert par des conventions établies par l'Organisation internationale du travail (OIT), dont la convention MLC (*Maritime Labour Convention*) est entrée en application en 2013.

Les nations adhèrent massivement à ces conventions, en y incorporant toutefois quelques spécificités, en particulier pour les navires de petite taille. Les États sont chargés de l'application des conventions et de la répression des infractions.

Le contrôle de la mise en œuvre et du respect des réglementations par l'armateur est le plus souvent délégué par les États à des organismes indépendants, les sociétés de classification. Leur domaine couvre l'audit des organisations, la surveillance de la construction et les visites périodiques des navires en exploitation. Les principales sociétés de classification sont associées au sein d'une institution, l'IACS (*International Association of Classification Societies*), qui veille à l'harmonisation des règles et des actions. Les délégations de pouvoir accordées aux sociétés de classification font l'objet d'agrément formellement délivrés par les États.

BOURBON s'attache à respecter les règles en vigueur et s'applique chaque fois que possible à prendre des initiatives pour améliorer son organisation et ses méthodes afin d'anticiper les exigences des réglementations édictées par les autorités. BOURBON assure une veille permanente et tient à jour l'information réglementaire au siège comme à bord des navires.

Il est établi que ces exigences deviendront plus strictes et que cette tendance est durable. Toutefois, ces évolutions sont largement prévisibles, le législateur ayant prévu une phase d'adaptation compatible avec les réalités de l'industrie maritime.

Les changements pourraient consister en :

- ▶ de nouvelles règles techniques applicables aux navires neufs, en particulier dans le domaine des émissions atmosphériques ;
- ▶ des restrictions de navigation dans certaines zones, principalement l'Europe et l'Amérique du Nord ;
- ▶ un durcissement des contrôles et des sanctions, notamment dans les zones précitées ;
- ▶ la mise en place d'une fiscalité environnementale, déjà en application en Norvège.

BOURBON possède une flotte récente d'un âge moyen de 6,9 ans, ce qui lui confère un avantage pour répondre à ces évolutions.

Bien que BOURBON considère ces évolutions comme largement prévisibles et s'applique chaque fois que possible à anticiper les nouvelles exigences réglementaires, un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités de BOURBON pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités auprès de certains clients ou dans certaines zones géographiques ou plus généralement constituer un frein à son développement.

BOURBON ne peut garantir que des modifications importantes et/ou rapides de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Les activités de BOURBON sont susceptibles de causer des dommages aux personnes, à l'environnement ou aux biens.

Par ailleurs, cela pourrait conduire à supporter des coûts importants dans la mesure où ces événements ne seraient pas couverts soit contractuellement soit par une police d'assurance.

Les risques d'atteinte à l'environnement et aux hommes résultent principalement de la présence du navire dans son milieu et des conséquences éventuelles d'accidents liés à la cargaison ou à la navigation. Si le taux d'accident a diminué environ de moitié en 20 ans, la navigation maritime n'est toutefois pas exempte de risques. BOURBON applique les réglementations détaillées ci-dessus et a adopté un ensemble de procédures, chartes et codes de conduite qui encadrent les pratiques à bord des navires.

En tant qu'entreprise de services, BOURBON n'est pas directement responsable de processus industriels à l'exception de l'exploitation de ses moyens maritimes. BOURBON suit néanmoins les bonnes pratiques maritimes et se conforme aux demandes de ses clients lorsque les navires évoluent dans le voisinage des installations *offshore*, dans les installations portuaires ou dans toute autre zone sensible ou protégée. En particulier, BOURBON respecte rigoureusement le Code ISM ainsi que les normes de l'industrie qui incluent notamment celles définies par l'IMCA (*International Marine Contractors Association*), une association dont BOURBON est membre et qui regroupe les sociétés actives dans l'*offshore* et l'ingénierie marine et sous-marine.

Les clients pétroliers établissent un cadre réglementaire de plus en plus poussé via l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) qui regroupe plus de 80 compagnies pétrolières dans le monde, par la mise en place de contrôles de navires par tierce-partie, à l'instar des « vetting » existants à bord des tankers ou super tankers.

En 2015, BOURBON a continué de faire évoluer son système de management opérationnel des navires afin que celui-ci réponde toujours mieux aux exigences de l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*). BOURBON place ainsi les attentes de ses clients au centre de sa stratégie.

BOURBON est persuadé que les accidents sont évitables par la prévention et qu'il est possible d'empêcher les pollutions de survenir. La formation et les exercices d'entraînement visent à préparer au mieux le personnel aux situations d'urgence.

Le bon respect par l'ensemble des collaborateurs de BOURBON des pratiques et des procédures de travail qui découlent des principes ci-dessus est régulièrement vérifié au travers d'audits conduits en interne.

Les performances de BOURBON dans le domaine de la sécurité des personnes font l'objet d'un suivi permanent. D'après l'enquête de l'*International Support Vessel Owner's Association* (ISOA), qui regroupe les principaux acteurs des services maritimes à l'*offshore* pétrolier, BOURBON présente des performances en matière de sécurité parmi les meilleures du marché. En 2015, le taux d'accidents enregistrables (TRIR) de BOURBON s'est élevé à 0,55 par million d'heures travaillées.

La stratégie de BOURBON dans ce domaine est exposée au sein du paragraphe 5.1.3 du rapport de gestion.

Le renforcement et la centralisation de la gestion de maintenance de la flotte ont permis de déployer des pratiques de maintenance industrielle, réduisant significativement l'indisponibilité technique, et ainsi la probabilité d'émergence de situations d'urgence pouvant entraîner une collision ou un échouement.

S'il n'est pas possible d'annuler complètement l'impact des activités de transport sur l'environnement, BOURBON s'attache à en améliorer le bilan au moyen de solutions techniques et en agissant sur les comportements des parties prenantes. Ainsi, la décision d'opter pour le mode de propulsion diesel-électrique de ses navires en construction vise-t-elle à réduire significativement la consommation de combustible fossile et, par conséquent, le niveau des émissions de polluants atmosphériques. La stratégie de BOURBON en matière d'environnement est exposée au paragraphe 5.3 du rapport de gestion.

Les activités de services à l'*offshore* sont régies par des contrats prévoyant généralement une obligation de moyens à la charge de BOURBON ainsi qu'un partage de responsabilités avec le client.

Ce dispositif dit de « *knock for knock* » s'analyse en un accord entre un fournisseur de moyens comme BOURBON et son client, aux termes desquels chacun accepte de supporter le coût des dommages pouvant être causés à ses biens et/ou son personnel pendant l'exécution du contrat de fourniture.

Il s'accompagne d'une renonciation à recours réciproque entre les parties, étendue au bénéfice de leurs assureurs respectifs.

Ce dispositif est essentiel dans l'activité Offshore en permettant notamment à chacun des opérateurs de proportionner ses risques à la valeur des biens qu'il utilise et/ou dont il est propriétaire ainsi qu'à sa propre surface financière et de limiter en conséquence les coûts d'assurance correspondants.

Malgré les mesures et dispositifs mis en place, il ne peut être exclu qu'à l'avenir des réclamations déposées à l'encontre de BOURBON puissent entraîner un niveau de responsabilité important pour BOURBON. BOURBON ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes éventuellement subies soient effectivement ou suffisamment couvertes par ses polices d'assurances, ce qui serait susceptible d'entraîner un effet négatif sur la réputation et l'image de BOURBON et un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risque maritime

La piraterie maritime est devenue pour l'ensemble des acteurs du monde maritime une préoccupation majeure depuis plusieurs années et très rapidement BOURBON a mis en place un certain nombre de mesures et de collaborations pour évaluer ce risque dans les zones d'opération et de transit des navires, sous le contrôle du Responsable Sûreté du groupe.

Pour les navires en opérations, BOURBON applique un ensemble de procédures de sûreté adapté à chaque champ pétrolier en coordination avec les opérateurs pétroliers et les autorités compétentes. Dans la zone du Delta du Niger, et plus particulièrement au Nigéria et au Cameroun, un dispositif de sûreté spécifique et renforcé a été mis en place afin de garantir les meilleures conditions de sécurité à ses collaborateurs et ses navires.

Pour les transits de ses navires dans les zones à risques, BOURBON s'inscrit totalement dans les recommandations de l'Organisation maritime internationale et adopte systématiquement un ensemble de mesures sécuritaires, désignées comme des « *Piracy – Best Management Practices* » et adapte ses moyens en fonction des zones de transit.

Ainsi, lors des rares cas de transit de ses navires dans la région du golfe d'Aden, qui est à ce jour la zone la plus exposée, BOURBON a recours aux moyens de protection appropriés.

D'autres zones à fort potentiel comme l'Afrique de l'Est (Mozambique, Tanzanie...) focalisent l'attention de BOURBON où des moyens de protections adaptés sont étudiés.

Néanmoins, BOURBON ne peut garantir que les mesures préventives et le recours à ces moyens de protection soient suffisants à l'avenir pour garantir la sécurité de ses activités et de ses collaborateurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur son activité et son image.

Le développement de BOURBON s'effectue en partie dans des pays émergents où les risques associés à l'exploitation d'activités peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière. BOURBON peut être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.

Le développement international de BOURBON s'effectue en partie dans les pays émergents (côtes d'Afrique, Asie, Amériques...) où les risques associés à l'exploitation d'activités peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière. Il s'opère prioritairement en association avec des partenaires locaux, dans une optique de partage des savoir-faire et des bénéfices, tout en ayant le souci de faire appel à un maximum de ressources locales. Plus particulièrement, c'est au travers d'actions liées aux ressources humaines que BOURBON est en mesure de recruter, former et d'assurer des cursus de carrières pour l'ensemble des employés et collaborateurs recrutés localement.

Par cette approche spécifique à chaque pays, et avec l'aide de ses partenaires locaux, BOURBON est ainsi en mesure de s'identifier comme une entité locale, minimisant les risques associés à l'exploitation de ses activités, permettant une meilleure connaissance des risques et du contexte local.

Toutefois, BOURBON ne peut garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper et de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver affectés.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

Une information judiciaire a été ouverte à Marseille à la suite de l'interpellation à l'aéroport Marseille-Provence, en octobre 2012, de l'ancien directeur fiscal de la société, de retour d'Afrique en possession d'une somme d'environ 190 000 euros.

Cette procédure porte notamment sur des faits allégués de corruption d'agents publics au Cameroun, en Guinée Equatoriale et au Nigéria, dans le cadre de contrôles fiscaux d'entités locales en 2011 et 2012.

À cette occasion, l'ancien directeur fiscal, qui a été immédiatement licencié, a été mis en examen du chef de corruption active d'agents publics étrangers, entraînant en avril 2015 la mise en examen de la personne morale BOURBON SA du même chef, assortie d'une garantie de 1 million d'euros.

Dans le cadre de cette procédure, des mises en examen de membres de la Direction générale sont aussi intervenues en avril et novembre 2013 du chef de complicité de corruption, suite de la mise en examen de l'ancien directeur fiscal.

BOURBON et sa Direction générale contestent très fermement les faits qui leur sont reprochés.

Depuis la fin novembre 2014, une enquête fiscale, fondée sur des pièces recueillies dans le cadre de l'information judiciaire susvisée, est diligentée à Marseille, à l'encontre de certaines sociétés du groupe, dont BOURBON SA. À ce stade, aucune information n'a été communiquée à ces sociétés quant à la nature ou au montant d'éventuels redressements.

Le groupe intervient dans des environnements complexes. Ses activités s'exercent dans le respect des lois de chacun des pays, et BOURBON attache une importance de premier rang au respect des réglementations anti-corruption.

En dehors des procédures décrites ci-avant, et du litige mentionné dans l'annexe aux comptes consolidés (note 3.20) du présent document de référence, des litiges déjà provisionnés dans les comptes et/ou de ceux dont la divulgation serait contraire à ses intérêts légitimes, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Pour chaque litige significatif, une provision a été constituée à hauteur du risque estimé lorsque la probabilité d'occurrence de ce dernier a été considérée comme forte. Dans le cas contraire, aucune provision n'a été constituée.

4.4 RISQUES ÉTHIQUES ET DE NON CONFORMITÉ

Les conduites contraires à l'éthique et aux dispositifs de lutte contre la fraude, la corruption ou toutes autres dispositions légales applicables, sont susceptibles d'exposer BOURBON ou ses collaborateurs à des sanctions pénales et civiles. Elles peuvent porter atteinte à la réputation du groupe et à sa valeur actionnariale. La politique du groupe est de conduire ses activités dans le strict respect des obligations légales et éthiques telles que résultant notamment de la Politique Conformité et Éthique du groupe.

Les événements sus mentionnés ont conduit le groupe à renforcer sa politique, ses procédures et ses programmes de formation en matière d'éthique et de conformité, spécialement en ce qui concerne la lutte contre la corruption. Le groupe a mis en place un programme de *compliance* dédié pour l'ensemble de ses entités. Les mesures principales déployées dans ce cadre sont décrites dans les parties cartographie des risques du rapport de gestion et au sein de la section « procédures de contrôle interne et de gestion des risques » du rapport du Président.

4.5 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le groupe est exposé sont les risques de crédit/contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marché. Le Conseil d'Administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

4.5.1 Risque de crédit/de contrepartie

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. La solidité financière de ses clients permet à BOURBON d'éviter le recours à une assurance de type COFACE. Ainsi, les compagnies pétrolières supermajors, majors, nationales et indépendants représentent près de 67 % du chiffre d'affaires. Le groupe n'a donc pas souscrit de convention type COFACE.

Le volume d'affaires réalisé avec les 5 premiers clients représente 601 millions d'euros soit 45,2 % du chiffre d'affaires tandis que les 10 premiers clients pèsent pour près de 65,6 % (soit 872 millions d'euros).

L'état d'antériorité des créances et autres débiteurs est présenté en note 3.19.5. de l'annexe aux comptes consolidés.

D'autre part, en 2015, BOURBON n'opérait pas de contrats avec des compagnies pétrolières étatiques dans des pays à risque politique très élevé tels que Venezuela, Iran, Irak.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre, en particulier avec les principales banques françaises, et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

4.5.2 Risques de liquidité

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à financer les besoins du groupe par une combinaison de *cash flows* opérationnels, de cessions d'actifs, d'emprunts bancaires et d'opérations de marché.

Le volet financier du plan d'action « Transforming for beyond » dévoilé en mars 2013 (cession de 2,5 milliards d'USD de navires) a permis depuis 2013, de renforcer la liquidité du groupe. Ces cessions de navires permettent en effet de désendetter progressivement le groupe.

Des contrats de financement moyen et long termes seront en outre conclus pour des navires n'entrant pas dans l'assiette cédée.

La conjonction de ces ventes et de la mise en place de nouvelles dettes long terme mesurées permettra au groupe de diminuer encore son risque de liquidité.

Au 31 décembre 2015, les dettes financières brutes de BOURBON s'élèvent à 1 659 millions d'euros dont 1 127 millions d'euros à plus d'un an. L'échéancier de la dette financière à moyen et long terme figure dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés. La durée de vie résiduelle moyenne de la dette à long et moyen terme est de 4 ans et 8 mois.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de l'endettement long terme et moyen terme au 31 décembre 2015 (hors intérêts courus non échus) :

(en millions d'euros)	Part à moins d'un an de l'Endettement Moyen / Long Terme	Endettement Moyen / Long Terme	Total
CLUB DEAL – 320 M€	32	16	48
CLUB DEAL – 450 M€	45	146	191
CLUB DEAL – 318 M€	48	-	48
CLUB DEAL – 340 M€	42	255	297
GIE/SNC EXTERNALISES	19	109	129
Financement flotte Norvège	22	104	126
40 autres prêts bilatéraux	117	497	613
TOTAL	325	1 127	1 452

Au 31 décembre 2015, les lignes court terme, sous forme de découvert, de tirage « crédit spot » ou de facilité de crédit (revolving) sont utilisées pour 200 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent quant à eux à 7,2 millions d'euros.

La trésorerie active dont dispose le groupe ressort à 263 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Emprunts à long et moyen terme

Les emprunts à long et moyen terme sont essentiellement constitués de financements type « club deal » et d'emprunts bilatéraux.

Tous ces emprunts sont adossés à des actifs (navires) pris en garantie (hypothèque de 1^{er} rang ou de sûreté négative). Les navires sont clairement identifiés lors de la signature du contrat de prêt, l'information est détaillée au sein de la note « 5.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan » de l'annexe aux comptes consolidés. Durant l'exécution du contrat de prêt, BOURBON peut être amené pour des raisons techniques à modifier la liste des navires affectés au prêt et établie a priori. Deux options s'offrent alors, soit un remboursement partiel de l'emprunt, soit la substitution par un autre navire. Dans tous les cas un avenant est signé au contrat de prêt afin de refléter les nouvelles garanties données.

En 2005, BOURBON a souscrit un emprunt « club deal » de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007 et s'achèvera en 2017. Au 31 décembre 2015, l'encours du prêt est de 48 millions d'euros.

Au cours de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (également « club deal ») a été souscrit. La phase d'amortissement

a débuté en janvier 2010 et s'achèvera en 2020. Au 31 décembre 2015, l'encours du prêt est de 191 millions d'euros.

En juillet 2009, un emprunt « club deal » de 318 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement a débuté en 2011 et s'achèvera en 2016. Au 31 décembre 2015, l'encours du prêt est de 48 millions d'euros.

Enfin en 2015, un nouvel emprunt « club deal » de 340 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement débutera en juin 2016 pour s'achever en 2021. Au 31 décembre 2015, l'encours de ce prêt est de 297 millions d'euros (43 millions seront tirés au premier trimestre 2016).

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars US, en euros et en couronnes norvégiennes) sont régulièrement signés. Ainsi en 2015, un emprunt de 22,5 millions d'USD a été signé.

Dans de nombreux cas, la documentation contractuelle inclut l'exigence du respect d'un ratio endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90. Le dernier emprunt « Club Deal » a porté ce ratio à 1,20.

Dans le cas de quelques financements bilatéraux, essentiellement de type de financement crédit-bail fiscal, dont l'encours global à fin 2015 s'élevait à 70 millions d'euros, les stipulations des contrats de crédit-bail fiscal prévoient un ratio de l'endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90 et un ratio « Dettes nettes opérationnelles sur EBITDA » qui doit être inférieur à 4,0.

Au titre de l'ensemble de nos engagements financiers, aucun cas d'exigibilité anticipée n'est survenu au 31 décembre 2015. De même aucun défaut croisé n'est survenu parmi les entités du groupe.

Par ailleurs, aucun cas de résiliation anticipée des contrats de prêt tel que le cas de circonstance nouvelle (*termination event*) lié au changement de contrôle du débiteur n'est survenu au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, BOURBON respecte ses covenants financiers c'est-à-dire ses engagements financiers relatifs aux contrats de financement.

Lignes court terme

Le groupe dispose de lignes court-terme non utilisées à hauteur d'environ 37 millions d'euros au 31 décembre 2015. Avec 2 établissements bancaires, le groupe a signé des conventions « d'unité de compte », lui permettant de fusionner les soldes disponibles en USD avec les concours en Euros.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du groupe. Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

BOURBON ne fait pas l'objet de notation financière par une agence spécialisée.

4.5.3 Risques de marché

Les risques de marché regroupent l'exposition du groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur actions et risques sur les approvisionnements.

Risques de taux d'intérêt

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur Actif, Financements et Trésorerie qui rapportait, au 31 décembre 2015, au Directeur Général délégué – Finance & Administration.

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le groupe met en place des *swaps* de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces *swaps* sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2015, après prise en compte des *swaps* de taux d'intérêt, environ 63 % de l'endettement long terme et moyen terme du groupe est contracté à taux d'intérêt fixe.

Au 31 décembre 2015, les contrats de *swaps* de taux portent sur les emprunts du groupe, dont ils transforment le taux variable en taux fixe. Ces contrats ont été conclus en euros (EUR), couronne norvégienne (NOK) et dollar américain (USD) ; ils se ventilent par

échéance comme suit :

(en millions d'euros)	Encours au 31 décembre 2015 en devises	Encours au 31 décembre 2015 en euros	Échéance
Devise – Swaps prêteurs taux fixe			
EUR	48,0	48,0	07/04/2017
EUR	19,3	19,3	26/06/2017
EUR	91,3	91,3	26/07/2018
EUR	18,7	18,7	28/06/2019
EUR	100,0	100,0	27/01/2020
EUR	8,8	8,8	31/12/2020
EUR	5,1	5,1	29/07/2021
EUR	297,0	297,0	31/03/2021*
NOK	50,0	5,2	29/03/2016
NOK	150,0	15,6	30/06/2016
NOK	100,0	10,4	29/12/2016
USD	39,9	36,7	30/06/2017
USD	22,3	20,5	17/07/2017
USD	21,9	20,1	30/09/2019
TOTAL		696,6	

* Contrat de *swaps* de taux à départ décalé qui prendra effet au 31 décembre 2016

Le tableau suivant présente l'exposition nette du groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

	Au 31 décembre 2015													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
(en millions d'euros)														
Trésorerie	-	263,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	263,3
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	12,4	-	40,9	-	5,2	-	24,6	-	23,6	-	77,8	-	184,6	-
Actifs financiers	12,4	263,3	40,9	-	5,2	-	24,6	-	23,6	-	77,8	-	184,6	263,3
Concours bancaires et lignes court terme	-	(199,5)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(199,5)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	(0,9)	-	-	-	-	-	(0,0)	-	(0,9)	-
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(5,3)	(3,0)	(5,5)	(2,9)	(5,6)	(1,4)	(5,8)	-	(4,3)	-	(6,0)	-	(32,4)	(7,2)
Emprunts bancaires	(21,7)	(294,8)	(22,3)	(323,9)	(22,7)	(165,9)	(23,2)	(217,1)	(23,7)	(112,1)	(66,6)	(117,4)	(180,2)	(1 231,3)
Passifs financiers	(26,9)	(497,2)	(27,8)	(326,8)	(29,3)	(167,3)	(29,0)	(217,1)	(28,0)	(112,1)	(72,6)	(117,4)	(213,6)	(1 438,0)
Position nette avant couverture	(14,5)	(233,8)	13,2	(326,8)	(24,1)	(167,3)	(4,4)	(217,1)	(4,4)	(112,1)	5,2	(117,4)	(29,0)	(1 174,7)
Couverture													(696,6)	696,6
Position nette après couverture													(725,6)	(478,1)

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2015, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 4,8 millions d'euros sur un an.

Au 31 décembre 2014 :

	Au 31 décembre 2014													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
(en millions d'euros)														
Trésorerie	-	352,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	352,4
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	16,0	-	3,8	-	33,6	-	3,8	-	5,7	-	104,6	-	167,6	-
Actifs financiers	16,0	352,4	3,8	-	33,6	-	3,8	-	5,7	-	104,6	-	167,6	352,4
Concours bancaires et lignes court terme	-	(181,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(181,4)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	(0,6)	-	-	-	-	-	(0,0)	-	(0,6)	-
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(5,2)	(2,9)	(5,4)	(3,0)	(5,5)	(3,0)	(5,7)	(1,4)	(5,9)	-	(10,4)	-	(38,1)	(10,2)
Emprunts bancaires	(31,2)	(389,8)	(30,5)	(212,9)	(31,5)	(252,4)	(32,4)	(97,6)	(33,3)	(145,5)	(88,5)	(117,0)	(247,6)	(1 215,2)
Passifs financiers	(36,4)	(574,1)	(35,9)	(215,9)	(37,6)	(255,4)	(38,1)	(98,9)	(39,2)	(145,5)	(98,9)	(117,0)	(286,2)	(1 406,8)
Position nette avant couverture	(20,4)	(221,7)	(32,1)	(215,9)	(4,0)	(255,4)	(34,3)	(98,9)	(33,5)	(145,5)	5,7	(117,0)	(118,6)	(1 054,4)
Couverture													(633,3)	633,3
Position nette après couverture													(751,9)	(421,1)

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2014, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 4,2 millions d'euros sur un an.

Risque de change

Les objectifs

La politique du groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar US sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont relatifs à la facturation clients. En effet, BOURBON facture une partie importante (77 % environ) de ses prestations en dollars US. Le groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars US (représentant environ 26 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars US à terme et/ou d'options de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'*offshore* sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

Flux long terme

Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars US à l'époque. Cela pour réaliser les gains de change latents comptabilisés au cours des exercices précédents.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros ou en dollars US. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, les emprunts euros finançant des actifs générant des revenus en dollars US seront à nouveau convertis en dollars US et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars US.

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du groupe aux variations des taux de change :

- sur le résultat : risque de transaction ;
- sur les capitaux propres : risque de conversion.

a) Risque de transaction

Au 31 décembre 2015, les dérivés de change portent sur des flux essentiellement en dollar américain (USD), Naira Nigerian (NGN) et en couronne norvégienne (NOK) et se ventilent comme suit :

Au 31/12/2015	Encours (en millions de devises)	Échéance	Taux de change moyen
Contrats à terme couvrant les ventes futures attendues			
EUR / USD	680	Entre 29/01/2016 et 31/10/2017	1,1009
NOK / USD	13,5	Entre 15/01/2016 et 15/09/2016	8,4615
Contrats à terme couvrant les achats futurs attendus			
NOK / EUR	340	31/03/2016	9,5404
NOK / EUR	340	31/03/2016	9,5100
NOK / EUR	200	31/03/2016	8,7320
Cross-currency swap			
USD / EUR	46	Entre 29/09/2017 et 30/06/2021	1,4331
USD / NGN	13	Entre 17/05/2016 et 27/09/2016	199,00

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2015, les positions des actifs et passifs monétaires du groupe (libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) avant et après gestion :

(en millions d'euros)	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	1 608,7	27,9	41,3	51,8
Passifs monétaires	(1 255,3)	(25,1)	(71,6)	(26,7)
Position nette avant gestion	353,4	2,8	(30,3)	25,2
Couvertures	(30,3)	-	-	-
Position nette après gestion	323,1	2,8	(30,3)	25,2

Au 31 décembre 2015, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises représenterait un impact cumulé au niveau du groupe de 2,9 millions d'euros, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

b) Risque de conversion

Le tableau suivant donne la répartition par devise des capitaux propres consolidés pour les années 2015 et 2014 :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Euro (EUR)	1 577,8	1 566,2
Real brésilien (BRL)	(195,4)	(1 55,9)
Peso mexicain (MXN)	59,4	51,5
Couronne norvégienne (NOK)	43,3	79,2
Dollar américain (USD)	127,3	113,2
Franc suisse (CHF)	1,8	2,0
Naira nigérien (NGN)	(52,0)	(29,4)
Autres	2,2	(1,7)
TOTAL	1 564,3	1625,0

Au 31 décembre 2015, une variation des taux de change de 1 % aurait eu un impact de 3,0 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés (3,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Risque sur actions

Le groupe ne possède pas de placements de trésorerie au 31 décembre 2015.

Comme indiqué dans la note 3.12 des comptes consolidés Actions propres, le nombre de titres auto-détenus par BOURBON au 31 décembre 2015 s'élève à 401 792. Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action de BOURBON résulterait en une variation de la valeur de marché des actions propres de 0,6 millions d'euros.

Risque sur le prix des approvisionnements

L'exposition du groupe au risque de prix est minimale.

L'évolution du cours des matières premières ne constitue pas un risque d'augmentation significative des coûts de fonctionnement. Les clients prennent généralement directement à leur compte les coûts des carburants.

4.6 ASSURANCES COUVERTURES DES RISQUES

Nature et étendue de la couverture

BOURBON dispose pour son activité maritime d'un programme d'assurances complet en risques ordinaires et risques de guerre couvrant tant les dommages susceptibles d'être causés à sa flotte (assurance « corps et machines ») que les responsabilités qui pourraient lui incomber en sa qualité d'armateur (assurance dite « *Protection & Indemnity* » ou « P&I »).

BOURBON complète ce dispositif avec une assurance de responsabilité civile (« RC ») couvrant les risques non directement liés à son activité maritime, au moyen d'une police « chapeau » pouvant intervenir en excédent et différence de conditions.

BOURBON a également souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de ses dirigeants.

Enfin, BOURBON a souscrit une police « pertes pécuniaires » intervenant notamment en différence de conditions et de limites de

ses polices dommages risques ordinaires et risques de guerre, RC et P&I.

Les couvertures de ces assurances ont toutes été prises à des niveaux de garanties et de franchises adaptés aux risques de l'entreprise, que BOURBON ne souhaite pas divulguer pour des raisons de confidentialité.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une partie des risques de dommages concernant la flotte et les risques « pertes pécuniaires » visés ci-dessus, sont conservés par le groupe par l'intermédiaire d'une société captive de réassurance constituée fin décembre 2015. Cette société intégralement détenue par BOURBON et dénommée BOURBON CAP RE est située au Luxembourg. Sa gestion a été confiée à un gestionnaire de captive agréé par le Commissariat aux assurances Luxembourgeois.

Gestion-assureurs

Sous réserve des contraintes de législation locale ou tenant à l'organisation du groupe, la gestion des assurances est centralisée, ce qui permet d'obtenir une optimisation de la couverture tant sur le plan qualitatif qu'économique, ainsi qu'une meilleure lisibilité des coûts d'assurance.

BOURBON s'appuie en risques de dommages aux « corps et machines », sur des assureurs internationaux de premier rang. BOURBON est également membre de mutuelles d'armateurs telles que le Shipowners Club, le Gard et le Standard faisant toutes parties de l'*International Group of P&I Clubs*, qui couvrent sa responsabilité civile d'armateur.

La police de responsabilité civile couvrant son activité non maritime est souscrite auprès d'Axa Corporate Solutions, de Helvetia Assurances SA et de Swiss Re.

L'assurance couvrant la responsabilité civile des dirigeants de BOURBON est prise auprès d'AIG.

La période de couverture des polices est en général de 12 mois. À noter que certaines polices de BOURBON contiennent une clause de sauvegarde lui permettant de résilier le contrat si l'agence Standard & Poor's abaisse la notation financière de l'assureur en dessous d'un certain niveau.

5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

En 2015, et malgré le contexte difficile que connaît le secteur, BOURBON a poursuivi sa démarche de responsabilité sociétale en mettant l'accent sur les principaux enjeux pour lesquels les activités du groupe ont potentiellement un impact : la sécurité, la gestion des consommations de carburant, l'ancrage local, l'éthique et la Compliance (détaillé dans le paragraphe 2.7 du rapport du Président).

Dans le cadre de l'amélioration continue, le *reporting* social et environnemental a permis d' étoffer et de fiabiliser les indicateurs quantitatifs relatifs à la loi Grenelle II et au GRI (*Global Reporting Initiative*).

Enfin, BOURBON a réaffirmé ses engagements en terme de responsabilité sociétale en dressant en fin d'année un bilan de

ses actions dans une communication sur le progrès (COP) auprès du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette communication est disponible publiquement pour l'ensemble des parties prenantes sur le site internet du groupe ainsi que sur celui du Pacte Mondial. Le groupe continue donc de mettre en avant en matière d'application des 10 principes de l'initiative touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

5.1 INFORMATIONS SOCIALES

Tous les indicateurs sociaux présentés dans les chapitres 5.1 et 5.2 sont calculés sur la base des effectifs sous contrat à fin décembre 2015, à l'exception des indicateurs de flux de personnel, de formation et d'absentéisme qui prennent en compte l'ensemble des effectifs mobilisés durant l'année 2015.

5.1.1 Emploi

5.1.1.1 Composition et répartition des effectifs

Les effectifs de BOURBON ont évolué au gré de la baisse des activités en mer et à terre.

Au 31 décembre 2015, le service était rendu par environ 10 800 ⁽¹⁾ personnes, dont 9 125 ⁽²⁾ sous contrat, réparties en 1 854 personnes à terre et 7 271 personnes en mer. Entre 2014 et 2015, le groupe a vu ses effectifs sous contrat, toutes populations confondues, décroître de près de 7 %.

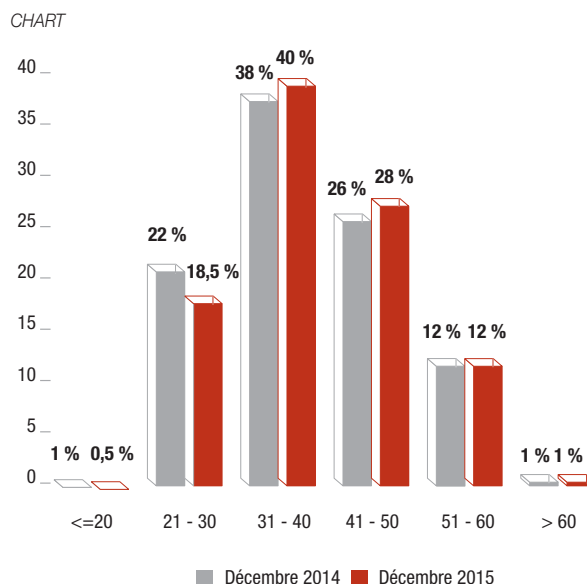
La population se répartit selon les 3 groupes principaux suivants :

- ▶ le personnel navigant (44 % d'officiers et 56 % de personnel d'exécution) ;
- ▶ les personnels embarqués spéciaux (grutiers, ingénieurs, pilotes de robots et autres postes) qui participent aux opérations de levage, robots et à la direction des opérations à bord des navires ;
- ▶ les populations à terre dont 19 % de postes d'encadrement.

En 2015, la part des femmes dans le groupe a augmenté de 1 point.

Répartition femmes/hommes	Effectifs	Femmes	Hommes
Comité exécutif	3	0	100 %
Navigants	7 271	1 %	99 %
Sédentaires – toutes catégories	1 854	30 %	70 %
Sédentaires – Managers	347	16 %	84 %
TOTAL DES EFFECTIFS GROUPE	9 125	7 %	93 %

▶ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE



À fin 2015, l'âge moyen du personnel BOURBON est de 39 ans, 59 % des collaborateurs BOURBON ont 40 ans ou moins.

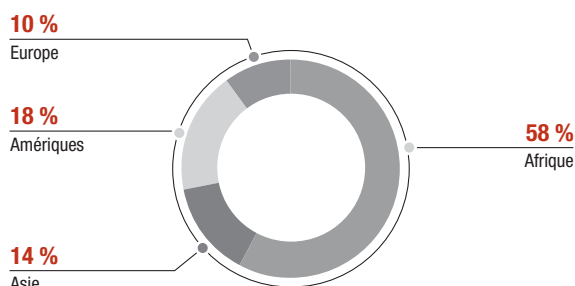
▶ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

La part des femmes dans le groupe représente 7 % de l'ensemble des effectifs, et 1 % du personnel navigant, ce qui correspond aux chiffres de l'industrie.

(1) Cet effectif total inclut d'une part le personnel sous contrat en fin d'exercice 2015, et d'autre part le personnel navigant hors contrat (en régime de rotation amené à être réembarqué).

(2) Cet effectif total inclut le personnel sous contrat en fin d'exercice 2015 (sous contrat direct avec BOURBON ou sous contrat avec des agences de manning ou de sourcing).

► RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12/2015



La part des effectifs BOURBON travaillant dans leur pays d'origine est de 58 %, en augmentation d'un point par rapport à 2014.

5.1.1.2 Égalités des chances, équité

BOURBON met en œuvre une politique d'égalité des chances et d'équité que des chartes diffusées à tous les niveaux viennent renforcer, au-delà du respect des réglementations qui pourraient déjà exister dans certaines zones d'opération.

Un monitoring de l'égalité entre les hommes et les femmes, au regard de la rémunération et de la promotion, a pu être mis en place pour l'année 2015. Il servira de base à la définition d'axes de progrès pluriannuels. Les indicateurs retenus pour le monitoring de l'égalité homme/ femme sont : la rémunération, l'accès à la formation, l'accès aux promotions.

D'autre part toutes les filiales ont déclaré en 2015 que leurs processus intégraient le respect des conventions ILO (*International Labour Organization*) en matière d'élimination des discriminations dans les emplois.

Les métiers des collaborateurs BOURBON sont dans leur plus large part inadaptés à l'emploi et l'insertion de personnes handicapées (un certificat d'aptitude spécifique est exigé pour les marins, et un nombre conséquent de métiers sédentaires exige de pouvoir visiter les navires).

5.1.1.3 Politique de recrutements internationaux

En 2015, BOURBON emploie 88 nationalités différentes.

Les filiales opérationnelles, agissant pour leur propre compte ou en qualité d'agences de *manning* internes gèrent 72 % des effectifs, pour 28 % de personnels mis à disposition par des agences de *manning* externes.

Les sociétés de *manning* et *sourcing* externes sont sélectionnées sur des critères de conformité avec les standards internationaux et les standards BOURBON.

Les agences de *manning* et *sourcing* sont auditées dans le cadre du programme annuel d'audit, défini dans le système qualité de BOURBON. L'objectif de ces audits est de vérifier que les processus de sélection, recrutement, formation, management sont conformes aux standards BOURBON et que ces agences répondent aux standards internationaux. Pour les personnels sédentaires BOURBON améliore ses standards de recrutement en y intégrant un processus d'évaluation des compétences, et d'identification des

besoins en formation applicable à tout nouveau titulaire d'un poste au sein du groupe.

Afin de capitaliser sur les compétences opérationnelles acquises au sein du groupe, BOURBON continue sa politique de *sourcing* interne. Pour les personnels sédentaires, les mobilités transverses d'un métier à un autre ont concerné 39 personnes en 2015. De plus, 69 personnes ont eu une promotion en 2015.

5.1.1.4 Embauches et licenciements

L'analyse de l'évolution de l'effectif, portant sur 100 % des filiales. BOURBON montre une diminution de l'effectif pour 2015. Les filiales ont recruté 336 personnes sur des postes sédentaires tandis que 385 personnes de cette même catégorie ont quitté le groupe dont 98 dans le cadre d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, soit un solde négatif de 0,4 % pour le personnel sédentaire.

Ces filiales ont également embauché 2 463 personnels marins ou embarqués, tandis que dans cette catégorie 3 530 personnes ont quitté la société, dont 701 dans le cadre d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, soit un solde négatif de 9 % pour les personnels marins ou embarqués.

Au 31 décembre 2015, le taux de rétention du Groupe calculé sur 2 ans, toute population confondue, est de 85 %, dont :

- 87 % pour le personnel sédentaire ;
- 80 % ⁽¹⁾ pour le personnel navigant officier.

5.1.1.5 Rémunérations

BOURBON confirme sa politique de gestion locale des rémunérations, chaque filiale s'attache à maintenir un niveau de rémunération compétitif sur son marché, privilégiant l'emploi local et veillant à améliorer le taux de rétention de ses équipes. Les revues de salaires ont lieu une fois par an au niveau des filiales sur décision du management ou par accords négociés.

Les rémunérations des personnels marins sont établies par fonction occupée à bord et par type de navires.

Concernant le personnel sédentaire, 69 % des filiales sont tenues de respecter des minima imposés par la législation ou la branche d'activité et 52 % ont en place une grille de salaire qui leur est propre.

Au titre de 2015, 59 % des filiales portant des personnels sédentaires et 31 % des filiales portant des personnels navigants ont en cours un plan de rémunération variable à court terme. Les principaux axes de performance définis par le groupe sont déclinés au niveau de ces plans ; avec notamment la sécurité des opérations, le taux d'utilisation des navires et les résultats économiques annuels.

Dans 90 % des filiales, le personnel sédentaire est couvert par une assurance des frais de santé, cette assurance est étendue à la famille des collaborateurs dans 69 % des filiales.

62 % des filiales ont également en place une assurance des frais de santé pour leur personnel navigant.

L'évolution des charges de personnel de l'ensemble des effectifs salariés du groupe est présentée dans la note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

(1) Ensemble des officiers (pont & machine) travaillant sur des navires de type « supply ».

5.1.2 Une politique au service de l'excellence opérationnelle

5.1.2.1 Organisation de la politique de Ressources Humaines

La politique de Ressources Humaines, décidée en comité exécutif, est pilotée par la Direction des Ressources Humaines groupe. Elle définit, pour l'ensemble des populations, les orientations en matière de recrutement, de rémunération, de formation et de gestion de carrière.

Les dispositifs sont ensuite déployés parmi les 3 principales populations de BOURBON, à travers les filiales opérationnelles qui les emploient. Le système d'information intégré (*Onsoft Computer Systems AS*) qui permet de gérer le personnel du groupe et son activité armement (gestion administrative, planification, formation, paie) a continué d'être déployé en 2015. Des modules additionnels en mode SaaS ont été directement mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs d'un grand nombre de filiales pour fluidifier et documenter les entretiens d'évaluation annuels.

Au total, les outils permettent de gérer de façon intégrée 91 % des effectifs au 31 décembre 2015.

5.1.2.2 Développement de la compétence collective

BOURBON continue de considérer que l'excellence du service passe par le développement d'équipes collectivement compétentes et engagées. Les dispositifs d'évaluation de la performance et/ou des compétences individuelles ont vocation à être appliqués partout dans le monde, et pour toutes les populations. Le système de management de la qualité encadre le processus et assure sa déclinaison dans les multiples contextes de l'organisation BOURBON.

La nécessité de réduire les coûts a contraint à réduire les dépenses de formation : en ce sens, seules les formations réglementaires ou contractuellement convenues avec les clients ont été systématiquement financées. Les formations qui ne rentraient pas dans ces critères ont été quant à elles quasiment toutes reportées sine die. En conséquence BOURBON s'est engagé dans un chantier de fond qui consiste à démultiplier l'accès au développement de compétences via le *digital learning*, et à démultiplier le transfert de compétences interne via la formation de formateurs occasionnels et la vulgarisation auprès des managers de la démarche de gestion des compétences individuelles.

La formation des personnels sédentaires a totalisé 16 816 heures ⁽¹⁾ en 2015, toujours selon les trois axes : formations managériales, transversales et formations métiers.

Les formations métiers représentent 53 % de l'effort de formation et concernent aussi bien des programmes en support du déploiement du QMS que la professionnalisation de personnel (Oracle, Taxes, OCS pour les formations déployées par le Corporate et ISO 9001, Audit, ISM/ISPS codes, etc. pour les formations réalisées par les filiales).

En 2015, pour le personnel navigant, l'effort de formation (140 400 heures) a représenté 4 % de la masse salariale de cette population ⁽²⁾. Les formations prises en charge sont en majorité des formations obligatoires au regard des réglementations internationales

et des formations sur des Standards établis par BOURBON pour sa population.

Dans ce cadre, des « référents » (experts métier) continuent de partager leur expertise et savoir-faire, en accompagnant et formant leurs pairs à bord des navires lors de missions spécifiques.

5.1.2.3 Organisation du travail

5.1.2.3.1 Organisation du travail

Le personnel navigant et les personnels spéciaux embarqués travaillent selon des régimes de rotation alternant périodes à bord et périodes de repos à terre, ces régimes peuvent varier selon les zones d'opérations, les types de navire et en fonction des accords d'entreprise ou des conventions collectives en vigueur. Pendant les périodes d'embarquement le travail du personnel navigant est organisé de façon à respecter les temps de repos exigés par les conventions (STCW, MLC) et par les règles des autorités des pavillons. Les Commandants de navires et les équipes à terre ont à charge de veiller au respect de ces réglementations.

L'organisation des temps de travail et de repos des personnels sédentaires dépend du cadre législatif applicable et également d'accords collectifs conclus au niveau des branches d'activité ou des établissements.

En 2015, 59 % des filiales déclarent se référer à des règles internes et 38 % à des accords collectifs pour la gestion des temps de travail de leur personnel navigants et/ou sédentaires. En 2015, un nouvel accord impliquant environ 190 personnes a été négocié pour le personnel sédentaire en France.

En 2015, 34 % des filiales ont recours ponctuellement au temps partiel et 10 % des filiales proposent l'usage du télétravail à leurs collaborateurs.

Certaines fonctions techniques sur les bases de support aux opérations nécessitent une présence en continu. Les personnels occupant ces fonctions travaillent selon des régimes de rotation spécifiques alternant période de travail et période de repos. Pendant les périodes de travail en continu, les temps de repos quotidiens sont respectés et les temps de repos hebdomadaires récupérés. L'organisation de régime de rotation a concerné, en 2015, 10 % des filiales.

5.1.2.3.2 Absentéisme

En 2015, le taux d'absentéisme a été évalué pour toutes les filiales et consolidé par type de population :

- ▶ personnel navigant et embarqués spéciaux ;
- ▶ personnel à terre.

Pour le personnel à terre ⁽³⁾, les absences pour maladies et accidents du travail ainsi que les absences non justifiées ont été mesurées, les taux constatés sont de 1,94 % pour les absences maladies et accidents, et de 0,11 % pour les absences non justifiées. Afin d'assurer une homogénéité de l'information consolidée, toutes les filiales ont calculé leur taux d'absentéisme selon la même méthode. Au global, le taux d'absentéisme constaté pour la population à terre est de 2,05 %.

Pour le personnel Offshore, la mesure du taux d'absentéisme a été faite en considérant le périmètre suivant : le personnel contracté

(1) Ensemble du Personnel sédentaire mobilisé, payroll & contracted.

(2) Ensemble du Personnel navigant mobilisé, payroll & contracted.

(3) Personnel sédentaire directement contracté par l'une des filiales du Groupe (payroll).

directement par des filiales du Groupe, avec un contrat à durée indéterminée.

Le taux d'absentéisme pour le groupe sur ce périmètre s'établit à 5,44 %, dont 4,86 % pour des absences maladie, 0,57 % pour des absences accidents et seulement 0,02 % pour des absences non justifiées.

5.1.2.3.3 Respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des droits de l'homme

La MLC, *Maritime Labour Convention* ou Convention du travail maritime, ratifiée au sein de l'OIT en 2006, est entrée en vigueur en août 2013.

Cette convention, nouveau pilier des réglementations maritimes internationales après STCW, MARPOL et SOLAS, est apparentée à une charte des Gens de Mer, elle définit les standards minimaux de travail à bord des navires de plus de 500 UMS. Elle regroupe plus de soixante conventions ou règlements internationaux existants. Tous les navires ont un certificat de travail maritime délivré par les autorités du pavillon, preuve du respect de la convention.

Une enquête déployée fin 2015 a visé à s'assurer à nouveau que l'ensemble des filiales continuait de respecter les conventions fondamentales des droits de l'homme, et les conventions fondamentales de l'OIT portant sur la liberté d'association, l'élimination des discriminations, l'élimination du travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants.

5.1.3 Focus sécurité

BOURBON place la sécurité au premier plan de ses opérations. L'objectif du groupe est de garantir des opérations sûres, efficaces et fiables pour les clients, qui ont eux-mêmes des exigences de plus en plus strictes à respecter.

La sécurité chez BOURBON comprend la sécurité des collaborateurs, celle des clients et de tous ceux qui travaillent chez et pour le groupe, ainsi que la protection des actifs et de l'environnement. En 2015, plus de 3 millions de passagers ont été transportés en toute sécurité vers et depuis des sites *offshore*.

Dans l'optique de mieux répondre aux exigences toujours plus grandes de ses clients, BOURBON poursuit la mise en service au sein de toutes ses filiales de son standard de Management Opérationnel de la Sécurité (OSM) qui s'aligne sur le programme de l'industrie *offshore*. Ce système moderne intègre la chaîne complète de management des opérations, définissant les responsabilités et les responsabilités individuelles pour fournir des opérations sûres et efficaces.

L'objectif de BOURBON est de parvenir à zéro incident pouvant nuire à la santé et la sécurité d'une personne. Pour atteindre cet objectif, le groupe développe en permanence des outils et des indicateurs visant à éduquer et à sensibiliser à la prévention des accidents et aux bonnes pratiques. Ainsi, en 2015 BOURBON a poursuivi ses efforts en déployant le 3^e volet de la campagne « Safety Takes Me Home » auprès de l'ensemble des bases opérationnelles et de l'ensemble des navires de la flotte.

- L'objectif était de sensibiliser tous les employés afin qu'il ou elle adopte une attitude responsable et proactive. Chaque campagne se concentre sur des thèmes précis, en 2015 « les outils de sécurité » et « les équipements sous pression » ont été mis en avant.

D'après les données de l'*International Support Vessel Owner's Association* (ISOA) et de l'*IMCA* (*International Marine Contractors Association*), qui regroupe les principaux acteurs des services maritimes à l'*offshore* pétrolier, BOURBON présente de très bonnes performances en matière de sécurité.

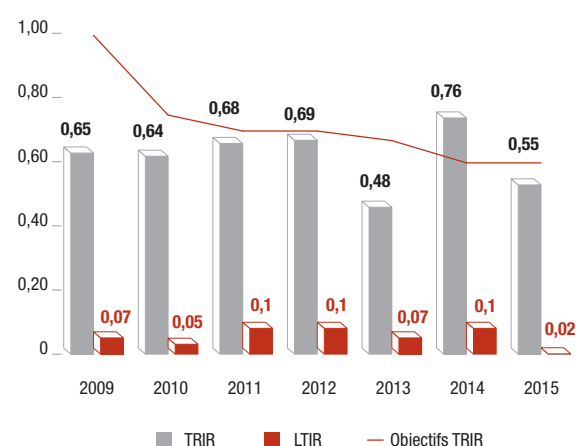
- **Lost Time Injury Rate (LTIR)** : Fréquence des accidents entraînant un arrêt de travail exprimée par million d'heures travaillées ;
- **Total Recordable Incidents Rate (TRIR)** : Fréquence des accidents déclarés qui regroupe les accidents avec arrêt de travail, les blessures demandant un repos ou un ménagement physique (assignation d'une nouvelle fonction, horaires réduits, etc.) et les blessures nécessitant un soin médical approprié et un suivi mais n'impliquant ni repos, ni arrêt de travail. Cette fréquence est également exprimée par million d'heures travaillées.

Le LTIR s'élève à 0,02 et le TRIR à 0,55 pour l'année 2015.

Pour l'année 2015, BOURBON a enregistré 1 *Loss Time Injury* (LTI) de type *Lost Work Cases* (LWC), 20 *Restricted Work Cases* (RWC) et 5 *Medical Treatment Cases* (MTC). Pour rappel :

- les LTI sont des cas d'accident avec blessure(s) sans séquelles entraînant un arrêt de travail temporaire (les *Lost Work Cases* ou LWC), avec séquelles partielles permanentes (les *Permanent Partial Disability* ou PPD), avec séquelles totales (les *Permanent Total Disability* ou PTD), ou les décès (*Fatality* ou FAT) ;
- les RWC sont des cas où la personne blessée peut poursuivre son travail mais de façon aménagée ou restreinte ;
- les MTC sont des cas où la personne blessée peut reprendre son activité de façon normale, mais le type de blessure subie a nécessité une intervention médicale comme définie par les règles de l'industrie pétrolière.

Les performances de BOURBON en matière de sécurité sont illustrées ci-dessous :



En 2015, aucune maladie professionnelle n'a été remontée au groupe par les filiales. Cependant une attention toute particulière est donnée sur les risques relatifs aux virus que sont la malaria, l'ébola et zika à travers la diffusion d'outils de sensibilisation sur l'intranet de BOURBON.

5.2 INFORMATIONS SOCIÉTALES

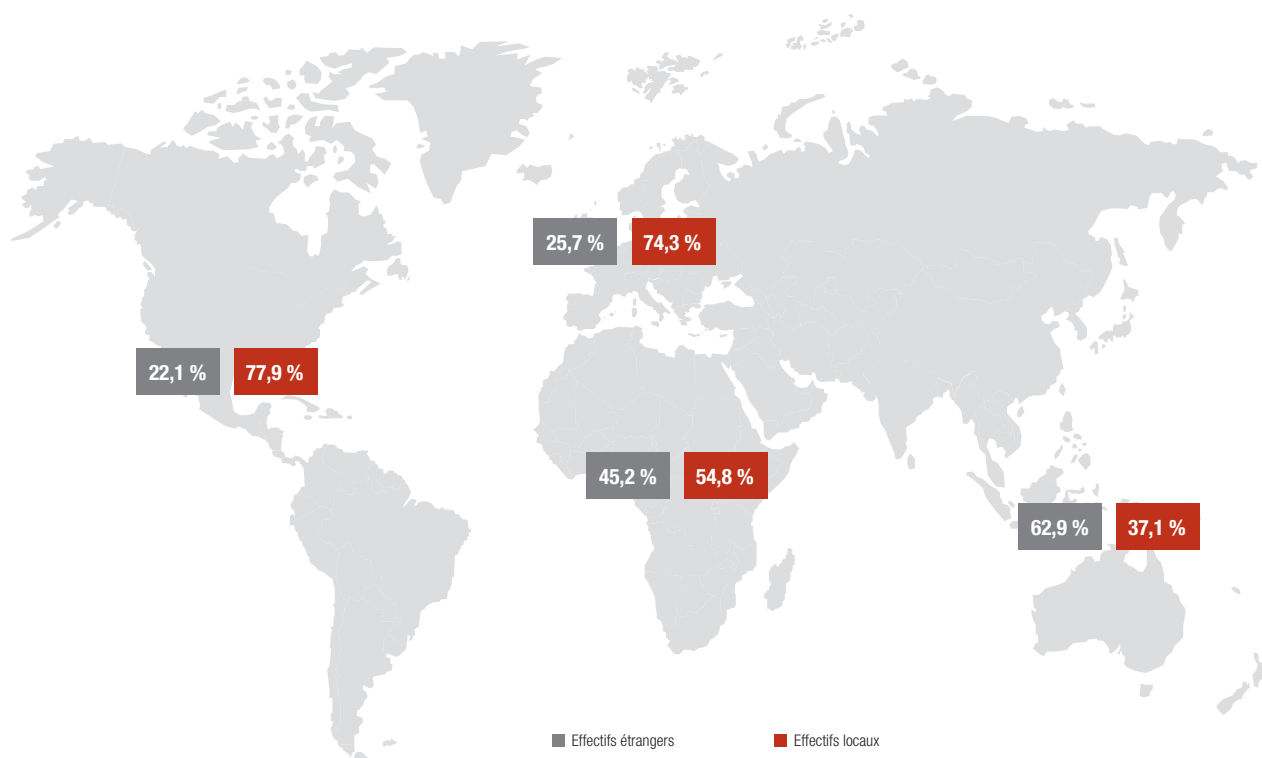
5.2.1 Implication dans le développement socio-économique des territoires et relations avec les parties prenantes

5.2.1.1 Ancrage local

C'est une valeur fondamentale de BOURBON que de faire bénéficier les territoires où elle délivre le service, d'un impact économique et social positif conséquent, et responsable. Ainsi 58 % des effectifs travaillant dans un pays en sont originaires, et notamment 77 % parmi les postes sédentaires.

L'ancrage régional ⁽¹⁾ est quant à lui de 70 % pour l'ensemble du Groupe.

► POIDS DES EFFECTIFS LOCAUX PAR ZONE D'OPÉRATION



5.2.1.2 Actions de partenariat/mécénat en France et à l'étranger

La Fondation BOURBON, sous l'égide de la Fondation de France, a soutenu trois principaux projets en phase avec les valeurs et les engagements du groupe :

- un partenariat développé avec l'IECD ⁽²⁾ sur une période de 3 ans, relatif à la promotion de l'intégration des jeunes dans le marché du travail au Nigéria ;
- un second partenariat développé avec la fondation Kids Home en Thaïlande dans le but de donner accès aux soins aux enfants de migrants. Celui-ci se déroulera en trois phases jusqu'en mars 2018 ;

- une dernière initiative reconduite en 2015 à Marseille qui aura permis à l'association La Passerelle d'organiser un réveillon du jour de l'an pour les familles et personnes exclues.

L'ambition de la Fondation est d'œuvrer dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé et du développement des territoires, en France et à l'étranger.

Enfin, en 2015, le navire Bourbon Argos a assuré le sauvetage de plus de 12 000 migrants, pour 75 interventions effectuées au large des côtes libyennes. BOURBON a fait don de 30 000 € à Médecins Sans Frontières, permettant ainsi à l'association de couvrir les frais relatifs à l'achat de gilets de sauvetage et de couvertures de survie pour protéger les réfugiés du froid.

(1) Ancrage régional : effectifs originaires de la région géographique dans laquelle ils travaillent (Asie 82 %, Amérique 82 %, Europe 98 % et Afrique 59 %).

(2) IECD : Institut Européen de Coopération et de Développement.

5.2.1.3 Relations avec les parties prenantes et loyauté des pratiques

BOURBON a identifié ses parties prenantes (« stakeholders ») que sont l'ensemble des personnes et des organisations pouvant influencer ou être influencées par les décisions et l'activité du groupe. Les collaborateurs, les clients et les actionnaires sont les parties prenantes majeures avec lesquelles un dialogue continu et privilégié est instauré depuis de nombreuses années (par exemple, une enquête d'engagement auprès des salariés est menée régulièrement, un numéro vert destiné aux appels des actionnaires est disponible, des fiches de satisfaction sont remplies après chaque contrat par les clients). Cette étroite collaboration a permis à BOURBON d'améliorer ses performances globales, notamment en s'engageant à travers ce moyen d'amélioration continue au service de la RSE.

BOURBON s'assure de la prise en compte, par ses fournisseurs et sous-traitants ⁽¹⁾, de leur responsabilité sociale et environnementale au moyen d'un code de conduite fournisseur, qui est systématiquement intégré aux signatures de nouveaux contrats et qui est diffusé publiquement sur le site internet de BOURBON. Dans ce code sont mis en avant les thèmes des droits de l'homme, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité, de l'environnement, de l'éthique et de l'engagement sociétal. Au niveau du groupe, les achats qui peuvent être réalisés en local sont privilégiés autant que possible afin de pérenniser les relations avec les fournisseurs locaux et favoriser l'économie des pays.

BOURBON a mis en place un programme dédié à la compliance. Au regard des risques spécifiques en termes de corruption liés aux pays dans lesquels le groupe est présent, les mesures et procédures anti-corruption font partie intégrante de ce programme. Ses principales composantes sont décrites au sein de la section « procédures de contrôle interne et de gestion des risques » du rapport du Président. Le groupe a également mis en place une organisation compliance dédiée qui se compose de 26 compliance managers répartis dans les filiales du groupe et qui reportent fonctionnellement à l'équipe compliance Corporate. En 2015, le groupe a lancé un Programme E-learning Compliance pour l'ensemble de ses collaborateurs *onshore* et *offshore*.

5.1.2.4 Relations professionnelles, accords collectifs et organisation du dialogue social

Les relations professionnelles sont encadrées par la législation d'une part : en complément des accords collectifs (de branche ou d'entreprise) qui existaient dans 13 filiales en 2014, dont 7 notamment totalisaient notamment 15 accords sur l'égalité professionnelle, l'intéressement et le temps de travail, aucun nouvel accord n'a été signé en 2015 en France. Les relations professionnelles sont aussi encadrées par le standard de management opérationnel : outre les régulières visites à bord d'opérationnels ou de représentants du siège, les officiers doivent participer une fois tous les deux ans à un séminaire à terre (néanmoins au vu de la conjoncture et du faible niveau de recrutement, les séminaires de l'année 2015 ont été suspendus.)

Dans 90 % des filiales les populations sédentaires se sont réunies au moins une fois dans l'année pour partager des points d'étape et des perspectives.

La grande attention qui est portée à la santé et à la sécurité des collaborateurs BOURBON, de par leur métier, par les réglementations internationales et locales, d'une part, et les politiques internes HSE d'autre part, n'a pas rendu nécessaire la signature d'accords additionnels en matière de santé et sécurité.

5.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.3.1 Politique générale en matière environnementale

À ce jour, 4 filiales du groupe sont certifiées ISO 14001. C'est à travers le standard opérationnel, appelé OSM ⁽²⁾, que BOURBON déploie une approche normalisée pour la sécurité et l'efficacité des opérations, dont tout un pan est dédié à l'environnement. L'objectif étant que toutes les organisations de BOURBON disposent d'un outil leur permettant de mesurer et d'améliorer leurs systèmes de gestion au moyen d'une auto-évaluation s'appuyant sur des indicateurs de performance issus des bonnes pratiques de l'industrie, tant pour les opérations à terre qu'en mer.

L'équipe en charge de la gestion des consommations de carburant a poursuivi ses efforts en 2015 afin d'améliorer la collecte, le traitement, la qualité, les processus de vérification et d'intégration, et le partage des données environnementales provenant des bords.

Une application de collecte de données opérationnelles (*Operational Data Application*) a été déployée à bord de 276 navires Supply et Crew Boats supérieurs à 32 mètres. Cette application permet la collecte quotidienne des opérations des navires, ainsi que les heures moteurs qui sont directement liées à la consommation de gasoil. Les consommations d'eau, d'huile et les déchets sont également collectés quotidiennement. Ces données sont automatiquement partagées en interne à plus de 520 utilisateurs (Management et Commandants/Chefs mécaniciens) grâce à des tableaux de bord développés par l'équipe « *Fuel Management* » et de la « *Business Intelligence* ». Cette restitution permet d'optimiser les consommations et de minimiser l'impact environnemental des activités maritimes de BOURBON.

Des réunions mensuelles sont organisées avec certains clients afin de les accompagner dans la réduction de leur consommation de gasoil et de leurs émissions (CO₂/SO_x/NO_x). En effet, le client est le donneur d'ordre sur les opérations du navire lors des périodes d'affrètements. Le partage, la revue commune et l'analyse de ces données opérationnelles permettent d'optimiser la consommation de gasoil.

En 2015, la formation aux bonnes pratiques opérationnelles des équipages s'est poursuivie afin de minimiser les consommations de carburant et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre autant que possible.

Enfin, des Officiers Référénts assurent des formations à bord via notamment des modules mis à disposition sur le portail intranet de BOURBON. L'ensemble des navigants a accès aux différentes réglementations liées à l'environnement et applicables à bord de leur navire. Toutes ces mesures permettent de sensibiliser les navigants à la protection de l'environnement.

Le suivi quotidien des consommations sur 276 navires et mensuel sur le reste de la flotte permet de distinguer les consommations des navires en périodes d'affrètement et hors périodes d'affrètement, et permet également de rapporter les chiffres relatifs aux déchets et consommations d'eau douce. Les recommandations faites en la matière par les instances internationales, notamment par l'Organisation maritime internationale (OMI), ont été respectées.

(1) Les principaux fournisseurs et sous-traitants avec lesquels BOURBON collabore sont des agences de manning et les chantiers navals de réparation.

(2) OSM : Operational Safety Management – Gestion de la sécurité opérationnelle défini par l'OCIMF (Oil Companies International Marine Forum).

Les consommations de carburant (*Marine Gas Oil*) et huiles de lubrification sont en 2015 respectivement de 510 745 m³, et 2 840 m³.

En 2015, les consommations hors périodes d'affrètement représentent 27 125 m³ soit 5,3 % des consommations totales du groupe.

Les émissions brutes pour l'année 2015 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en tonnes)	2015	2014
Émissions de CO ₂	1 393 658	1 509 944
Émissions de SO _x *	2 211	2 820
Émissions de NO _x	29 910	30 884

* Le taux de soufre est reporté par le personnel navigant ou à défaut estimé à partir des ratios suivants 0,1 % par unité de masse dans les zones Europe, Mer du nord et 0,5 % par unité de masse dans le reste du monde.

Actuellement, le changement climatique n'a pas d'impact sur l'activité des navires BOURBON. En fonction des évolutions, les procédures d'urgence seront revues et actualisées.

À ce jour, aucune provision significative pour risque en matière d'environnement ne figure dans les comptes de BOURBON. La position de BOURBON dans ce domaine est exposée au sein du paragraphe 4.3 du rapport de gestion.

Chaque navire possède également à bord le *Emergency and Contingency Plan* qui répertorie tous les exercices anti-pollution effectués à bord. Dans ce cadre, BOURBON impose au moins 4 exercices anti-pollution par an à chacun de ses navires. Chacun de ces exercices donne lieu à des instructions dispensées par les officiers.

5.3.2 Gestion des ressources

BOURBON opère une flotte de navires modernes majoritairement équipés de la technologie de propulsion diesel-électrique permettant une réduction sensible des consommations et des rejets dans l'air dans le cadre des services maritimes à l'*offshore* pétrolier. Une équipe dédiée au *Fuel Management* est chargée du reporting, du monitoring et de l'analyse des données environnementales et a élaboré des moyens de restitution des données aux équipages et aux différents services à terre (service HSE, opérations, fonctions centrales). La mise en place de tableaux de bord permet de suivre l'évolution des indicateurs environnementaux de façon mensuelle (*Marine Gas Oil*, huile de lubrification, déchets, émissions...). Cela permet au groupe d'adopter un comportement opérationnel toujours plus responsable.

La production d'eau douce s'élève à 61 978 m³ (produite par 22 navires grâce à des osmoseurs). La consommation d'eau douce à bord des navires comprend l'eau à usage sanitaire ainsi que l'eau destinée au rinçage des équipements des navires. Elle s'élève à 442 155 m³ sur l'ensemble de la flotte hors crew boats inférieurs à 32 m. La consommation d'eau potable en bouteilles n'est pas reportée, tout comme la consommation d'énergie indirecte, exclusivement électrique, de l'ensemble des bureaux des filiales opérationnelles. La consommation d'électricité des bureaux situés en France s'élève à près de 830 MWh.

5.3.3 Pollution et gestion des déchets

En matière de prévention des risques environnementaux, BOURBON applique les règles nationales et internationales exposées au sein du paragraphe 4.2 du rapport de gestion.

(1) Incident majeur : pollution supérieure à 500 litres de produits à la mer.

Une attention toute particulière est portée aux rejets accidentels polluants en mer. En 2015, BOURBON n'a répertorié aucun incident majeur ⁽¹⁾ de nature à causer un préjudice à l'environnement.

Les séries de navires Bourbon Liberty 150 (15 navires), Bourbon Liberty 300 (20 navires), Bourbon Explorer 500 (10 navires), Bourbon Évolution 800 (10 navires), PX 105 (6 navires), P 105 (6 navires) répondent à la classification *Oil Recovery*. Cette classification indique que ces navires sont capables de contenir une pollution et de récupérer et stocker à bord les hydrocarbures responsables de cette pollution.

Les navires BOURBON disposent de systèmes de traitement des déchets, en accord avec les réglementations internationales en vigueur, notamment le plan de gestion des déchets de l'OMI. Le volume total des déchets produits en 2015 s'élève à 20 554 m³. Le volume d'huiles usagées traitées s'élève à 4 788 m³ sur la flotte hors crew boats inférieurs à 32 m. Cet indicateur n'a pu être collecté que pour 66 navires sur les 291 navires concernés. Le groupe est en train de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'atteinte d'un périmètre complet en 2016. Les déchets produits et huiles usagées débarqués à terre sont confiés à des sociétés agréées en charge de leur retraitement.

Les dernières séries de navires livrées, notamment les Bourbon Liberty 300 (20 navires), les Bourbon Explorer 500 (9 navires), les Bourbon Évolution (10 navires), les P 105 (5 navires) et les PX 105 (4 navires) satisfont aux exigences de la classification *CleanShip*. Ces navires ont été conçus et construits pour répondre à des exigences élevées en matière de protection des citernes de combustible, de traitement des eaux usées et des déchets, limitant ainsi les rejets et risques de pollution dans l'eau, tout comme l'impact sur la biodiversité.

5.4 NOTE MÉTHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

5.4.1 Référentiels externes

Le groupe s'appuie sur les recommandations de la GRI (*Global Reporting Initiative*) version 3.0 pour la mise en œuvre et le suivi de ses indicateurs.

5.4.2 Outils utilisés

Le système d'information intégré *Onsoft Computer Systems AS* a été utilisé pour collecter et traiter les données sociales de l'exercice 2015 remontées par les entités locales. Ce système d'information a été combiné avec le système d'information décisionnel *Business Intelligence* et l'enquête annuelle *Ressources Humaines – Crewing*.

Les données environnementales sont issues de l'*Environmental Monthly Report* (EMR) encore en place auprès des navires n'ayant pas intégré l'*Operational Daily Application* (ODA), reporting quotidien qui a commencé à être déployé en 2014 sur la flotte de 276 navires supply de BOURBON.

5.4.3 Indicateurs sociaux

Le reporting social de BOURBON porte sur l'année fiscale (janvier à décembre). Le périmètre des indicateurs sociaux, comprend les filiales contrôlées opérationnellement par le groupe et portant des effectifs, ainsi que 3 filiales mises en équivalence (Bourbon Gulf, Bourbon Marine Services Manila LTD, Sonasurf (Angola), Companhia de serviços Marítimos, LDA). Les 3 autres filiales mises en équivalence (EPD Yangzhou, EPD Asia, Southern Transformer and Magnetics) ne sont pas incluses au périmètre des indicateurs sociaux car leur cœur d'activité est différent du métier de BOURBON.

L'ensemble des indicateurs sociaux présentés dans les chapitres 5.1 et 5.2 sont calculés sur la base des effectifs sous contrat à fin décembre 2015, sauf les flux de personnel qui correspondent aux entrées et aux sorties de personnel mobilisé, à savoir le personnel sous contrat en fin d'exercice ainsi que le personnel hors contrat en régime de rotation amené à réembarquer.

En 2015, la méthode de comptabilisation des sorties a été modifiée ; désormais, les départs pris en compte vont du 31 décembre de l'année n-1 au 30 décembre de l'année n.

Le reporting des heures de formation porte sur 91 % de la *workforce onshore*, 5 structures étant exclues (Naviera Bourbon Tamaulipas, Opsealog, Holland Propeller Services, Bourbon Subsea Services Asia et Les Abeilles) et sur 92 % de la *workforce offshore*, 2 filiales étant exclues (Naviera Bourbon Tamaulipas et Les Abeilles).

Pour la filiale Bourbon Interoil Nigeria Limited, il faut noter que le reporting des heures de formation *onshore* et *offshore* n'est pas exhaustif pour l'année 2015.

Le reporting du taux d'absentéisme porte sur l'ensemble des personnels *onshore* directement contractés (*payroll*), soit 85 % de la *workforce onshore*, sans exclusion de filiale, et sur l'ensemble des personnels *offshore* (à l'exclusion des filiales Naviera Bourbon Tamaulipas et Les Abeilles) en contrat à durée indéterminée (*payroll CDI*), soit 24 % de la *workforce offshore*.

Les motifs d'absence pris en compte dans le calcul du taux d'absentéisme sont les suivants : maladie, accident, absence non justifiée, congés sans solde, absence pour motifs sociaux (grève, etc.).

Les indicateurs d'accidentologie (LTIR, TRIR) sont calculés conformément au référentiel établi par l'OSHA (*Occupational Safety and Health administration*).

Formule de calcul des heures travaillées pour les personnels *offshore* : 24 heures de travail par jour x 365 jours x nombre de personnes à bord.

Formule de calcul des heures travaillées pour les personnels *onshore* : 8 heures de travail par jour x 5 jours par semaine x 261 jours (365 jours – weekends).

Pour ce calcul des heures travaillées, certaines filiales prennent en compte un nombre réel de personnels à bord tandis que d'autres prennent un nombre théorique en fonction des types de navires. BOURBON travaille actuellement à l'harmonisation des pratiques de reporting pour 2016.

5.4.4 Indicateurs environnementaux

Les données environnementales, pour les indicateurs relatifs au changement climatique (émission de CO₂, SO_x et NO_x) et à la consommation d'énergie (*Marine Gas Oil*), concernent l'ensemble des 510 navires des Activités Marine Services et Subsea Services ayant été opérés en 2015. Concernant les indicateurs relatifs aux déchets et à la consommation d'eau douce, ils ne prennent pas en compte 222 navires de type Surfer < 32 m dont l'impact global est non significatif par rapport à la flotte des navires supply et des Surfers > 32 m. Il en est de même pour l'indicateur relatif aux huiles usagées.

La performance environnementale du groupe est suivie sur la base d'indicateurs pertinents vis-à-vis de son activité. Ils sont bâtis à partir des recommandations et principes du GRI (*Global Reporting Initiative*, version 3.0), tout en ayant été adaptés à l'activité spécifique du groupe lorsque cela s'avérerait nécessaire.

Les indicateurs ont été calculés selon les principes suivants :

les émissions de CO₂ sont calculées à partir des consommations de carburant, avec un coefficient en masse appliqué de 3,206 en conformité avec la circulaire MEPC/47/111 de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Les consommations de carburant sont reportées dans Surfer reporting Application (SRA) et l'*Operational Data Application* (ODA) par le personnel navigant ;

- ▶ les émissions de SO_x sont calculées à partir des consommations de carburant et du taux moyen de soufre ;
- ▶ les émissions de NO_x sont calculées à partir de la puissance des moteurs, des heures de fonctionnement des machines, du facteur de charge et du facteur d'émission de chaque moteur ;
- ▶ la densité du carburant est reportée par le personnel navigant ou à défaut estimée à partir du ratio suivant 0,85 tonne/m³.

5.4.5 Précisions complémentaires relatives à l'application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce

En raison de son activité spécifique, BOURBON considère les thématiques suivantes visées par l'article L. 225-102 du Code de commerce, comme étant non applicables : la santé et la sécurité des consommateurs, les consommations de matières premières, l'utilisation des sols et les nuisances sonores.

Par ailleurs, BOURBON ne communique pas sur la consommation d'électricité de ses navires et des bureaux hors France, jugée non significative par rapport à la consommation de carburant de sa flotte.

5.5 TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Référence Loi Grenelle 2 – Art. R. 225-102.1 (Décret n° 2012-557)	Indicateurs Global Reporting Initiative correspondants	Référence du rapport de gestion
Informations sociales		
Emploi		
L'effectif total et la répartition par sexe, par âge et par zone géographique	LA 1 – LA 2	5.1.1.1
Les embauches et les licenciements		5.1.1.3
Les rémunérations et leur évolution	EC 1	5.1.1.5
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail		5.1.2.3
Absentéisme	LA 7	N.C.
Relations sociales		
Organisation du dialogue social (procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel)	LA 4	5.1.2.4
Le bilan des accords collectifs		5.1.2.4
Santé sécurité		
Les conditions de santé et de sécurité au travail		5.1.3
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	LA 7 à LA 9	5.1.2.4
Les accidents du travail (fréquence et gravité) ainsi que les maladies professionnelles		5.1.3
Formation		
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	LA 11	5.1.2.2
Le nombre total d'heures de formation	LA 10	
Égalité de traitement		
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	LA 13 – LA 14	5.1.1.1
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées		5.1.1.2
La politique de lutte contre les discriminations	LA 13 – HR 4	5.1.1.2
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective		5.1.2.5
L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	HR 4 à HR 7	5.1.2.5
L'élimination du travail forcé ou obligatoire		5.1.2.5
L'abolition effective du travail des enfants		5.1.2.5
Informations environnementales		
Politique générale en matière environnementale		
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	EN 26	
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	EN 7	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	EN 30	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours		5.3.1

Référence Loi Grenelle 2 – Art. R. 225-102.1 (Décret n° 2012-557)	Indicateurs Global Reporting Initiative correspondants	Référence du rapport de gestion
Pollution et gestion des déchets		
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement		5.3.3
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	EN 19 à EN 25	
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité		5.3.2
Utilisation durable des ressources		
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	EN 8	5.3.2
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	EN 1 – EN 2	N/A
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	EN 3 à EN 4	5.3.1 et 5.3.2
Utilisation des sols	E 11 à E 12	N/A
Changement climatique		
Les rejets de gaz à effet de serre	EN 16 à EN 20	5.3.1
L'adaptation aux conséquences du changement climatique		
Protection de la biodiversité		
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	EN 11 – EN 12	5.3.3
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable		
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
En matière d'emploi et de développement économique régional	SO 1 – EC 1 – EC 6 – EC 7	5.2.1.1 et 5.2.1.2
Sur les populations riveraines ou locales		
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	EC 1	5.2.1.3
Les actions de partenariat ou de mécénat		5.2.1.2
Sous-traitance et fournisseurs		
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux		5.2.1.3
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	HR 2	5.2.1.3
Loyauté des pratiques		
Les actions engagées pour prévenir la corruption	SO ₂ à SO ₄	5.2.1.3
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	PR1 à PR9	N/A
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	HR 3 – HR 6 – HR 7	5.1.2.5

6. BOURBON SA ET SES ACTIONNAIRES

6.1 CAPITAL SOCIAL ET RÉPARTITION

Au 1^{er} janvier 2015, date d'ouverture de l'exercice, le montant du capital social de BOURBON était de 47 360 582 euros divisé en 74 559 688 actions intégralement libérées.

Le capital social au 31 décembre 2015 s'élevait à 45 484 599 euros divisé en 71 606 331 actions de même catégorie représentant également 71 606 331 droits de vote théoriques (71 204 539 droits de vote exerçables en Assemblée Générale, l'écart correspondant au nombre d'actions détenues par la société).

Ainsi, au 31 décembre 2015, l'actionnariat de BOURBON se décomposait de la façon suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Jaccar*	35 927 455	50,17 %	50,46 %
Mach-Invest**	5 761 891	8,05 %	8,09 %
Monnoyeur SAS	3 986 167	5,57 %	5,60 %
Auto-détention	401 792	0,56 %	
Salariés	556 652	0,78 %	0,78 %
Public	24 972 374	34,87 %	35,07 %
TOTAL	71 606 331	100 %	100 %

* Jaccar : JACCAR Holdings SA et Cana Tera S.C.A., sociétés liées à Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux.

** Mach-Invest : Mach-Invest SAS et Mach-Invest International, sociétés liées à Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux.

6.2 DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions en fin d'exercice	Dividende net par action ⁽¹⁾ (en euros)	Montant total distribué ⁽²⁾ (en euros)
2012	67 781 535	0,82	53 362 946,48
2013	74 559 688	1,00	71 589 688,00
2014	74 559 688	1,00	71 579 994,00

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

(2) Les actions auto-détenues ne donnent pas droit aux dividendes.

6.3 OPÉRATIONS AFFÉRENTES AUX TITRES DE LA SOCIÉTÉ

6.3.1 Rachat des actions de la société

Part du capital détenu par la société et répartition par objectif de détention des titres détenus par la société

Au 31 décembre 2015, la société détenait 401 792 actions propres, soit 0,56 % du capital.

Objectif de l'auto-détention	Nombre d'actions détenues à la clôture	Valeur au cours d'achat (en milliers d'euros)	Valeur nominale (en milliers d'euros)
Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	2 700	39	2
Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat salarié	399 092	4 969	254
Opérations de croissance externe	Néant	-	-
Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant	-	-
Annulation	Néant	-	-
TOTAL	401 792	5 008	256

Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert

Au 31 décembre 2015, BOURBON détenait 401 792 titres dont 2 700 par l'intermédiaire de CM CIC Securities, prestataire de service d'investissement responsable de l'animation du marché selon la charte AMAFI, dans le cadre de la gestion du contrat de liquidité.

Dans le cadre de ce contrat de liquidité, 988 110 titres ont ainsi été acquis à un cours moyen d'achat de 15,55 euros tandis que 1 012 214 titres ont été cédés à un cours moyen de vente de 15,36 euros. Ces mouvements n'ont pas généré de frais de négociation. Il est en outre précisé qu'il n'a pas été fait usage de produits dérivés pour procéder à ces opérations et qu'il n'existe pas de position ouverte ni à l'achat, ni à la vente au 31 décembre 2015.

Au cours de l'année 2015, BOURBON a acheté 399 092 de ses propres titres afin de couvrir un plan d'actions gratuites.

Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale mixte du 26 mai 2016

BOURBON proposera, lors de l'Assemblée Générale mixte du 26 mai 2016, de renouveler le programme de rachat d'actions en vue :

- ▶ d'assurer l'animation des marchés ou la liquidité de l'action BOURBON par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son groupe, dans le cadre de la couverture de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options d'achat d'actions, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise ;
- ▶ de les annuler par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi.

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale ordinaire du 26 mai 2016, ce programme serait autorisé pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sans excéder une durée maximum de 18 mois, soit le 20 novembre 2017.

Les actions susceptibles d'être rachetées dans le cadre du présent programme sont des actions ordinaires.

Le prix maximum d'achat par action ne pourrait pas dépasser 30 euros, hors frais.

La part maximale de capital de BOURBON pouvant être acquise s'élèverait à 5 % (soit 3 580 317 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2015 composé de 71 606 331 actions), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société s'engagerait à conserver un flottant d'au moins 10 % de son capital et, conformément à la loi, à ne pas détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital.

Dans l'hypothèse où toutes les actions seraient acquises au prix maximum autorisé par l'assemblée, soit 30 euros, le montant maximum du rachat à effectuer par BOURBON s'élèverait à 107 409 510 euros.

Les achats pourront intervenir en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière, et dans le but exclusif de respecter un engagement de livraison.

Les réserves libres de la société au 31 décembre 2015 issues des derniers comptes sociaux s'élèvent à 630 077 milliers d'euros.

En application de la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Au 31 janvier 2016, la répartition par objectif de détention des titres de capital détenus est détaillée ci-dessous :

Objectif de l'auto-détention	Nombre d'actions détenues
Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	37 682
Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat salarié	379 968
Opérations de croissance externe	Néant
Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital	Néant
Annulation	Néant
TOTAL	417 650

6.3.2 Transactions effectuées en 2015 sur les titres de la société par les personnes mentionnées dans l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2015 sur les titres de la société par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la société a eu connaissance sont présentées ci-dessous :

Nom	Fonction	Nature des titres	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix brut unitaire (en euros)	Nombre de titres	Montant total brut
Nicolas MALGRAIN	Directeur Général délégué	Actions	Acquisition	02/01/2015	18,85	200	3 770,00
		Actions	Acquisition	15/01/2015	18,01	200	3 602,00
		Actions	Acquisition	16/06/2015	16,2	300	4 860,00
		Actions	Acquisition	18/06/2015	16,05	300	4 815,00
		Actions	Acquisition	19/06/2015	16,00	300	4 800,00
		Actions	Acquisition	11/09/2015	10,9	250	2 725,00
		Actions	Acquisition	11/09/2015	10,99	1 000	10 990,00
		Actions	Acquisition	11/09/2015	10,95	500	5 475,00
JACCAR Holdings, personne morale liée à Jacques d'Armand de CHATEAUVIEUX	Président du Conseil d'Administration	Actions	Acquisition (Hors marché)	20/01/2015	19,6	300 000	5 880 000,00
Henri d'Armand de CHATEAUVIEUX	Censeur	Actions	Acquisition	05/08/2015	13,115	1 375	22 754,53
Philippe SALLE	Administrateur	Actions	Acquisition	23/09/2015	11,89	10 080	119 850,00

6.3.3 Participations des salariés au capital social

Au 31 décembre 2015, l'actionariat des salariés concernait, à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 870 personnes pour 556 652 actions, soit 0,78 % du capital social.

6.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Structure du capital de la société

La structure du capital de la société est détaillée au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les statuts de la société ne prévoient aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Des clauses de convention prévoyant des engagements de conservation de titres, portées à la connaissance de la Société, sont incluses dans les pactes d'actionnaires mentionnés ci-dessous au paragraphe Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote et cités au paragraphe 2.8 de la partie « Autres informations juridiques et financières » du présent Document de référence.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Ces informations sont renseignées au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

La société n'a émis aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux au cours de l'exercice. Aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux n'est en circulation.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

BOURBON dispose d'un système d'actionariat du personnel au travers du FCPE « BOURBON Expansion » qui en exerce les droits de contrôle.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La société n'a connaissance d'aucun accord de ce type entre actionnaires autre que :

Le pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la Société, signé le 26 juin 2014 entre la société de droit luxembourgeois JACCAR Holdings, la SAS Cana Tera, M. Jacques d'Armand de Chateaufieux, M. Henri d'Armand de Chateaufieux, la

SAS Mach-Invest et la société de droit luxembourgeois Mach-Invest International. Ledit pacte d'actionnaires, entré en vigueur le 30 juin 2014 pour une durée de 5 ans à compter de cette date, comporte des engagements en matière de transferts de titres de la société (décision AMF n°214C236 du 30 juin 2014).

Les pactes d'actionnaires liés aux engagements collectifs de conservation d'actions BOURBON souscrits en application des articles 787 B et 885-I bis du Code Général des impôts cités au paragraphe 2.8 de la partie « Autres informations juridiques et financières » du présent Document de référence.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont conformes à la réglementation en vigueur ainsi qu'au Code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées révisé en juin 2013 et mis à jour en novembre 2015. Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration accessible sur le site internet de la société <http://www.bourbonoffshore.com> onglet « Groupe » – « Gouvernance » – « Conseil d'Administration » – « Documents associés » et L'article 13 des statuts, repris au sein du chapitre « Renseignements concernant la société » du Document de référence, détaillent les règles de nomination des administrateurs.

Les règles applicables à la modification des statuts sont conformes à la réglementation en vigueur. La modification des statuts, sauf dans les hypothèses expressément envisagées par la loi, relève de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Extraordinaire. La société n'identifie pas d'incidence significative de ces règles en cas d'offre publique.

Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier concernant l'émission ou le rachat d'actions

En matière d'augmentation de capital, le tableau récapitulatif des délégations de compétence et des autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration est annexé au présent rapport de gestion.

En matière de rachat d'actions, l'Assemblée Générale mixte du 21 mai 2015 a, dans sa douzième résolution, autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois, à acheter les actions de la société, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital, le cas échéant ajusté, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, en vue :

- ▶ d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOURBON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ▶ d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- ▶ de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2015, dans sa treizième résolution.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 111 839 520 euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 26 mai 2016 de renouveler le programme de rachat d'actions conformément au descriptif du programme de rachat d'actions détaillé dans le présent document de référence dans la rubrique « Opérations afférentes au titre de la société – Rachat des actions de la société ».

7 EXPOSÉ DES MOTIFS DES PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 MAI 2016

7.1 APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7.2 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de l'exercice comme ci-après :

Origine	
Bénéfice de l'exercice	63 626 842,14 €
Report à nouveau	134 962 339,92 €
Affectation	
Dividendes	71 606 331,00 €
Report à nouveau	126 982 851,06 €

L'affectation du résultat conduirait à la distribution d'un dividende brut de 1 euro par action. Le dividende serait payé le 6 juin 2016 et le coupon serait détaché le 2 juin 2016.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 71 606 331 actions composant le capital social au 7 mars 2016, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

7.3 MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Il est rappelé que le Conseil d'Administration est composé de dix membres, dont quatre membres indépendants et trois administrateurs féminins, respectant ainsi la parité hommes-femmes fixée par la loi du 27 janvier 2011.

Les mandats de membres du Conseil d'Administration de Mme Xiaowei Wang, Messieurs Jacques d'Armand de Chateaufieux et Christian Lefèvre expirent à l'issue de la présente assemblée.

Le conseil, suivant l'avis du comité des nominations et des rémunérations et de la gouvernance, vous propose de procéder, pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- ▶ au renouvellement de Madame Xiaowei Wang en qualité d'administrateur ;
- ▶ au renouvellement de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux en qualité d'administrateur ;
- ▶ au renouvellement de Monsieur Christian Lefèvre en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'Administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations et de la gouvernance, a considéré que Mme Agnès Pannier-Runacher, Messieurs Philippe Salle, Bernhard Schmidt et Mahmud B. Tukur, pouvaient être considérés comme indépendants au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, retenu par la société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

7.4 SAY ON PAY

Conformément aux recommandations de l'article 24.3 du Code AFEP MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées révisé en novembre 2015 auquel la société se réfère, nous soumettons à votre avis les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Messieurs Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration, Christian Lefèvre, Directeur Général et à Messieurs Gaël Bodénès et Nicolas Malgrain, Directeurs Généraux délégués.

Pour plus d'information, il est possible de se référer au chapitre 3.3 du rapport de gestion.

7.5 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES – ANNULATION DES ACTIONS AUTODÉTENUES

Il est demandé à la prochaine Assemblée Générale :

- ▶ d'autoriser pour une durée de 18 mois un nouveau programme de rachat d'actions propres limité à 5 % du capital social. Le prix maximum d'achat serait de 30 euros par action soit un montant maximum de 107 409 510 euros.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- ▶ d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOURBON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ▶ d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- ▶ de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

- ▶ d'autoriser le Conseil d'Administration, en conséquence de l'objectif d'annulation, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois, à compter de la date de l'assemblée.

7.6 DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Dans le domaine financier, Il vous sera demandé de bien vouloir statuer sur les délégations et autorisations permettant au Conseil de pouvoir procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaire dans le cadre du développement des activités de la société. Ainsi, il vous est demandé de bien vouloir renouveler les délégations et autorisations suivantes :

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

Il est demandé à l'Assemblée Générale de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes par l'émission et l'attribution gratuite d'actions et/ou l'élévation du nominal des actions existantes, dans la limite d'un montant nominal maximum de 7 000 000 €.

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Il est demandé à l'Assemblée Générale de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions ordinaires, et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un montant nominal maximum 7 000 000 €.

En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital, leur montant nominal ne pourrait être supérieur à 250 000 000 €.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées par la délégation, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions dans le respect des dispositions légales, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Dans le cadre de la délégation avec maintien du droit préférentiel de souscription précitée, il est demandé à l'Assemblée Générale de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale dans la limite des plafonds susvisés.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société existantes ou à émettre à des membres du personnel salarié et/ou à des mandataires sociaux du Groupe.

Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 5 % du capital social à la date de la présente Assemblée.

Le nombre total d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires de la Société ne pourrait dépasser 1 % du capital au sein du plafond susvisé (ce plafond spécifique est prévu conformément à l'article 23.2.4 du Code AFEP-MEDEF).

En outre, en cas d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires, l'attribution définitive desdites actions devrait être soumise à condition de performance.

Approbation par l'assemblée générale ordinaire de l'investissement par BOURBON dans les activités de JACCAR Holdings dans le secteur du gaz pour doter la société d'un nouveau relais de croissance (Résolution n° 4) et approbation dans le cadre de la procédure des conventions réglementées de la convention d'acquisition par BOURBON des activités de JACCAR Holdings dans le secteur du gaz (Résolution n° 5).

Dans sa séance du 22 janvier 2016, le Conseil d'administration de BOURBON a initié le projet d'acquisition par BOURBON, de la branche gaz opérée par JACCAR Holdings, comportant notamment une société d'exploitation et d'opérations dans le transport du gaz et l'achat de navires gaziers, ainsi qu'une plateforme en Chine dédiée aux développements technologiques et à la fabrication de mega-tanks dans ce secteur d'activité.

L'objectif pour BOURBON dans le cadre de cet investissement est de se diversifier dans les services de logistique et de transport de gaz.

Cette diversification répond aux objectifs de création de valeur dans un secteur en croissance, à travers une activité dont les revenus sont significativement contractualisés à long terme.

Dans le cadre de l'examen de cette opportunité d'investissement, le Conseil a décidé de constituer un Comité ad hoc composé d'administrateurs non intéressés à l'opération, avec pour objectif d'analyser les conditions financières de l'opération et les travaux et négociations menés par le management de la société avec l'assistance du conseil juridique de la société.

Ce comité ad hoc était composé de :

- ▶ Philippe SALLE, Président du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance ;
- ▶ Agnès PANIER-RUNACHER, Présidente du Comité d'Audit ;
- ▶ Baudouin MONNOYEUR ; et
- ▶ Astrid de LANCRAU de BREON.

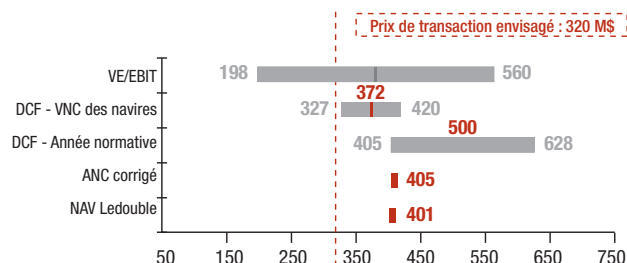
Le Comité ad hoc s'est réuni quatre fois entre le 22 janvier 2016 et le 28 mars 2016. Le Conseil a suivi l'état d'avancement de l'étude de cette opération lors de ses séances des 7 mars et 16 mars 2016.

Le Conseil a par ailleurs désigné le Cabinet LEDOUBLE en qualité d'expert indépendant avec pour mission d'émettre un avis sur :

- ▶ la valorisation de l'acquisition projetée ; et
- ▶ l'impact du financement d'une telle acquisition sur la solvabilité et la structure financière de BOURBON.

Le montant total de la transaction de 320 millions de dollars (USD) fait apparaître une décote d'environ 20 % par rapport à la valeur globale des deux pôles Greenship Gas et JHW issue de l'analyse multicritères de l'expert indépendant, telle qu'elle ressort du tableau figurant ci-après, permettant de considérer que l'opération est équilibrée pour la Société et ses actionnaires.

► **SYNTHÈSE DE VALORISATION DU PÉRIMÈTRE (M\$)**



Le Conseil d'administration de BOURBON, réuni le 28 mars 2016, a décidé, à l'unanimité des administrateurs ayant pris part au vote, conformément aux recommandations du Comité ad hoc et connaissance prise du rapport de l'expert indépendant sur la valorisation et la solvabilité, et des résultats des diligences réalisées, que cette opération d'investissement par BOURBON dans les activités de JACCAR Holdings dans le secteur du gaz était dans l'intérêt de la Société et a autorisé la conclusion du contrat d'investissement et de ses annexes.

Le périmètre des filiales qui serait acquis est le suivant :

- ▶ 100 % de Greenship Gas, un shipping trust singapourien propriétaire, directement ou indirectement :
 - ▶ d'une flotte de 17 navires (dont 13 navires en service) dédiés au transport de gaz Ethane, Ethylène et LNG mid-size, d'une moyenne d'âge de 3,5 ans, et
 - ▶ de 100 % d'Evergas, société d'exploitation et de commercialisation de services de transport de gaz ;
- ▶ 100 % de Greenship Gas Manager Pte. Ltd, entité responsable de la gestion du shipping trust Greenship Gas.
- ▶ BOURBON prendrait également une participation au capital social de la société JHW Engineering & Contracting limited à hauteur de 80 % de son capital social (par le biais d'une augmentation de capital réservée). Cette société comprend les sociétés de design et d'ingénierie de navires, ainsi que le contrôle d'une plateforme en Chine de construction des mega-tanks et de systèmes gaziers, également des services d'achats, de contractualisation et de gestion des projets dans les domaines gazier.

Cet investissement permettrait à BOURBON de se développer dans le secteur en croissance des activités de services logistiques et de transport dans le secteur de gaz, et plus particulièrement en ce qui concerne l'Ethane.

Le montant de cet investissement serait au total de 320 millions de dollars (USD), à hauteur de :

- i) 303.781.193 millions USD pour le pôle Greenship Gas ; et
- ii) 16.218.807 millions USD pour le pôle JHW.

La dette nette du pôle transféré était de 389 MUSD au 31 décembre 2015, les financements de navires étant transférés dans le cadre de la transaction.

S'agissant du financement de cette opération, la Société bénéficiera d'un différé de paiement sans intérêt de 100 millions de USD payable à horizon maximum de 3 ans suivant la réalisation de l'opération.

La société mettra en œuvre, immédiatement après la réalisation définitive de l'opération, la revente de 80 % des unités du shipping trust Greenship Gas propriétaire des navires à des investisseurs tiers, permettant de procéder au paiement anticipé du prix visé ci-dessus.

Par ailleurs, BOURBON recourrait à un financement relais, pouvant prendre la forme d'un crédit de 220 millions de USD, pour une durée maximum de trois ans. Le Conseil se réservant d'étudier le recours à d'autres modes de financement, le cas échéant. La mise en place des financements nécessaires à la réalisation de l'investissement est en cours.

Dès approbation de l'opération par l'assemblée générale, M. Jacques de Chateaueux serait nommé Président et Directeur Général de BOURBON.

Afin de respecter les meilleures pratiques de gouvernance, l'opération est conditionnée à l'approbation par les actionnaires de l'opération lors de la présente assemblée générale ordinaire (résolution n° 4).

Cet investissement est donc soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

JACCAR Holdings intéressée à l'opération exercera les droits de votes dont il dispose de manière à ne pas influencer la décision au titre de la résolution n° 4. JACCAR Holdings voterait « pour » à hauteur de la moitié de sa participation et s'abstiendrait (équivalent à un vote contre) pour le solde afin de neutraliser l'impact de son vote.

Il en sera de même de MACH INVEST au titre de la résolution n° 4 qui, sans être intéressé à l'opération, exercera aussi les droits de votes dont il dispose de manière à ne pas influencer la décision au titre des règles de bonne gouvernance et compte tenu de l'importance de l'opération. MACH INVEST voterait « pour » à hauteur de la moitié de sa participation et s'abstiendrait (équivalent à un vote contre) pour le solde afin de neutraliser l'impact de son vote.

Par ailleurs, et dans la mesure où cette convention entre dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, celle-ci est soumise à l'approbation de l'assemblée générale au titre de la résolution n° 5. Cette convention a d'ores et déjà fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes, qui est également soumis pour approbation au vote des actionnaires selon les mêmes modalités. Ce rapport se trouve dans la documentation relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2016.

JACCAR Holdings et les administrateurs actionnaires, directement intéressés, à l'opération, ne participeront pas au vote de ladite décision.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Administration recommande aux actionnaires de voter en faveur des résolutions n°4 et n°5, en vue de permettre la réalisation de cette acquisition.

Modification de l'article 3 des statuts de BOURBON (Dénomination)

Afin de doter la Société d'un nom à dimension internationale capable de prendre en compte aussi la diversification envisagée dans le secteur du gaz, il est proposé de compléter la simple dénomination « BOURBON » par le terme à consonance anglo-américaine de « Corporation » pour que la Société s'appelle désormais « **BOURBON Corporation** ».

Cette modification statutaire est donc soumise à l'approbation de l'assemblée générale

Modification de l'article 16 des statuts de BOURBON (Direction Générale)

Dans le cadre de l'investissement par BOURBON dans les activités de JACCAR Holdings dans le secteur du gaz, il est aussi prévu que dès l'approbation de l'opération, M. Jacques de Chateaueux soit nommé Président et Directeur Général de BOURBON.

L'article 16 des statuts de la Société oblige actuellement à une dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général renouvelée par période de 3 ans, sans que cette contrainte ne soit par ailleurs une obligation légale. En conséquence, il est proposé de simplifier les statuts de la Société et de permettre que le conseil puisse, sans contrainte statutaire, dissocier ou regrouper la présidence du conseil d'administration et la direction générale.

Cette modification statutaire est donc soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Mise en harmonie des statuts de la société

Il est demandé à l'Assemblée Générale de mettre en harmonie l'article 11 des statuts de la société « Droits et obligations attachés aux actions – Indivisibilité » avec l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 et le décret n°2015-545 du 18 mai 2015 qui ont modifié le régime des rompus et de modifier, en conséquence, le IV dudit article.

Le Conseil vous propose d'approuver les résolutions qui vous sont ainsi soumises.

Le Conseil d'Administration.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2015	2014	2013	2012	2011
Capital en fin d'exercice					
Capital (en K€)	45 485	47 361	47 361	43 055	43 055
Nombre des actions ordinaires existantes	71 606 331	74 559 688	74 559 688	67 781 535	67 781 535
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription et attribution gratuite d'actions	3 925 650	6 193 275	6 375 325	5 659 711	5 903 025
Opération et résultat de l'exercice (en K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	53 114	50 593	51 495	60 366	108 047
Impôts sur les bénéfices	(11 980)	(17 984)	(4 320)	(12 117)	(6 278)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	63 627	71 726	52 784	70 516	98 315
Résultat distribué	71 207 ⁽¹⁾	71 580 ⁽²⁾	71 589 ⁽³⁾	53 363 ⁽⁴⁾	53 343 ⁽⁵⁾
Résultat par action (en €)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,91	0,92	0,75	1,07	1,69
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,89	0,96	0,71	1,04	1,45
Dividende attribué à chaque action	1,00 ⁽¹⁾	1,00 ⁽²⁾	0,82 ⁽³⁾	0,82 ⁽⁴⁾	0,82 ⁽⁵⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	-	-	-	-	-

(1) Soit 1,00 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 7 mars 2016.

(2) Soit 1,00 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 23 février 2015.

(3) Soit 1,00 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 3 mars 2014, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

(4) Soit 0,82 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 4 mars 2013, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

(5) Soit 0,82 euro par action suivant proposition du Conseil d'Administration du 5 mars 2012, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DES AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Date de l'Assemblée Générale	Nature de la délégation/de l'autorisation	Durée	Utilisation au cours de l'exercice 2015
Assemblée Générale mixte du 20/05/2014 25° résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles et/ou à l'achat d'actions existantes de la société. Montant maximal : 5 % du capital social à la date de l'assemblée du 20 mai 2014 (1) et 1 % au sein de ce plafond pour les dirigeants mandataires sociaux.	Trente-huit mois, soit jusqu'au 19/07/2017	Néant
Assemblée Générale mixte du 20/05/2014 26° résolution	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux). Montant maximal : 5 % du capital social à la date de l'assemblée du 20 mai 2014 (1) et 1 % au sein de ce plafond pour les dirigeants mandataires sociaux.	Trente-huit mois, soit jusqu'au 19/07/2017	Néant
Assemblée Générale mixte du 20/05/2014 20° résolution	Délégation consentie au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription. Montant maximal : Actions : 8 millions d'euros ⁽²⁾ . Titres de créance : 350 millions d'euros.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 19/07/2016	Néant
Assemblée Générale mixte du 20/05/2014 21° résolution	Délégation consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé. Montant maximal : Actions : 4 millions d'euros (2) (dans la limite de 20 % du capital). Titres de créance : 200 millions d'euros.	Vingt-six mois, soit jusqu'au 19/07/2016	Néant
Assemblée Générale mixte du 20/05/2014 24° résolution	Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, en vue de rémunérer des apports en nature. Montant maximal : 10 % du capital social (2).	Vingt-six mois, soit jusqu'au 19/07/2016	Néant
Assemblée Générale mixte du 20/05/2014 19° résolution	Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes Montant maximal : 7 millions d'euros ⁽²⁾ .	Vingt-six mois, soit jusqu'au 19/07/2016	Néant
Assemblée Générale mixte du 20/05/2014 28° résolution	Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE Montant maximal : Actions : 5 millions d'euros ⁽²⁾ .	Vingt-six mois, soit jusqu'au 19/07/2016	Néant

(1) Plafond commun.

(2) Plafond commun : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2014 a décidé de fixer à 25 % du capital existant au jour de l'assemblée, le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des dix-neuvième, vingtième, vingt-et-unième, vingt-quatrième et vingt-huitième résolutions de la présente assemblée, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, éventuellement, la valeur nominale des actions ordinaires de la Société à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de BOURBON SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et est disponible sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ▶ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- ▶ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre novembre 2015 et avril 2016 pour une durée d'environ six semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 5.4 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec une vingtaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ▶ d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ▶ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾:

- ▶ au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- ▶ au niveau d'un échantillon représentatif d'entités et de navires que nous avons sélectionnés ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 22% de l'effectif sous contrat au 31 décembre 2015 et entre 14% et 27% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

(1) Informations quantitatives

Social : Effectif sous contrat et hors contrat au 31 décembre 2015 ; Répartition de l'effectif sous contrat à terre, en mer et par zone géographique ; % de personnels mis à disposition par des agences de manning externes ; Répartition des embauches et des départs par catégorie de personnel ; % de filiales ayant une grille de salaire en place ; Taux d'absentéisme par type de population ; % de filiales déclarant se référer à des accords collectifs pour la gestion du temps de travail ; % de filiales ayant recours au temps partiel ; % de filiales proposant l'usage du télétravail ; Total Recordable Incidents Rate (TRIR) ; Lost Time Injury Rate (LTIR) ; % de l'effort de formation au profit du personnel navigant ; Nombre d'heures de formation.

Environnement : Nombre de navires classés Oil Recovery ; Nombre de navires classés Cleanship ; Nombre d'incidents majeurs de nature à causer un préjudice à l'environnement ; Volume de déchets produits ; Volume d'huiles usagées traitées ; Consommations de carburant ; Emissions de CO₂ ; Emissions de SO_x ; Emissions de NO_x.

Sociétal : Poids des effectifs locaux par zone d'opération.

Informations qualitatives

Social : Campagne de prévention « Safety takes me home » ; Monitoring de l'égalité entre les hommes et les femmes ; Enquête sur le respect des conventions fondamentales des droits de l'homme.

Environnement : Politique générale en matière environnementale ; Formations à bord.

Sociétal : Programme dédié à la compliance ; Procédures et mesures anti-corruption.

(2) Bourbon Offshore Greenmar (BOG), Bourbon Marine Services Greenmar (BMSG) et Bourbon Interoil Nigeria Limited (BINL).

Conclusion

Concernant les mouvements du personnel, certaines filiales suivent les effectifs sous contrat en fin d'exercice, d'autres y intègrent en outre le personnel hors contrat en régime de rotation amené à réembarquer. Cette hétérogénéité des pratiques limite la fiabilité des données consolidées d'entrées et sorties de personnel.

En matière de sécurité au travail, la société utilise le référentiel sectoriel international "Marine Injury Reporting Guidelines" de l'OCIMF mais les modalités d'application de celui-ci et la méthode de calcul des heures travaillées limitent la fiabilité des taux de fréquence des accidents du travail (LTIR et TRIR).

Sur la base de nos travaux, à l'exception de l'incidence des constats décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'autre anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Marseille, le 19 avril 2016

L'un des commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS



*Le Surfer 2607 en opération
de transfert de personnels au
large du Gabon.*

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	84
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	85
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	87
ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	88
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	92
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)	149
I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	149
II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS	149
III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE	149

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	Notes explicatives	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Goodwill	3.1	33,5	33,5
Immobilisations incorporelles	3.2	17,2	16,0
Immobilisations corporelles	3.3	2 503,0	2 576,8
Titres mis en équivalence	3.4	16,6	21,2
Actifs financiers non courants	3.5	182,9	159,7
Impôts différés	3.16	26,6	26,4
Total Actifs non-courants		2 779,7	2 833,6
Stocks et en-cours	3.6	73,7	54,0
Clients et autres débiteurs	3.7	448,4	505,6
Actifs financiers courants	3.7	19,9	18,6
Autres actifs courants	3.7	33,6	25,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	263,3	352,4
Total Actifs courants		839,0	955,6
Actifs non courants détenus en vue de la vente		72,4	28,2
TOTAL ACTIF		3 691,1	3 817,4
Capital	3.9	45,5	47,4
Primes liées au capital		48,3	48,3
Réserves consolidées part du groupe (yc résultat)		1 339,7	1 429,6
Total Capitaux propres, part du groupe		1 433,4	1 525,2
Intérêts ne donnant pas le contrôle		130,9	99,7
Total des capitaux propres		1 564,3	1 625,0
Emprunts et dettes financières	3.14	1 127,5	1 082,5
Engagements envers le personnel	3.13	13,7	13,6
Autres provisions	3.13	66,2	56,2
Impôts différés	3.16	40,5	41,2
Autres passifs non courants		38,4	41,6
Total Passifs non courants		1 286,3	1 235,0
Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)	3.14	331,8	436,7
Concours bancaires et lignes court terme	3.14	199,6	181,7
Provisions (part à moins d'un an)	3.13	14,4	16,8
Fournisseurs et autres créditeurs		277,5	301,6
Dettes d'impôt		4,9	4,1
Autres passifs courants		12,4	16,5
Total Passifs courants		840,5	957,4
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente			
Total des passifs		2 126,8	2 192,5
TOTAL PASSIF		3 691,1	3 817,4

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2015	2014
Chiffre d'affaires	4	1 329,6	1 346,4
Coûts directs hors loyers coque-nue	4	(678,2)	(720,5)
Coûts généraux et administratifs	4	(131,0)	(137,8)
EBITDAR ⁽¹⁾ hors plus-values		520,4	488,1
Coûts des loyers coque-nue	4	(179,1)	(110,6)
EBE (EBITDA) hors plus-values		341,2	377,5
Plus-values	4	0,4	60,8
EBE (EBITDA)		341,7	438,3
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions		(299,7)	(307,0)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3.4	5,8	5,7
Résultat opérationnel (EBIT)		47,8	137,0
Plus-values sur participations cédées		-	-
Résultat opérationnel après plus-values sur participations cédées		47,8	137,0
Coût de l'endettement financier net	3.15	(44,9)	(52,7)
Autres charges et produits financiers	3.15	(15,9)	43,7
Résultat courant avant impôt		(13,0)	127,9
Impôts sur les bénéfices	3.17	(30,5)	(29,2)
Résultat net avant résultat net des activités abandonnées		(43,4)	98,7
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		-	-
RÉSULTAT NET		(43,4)	98,7
Part du groupe		(76,6)	73,7
Intérêts ne donnant pas le contrôle		33,2	25,0
Résultat net de base par action	5.2.1	(1,07)	1,03
Résultat net dilué par action	5.2.2	(1,06)	1,01
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.1	(1,07)	1,03
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.2	(1,06)	1,01
Résultat net de base par action – résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.1	-	-
Résultat net dilué par action – résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.2	-	-
Dividende net attribué à chaque action ajusté		1,00 ⁽²⁾	1,00

(1) EBITDA hors coûts des loyers coque-nue.

(2) Suivant proposition du Conseil d'Administration du 7 mars 2016.

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2015	2014
Résultat de l'exercice		(43,4)	98,7
Autres éléments du résultat global		29,4	12,0
dont quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence		(0,2)	2,8
Autres éléments du résultat global consolidé pouvant être reclassés en compte de résultat lors des périodes ultérieures			
<i>Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations</i>		-	-
<i>Effet d'impôt</i>		-	-
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		17,5	9,6
<i>Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente</i>		-	-
<i>Effet d'impôt</i>		-	-
<i>Part efficace des profits et pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie</i>	3.19.2	11,9	8,1
<i>Effet d'impôt</i>		(1,4)	(3,3)
Autres éléments du résultat global consolidé ne pouvant être reclassés en compte de résultat lors des périodes ultérieures			
<i>Ecart actuariels</i>	3.13	1,5	(2,5)
<i>Effet d'impôt</i>		0,0	0,2
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		(14,1)	110,6
dont part du groupe		(49,7)	80,4
dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		35,6	30,3

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2015	2014
Résultat net total consolidé	(43,4)	98,7
Résultat des sociétés mises en équivalence	(5,8)	(5,7)
Charge / produit d'impôt	30,5	29,2
Dotation nette aux amortissements et provisions	285,8	307,0
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	25,1	(8,5)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	6,7	8,1
Plus et moins-values de cession	(0,1)	(60,9)
Impôts versés	(37,5)	(15,3)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	6,2	-
Autres	2,8	(14,5)
Capacité d'autofinancement	270,3	338,3
Incidence de la variation du BFR	14,5	(74,3)
Produits de dividendes	(0,2)	(0,3)
Coût endettement financier net	44,9	52,7
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	329,5	316,4
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	(0,3)	(0,4)
Cession de sociétés consolidées, sans déduction de la trésorerie cédée	-	1,5
Incidence des autres variations de périmètre	(0,5)	7,3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(298,2)	(567,6)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	58,7	717,3
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	0,0
Dividendes reçus	0,2	2,4
Variation des prêts et avances consentis	8,5	(8,9)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	(231,5)	151,5
Augmentation de capital	0,5	4,7
Remboursement de capital	6,4	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(4,8)	(0,5)
Émission d'emprunts	349,9	305,9
Remboursement d'emprunts	(438,7)	(672,6)
Émission de Titres Super Subordonnés	19,8	98,7
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(71,6)	(71,6)
Dividendes payés aux minoritaires	(21,9)	(13,5)
Intérêts financiers nets versés	(49,3)	(55,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)	(209,6)	(404,5)
Incidence de la variation des taux de change (D)	4,7	8,3
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C) + (D)	(106,9)	71,7
Trésorerie d'ouverture	170,7	99,0
Trésorerie de clôture*	63,8	170,7
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(106,9)	71,7
*dont :		
- Valeurs mobilières de placement et autres	-	-
- Disponibilités	263,3	352,4
- Trésorerie passive	(199,6)	(181,7)

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Capital et réserves liées			
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Titres Super Subordonnés
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015		47,4	46,0	(78,4)	98,7
Résultat net de la période		-	-	-	-
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	3.19.2	-	-	-	-
Engagements envers le personnel	3.13	-	-	-	-
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		-	-	-	-
Résultat global de la période		-	-	-	-
Augmentation de capital	3.9	-	-	-	-
Dividendes versés en 2015		-	-	-	-
Remboursement de capital		-	-	-	-
Émission de Titres Super Subordonnés		-	-	-	19,8
Paiements fondés sur des actions	3.11	-	-	-	-
Reclassement des actions propres	3.12	(1,9)	-	73,4	-
Autres variations		-	-		
Total des transactions avec les actionnaires		(1,9)	-	73,4	19,8
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015		45,5	46,0	(5,0)	118,5

Au cours de la période, certains éléments monétaires (prêts et avances) ont été considérés par le groupe comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale du groupe située à l'étranger, leur règlement n'étant ni planifié ni probable dans un avenir prévisible (IAS 21,15). Conformément à la norme IAS 21, à partir de la date de leur classement en investissement net à l'étranger, les écarts de change sur ces éléments monétaires, comptabilisés en résultat dans les comptes individuels des filiales, ont été comptabilisés directement en OCI dans les comptes du groupe. Les impacts de change s'élèvent à (28,8) millions d'euros au 31 décembre 2015.

En avril 2015, BOURBON a procédé à l'augmentation de 20 millions d'euros du montant de son émission obligatoire de Titres

Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) sous forme d'abondement de titres fongibles. Cette nouvelle émission a été comptabilisée en totalité en fonds propres en normes IFRS. Ces titres à durée indéterminée permettent à BOURBON de se réserver le droit de les rembourser au pair à compter d'octobre 2017. Ils donneront droit à un coupon semestriel à taux fixe de 4,70 % jusqu'à cette même date, coupon qui sera obligatoire en cas de paiement de dividendes.

Au cours du premier semestre 2015, la société BOURBON SA a procédé à une réduction de capital par l'annulation de 2 953 357 actions auto-détenues.

	Gains/pertes latents ou différés					Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Liés aux écarts de conversion	Liés aux investissements nets à l'étranger	Liés aux écarts actuariels	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
	(50,0)	-	(4,4)	-	(21,0)	1 487,0	1 525,2	99,7	1 625,0
	-	-	-	-	-	(76,6)	(76,6)	33,2	(43,4)
	44,7	(28,8)	1,5	-	9,6	-	27,0	2,4	29,4
	-	-	-	-	9,6	-	9,6	0,8	10,4
	-	-	1,5	-	-	-	1,5	-	1,5
	44,7	(28,8)	-	-	-	-	15,9	1,6	17,5
	44,7	(28,8)	1,5	-	9,6	(76,6)	(49,7)	35,6	(14,1)
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	(71,6)	(71,6)	(17,4)	(88,9)
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	19,8	-	19,8
	-	-	-	-	-	6,7	6,7	-	6,7
	-	-	-	-	-	(76,3)	(4,8)	-	(4,8)
	-	-	-	-	-	7,7	7,7	12,9	20,6
	-	-	-	-	-	(133,5)	(42,1)	(4,4)	(46,6)
	(5,2)	(28,8)	(2,9)	-	(11,4)	1 276,8	1 433,4	130,9	1 564,3

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Capital et réserves liées			
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Titres Super Subordonnés
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014		47,4	46,0	(78,1)	-
Résultat net de la période		-	-	-	-
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)	3.19.2	-	-	-	-
Engagements envers le personnel	3.13	-	-	-	-
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		-	-	-	-
Résultat global de la période		-	-	-	-
Augmentation de capital	3.9	-	-	-	-
Dividendes versés en 2014		-	-	-	-
Remboursement de capital		-	-	-	-
Émission de Titres Super Subordonnés		-	-	-	98,7
Paievements fondés sur des actions	3.11	-	-	-	-
Reclassement des actions propres	3.12	-	-	(0,3)	-
Autres variations		-	-		
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	(0,3)	98,7
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014		47,4	46,0	(78,4)	98,7

La ligne « Autres variations » comprend l'impact des transactions avec certains intérêts ne donnant pas le contrôle.

	Gains/pertes latents ou différés					Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Liés aux écarts de conversion	Liés aux investissements nets à l'étranger	Liés aux écarts actuariels	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
	(54,1)	-	(2,0)	-	(25,9)	1 465,2	1 398,4	86,4	1 484,8
	-	-	-	-	-	73,7	73,7	25,0	98,7
	4,1	-	(2,3)	-	4,9	-	6,7	5,3	12,0
	-	-	-	-	4,9	-	4,9	(0,2)	4,7
	-	-	(2,3)	-	-	-	(2,3)	-	(2,3)
	4,1	-	-	-	-	-	4,1	5,4	9,6
	4,1	-	(2,3)	-	4,9	73,7	80,4	30,3	110,6
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	(71,6)	(71,6)	(11,1)	(82,7)
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	98,7	-	98,7
	-	-	-	-	-	8,1	8,1	-	8,1
	-	-	-	-	-	-	(0,3)	-	(0,3)
	-	-	-	-	-	11,5	11,5	(5,8)	5,7
	-	-	-	-	-	(52,0)	46,4	(17,0)	29,5
	(50,0)	-	(4,4)	-	(21,0)	1 487,0	1 525,2	99,7	1 625,0

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1/ Règles et méthodes comptables	93	3.11 Attribution gratuite d'actions	115
1.1 Informations relatives au groupe	93	3.12 Actions propres	116
1.2 Base de préparation des états financiers consolidés	93	3.13 Engagements envers le personnel et autres provisions	117
1.3 Adoption des nouvelles normes IFRS	93	3.14 Dettes financières brutes	118
1.4 Recours à des estimations	94	3.15 Résultat financier	119
1.5 Résumé des principales méthodes comptables	95	3.16 Impôts différés	120
1.5.1 Conversion des monnaies étrangères	95	3.17 Impôts sur les bénéfices	120
1.5.2 Regroupement d'entreprises et goodwill	95	3.18 Objectifs et politique de gestion des risques financiers	121
1.5.3 « Goodwill négatif »	95	3.18.1 Risque de crédit/de contrepartie	121
1.5.4 Immobilisations incorporelles	95	3.18.2 Risques de liquidité	121
1.5.5 Immobilisations corporelles	96	3.18.3 Risques de marché	123
1.5.6 Participations dans les coentreprises et entreprises associées	96	3.19 Instruments financiers	127
1.5.7 Investissements et autres actifs financiers	97	3.19.1 Actifs financiers	127
1.5.8 Stocks et encours	98	3.19.2 Instruments financiers dérivés	128
1.5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie	98	3.19.3 Passifs financiers	129
1.5.10 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	98	3.19.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers	130
1.5.11 Actions propres	98	3.19.5 Gestion des risques liés aux instruments financiers	130
1.5.12 Provisions et passifs éventuels	98	3.20 Passifs éventuels	132
1.5.13 Avantages accordés aux salariés	99		
1.5.14 Passifs financiers	100	4/ Secteurs Opérationnels	132
1.5.15 Contrats de location financement	100		
1.5.16 Chiffre d'affaires	100	5/ Informations diverses	135
1.5.17 Impôt exigible et Impôt différé	100	5.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan	135
1.5.18 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	100	5.1.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé	135
1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères	101	5.1.2 Engagements hors bilan liés aux financements	135
		5.1.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du groupe	136
2/ Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015	102	5.2 Résultat net par action	137
2.1 Événements significatifs de la période	102	5.2.1 Résultat net de base par action	137
2.2 Variations du périmètre de consolidation	103	5.2.2 Résultat net dilué par action	138
2.2.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	103	5.3 Effectifs et charges de personnel	138
2.2.2 Sorties du périmètre de consolidation	103	5.4 Événements post-clôture	139
2.2.3 Transactions sur les intérêts ne donnant pas le contrôle	103	5.5 Opérations entre parties liées	139
		Relations avec le groupe SINOPACIFIC	139
3/ Notes sur les comptes consolidés	104	Relations avec PIRIOU et ses filiales	139
3.1 Goodwill	104	Relations avec un dirigeant	139
3.2 Immobilisations incorporelles	106	5.6 Rémunération des dirigeants	140
3.3 Immobilisations corporelles	108	5.6.1 Rémunérations du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués	140
3.4 Titres mis en équivalence	110	5.6.2 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux	143
3.5 Actifs financiers non courants	111	5.6.3 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	143
3.6 Stocks et encours	113	5.7 Périmètre de consolidation	144
3.7 Clients et autres débiteurs, actifs financiers courants et autres actifs courants	113	5.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale	144
3.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	114	5.7.2 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence	148
3.9 Capitaux propres	114		
3.10 Plans de souscription ou d'achat d'actions	115		

1/ Règles et méthodes comptables

1.1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de BOURBON le 7 mars 2016, puis de nouveau le 28 mars 2016 pour prendre en considération les événements postérieurs à la clôture. BOURBON est une société anonyme immatriculée en France dont les actions sont admises à la cote du compartiment B eurolist d'Euronext Paris.

1.2 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BOURBON SA, de ses filiales et sociétés contrôlées par le groupe au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales et sociétés contrôlées par le groupe sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de BOURBON au 31 décembre 2015 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne et dont l'application est obligatoire au 31 décembre 2015.

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence :

- ▶ les comptes consolidés au 31 décembre 2014 et le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent, figurant dans le Document de référence déposé le 21 avril 2015 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 83 à 151 et 152 à 153) ;
- ▶ les comptes consolidés au 31 décembre 2013 et le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent, figurant dans le Document de référence déposé le 11 avril 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 77 à 139 et 140).

Comptes consolidés – Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables au groupe.

Tous les soldes et transactions intragroupes ainsi que les produits, les charges et les résultats qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont éliminés en totalité.

Conformément à IAS 1, les actifs sont présentés en actifs courants au bilan consolidé, lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants :

- ▶ leur délai de réalisation attendu est inférieur à 12 mois ou au cycle d'exploitation normal du groupe ;
- ▶ ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction.

Tous les autres actifs sont classés dans les actifs non courants.

Les passifs sont présentés en passifs courants au bilan consolidé lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants :

- ▶ leur délai de règlement attendu est inférieur à 12 mois ou au cycle normal d'exploitation du groupe ;
- ▶ ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction ;
- ▶ le groupe ne détient pas de droit inconditionnel permettant de différer leur règlement au minimum pour la période de 12 mois après la clôture.

Tous les autres passifs sont classés dans les passifs non courants.

1.3 ADOPTION DES NOUVELLES NORMES IFRS

Les méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2015 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

L'application des normes et interprétations présentées ci-dessous est devenue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 :

- ▶ IFRS 1 Signification de « normes IFRS effectives » ;
- ▶ IFRS 3 Exclusion du champ d'application d'IFRS 3 pour les comptes d'un partenariat ;
- ▶ IFRS 3 et IAS 40 Acquisition d'immeubles de placement et application de la guidance d'IFRS 3 ;
- ▶ IFRS 13 Champ d'application de l'approche « portefeuille » ;
- ▶ IFRIC 21 Droits ou taxes.

L'application de ces normes n'a pas impacté significativement les comptes du groupe.

Le groupe n'a par ailleurs pas opté pour l'application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015, notamment :

- ▶ IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- ▶ IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les éventuels impacts ainsi que les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations sont en cours d'analyse par le groupe. À ce stade, l'application de ces nouvelles normes ne devrait cependant pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

Les autres évolutions normatives sont suivies par le groupe, notamment l'évolution du projet de norme relatif à la comptabilisation des contrats de location.

1.4 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS implique le recours à des estimations, des hypothèses et des appréciations qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations s'appuient sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les hypothèses et appréciations retenues ainsi que les circonstances existantes à la date d'établissement des comptes pouvant se révéler différentes de la réalité, les résultats futurs réalisés pourraient différer des estimations retenues.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque de modification des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous.

Indemnités de départ à la retraite

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et probabilité de présence dans le groupe lors du départ à la retraite. La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Les taux sont déterminés sur la base d'indices globaux tels que Reuters.

En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages accordés au personnel au 31 décembre 2015 s'élève à 13,3 millions d'euros (12,9 millions d'euros en 2014). De plus amples détails sont communiqués en note 3.13.

Instruments financiers évalués à leur juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats

ayant des profils d'échéance similaires. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Test de dépréciation des goodwill

Le groupe évalue, au moins une fois par an, s'il est nécessaire de déprécier les *goodwill*, en pratiquant des tests de perte de valeur (voir note 1.5.2). Ces tests requièrent une estimation de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles les *goodwill* sont affectés. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession).

Pour déterminer la juste valeur des UGT (nette des frais de cession), le groupe détermine la juste valeur des navires attachés aux UGT.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le groupe est amené à estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT sont déterminés sur la base des business plans du groupe établis sur 5 ans. Ces flux sont actualisés à un taux apprécié sur la base du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le groupe. Des analyses sont ensuite menées afin de déterminer la sensibilité des valeurs obtenues à la variation d'une ou plusieurs hypothèses du business plan. La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (*discounted cash flows*) utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des UGT auxquelles sont affectés les *goodwill* présentant, par construction, un caractère aléatoire, les *cash flows* futurs effectifs peuvent donc différer des projections de flux futurs utilisées pour déterminer la valeur d'utilité.

Conformément à la norme IAS 36, la valeur du *goodwill* doit être testée au moins une fois par an, et systématiquement dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

À noter que les estimations de la valeur recouvrable des UGT – en l'espèce leur juste valeur, sont réalisées chaque année dans le cadre de la mise en œuvre des tests de dépréciations des *goodwill*, et ce, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

Test de dépréciation des immobilisations

Les immobilisations incorporelles à durée définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur (voir notes 1.5.5 et 1.5.6), c'est-à-dire lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession). Pour déterminer la valeur d'utilité, le groupe doit estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

1.5 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1.5.1 Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans le cas où la majorité des transactions et des coûts est effectuée dans une monnaie différente, c'est cette monnaie qui est retenue comme monnaie fonctionnelle.

La conversion des comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par l'application de la méthode du cours de clôture :

- ▶ les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- ▶ les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- ▶ l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les opérations en monnaies étrangères réalisées par les sociétés du groupe sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Conformément à IAS 21, les *goodwills* sont exprimés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises puis convertis au cours de clôture (IAS 21.47).

Les éléments monétaires relatifs à une activité à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net de l'entité dans cette activité à l'étranger (IAS 21.15). Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net à l'étranger doivent être comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés de capitaux propres en résultat lors de la sortie de l'investissement net (IAS 21.48).

1.5.2 Regroupement d'entreprises et *goodwill*

Les regroupements d'entreprises (IFRS 3 révisée) sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Cela conduit à reconnaître en juste valeur les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise.

Le *goodwill* dégagé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût

du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt acquise par le groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le *goodwill* est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les tests de perte de valeur sont réalisés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du *goodwill* est reconnue au compte de résultat.

1.5.3 « *Goodwill* négatif »

Le « *goodwill* négatif » représente l'excédent de la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût, à la date d'acquisition.

Il est comptabilisé directement en résultat au cours de la période d'acquisition.

1.5.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéfinie.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité définie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie définie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

La durée d'amortissement des principales immobilisations incorporelles est :

- ▶ logiciels : 3 ans ;
- ▶ droit d'occupation du sol, sur la durée des concessions : 38 à 50 ans.

1.5.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissements des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Navires

A) Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont constituées, pour l'essentiel, de navires valorisés à leur date d'entrée dans le patrimoine du groupe à leur coût de revient, c'est-à-dire le coût engagé pour mettre en service l'actif, en vue de l'utilisation prévue.

Le coût de revient d'une immobilisation corporelle est constitué du prix payé comptant à un tiers (y compris les droits de douane et taxes non récupérables mais qui s'entend net des remises, rabais commerciaux obtenus du fournisseur), auquel viennent s'ajouter les frais d'acquisition suivants :

- ▶ les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- ▶ les frais d'installation ;
- ▶ les frais d'acheminement du navire jusqu'à son site d'exploitation ;
- ▶ les coûts liés aux essais en mer ;
- ▶ les frais d'actes ;
- ▶ les honoraires de professionnels (architectes, ingénieurs) ;
- ▶ les commissions ;
- ▶ les coûts d'emprunts intercalaires directement destinés à financer l'acquisition de l'immobilisation.

Une immobilisation corporelle peut comporter plusieurs composants à durée de vie ou rythme d'amortissement distincts. Dans ce cas, les éléments principaux de l'immobilisation sont identifiés et comptabilisés séparément selon une approche par composants.

Au sein de BOURBON, chaque navire est constitué de deux composants :

- ▶ un composant structure ;
- ▶ un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Un arrêt technique se définit comme un ensemble d'opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers, selon un plan pluriannuel ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Au moment où l'actif entre dans le patrimoine de la société, la valeur du composant « structure » correspond au coût de revient total de l'actif diminué du coût du composant « révision » ; ce dernier correspondant au coût du premier arrêt technique du navire.

B) Amortissement

L'amortissement est calculé sur la base de la valeur d'entrée du composant, sous déduction de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle correspond au produit de cession attendu (net des coûts de sortie) que le groupe obtiendrait aujourd'hui de la cession de cet actif à la fin de son utilisation par le groupe.

La base amortissable du composant structure est égale à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés, diminuée de sa valeur résiduelle. Le composant révision ayant une valeur résiduelle nulle, sa base amortissable correspond uniquement à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés.

Chaque composant est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité.

La durée d'utilité est définie en fonction de l'utilité attendue de l'actif pour BOURBON compte tenu de l'usage que le groupe prévoit d'en faire.

Les principales durées d'utilité du composant structure des navires retenues au sein de BOURBON vont de 8 à 30 ans.

La durée d'utilité du composant révision d'un navire est fonction du programme pluri-annuel de révision de ce navire.

De plus, en cas d'apparition d'indices de perte de valeur, un test de perte de valeur est pratiqué sur le groupe d'actifs concerné (Unité Génératrice de Trésorerie) en comparant sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est généralement déterminée par référence à une valorisation de marché. Ces valorisations sont obtenues auprès d'experts indépendants et revues par le management du groupe. Lorsque la valeur recouvrable se révèle inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs, une perte de valeur est constatée.

Autres immobilisations corporelles (hors navires)

Les immobilisations corporelles, autres que les navires et les immeubles de placement, sont évaluées à leur coût tel que défini par IAS 16 § 16. Ces immobilisations sont constituées d'un seul composant.

La base amortissable des autres immobilisations corporelles est égale à leur valeur d'entrée dans les comptes consolidés, leur valeur résiduelle étant nulle, à l'exception de certaines constructions pour lesquelles il existe une valeur résiduelle.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilité des immobilisations corporelles hors navires sont les suivantes :

- ▶ constructions et bâtiments : entre 8 et 40 ans ;
- ▶ installations techniques : entre 10 et 15 ans ;
- ▶ autres immobilisations corporelles : entre 2 et 10 ans.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement détenus par le groupe sont inscrits dans les comptes consolidés à leur coût historique et amortis en mode linéaire sur une durée de 40 ans.

1.5.6 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ; les partenariats qui donnent uniquement un contrôle sur l'actif net de la société sont qualifiés de coentreprises. Les participations du groupe dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les titres mis en équivalence sont inscrits à l'actif du bilan pour la quote-part des capitaux propres qu'ils représentent. Le *goodwill* afférent est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un passif est comptabilisé au titre des sociétés présentant un actif net négatif et pour lesquelles il existe une obligation juridique ou implicite pour le groupe.

S'agissant de sociétés directement et pleinement intégrées à l'activité du groupe, le résultat net des sociétés mises en équivalence est présenté sur une ligne distincte du résultat opérationnel.

1.5.7 Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. Le groupe analyse à l'origine l'existence éventuelle de dérivés incorporés dans les contrats. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte si le contrat n'est pas comptabilisé dans son ensemble à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et si l'analyse montre que les caractéristiques économiques et les risques des dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats et ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le groupe s'engage à acheter l'actif. Les achats ou ventes « normalisés » sont des achats ou des ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de l'actif dans le délai généralement défini par la réglementation ou par une convention sur le marché considéré.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. De plus amples détails sont communiqués en note 3.19.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale, et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non-dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories suivantes : Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, Placements détenus jusqu'à leur échéance, Prêts et créances.

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur et les gains et pertes sur de tels actifs sont comptabilisés directement en capitaux propres dans une ligne séparée (« Gains nets latents »), jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou jusqu'à ce que l'investissement soit identifié comme devant faire l'objet d'une dépréciation auquel cas le profit ou la perte cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le compte de résultat.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. Le cas échéant, la juste valeur est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus. L'appréciation peut également tenir compte des paramètres suivants, dans la mesure où ceux-ci sont mesurables de manière fiable :

- ▶ des plus-values latentes éventuelles, notamment de nature immobilière ;
- ▶ des perspectives de rentabilité.

Dépréciation d'actifs financiers

Le groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le groupe apprécie en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent sur une base individuelle pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, sur une base individuelle ou collective, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. S'il détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, d'un montant significatif ou non, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, et ce groupe d'actifs financiers est soumis à un test de dépréciation collective. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation.

S'agissant des créances clients, une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les encours dépréciés sont constatés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

Actifs financiers disponibles à la vente

Si un actif disponible à la vente est déprécié, un montant calculé comme étant la différence entre, d'une part, son coût d'acquisition (net de tout remboursement de principal et de tout amortissement), et d'autre part sa juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement enregistrée en résultat, est transféré des capitaux propres en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de capitaux propres ne peuvent donner lieu à une reprise comptabilisée en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de dettes sont reprises en résultat si l'augmentation de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur.

1.5.8 Stocks et encours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

1.5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires, des dépôts à court terme, ainsi que des valeurs mobilières de placement. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur.

1.5.10 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements, afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

1.5.11 Actions propres

Lorsque le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du groupe.

1.5.12 Provisions et passifs éventuels

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision

est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Dans le cadre de certains contrats de location simple, le groupe peut avoir l'obligation de prendre en charge les gros entretiens périodiques des navires tout au long du bail. Dans ce cas, ayant une obligation actuelle de sortie de ressources futures pouvant être déterminées de façon fiable, le groupe est amené à constituer des provisions pour gros entretiens, déterminées sur la base de l'estimation des coûts futurs de ces derniers.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe (voir note 3.20). Ils correspondent à :

- ▶ des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou
- ▶ des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

1.5.13 Avantages accordés aux salariés

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

Indemnités de départ à la retraite

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite légales en vigueur dans les pays où ils sont employés, des indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'évaluation de l'engagement tient compte des droits à retraite qu'aura acquis le salarié à la date de son départ à la retraite. L'engagement est toutefois réparti proportionnellement à l'ancienneté du salarié à la date de calcul avec prise en compte du rapport entre l'ancienneté actuelle du salarié et son ancienneté prévue au moment du départ à la retraite.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- ▶ âge de départ à la retraite : âge légal en vigueur dans chaque pays ;
- ▶ probabilité de survie : prise en compte de la table de mortalité applicable à chaque pays ;
- ▶ taux d'actualisation financière ;
- ▶ taux d'inflation ;
- ▶ turn-over : établi pour chaque société en faisant la moyenne du turn-over observé sur les 5 dernières années ;
- ▶ hypothèses d'évolution salariale ;
- ▶ calcul des droits en fonction des conventions collectives ou des accords spécifiques en vigueur dans chaque entité/pays.

Conformément à IAS 19, le groupe comptabilise ses écarts actuariels directement dans les capitaux propres.

Intéressement

L'intéressement est fonction de plusieurs catégories de critères :

- ▶ des critères de profitabilité ;
- ▶ des critères de contrôle des coûts ;
- ▶ des critères opérationnels tels que la disponibilité technique des navires, la rapidité d'intervention et la fiabilité des opérations ;
- ▶ les résultats de l'exercice concerné en matière de sécurité des personnes.

Il existe deux méthodes de calcul en vigueur :

- ▶ la première méthode intègre un taux d'intéressement progressif par tranche. Le montant de l'intéressement est ensuite calculé en appliquant à la masse salariale annuelle le pourcentage correspondant ;
- ▶ la seconde méthode consiste à déterminer directement une prime globale par combinaison de plusieurs critères.

Le montant ainsi calculé est ensuite réparti soit uniformément au prorata du temps de présence, soit par combinaison d'une partie répartie au temps de présence et d'une partie répartie au prorata du salaire brut annuel perçu.

Participation

Des accords de participation sont en place dans toutes les filiales françaises conformément à la législation en vigueur.

Épargne salariale

Toutes les filiales françaises en France ont mis en place des dispositifs d'épargne salariale tels que Plan d'Épargne Entreprise et Plan d'Épargne Retraite Collectif. Les salariés peuvent y déposer le montant de leur intéressement et de leur participation ainsi que pour certaines filiales, les jours déposés sur leur compte épargne temps dans les limites légales. Des systèmes d'abondement viennent compléter ces dispositifs d'épargne salariale.

Plans d'options d'achat et de souscription d'actions

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution selon la méthode de Black & Scholes.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les collaborateurs concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits tient compte de la meilleure estimation du groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis.

Lors de la levée des options de souscription d'actions par leurs bénéficiaires, les titres émis à cette occasion leur seront remis. Le prix d'exercice des titres sera constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres. Dans le cas des options d'achat d'actions, le résultat de cession dégagé lors de la levée des options sera constaté en capitaux propres.

Actions gratuites

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les collaborateurs concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

1.5.14 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes envers les fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs courants et non courants.

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur à la clôture. Les méthodes comptables relatives aux instruments financiers dérivés sont décrites dans la note 1.5.18.

1.5.15 Contrats de location financement

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement, c'est-à-dire lorsque le contrat confère au groupe, en substance, la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisées à l'actif du bilan. La valeur retenue est la valeur vénale du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles. Le bien est amorti selon les méthodes d'amortissement du groupe, telles que définies à la note 1.5.5.

1.5.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que les produits le composant peuvent être évalués de façon fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, à l'exclusion des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.

Le chiffre d'affaires inclut notamment les revenus d'affrètement et prestations annexes ainsi que les prestations d'assistance.

1.5.17 Impôt exigible et Impôt différé

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible de l'exercice, sous déduction des avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés ;

- les impositions différées, enregistrées dans les comptes consolidés au regard de la situation fiscale de chaque société.

Celles-ci résultent :

- des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux ;
- des retraitements et éliminations de consolidation ;
- et des déficits reportables dont l'imputation future est probable.

Ces impositions sont calculées et ajustées selon la méthode bilancielle du report variable, en conception étendue. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les impôts exigibles et différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

1.5.18 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme de devises étrangères, des swaps de taux d'intérêt, des *cross currency swaps* et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à la juste valeur à la date à laquelle les contrats sont entrés en vigueur et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des changements dans la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat de l'exercice.

La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

La couverture du risque de change d'un engagement ferme est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie.

Au commencement d'une relation de couverture, le groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à

laquelle le groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont des couvertures de l'exposition du groupe aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou encore d'une partie identifiée de tels actif ou passif financiers, qui est attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat pour les couvertures de juste valeur. Le profit ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert, l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur, et les pertes et les gains qui en résultent sont comptabilisés pour les deux éléments en résultat.

Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont également comptabilisées en résultat. Le groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture si l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture ou lorsque le groupe annule la désignation.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable et qui peut affecter le résultat. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat (par exemple, pour les immobilisations faisant l'objet de couvertures, au rythme des amortissements pratiqués).

Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment reconnus en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Si la transaction n'est plus prévue, ce montant est comptabilisé en résultat.

1.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les cours de conversion retenus sont les suivants :

Devises		Taux moyen de l'exercice 2015	Taux de clôture au 31/12/15	Taux de clôture au 31/12/14
AON	Kwanza angolais	133,6078	147,3174	125,1370
AUD	Dollar australien	1,4777	1,4897	1,4829
BRL	Real brésilien	3,7004	4,3117	3,2207
CHF	Franc suisse	1,0679	1,0835	1,2024
CNY	Yuan	6,9733	7,0608	7,5358
INR	Roupie indienne	71,1956	72,0215	76,7190
MXP	Peso mexicain	17,6161	18,9145	17,8679
NGN	Naira nigérian	221,3929	220,0530	223,9650
NOK	Couronne norvégienne	8,9496	9,6030	9,0420
QAR	Rial qatarien	4,0476	3,9830	4,4309
RON	Nouveau Leu Roumain	4,4454	4,5240	4,4828
RUB	Rouble	68,0720	80,6736	72,3370
SGD	Dollar Singapour	1,5255	1,5417	1,6058
TRY	Livre turque	3,0255	3,1765	2,8320
UAH	Grivnas ukrainien	24,4599	26,5324	19,5668
USD	Dollar américain	1,1095	1,0887	1,2141
VND	Dong vietnamien	24588,7900	24844,3000	26354,0000
XAF	Francs CFA	655,9570	655,9570	655,9570

2/ Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015

2.1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Dans le cadre de son plan de gestion active de la flotte, BOURBON avait entamé, dès le premier semestre 2013, un processus de cession d'un montant maximum de 2,5 milliards de dollars US d'actifs de la flotte avec reprise en location coque-nue pour une période de 10 ans. Dès l'annonce du processus de cession, les navires destinés à être cédés ont été comptabilisés, conformément à la norme IFRS 5 en « actifs non courants détenus en vue de la vente » pour leur valeur nette comptable. S'agissant de transactions uniques, les navires ont été considérés comme un groupe d'actifs destinés à être cédés. Certaines de ces cessions avaient été assorties d'un crédit-vendeur. Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le prix de cession de ces navires avait été évalué à sa juste valeur, soit la juste valeur de la contrepartie reçue et de la contrepartie à recevoir. Le crédit-vendeur ainsi déterminé avait été comptabilisé en actif financier.

Au 31 décembre 2014, le nombre total de navires transférés à ICBCCL s'élevait à 46 pour un montant global d'environ 1,435 milliard de dollars US. Suite à la finalisation de l'accord avec ICBCCL et conformément aux caractéristiques de l'opération, le crédit-vendeur accordé pour un montant de 106,6 millions de dollars US avait été comptabilisé en actifs financiers (voir note 3.5). En 2014, BOURBON avait également achevé le transfert de navires à SCB selon les termes du contrat signé en novembre 2013, portant le nombre total de navires cédés à 6, pour un montant d'environ 151 millions de dollars US.

Début décembre 2014, BOURBON a signé un accord avec Minsheng Financial Leasing Co. pour la vente avec reprise en location coque-nue de 8 navires pour un montant global d'environ 202 millions de dollars US. La propriété de 3 premiers navires avait été transférée pour environ 57 millions de dollars US. Au cours du premier semestre 2015, 2 navires ont été cédés pour un montant de 53 millions de dollars. Les 3 navires restant à céder sont comptabilisés conformément à IFRS 5 au 31 décembre 2015.

Les ventes de navires effectuées depuis 2013 dans le cadre de la stratégie « Asset smart » s'élèvent à presque 1,7 milliard de dollars US.

Transforming for Beyond / Stratégie Asset Smart		(millions de dollars US)
ICBCL		
2013 – 21 navires (17 Offshore continental, 2 Offshore profond, 2 Subsea)		522
2014 – 25 navires (14 Offshore continental, 6 Offshore profond, 5 Subsea)		913
Standard Chartered Bank		
2013 – 3 navires (Offshore continental)		65
2014 – 3 navires (Offshore profond)		86
Minsheng Financial Leasing		
2014 – 3 navires (Offshore continental)		57
2015 – 2 navires (Offshore continental)		53
Total des ventes de navires en 2013		587
Total des ventes de navires en 2014		1056
Total des ventes de navires en 2015		53
TOTAL DES VENTES DE NAVIRES, STRATÉGIE ASSET SMART		1 696

L'impact des cessions de navires réalisées en 2015, comprenant les ventes réalisées dans le cadre de la stratégie « Asset smart » ainsi que des ventes sèches, s'élève à 0,4 million d'euros :

(en millions d'euros)	2015
Prix de cession net des frais éventuels de cession	63,2
Valeur nette comptable des actifs / groupe d'actifs destinés à être cédés	(62,8)
PLUS-VALUE DE CESSION	0,4

Au 31 décembre 2015, les actifs/groupe d'actifs destinés à être cédés sont présentés dans le bilan consolidé en « actifs non courants détenus en vue de la vente » pour leur valeur nette comptable à la date de clôture, soit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2015
Minsheng Financial Leasing Co. : 3 navires	72,4
ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	72,4

En avril 2015, BOURBON a procédé à l'augmentation de 20 millions d'euros du montant de son émission obligataire de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) sous forme d'abondement de titres fongibles. Cette nouvelle émission a été comptabilisée en totalité en fonds propres en normes IFRS, car répondant aux critères de classement en instrument de capitaux propres définis par la norme IAS 32.

Enfin, comme annoncé par BOURBON dans son communiqué de presse du 14 avril 2015, il est rappelé qu'une information judiciaire a été ouverte à Marseille à la suite de l'interpellation à l'aéroport Marseille-Provence, en octobre 2012, de l'ancien directeur fiscal de la société, de retour d'Afrique en possession d'une somme d'environ 190 000 euros. Cette procédure porte notamment sur des faits allégués de corruption d'agents publics au Cameroun, en Guinée Equatoriale et au Nigéria, dans le cadre de contrôles fiscaux d'entités locales en 2011 et 2012. À cette occasion, l'ancien directeur fiscal qui a été immédiatement licencié, a été mis en examen du chef de corruption active d'agents publics étrangers, entraînant, en avril 2015, la mise en examen de la personne morale BOURBON SA du même chef, assortie d'une garantie de 1 million d'euros. Dans le cadre de cette procédure, des mises en examen de membres de la direction générale sont aussi intervenues en avril et novembre 2013 du chef de complicité de corruption, suite de la mise en examen de l'ancien directeur fiscal.

BOURBON et sa direction générale contestent très fermement les faits qui leur sont reprochés.

Depuis fin novembre 2014, une enquête fiscale, fondée sur des pièces recueillies dans le cadre de l'information judiciaire susvisée, est diligentée à Marseille, à l'encontre de certaines sociétés du groupe, dont BOURBON SA. À ce stade, aucune information n'a été communiquée à ces sociétés quant à la nature ou au montant d'éventuels redressements.

Le groupe intervient dans des environnements complexes. Ses activités s'exercent dans le respect des lois de chacun des pays, et BOURBON attache une importance de premier rang au respect des réglementations anti-corruption.

2.2 VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.2.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

6 sociétés sont entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2015 (dont 1 acquisition), 5 consolidées par intégration globale et 1 par mise en équivalence.

Une société a été acquise courant 2015, l'impact sur les comptes consolidés, non significatif, est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	
Prix d'acquisition des titres (60 %)	0,9
Frais liés à l'acquisition des titres	-
Coût d'acquisition des titres (60 %)	0,9
Juste valeur des intérêts minoritaires (40 %)	0,6
Total	1,6
Actifs nets identifiables (100 %)	(1,6)
Ajustement de juste valeur	-
Actifs net identifiables retraités (100 %)	(1,6)
Écart d'acquisition résiduel	(0,0)

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 5.7.

2.2.2 Sorties du périmètre de consolidation

Aucune cession n'a été réalisée en 2015, les seules sorties de périmètre concernant des liquidations/dissolutions de sociétés.

2.2.3 Transactions sur les intérêts ne donnant pas le contrôle

BOURBON a procédé à des opérations de rachat / cession de certains intérêts ne donnant pas le contrôle au cours de l'année 2015. Conformément à la norme IFRS 10, leur impact a été constaté dans les réserves consolidées, ces opérations n'ayant eu aucune incidence sur le contrôle qu'exerce BOURBON sur ces sociétés et donc n'ont pas entraîné de modification de leur méthode de consolidation. L'impact sur les capitaux propres part du groupe au 31 décembre 2015 est non matériel.

3/ Notes sur les comptes consolidés

3.1 GOODWILL

Au 31 décembre 2015, le solde net des *goodwill* s'élève à 33,5 M€ et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Pertes de Valeur	Net
01/01/2014	33,5	-	33,5
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31/12/2014	33,5	-	33,5
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31/12/2015	33,5	-	33,5

Au 31 décembre 2015, l'affectation du *goodwill* est la suivante :

(en millions d'euros)	
Marine de Services – DEEP	8,2
Marine de Services – SHALLOW	6,1
Marine de Services – CREW	-
Subsea Services	19,2
Autres	-
TOTAL	33,5

La méthode de comptabilisation des *goodwill* est présentée en note 1.5.2.

Conformément à la norme IAS 36, la valeur du *goodwill* doit être testée au moins une fois par an, et systématiquement dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Au 31 décembre 2015, la capitalisation boursière du groupe s'élève à 1 071 M€ (cours de Bourse de l'action au 31 décembre 2015 : 14,95 euros), soit un montant inférieur au montant des capitaux propres à cette même date (1 564,3 M€), ce qui constitue un indice de perte de valeur au regard de la norme IAS 36, paragraphe 12 (d).

Le groupe a procédé à un *impairment test* sur chaque Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur recouvrable de chaque UGT a été déterminée par la méthode de la juste valeur nette des éventuels frais de cession. Cette dernière a été déterminée pour chaque UGT sur la base :

- ▶ des plus-values latentes attachées aux navires en propriété déterminées par référence aux évaluations fournies par différents courtiers maritimes indépendants ;

- ▶ de la juste valeur des contrats de location pour les navires sous contrat de location simple, juste valeur déterminée en recalculant les loyers théoriques restant à courir au 31 décembre 2015 réestimés sur la base des valeurs de marché actuelles évaluées par différents courtiers maritimes indépendants et des taux de loyers appliqués dans les différents contrats. Les loyers réels restant à courir ont ensuite été comparés aux loyers théoriques ainsi déterminés et l'écart obtenu a été actualisé (taux : 7,44 % déterminé par référence aux conditions actuelles du marché de refinancement en US dollars, sur la base d'une évaluation fournie par un expert indépendant) sur la durée résiduelle des contrats de location ;
- ▶ des autres actifs (représentant des montants non significatifs par rapport aux navires), dont la juste valeur a été fixée par hypothèse à hauteur de leur valeur nette comptable.

À noter que, pour les besoins de cet *impairment test*, la juste valeur des *goodwill*s a été, par prudence, retenue pour zéro, de même que les frais de cession, car considérés comme non matériels.

Trois méthodes d'évaluation sont généralement utilisées pour déterminer les valeurs de marché des navires par les courtiers maritimes indépendants :

- méthode de la valeur nette comptable déterminée par référence à la valeur d'acquisition du navire (*new building value*), après application d'un coefficient de dépréciation calculé par rapport au type et à l'âge du navire évalué. La valeur ainsi déterminée est réestimée par rapport aux conditions et tendances du marché d'acquisition / cession de navires ;
- méthode de valorisation basée sur les transactions réalisées sur le marché d'acquisition / cession de navires ;
- méthode de valorisation basée sur les taux de contractualisation (Time Chart ou Bare Boat) du marché.

Dans le contexte actuel du marché du pétrole, et en l'absence d'un nombre suffisant de transactions d'acquisition / cession ou de

contractualisation, les évaluations des valeurs de marché des navires ont été basées sur la méthode de la valeur d'acquisition du navire (*new building value*).

L'appréciation du Groupe sur ces évaluations des valeurs de marché est confortée par les cessions de navires réalisées par le groupe sur l'exercice à des prix proches (supérieurs) des valeurs déterminées par les courtiers maritimes indépendants lors des clôtures précédentes.

L'ensemble de ces évaluations à la juste valeur n'a pas conduit à constater de perte de valeur sur les UGT au 31 décembre 2015 et donc aucune dépréciation n'a été comptabilisée à cette même date.

Le résultat de l'évaluation à la juste valeur ainsi que les résultats des analyses de sensibilité réalisées sur la variation individuelle des hypothèses utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des contrats de location telles qu'elles sont présentées ci-dessous :

► SENSIBILITÉ POUR L'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'euros)	Goodwill	Plus-value estimée*	Diminution de 1,0 pt du taux d'actualisation	Augmentation de 1,0 pt du taux d'actualisation	Diminution de 0,5 pt des taux de location (<i>bareboat</i>) des navires	Augmentation de 0,5 pt des taux de location (<i>bareboat</i>) des navires
Marine Services – DEEP	8,2	139,4	136,6	142,1	127,9	150,9
Marine Services – SHALLOW	6,1	10,6	6,8	14,2	(3,8)	25,0
Subsea Services	19,2	23,4	20,4	26,1	11,0	35,7

* Pour les besoins de l'analyse, la juste valeur des goodwill a été, par prudence, retenue pour une valeur à zéro.

À noter que la variation individuelle des hypothèses ci-dessus utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des contrats de location reviendrait à constater une perte de valeur sur les UGT au-delà des seuils ci-dessous :

(en millions d'euros)	Diminution du taux d'actualisation en pt	Diminution du taux de location (<i>bareboat</i>) des navires en pt
Marine Services – DEEP	*	- 6,0
Marine Services – SHALLOW	- 2,6	- 0,3
Subsea Services	- 6,6	- 0,9

* Aucune perte de valeur avec un taux d'actualisation > 0

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'analyse des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
01/01/2014	25,2	(15,0)	10,2
Acquisitions	9,9	(4,4)	5,5
Cessions	(0,0)	0,0	-
Var. de périmètre	-	-	-
Var. de change	0,8	(0,1)	0,7
Reclassement et divers	(0,5)	0,1	(0,4)
Reclassement IFRS 5*	-	-	-
31/12/2014	35,4	(19,4)	16,0
Acquisitions	5,1	(4,5)	0,5
Cessions	(0,2)	0,2	(0,0)
Var. de périmètre	(0,0)	0,0	-
Var. de change	0,9	(0,2)	0,7
Reclassement et divers	(0,1)	-	(0,1)
Reclassement IFRS 5*	-	-	-
31/12/2015	41,0	(23,9)	17,2

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Frais R&D	Concessions brevets	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Total
01/01/2014	0,1	16,6	-	7,0	0,1	1,5	25,2
Acquisitions	0,0	1,8	-	4,3	2,1	1,6	9,9
Cessions	-	-	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	0,0	-	0,8	-	(0,0)	0,8
Reclassement et divers	-	0,4	-	(0,4)	(0,4)	-	(0,5)
Reclassement IFRS 5*	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2014	0,1	18,7	-	11,7	1,8	3,1	35,4
Acquisitions	-	0,7	-	0,8	0,0	3,6	5,1
Cessions	-	(0,1)	-	(0,1)	-	-	(0,2)
Var. de périmètre	-	(0,0)	-	-	-	-	(0,0)
Var. de change	-	0,0	-	0,9	-	(0,0)	0,9
Reclassement et divers	-	4,4	-	0,2	(1,9)	(2,8)	(0,1)
Reclassement IFRS 5*	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2015	0,1	23,7	-	13,5	(0,0)	3,8	41,0

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

Les amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Frais R&D	Concessions brevets	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Total
01/01/2014	(0,1)	(11,6)	-	(3,4)	-	-	(15,0)
Acquisitions	(0,0)	(4,1)	-	(0,3)	-	-	(4,4)
Cessions	-	-	-	0,0	-	-	0,0
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	(0,0)	-	(0,1)	-	-	(0,1)
Reclassement et divers	-	0,0	-	0,1	-	-	0,1
Reclassement IFRS 5*	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2014	(0,1)	(15,6)	-	(3,7)	-	-	(19,4)
Acquisitions	(0,0)	(4,0)	-	(0,5)	-	-	(4,5)
Cessions	-	0,1	-	0,1	-	-	0,2
Var. de périmètre	-	0,0	-	-	-	-	0,0
Var. de change	-	(0,0)	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement IFRS 5*	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2015	(0,1)	(19,5)	-	(4,3)	-	-	(23,9)

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles représentent un montant de 2 503,0 M€ au 31 décembre 2015 qui se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
01/01/2014	3 486,8	(1 013,0)	2 473,8
Acquisitions	674,6	(250,0)	424,7
Cessions	(958,0)	85,8	(872,2)
Var. de périmètre	65,5	(17,2)	48,4
Var. de change	40,3	(4,2)	36,2
Reclassement et divers	(4,6)	0,3	(4,3)
Reclassement IFRS 5*	471,3	(1,0)	470,3
31/12/2014	3 776,0	(1 199,2)	2 576,8
Acquisitions	348,4	(265,5)	82,9
Cessions	(196,3)	71,6	(124,6)
Var. de périmètre	(0,1)	0,2	0,1
Var. de change	5,0	11,1	16,1
Reclassement et divers	(4,8)	0,8	(4,0)
Reclassement IFRS 5*	(44,2)		(44,2)
31/12/2015	3 883,9	(1 380,9)	2 503,0

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

Sur l'exercice 2015, les charges financières intercalaires intégrées dans le coût de revient des navires se sont élevées à 3,4 M€.

► Détail des immobilisations corporelles brutes :

(en millions d'euros)	Terrains	Construc- tions	Immeubles de placement	Installations techniques	Navires et révision et aménagement sur navires en location	Autres immobili- sations corporelles	Immobilisa- tions corporelles en cours	Total
01/01/2014	1,5	22,6	0,7	13,6	3 233,3	14,3	200,7	3 486,8
Acquisitions	-	0,3	-	0,7	130,2	1,5	541,9	674,6
Cessions	-	-	-	(0,1)	(839,1)	(1,5)	(117,3)	(958,0)
Var. de périmètre	-	(0,0)	-	(0,1)	65,6	(0,1)	0,2	65,5
Var. de change	0,1	2,9	-	0,1	34,4	0,6	2,3	40,3
Reclassement et divers	-	12,8	-	0,1	663,3	0,9	(681,8)	(4,6)
Reclassement IFRS 5*	-	-	-	-	234,8	-	236,5	471,3
31/12/2014	1,6	38,6	0,7	14,3	3 522,5	15,8	182,5	3 776,0
Acquisitions	-	0,1	-	0,7	76,4	0,6	270,6	348,4
Cessions	-	(0,3)	-	(1,9)	(126,6)	(5,7)	(61,7)	(196,3)
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)
Var. de change	0,1	3,2	-	0,0	(0,0)	0,3	1,4	5,0
Reclassement et divers	-	0,0	-	(2,3)	314,5	0,6	(317,6)	(4,8)
Reclassement IFRS 5*	-	-	-	-	(72,4)	-	28,2	(44,2)
31/12/2015	1,6	41,6	0,7	10,8	3 714,3	11,6	103,3	3 883,9

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

► Détail des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
01/01/2014	-	(6,0)	-	(7,1)	(988,8)	(11,1)	-	(1 013,0)
Acquisitions	-	(2,3)	-	(1,6)	(244,5)	(1,6)	-	(250,0)
Cessions	-	-	-	0,1	85,5	0,2	-	85,8
Var. de périmètre	-	0,0	-	0,1	(17,4)	0,1	-	(17,2)
Var. de change	-	(0,5)	-	(0,0)	(3,2)	(0,4)	-	(4,2)
Reclassement et divers	-	(0,1)	-	-	0,4	0,0	-	0,3
Reclassement IFRS 5*	-	-	-	-	(1,0)	-	-	(1,0)
31/12/2014	-	(8,9)	-	(8,4)	(1 169,0)	(12,8)	-	(1 199,2)
Acquisitions	-	(3,2)	-	(1,3)	(259,7)	(1,3)	-	(265,5)
Cessions	-	0,1	-	0,8	65,5	5,2	-	71,6
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	0,2	-	0,2
Var. de change	-	(0,6)	-	0,0	11,9	(0,3)	-	11,1
Reclassement et divers	-	-	-	1,2	0,0	(0,4)	-	0,8
Reclassement IFRS 5*	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2015	-	(12,6)	-	(7,7)	(1 351,3)	(9,4)	-	(1 380,9)

* Reclassement des activités abandonnées / destinées à être cédées.

Les cessions réalisées depuis l'année 2013 l'ont été dans le cadre de la mise en œuvre par le groupe d'un programme de gestion active de sa flotte (voir note 2).

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus comprennent une part d'immobilisations en location financement qui se ventile comme suit :

► Détail des immobilisations corporelles brutes en location financement :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
01/01/2014	-	-	-	73,8	-	73,8
Acquisitions	-	-	-	1,9	-	1,9
Cessions	-	-	-	(1,1)	-	(1,1)
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	(11,5)	-	(11,5)
31/12/2014	-	-	-	63,1	-	63,1
Acquisitions	-	-	-	0,7	-	0,7
Cessions	-	-	-	(0,2)	-	(0,2)
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-
31/12/2015	-	-	-	63,5	-	63,5

Les dettes financières relatives aux immobilisations en location financement correspondent à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le montant des dettes financières, ainsi que leur échéancier, sont présentés en note 3.14.

► Détail des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles en location financement :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
01/01/2014	-	-	-	(10,1)	-	(10,1)
Acquisitions	-	-	-	(5,1)	-	(5,1)
Cessions	-	-	-	1,1	-	1,1
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	3,4	-	3,4
31/12/2014	-	-	-	(10,7)	-	(10,7)
Acquisitions	-	-	-	(5,0)	-	(5,0)
Cessions	-	-	-	0,2	-	0,2
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Var. de périmètre	-	-	-	-	-	-
Var. de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-
31/12/2015	-	-	-	(15,4)	-	(15,4)

3.4 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans les sociétés mises en équivalence comprennent les entreprises associées sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ainsi que les coentreprises contrôlées conjointement.

Au 31 décembre 2015, les titres mis en équivalence s'élèvent à 16,6 M€.

(en millions d'euros)	Titres mis en équivalence
01/01/2014	19,2
Quote-part de résultat net	5,3
Dividendes versés	(1,9)
Variation de périmètre et autres	(3,9)
Écart de conversion	2,4
31/12/2014	21,2
Quote-part de résultat net	5,8
Dividendes versés	(4,5)
Variation de périmètre et autres	(6,3)
Écart de conversion	0,4
31/12/2015	16,6

Au 31 décembre 2015, les titres mis en équivalence comprennent essentiellement les participations détenues dans les coentreprises.

À noter que, conformément à la norme IAS 28 révisée, le groupe a comptabilisé un passif au titre des sociétés présentant un actif net négatif et pour lesquelles il existe une obligation juridique ou implicite pour le groupe. Le passif comptabilisé à ce titre au 31 décembre 2015 est non significatif.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence figurant dans l'état du résultat global inclut la provision pour actif net négatif comptabilisée au 31 décembre 2015 (voir note 3.13).

Par ailleurs, il n'existe, à cette date, aucun passif non reconnu au regard des participations consolidées par mise en équivalence.

3.4.1 Informations financières agrégées

Les principaux éléments financiers des sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentés ci-dessous (données chiffrées indiquées à 100 %, sauf indication contraire) :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants	99,6	98,0
Actifs courants	103,7	109,9
Total actif	203,4	207,9
Passifs non courants	100,6	113,2
Passifs courants	102,8	94,8
Total passif	203,4	207,9
Chiffre d'affaires	248,6	192,4
Résultat net	12,1	11,9

Données consolidées	31/12/2015	31/12/2014
Autres éléments du résultat global : quote-part des sociétés mises en équivalence	(0,2)	2,8

La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note 5.7.2.

3.4.2 Engagements donnés ou reçus au titre des entreprises associées et coentreprises

Les emprunts garantis par des hypothèques, nantissements de matériels ou de valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2015 un montant total de 54,7 M€ contre 57,8 M€ au 31 décembre 2014. Les actifs donnés en nantissements représentent une valeur totale de 107 M€.

3.4.3 Transactions avec les entreprises associées et coentreprises

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le groupe et ses entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	102,1	75,0
Coûts directs	(24,3)	(24,3)
Créances clients	45,0	48,8
Dettes fournisseurs	17,0	4,5

3.5 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers pour leur part non courante sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actifs disponibles à la vente	0,4	0,4
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts et cautionnements	172,1	151,6
Actifs financiers à la juste valeur	0,1	0,1
Autres actifs financiers non courants	6,9	6,7
Instruments financiers dérivés	3,4	0,9
TOTAL	182,9	159,7

Les prêts et cautionnements comprennent notamment les crédits-vendeur associés à certaines cessions de navires (voir note 2).

Les tableaux suivants présentent l'évolution des valeurs brutes et des pertes de valeur des actifs disponibles à la vente, des prêts et cautionnements ainsi que des actifs financiers à la juste valeur.

► Évolution des valeurs brutes :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Autres créances rattachées à des participations	Prêts, cautionnements	Actifs financiers à la juste valeur	Total
01/01/2014	0,2	-	47,6	0,1	47,9
Acquisitions	-	-	110,6	-	110,6
Cessions	-	-	(1,3)	(0,0)	(1,3)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	(0,0)	-	(1,1)	-	(1,2)
Reclassement et divers	0,4	-	(4,1)	-	(3,7)
31/12/2014	0,6	-	151,6	0,1	152,4
Acquisitions	-	-	28,0	-	28,0
Cessions	-	-	(3,2)	-	(3,2)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	(0,0)	-	(0,9)	-	(0,9)
Reclassement et divers	-	-	(3,4)	-	(3,4)
31/12/2015	0,6	-	172,1	0,1	172,8

► Évolution des dépréciations :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Autres créances rattachées à des participations	Prêts, cautionnements	Actifs financiers à la juste valeur	Total
01/01/2014	(0,2)	-	(0,0)	-	(0,2)
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-
31/12/2014	(0,2)	-	(0,0)	-	(0,2)
Acquisitions	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-
31/12/2015	(0,2)	-	(0,0)	-	(0,2)

Les instruments financiers dérivés sont détaillés en note 3.19.

3.6 STOCKS ET ENCOURS

D'une valeur nette de 73,7 M€ au 31 décembre 2015, les stocks et encours se décomposent comme suit :

► Valeurs brutes :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Brut		
Stocks matières premières et fournitures	71,2	52,2
Stocks encours de production de biens et services	2,5	1,7
Stocks produits finis et intermédiaires	0,0	0,1
Stocks de marchandises	-	-
TOTAL	73,7	54,0

► Pertes de valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Pertes de valeur		
Stocks matières premières et fournitures	-	-
Stocks encours de production de biens et services	-	-
Stocks produits finis et intermédiaires	-	-
Stocks de marchandises	-	-
TOTAL	-	-

3.7 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS, ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Sont classées en actifs courants les créances dont l'échéance est inférieure à un an.

Les actifs financiers pour leur part courante sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Pertes de Valeur	Net	Brut	Pertes de Valeur	Net
Clients et autres débiteurs	464,2	(15,7)	448,4	519,7	(14,2)	505,6
Actifs financiers courants	19,9	-	19,9	18,6	-	18,6
Autres actifs courants	33,6	-	33,6	25,1	-	25,1
TOTAL	517,7	(15,7)	501,9	563,4	(14,2)	549,3

Les actifs financiers courants ainsi que les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Prêts et cautionnements	12,4	16,0
Intérêts courus sur créances et prêts	4,9	1,1
Actifs évalués à la juste valeur par le résultat	-	-
Instruments financiers dérivés	2,5	1,5
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	19,9	18,6
État, impôt sur les bénéfices	6,3	3,3
Charges constatées d'avance	27,4	21,8
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	33,6	25,1

Les instruments financiers dérivés sont présentés en note 3.19.

3.8 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs mobilières de placement	(0,0)	(0,0)
Autres placements	-	-
Intérêts courus non échus	0,2	0,2
Disponibilités	263,2	352,2
TOTAL	263,3	352,4

3.9 CAPITAUX PROPRES

Capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 45 484 599 euros, et est composé de 71 606 331 actions entièrement libérées représentant une valeur de 0,64 euro.

Autres fonds propres : émission de Titres Super Subordonnés à durée Indéterminée

Au cours du second semestre 2014, BOURBON a réalisé sa première émission obligataire de 100 millions d'euros sous forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI). Ces titres à durée indéterminée permettent à BOURBON de se réserver le droit de les rembourser au pair à compter d'octobre 2017. Ils donneront droit à un coupon semestriel à taux fixe de 4,70 % durant les 3 premières années, coupon qui sera obligatoire en cas de paiement de dividendes.

En avril 2015, BOURBON a procédé à l'augmentation de 20 millions d'euros du montant de son émission obligataire de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) sous forme d'abondement de titres fongibles. Cette nouvelle émission a été comptabilisée en totalité en fonds propres en normes IFRS, car répondant aux critères de classement en instrument de capitaux propres définis par la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2015, un montant de 1,1 M€ a été comptabilisé en intérêts courus non échus (voir note 3.19.3), correspondant à la quote-part des intérêts qui seront versés au cours du premier semestre 2016.

Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 130,9 M€ au 31 décembre 2015.

(en millions d'euros)	2015	2014
Au 1^{er} janvier	99,7	86,4
Résultat de la période : part des intérêts ne donnant pas le contrôle	33,2	25,0
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	(17,4)	(11,1)
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans les autres éléments du résultat global :	2,4	5,3
<i>Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)</i>	0,8	(0,2)
<i>Engagements envers le personnel</i>	-	-
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>	1,6	5,4
Effets des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées	12,9	(5,8)
Au 31 décembre	130,9	99,7

3.10 PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

BOURBON a émis 11 plans de souscription ou d'achat d'actions, dont 3 en vigueur au 31 décembre 2015 représentant à cette date 3 293 850 options de souscription ou d'achat d'actions. La méthode de valorisation et de comptabilisation de ces plans de souscriptions ou d'achat d'actions est détaillée en note 1.5.13 et leurs principales caractéristiques sont détaillées ci-après :

	Décembre 2011	Novembre 2012	Décembre 2013
Date d'autorisation AGM	1 ^{er} juin 2011	1 ^{er} juin 2011	1 ^{er} juin 2011
Date d'autorisation Conseil d'Administration	5 décembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013
Nombre d'options de souscription autorisé	2 789 050	29 700	1 037 000
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31/12/2015	2 251 150	29 700	1 013 000
Nombre de bénéficiaires	1153	2	68
Point de départ	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2017
Date d'expiration	Décembre 2017	Novembre 2018	Décembre 2019
Prix de souscription en euros ajusté au 31/12/2015	18,18 €	19,82 €	19,68 €
Prix de souscription en euros avant ajustement	20,00 €	21,80 €	19,68 €
Prix de l'action :			
Prix de l'action à la date d'attribution (avant ajustement)	22,74 €	21,72 €	19,11 €
Juste valeur des options :			
Juste valeur des options sans condition de marché à l'origine (avant ajustement)	5,72 €	4,96 €	3,09 €
Juste valeur des options soumises à condition de marché à l'origine (avant ajustement)	n/a	n/a	2,67 €
Taux sans risque	3,19 %	2,05 %	0,82 %
Rendement des dividendes	3,1 %	3,4 %	4,1 %
Volatilité	41,30 %	36,10 %	31,57 %
Durée d'acquisition contractuelle	4 ans	4 ans	4 ans

N.b. : la seule cause d'exercice anticipé est le décès du salarié.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre des plans de souscription ou d'achat d'actions s'élève à (3,1) M€ (contre (4,0) M€ en 2014).

3.11 ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

L'Assemblée Générale mixte du 1^{er} juin 2011 a autorisé le Conseil d'Administration, dans sa dix-huitième résolution extraordinaire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du

personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

Dans le cadre de cette autorisation, lors de sa séance du 2 décembre 2013, le Conseil d'Administration de BOURBON a décidé de procéder à une attribution gratuite d'actions, conditionnée à des critères de performance à certaines catégories de personnel représentant 2 103 bénéficiaires.

Les principales caractéristiques et hypothèses retenues sont les suivantes :

	Décembre 2015
Date d'autorisation AGM	1 ^{er} juin 2011
Date d'autorisation Conseil d'Administration	2 décembre 2013
Nombre total d'actions gratuites attribuées ajusté au 02/12/2015	631 400
Nombre de bénéficiaires	2 103
Prix de l'action :	
Prix de l'action à la date d'attribution (avant ajustement)	19,11 €
Juste valeur :	
Juste valeur à l'origine (avant ajustement)	17,53 € / 16,08 €
Rendement des dividendes	4,1 %
Durée d'acquisition contractuelle	2 ans / 4 ans*

N.b. : les seules causes d'exercice anticipé sont le décès et l'invalidité (sous conditions) du salarié.

* Bénéficiaires résidant en France / bénéficiaires étrangers.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre du plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à (3,6) M€ (contre (4,1) M€ en 2014).

3.12 ACTIONS PROPRES

Au cours du premier semestre 2015, la société BOURBON SA a procédé à une réduction de capital par l'annulation de 2 953 357 actions auto-détenues. Les actions propres détenues par le groupe à la date de clôture ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés. L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2015 est de (5,0) M€. Le nombre de titres auto-détenus par BOURBON au 31 décembre 2015 s'élève à 401 792. L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2014 était de (78,4) M€, le nombre de titres auto-détenus par BOURBON étant alors de 2 980 161.

3.13 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL ET AUTRES PROVISIONS

Les provisions se ventilent ainsi :

(en millions d'euros)	Engagements envers le personnel	Risques commerciaux	Contrôles fiscaux	Autres risques fiscaux	Autres provisions pour risques et charges	Provisions pour gros entretien	Total
01/01/2014	12,5	6,1	7,0	9,9	7,2	8,4	51,2
dont part courante	1,6	-			0,0	5,8	7,3
Dotations de l'exercice	2,0	1,9	3,6	5,9	1,3	39,7	54,5
Utilisations	(0,9)	(0,2)	(0,1)	(0,6)	(0,5)	(14,2)	(16,6)
Reprises de provisions	(0,5)	(2,2)	-	(0,5)	(1,5)	-	(4,7)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	0,0	0,0	-	0,0	(0,1)	0,2	0,1
Reclassement et divers	2,0	-	-	-	0,1	-	2,1
31/12/2014	15,1	5,6	10,6	14,8	6,5	34,1	86,7
dont part courante	1,5	-	-	-	-	15,3	16,8
Dotations de l'exercice	1,6	1,7	0,2	4,5	2,8	26,9	37,8
Utilisations	(0,7)	(0,7)	(2,3)	(0,6)	(0,6)	(9,7)	(14,6)
Reprises de provisions	(0,6)	(0,2)	(3,8)	(6,5)	(0,9)	(1,9)	(13,8)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	(0,0)	(0,8)	-	(1,0)	(0,5)	0,5	(1,9)
Reclassement et divers	0,1	-	-	-	-	-	0,1
31/12/2015	15,5	5,6	4,7	11,2	7,4	49,8	94,3
dont part courante	1,9	1,1	-	-	-	11,5	14,4

L'évolution de la provision pour gros entretien sur l'année 2015 provient notamment de la revue et l'optimisation des plans d'arrêts techniques. Les utilisations de la période correspondent aux arrêts techniques effectivement réalisés sur 2015.

À noter que la part à moins d'un an (part courante) des provisions est classée dans le bilan sur la ligne « Provisions – part à moins d'un an ».

Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel regroupent la provision pour indemnités de départ à la retraite et la provision pour médailles du travail.

Indemnités de départ à la retraite

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements de retraite sont les suivantes :

	2015	2014	2013	2012	2011
Taux d'actualisation :	2,00 %	1,50 %	3,00 %	2,60 %	4,50 %
Taux d'inflation :	2 % principalement, sauf pour certains pays où un taux différent a pu être retenu pour tenir compte des conditions économiques locales.				
Augmentation des salaires :	prise en compte d'un taux moyen d'augmentation des salaires en fonction de la politique salariale menée au sein des différentes sociétés concernées.				
Turn-over :	taux de turn-over déterminé au niveau de chaque entité.				

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	12,9	10,7
Coût des services rendus sur l'exercice	0,9	1,1
Coût financier	0,2	0,3
Départs à la retraite sur l'exercice	(0,7)	(0,9)
(Gains) / Pertes actuariels	0,1	1,8
Coût des services passés	-	-
Écart de conversion	(0,0)	0,0
Reclassements	-	(0,1)
Effet des variations de périmètres et des changements de méthode de consolidation	-	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	13,3	12,9
Dont part à moins d'un an	1,9	1,5

Le coût des services rendus correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant des services rendus par les salariés au cours de l'exercice (coût d'une année de travail supplémentaire).

Le coût financier correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant du fait que l'on s'est rapproché d'un exercice de la date de règlement des prestations. Il représente le coût d'une année de désactualisation.

Les éléments comptabilisés en résultat sur l'exercice 2015 au titre des indemnités de départ à la retraite sont :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Coût des services rendus sur l'exercice	(0,9)	(1,1)
Coût des services passés	-	-
Coût financier	(0,2)	(0,3)
TOTAL DES CHARGES LIÉES AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITE	(1,1)	(1,4)

3.14 DETTES FINANCIÈRES BRUTES

Les dettes financières brutes (1 658,8 M€ au 31/12/2015) figurent au bilan dans les postes « Emprunts et dettes financières », « Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an) » et « Concours bancaires et lignes court terme ».

a) Ventilation par échéance

Les échéances des dettes financières brutes se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Concours bancaires et lignes court terme	199,6	181,7
Dettes à moins d'un an	331,8	436,7
Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans	937,5	866,5
Dettes à plus de 5 ans	190,1	215,9
TOTAL	1 658,8	1 700,8
Dont :		
Emprunts liés au retraitement des locations financements	39,7	48,2
Dettes à moins d'un an	8,2	8,1
Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans	25,5	29,7
Dettes à plus de 5 ans	6,0	10,4

b) Ventilation par taux

Les dettes financières brutes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Taux fixe ou swapé en fixe	910,2	919,5
Concours bancaires (taux fixe ou swapé)	-	-
Taux variable	542,0	592,0
Concours bancaires (taux variable)	199,5	181,4
TOTAL EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES	1 651,6	1 693,0
Intérêts courus non échus	7,2	7,9
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 658,8	1 700,8

c) Ventilation par devise

Au 31 décembre 2015, l'endettement brut hors intérêts courus non échus se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
EUR – Euro	1 169,8	1 176,5
USD – Dollar américain	435,7	441,7
NOK – Couronne Norvégienne	46,1	74,8
TOTAL (HORS INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS)	1 651,6	1 693,0

L'endettement du groupe est constitué principalement de 3 types de financements :

- ▶ des financements bancaires type « club deal » :
 - ▶ un premier signé en 2005 pour un montant de 320 M€, en phase d'amortissement depuis 2009 (10 ans d'amortissement),
 - ▶ un deuxième signé en 2007 pour un montant de 450 M€, en phase d'amortissement depuis 2010 (10 ans d'amortissement),
 - ▶ un troisième signé en 2009 pour un montant de 318 M€, en phase d'amortissement depuis juillet 2011 (5 ans d'amortissement),
 - ▶ enfin, un quatrième signé en 2015 pour un montant de 340 M€ tiré pour 297 M€ au 31 décembre 2015, les 43 M€ restants le seront en 2016 ; l'amortissement de ce crédit commencera le 30 juin 2016 pour une durée de 5 ans ;

- ▶ d'une série de financements bilatéraux assis sur des actifs ;
- ▶ des lignes court terme, dont 37 millions d'euros non utilisés au 31 décembre 2015.

d) Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2015, les dettes auprès des établissements de crédit garanties par des hypothèques, nantissements de matériels ou de valeurs mobilières, représentent un montant total de 1 424,6 M€.

Les actifs donnés en nantissement sont essentiellement des navires. Ces hypothèques ont été enregistrées auprès du « Bureau des Hypothèques » entre 1999 et 2015, pour une valeur totale de 2 249,0 M€.

3.15 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Coût de l'endettement financier net	(44,9)	(52,7)
- coût de l'endettement financier brut	(54,5)	(59,7)
- produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	9,6	7,0
Autres charges et produits financiers	(15,9)	43,7
- résultat de change net	(13,3)	62,1
- autres charges financières	(14,9)	(21,0)
- autres produits financiers	12,3	2,6

Le coût de l'endettement financier net correspond à l'ensemble des charges et produits d'intérêt produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net au cours de l'exercice.

Les autres produits et charges financiers incluent notamment les pertes et gains de change réalisés et latents ainsi que la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Les autres produits et charges financiers au 31 décembre 2015 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015
Autres charges et produits financiers	(15,9)
- résultat de change	(13,3)
<i>dont résultat de change net latent</i>	<i>(40,1)</i>
- autres charges financières	(14,9)
<i>dont juste valeur des instruments financiers dérivés</i>	<i>(9,0)</i>
- autres produits financiers	12,3
<i>dont juste valeur des instruments financiers dérivés</i>	<i>10,8</i>

3.16 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Au 31 décembre, les soldes d'impôts différés actifs et passifs se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Impôts différés actifs	26,6	26,4
Impôts différés passifs	(40,5)	(41,2)
Imposition différée nette	(13,9)	(14,7)

Ventilation par nature des impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Impôts différés actifs	26,6	26,4
Retraite	1,4	1,2
Retraitements de consolidation	14,9	15,7
Retraitements des amortissements	7,8	7,8
Autres différences temporaires	2,4	1,8
Impôts différés passifs	(40,5)	(41,2)
Retraitements de consolidation	(6,9)	(4,3)
Retraitements des amortissements	(9,1)	(9,7)
Autres différences temporaires	(24,4)	(27,2)

Au 31 décembre 2015, suivant le principe de prudence et compte tenu de la situation fiscale des sociétés concernées, aucun impôt différé actif n'a été calculé sur les déficits, dont le cumul en base est de 551,4 M€.

3.17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Impôts exigibles	(31,4)	(31,7)
Impôts différés	1,0	2,4
(Charge)/produit d'impôt	(30,5)	(29,2)

Au 31 décembre 2015, l'impôt sur les sociétés théorique de 4,2 M€ est calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, plus-value nette sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées :

en millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Résultat consolidé avant impôt, résultat mis en équivalence, plus-value sur participations cédées et résultat des activités abandonnées :	(18,8)	122,3
Impôt sur les sociétés en vigueur en France au 31/12/2015 ⁽¹⁾ :		
33,33 %	6,3	(40,8)
3,30 %	(2,0)	(2,5)
Impôt sur les sociétés théorique	4,2	(43,3)
Impôt sur les sociétés comptabilisé	(30,5)	(29,2)
DIFFÉRENCE	(34,7)	14,0

(1) Le taux d'imposition indiqué est le taux d'impôt légal français hors contribution exceptionnelle temporaire prévue par l'article 235 ter ZAA du Code général des impôts.

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'analyse comme suit :

en millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Sociétés non imposées à l'impôt sur les sociétés (sociétés éligibles à la taxe au tonnage, sociétés étrangères non imposables)	9,0	10,4
Sociétés déficitaires (sociétés intégrées fiscalement, sociétés hors intégration fiscale et sociétés étrangères)	(51,5)	(5,0)
Différence de taux d'imposition	8,6	3,9
Autres différences	(0,8)	4,8
TOTAL	(34,7)	14,0

3.18 OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le groupe est exposé sont les risques de crédit/contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marché. Le Conseil d'Administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

3.18.1 Risque de crédit/de contrepartie

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. La solidité financière de ses clients permet à BOURBON d'éviter le recours à une assurance de type COFACE. Ainsi, les compagnies pétrolières supermajors, majors, nationales et indépendants représentent près de 67 % du chiffre d'affaires. Le groupe n'a donc pas souscrit de convention type COFACE.

Le volume d'affaires réalisé avec les 5 premiers clients représente 601 millions d'euros soit 45,2 % du chiffre d'affaires tandis que les 10 premiers clients pèsent pour près de 65,6 % (soit 872 millions d'euros).

L'état d'antériorité des créances et autres débiteurs est présenté en note 3.19.5. de l'annexe aux comptes consolidés.

D'autre part, en 2015, BOURBON n'opérait pas de contrats avec des compagnies pétrolières étatiques dans des pays à risque politique très élevé tels que Venezuela, Iran, Irak.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie,

les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre, en particulier avec les principales banques françaises, et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

3.18.2 Risques de liquidité

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à financer les besoins du groupe par une combinaison de *cash flows* opérationnels, de cessions d'actifs, d'emprunts bancaires et d'opérations de marché.

Le volet financier du plan d'action « Transforming for beyond » dévoilé en mars 2013 (cession de 2,5 milliards d'USD de navires), a permis depuis 2013 de renforcer la liquidité du groupe. Ces cessions de navires permettent en effet de désendetter progressivement le groupe.

Des contrats de financement moyen et long termes seront en outre conclus pour des navires n'entrant pas dans l'assiette cédée.

La conjonction de ces ventes et de la mise en place de nouvelles dettes long terme mesurées permettra au groupe de diminuer encore son risque de liquidité.

Au 31 décembre 2015, les dettes financières brutes de BOURBON s'élèvent à 1 659 millions d'euros dont 1 127 millions d'euros à plus d'un an. L'échéancier de la dette financière à moyen et long termes figure dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés. La durée de vie résiduelle moyenne de la dette à long et moyen termes est de 4 ans et 8 mois.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de l'endettement long terme et moyen terme au 31 décembre 2015 (hors intérêts courus non échus) :

(en millions d'euros)	Part à moins d'un an de l'Endettement Moyen / Long Terme	Endettement Moyen / Long Terme	Total
CLUB DEAL – 320 M€	32	16	48
CLUB DEAL – 450 M€	45	146	191
CLUB DEAL – 318 M€	48	-	48
CLUB DEAL – 340 M€	42	255	297
GIE/SNC EXTERNALISES	19	109	129
Financement flotte Norvège	22	104	126
40 autres prêts bilatéraux	117	497	613
TOTAL	325	1 127	1 452

Au 31 décembre 2015, les lignes court terme, sous forme de découvert, de tirage « crédit spot » ou de facilité de crédit (revolving) sont utilisées pour 200 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent quant à eux à 7,2 M€.

La trésorerie active dont dispose le groupe ressort à 263 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Emprunts à long et moyen termes

Les emprunts à long et moyen termes sont essentiellement constitués de financements type « club deal » et d'emprunts bilatéraux.

Tous ces emprunts sont adossés à des actifs (navires) pris en garantie (hypothèque de 1^{er} rang ou de sûreté négative). Les navires sont clairement identifiés lors de la signature du contrat de prêt, l'information est détaillée au sein de la note « 5.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan » de l'annexe aux comptes consolidés. Durant l'exécution du contrat de prêt, BOURBON peut être amené pour des raisons techniques à modifier la liste des navires affectés au prêt et établie a priori. Deux options s'offrent alors, soit un remboursement partiel de l'emprunt, soit la substitution par un autre navire. Dans tous les cas, un avenant est signé au contrat de prêt afin de refléter les nouvelles garanties données.

En 2005, BOURBON a souscrit un emprunt « club deal » de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007 et s'achèvera en 2017. Au 31 décembre 2015, l'encours du prêt est de 48 millions d'euros.

Au cours de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (également « club deal ») a été souscrit. La phase d'amortissement a débuté en janvier 2010 et s'achèvera en 2020. Au 31 décembre 2015, l'encours du prêt est de 191 millions d'euros.

En juillet 2009, un emprunt « club deal » de 318 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement a débuté en 2011 et s'achèvera en 2016. Au 31 décembre 2015, l'encours du prêt est de 48 millions d'euros.

Enfin en 2015, un nouvel emprunt « club deal » de 340 millions d'euros a été conclu. La phase d'amortissement débutera en juin 2016 pour s'achever en 2021. Au 31 décembre 2015, l'encours de ce prêt est de 297 millions d'euros (43 millions seront tirés au premier trimestre 2016).

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars US, en euros et en couronnes norvégiennes) sont régulièrement signés. Ainsi en 2015, un emprunt de 22,5 millions d'USD a été signé.

Dans de nombreux cas, la documentation contractuelle inclut l'exigence du respect d'un ratio endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90. Le dernier emprunt « Club Deal » a porté ce ratio à 1,20.

Dans le cas de quelques financements bilatéraux, essentiellement de type de financement crédit-bail fiscal, dont l'encours global à fin 2015 s'élevait à 70 millions d'euros, les stipulations des contrats de crédit-bail fiscal prévoient un ratio de l'endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90 et un ratio « Dettes nettes opérationnelles sur EBITDA » qui doit être inférieur à 4,0.

Au titre de l'ensemble de nos engagements financiers, aucun cas d'exigibilité anticipée n'est survenu au 31 décembre 2015. De même aucun défaut croisé n'est survenu parmi les entités du groupe.

Par ailleurs, aucun cas de résiliation anticipée des contrats de prêt tel que le cas de circonstance nouvelle (*termination event*) lié au changement de contrôle du débiteur n'est survenu au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, BOURBON respecte ses covenants financiers c'est-à-dire ses engagements financiers relatifs aux contrats de financement.

Lignes court terme

Le groupe dispose de lignes court terme non utilisées à hauteur d'environ 37 millions d'euros au 31 décembre 2015. Avec 2 établissements bancaires, le groupe a signé des conventions « d'unité de compte », lui permettant de fusionner les soldes disponibles en USD avec les concours en Euros.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du groupe. Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

BOURBON ne fait pas l'objet de notation financière par une agence spécialisée.

3.18.3 Risques de marché

Les risques de marché regroupent l'exposition du groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur actions et risques sur les approvisionnements.

Risques de taux d'intérêt

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long termes du groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur Actif, Financements et Trésorerie qui rapportait, au 31 décembre 2015, au Directeur Général délégué – Finance & Administration..

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

Afin d'optimiser le coût financier global, le groupe met en place des *swaps* de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces *swaps* sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2015, après prise en compte des *swaps* de taux d'intérêt, environ 63 % de l'endettement long terme et moyen terme du groupe est contracté à taux d'intérêt fixe.

Au 31 décembre 2015, les contrats de *swaps* de taux portent sur les emprunts du groupe, dont ils transforment le taux variable en taux fixe. Ces contrats ont été conclus en euros (EUR), couronne norvégienne (NOK) et dollar américain (USD) ; ils se ventilent par échéance comme suit :

(en millions d'euros)	Encours au 31 décembre 2015 en devises	Encours au 31 décembre 2015 en euros	Échéance
Devise – Swaps prêteurs taux fixe			
EUR	48,0	48,0	07/04/2017
EUR	19,3	19,3	26/06/2017
EUR	91,3	91,3	26/07/2018
EUR	18,7	18,7	28/06/2019
EUR	100,0	100,0	27/01/2020
EUR	8,8	8,8	31/12/2020
EUR	5,1	5,1	29/07/2021
EUR	297,0	297,0	31/03/2021*
NOK	50,0	5,2	29/03/2016
NOK	150,0	15,6	30/06/2016
NOK	100,0	10,4	29/12/2016
USD	39,9	36,7	30/06/2017
USD	22,3	20,5	17/07/2017
USD	21,9	20,1	30/09/2019
TOTAL		696,6	

* Contrat de *swaps* de taux à départ décalé qui prendra effet au 31 décembre 2016.

Le tableau suivant présente l'exposition nette du groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2015													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	263,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	263,3
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	12,4	-	40,9	-	5,2	-	24,6	-	23,6	-	77,8	-	184,6	-
Actifs financiers	12,4	263,3	40,9	-	5,2	-	24,6	-	23,6	-	77,8	-	184,6	263,3
Concours bancaires et lignes court terme	-	(199,5)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(199,5)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	(0,9)	-	-	-	-	-	(0,0)	-	(0,9)	-
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(5,3)	(3,0)	(5,5)	(2,9)	(5,6)	(1,4)	(5,8)	-	(4,3)	-	(6,0)	-	(32,4)	(7,2)
Emprunts bancaires	(21,7)	(294,8)	(22,3)	(323,9)	(22,7)	(165,9)	(23,2)	(217,1)	(23,7)	(112,1)	(66,6)	(117,4)	(180,2)	(1 231,3)
Passifs financiers	(26,9)	(497,2)	(27,8)	(326,8)	(29,3)	(167,3)	(29,0)	(217,1)	(28,0)	(112,1)	(72,6)	(117,4)	(213,6)	(1 438,0)
Position nette avant couverture	(14,5)	(233,8)	13,2	(326,8)	(24,1)	(167,3)	(4,4)	(217,1)	(4,4)	(112,1)	5,2	(117,4)	(29,0)	(1 174,7)
Couverture													(696,6)	696,6
Position nette après couverture													(725,6)	(478,1)

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2015, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 4,8 millions d'euros sur un an.

Au 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2014													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	352,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	352,4
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	16,0	-	3,8	-	33,6	-	3,8	-	5,7	-	104,6	-	167,6	-
Actifs financiers	16,0	352,4	3,8	-	33,6	-	3,8	-	5,7	-	104,6	-	167,6	352,4
Concours bancaires et lignes court terme	-	(181,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(181,4)
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	(0,6)	-	-	-	-	-	(0,0)	-	(0,6)	-
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(5,2)	(2,9)	(5,4)	(3,0)	(5,5)	(3,0)	(5,7)	(1,4)	(5,9)	-	(10,4)	-	(38,1)	(10,2)
Emprunts bancaires	(31,2)	(389,8)	(30,5)	(212,9)	(31,5)	(252,4)	(32,4)	(97,6)	(33,3)	(145,5)	(88,5)	(117,0)	(247,6)	(1 215,2)
Passifs financiers	(36,4)	(574,1)	(35,9)	(215,9)	(37,6)	(255,4)	(38,1)	(98,9)	(39,2)	(145,5)	(98,9)	(117,0)	(286,2)	(1 406,8)
Position nette avant couverture	(20,4)	(221,7)	(32,1)	(215,9)	(4,0)	(255,4)	(34,3)	(98,9)	(33,5)	(145,5)	5,7	(117,0)	(118,6)	(1 054,4)
Couverture													(633,3)	633,3
Position nette après couverture													(751,9)	(421,1)

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2014, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 4,2 millions d'euros sur un an.

Risque de change

Les objectifs

La politique du groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar US sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont relatifs à la facturation clients. En effet, BOURBON facture une partie importante (77 % environ) de ses prestations en dollars US. Le groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars US (représentant environ 26 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars US à terme et/ou d'options

de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'*offshore* sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

Flux long terme

Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars US à l'époque. Cela pour réaliser les gains de change latents comptabilisés au cours des exercices précédents.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros ou en dollars US. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, les emprunts euros finançant des actifs générant des revenus en dollars US seront à nouveau convertis en dollars US et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars US.

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du groupe aux variations des taux de change :

- ▶ sur le résultat : risque de transaction ;
- ▶ sur les capitaux propres : risque de conversion.

a) Risque de transaction

Au 31 décembre 2015, les dérivés de change portent sur des flux essentiellement en dollar américain (USD), Naira Nigérien (NGN) et en couronne norvégienne (NOK) et se ventilent comme suit :

Au 31/12/2015	Encours (en millions de devises)	Échéance	Taux de change moyen
Contrats à terme couvrant les ventes futures attendues			
EUR / USD	680	Entre 29/01/2016 et 31/10/2017	1,1009
NOK / USD	13,5	Entre 15/01/2016 et 15/09/2016	8,4615
Contrats à terme couvrant les achats futurs attendus			
NOK / EUR	340	31/03/2016	9,5404
NOK / EUR	340	31/03/2016	9,5100
NOK / EUR	200	31/03/2016	8,7320
Cross-currency swap			
USD / EUR	46	Entre 29/09/2017 et 30/06/2021	1,4331
USD / NGN	13	Entre 17/05/2016 et 27/09/2016	199,00

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2015, les positions des actifs et passifs monétaires du groupe (libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) avant et après gestion :

En millions d'euros	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	1 608,7	27,9	41,3	51,8
Passifs monétaires	(1 255,3)	(25,1)	(71,6)	(26,7)
Position nette avant gestion	353,4	2,8	(30,3)	25,2
Couvertures	(30,3)	-	-	-
Position nette après gestion	323,1	2,8	(30,3)	25,2

Au 31 décembre 2015, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises représenterait un impact cumulé au niveau du groupe de 2,9 M€, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

b) Risque de conversion

Le tableau suivant donne la répartition par devise des capitaux propres consolidés pour les années 2015 et 2014 :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Euro (EUR)	1 577,8	1 566,2
Real brésilien (BRL)	(195,4)	(155,9)
Peso mexicain (MXN)	59,4	51,5
Couronne norvégienne (NOK)	43,3	79,2
Dollar américain (USD)	127,3	113,2
Franc suisse (CHF)	1,8	2,0
Naira nigérien (NGN)	(52,0)	(29,4)
Autres	2,2	(1,7)
TOTAL	1 564,3	1 625,0

Au 31 décembre 2015, une variation des taux de change de 1 % aurait eu un impact de 3,0 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés (3,8 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Risque sur actions

Le groupe ne possède pas de placements de trésorerie au 31 décembre 2015.

Comme indiqué dans la note 3.12 Actions propres, le nombre de titres auto-détenus par BOURBON au 31 décembre 2015 s'élève à 401 792. Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action de BOURBON résulterait en une variation de la valeur de marché des actions propres de 0,6 M€..

Risque sur le prix des approvisionnements

L'exposition du groupe au risque de prix est minimale.

L'évolution du cours des matières premières ne constitue pas un risque d'augmentation significative des coûts de fonctionnement. Les clients prennent généralement directement à leur compte les coûts des carburants.

3.19 INSTRUMENTS FINANCIERS**3.19.1 Actifs financiers**

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les actifs financiers se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	Total bilan
Actifs financiers non courants	0,4	0,1	179,0	3,4	-	182,9
Clients et autres débiteurs	-	-	448,4	-	-	448,4
Actifs financiers courants	-	-	17,4	2,5	-	19,9
Autres actifs courants	-	-	33,6	-	-	33,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	263,3	263,3
TOTAL	0,4	0,1	678,5	5,9	263,3	948,2

(en millions d'euros)	31/12/2014					
	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	Total bilan
Actifs financiers non courants	0,4	0,1	158,3	0,9	-	159,7
Clients et autres débiteurs	-	-	505,6	-	-	505,6
Actifs financiers courants	-	-	17,1	1,5	-	18,6
Autres actifs courants	-	-	25,1	-	-	25,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	352,4	352,4
TOTAL	0,4	0,1	706,1	2,4	352,4	1 061,3

a) Titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente détenus par le groupe s'élèvent à 0,4 M€ au 31 décembre 2015. Les profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente correspondent aux dividendes reçus et représentent 0,2 M€ en 2015 (0,3 M€ en 2014).

b) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat détenus par le groupe s'élèvent à 0,1 M€ au 31 décembre 2015. Les profits et pertes enregistrés sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont non significatifs.

c) Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances au coût amorti	230,0	-	230,0	200,5	-	200,5
Clients et autres débiteurs	464,2	(15,7)	448,4	519,7	(14,2)	505,6
TOTAL	694,2	(15,7)	678,5	720,2	(14,2)	706,1

Les prêts et créances comprennent principalement les crédits-vendeur associés à certaines cessions de navires (voir note 2).

Les profits et pertes enregistrées en capitaux propres et en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2015			
	Intérêts	Évaluation ultérieure		Rés. de cession
		Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	(0,6)	-	-
Résultat	4,6	-	-	-
TOTAL	4,6	(0,6)	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2014			
	Intérêts	Évaluation ultérieure		Résultat de cession
		Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	0,3	-	-
Résultat	1,5	-	-	-
TOTAL	1,5	0,3	-	-

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent principalement à la rémunération des crédits-vendeur associés à certaines cessions de navires.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 263,3 M€ au 31 décembre 2015 contre 352,4 M€ au 31 décembre 2014. Ce poste ne comprend pas de disponibilités soumises à restriction.

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.18. Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est présenté en note 3.8.

3.19.2 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 se ventile comme suit :

Actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	-	0,0	0,0	0,1
Instruments financiers dérivés en couverture du CA en devise et autres	2,5	3,4	5,9	2,3
TOTAL	2,5	3,4	5,9	2,4

Passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	0,4	22,9	23,2	30,5
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments dont le change	9,2	14,9	24,0	23,7
TOTAL	9,5	37,7	47,3	54,2

Couverture du risque de taux

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, le groupe détenait différents contrats de *swaps* destinés à couvrir les variations des taux sur ses emprunts à taux variables. Les contrats de *swaps* sont utilisés pour couvrir le risque de taux pour les engagements fermes.

Les conditions des contrats de *swaps* de taux ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés aux emprunts ont été jugées hautement efficaces au 31 décembre 2015. La variation de juste valeur de ces instruments de couverture représente un gain latent de 7,2 M€ qui a été enregistré en capitaux propres.

Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, le groupe détenait différents contrats à terme destinés à couvrir des ventes futures ou des achats futurs, pour lesquels le groupe a des engagements fermes.

Les conditions des contrats de change à terme ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés à des achats ou des ventes ont été jugées hautement efficaces. À ce titre, les variations de juste valeur de la part efficace de l'instrument de couverture sont enregistrées en capitaux propres. Au titre de l'année 2015, un gain latent de 4,2 M€ a été comptabilisé en capitaux propres.

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisé directement dans les réserves consolidées (groupe et minoritaires) représente, pour l'année 2015, un gain latent net d'impôt différé de 10,4 M€, qui s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Variation de juste valeur des dérivés de couvertures	11,9	8,1
dont :		
<i>achats et ventes à terme sur coques / chiffre d'affaires</i>	4,2	0,4
<i>swaps de taux & autres</i>	7,7	7,7
Effet de l'imposition différée	(1,4)	(3,3)
IMPACT NET	10,4	4,7

Les instruments financiers dérivés sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques du groupe et sont analysés dans la note 3.19.

3.19.3 Passifs financiers

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les passifs financiers se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	531,3	1 127,5	1 658,8	1 700,8
Instruments financiers dérivés	9,5	37,7	47,3	54,2
Fournisseurs et autres créanciers	277,5	-	277,5	301,6
Autres passifs financiers	7,8	0,7	8,4	8,1
TOTAL	826,1	1 165,9	1 992,0	2 064,6

a) Dettes financières

Les dettes financières sont analysées en note 3.14. Elles se décomposent comme suit au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Courant	Non courant	Total	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	-
Emprunts sur location financement	8,2	31,5	39,7	48,2
Autres emprunts bancaires	316,5	1 096,0	1 412,5	1 463,3
Intérêts courus non échus	7,1	-	7,1	7,6
Total emprunts	331,8	1 127,5	1 459,3	1 519,2
Concours bancaires et lignes court terme	199,5	-	199,5	181,4
Intérêts courus non échus	0,1	-	0,1	0,3
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	531,3	1 127,5	1 658,8	1 700,8

Au 31 décembre 2015, les intérêts courus non échus comprennent 1,1 M€ d'intérêts courus relatifs à l'émission obligataire (voir note 3.9).

b) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comptabilisés au passif du bilan sont présentés en note 3.19.2.

c) Fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs	101,2	100,6
Dettes sur immobilisations	8,0	16,7
Dettes sociales	61,2	65,9
Dettes fiscales	85,7	85,2
Autres dettes	21,4	33,2
Produits constatés d'avance	2,8	4,0
TOTAL	280,3	305,5

La valeur bilan de l'ensemble de ces dettes représente une bonne approximation de leur juste valeur.

3.19.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La méthode de valorisation des actifs et passifs financiers est détaillée dans les notes 1.5.7 à 1.5.18.

3.19.5 Gestion des risques liés aux instruments financiers

La politique de gestion des risques du groupe est présentée en note 3.18.

a) Risque de crédit

Les créances en souffrance non dépréciées se ventilent comme suit au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

(en millions d'euros)	31/12/2015							Total
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total			
Prêts et créances au coût amorti	-	-	-	-	-	-	230,0	230,0
Créances et autres débiteurs	26,0	17,3	10,2	61,5	115,0	15,7	333,5	464,2
TOTAL	26,0	17,3	10,2	61,5	115,0	15,7	563,5	694,2

(en millions d'euros)	31/12/2014							Total
	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total			
Prêts et créances au coût amorti	-	-	-	-	-	-	200,5	200,5
Créances et autres débiteurs	60,4	32,9	18,3	40,1	151,7	14,2	353,9	519,7
TOTAL	60,4	32,9	18,3	40,1	151,7	14,2	554,4	720,2

b) Risque de liquidité

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières nettes, incluant les flux d'intérêts, par date de maturité sont les suivants :

Au 31/12/2015								
(en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	> 5 ans	Total	Valeur bilan
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts sur location financement	8,2	8,4	7,0	5,8	4,3	6,0	39,7	39,7
Autres emprunts bancaires	316,5	346,2	189,6	240,3	135,8	184,1	1 412,5	1 412,5
Intérêts courus non échus	7,1	-	-	-	-	-	7,1	7,1
Emprunts	331,8	354,6	196,6	246,1	140,1	190,1	1 459,3	1 459,3
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	199,5	-	-	-	-	-	199,5	199,5
Intérêts courus non échus	0,1	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(263,3)	-	-	-	-	-	(263,3)	(263,3)
Trésorerie nette	(63,8)	-	-	-	-	-	(63,8)	(63,8)
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NETTES	268,0	354,6	196,6	246,1	140,1	190,1	1 395,5	1 395,5

(en millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	> 5 ans	Total
Intérêts sur emprunts sur location financement	1,0	0,8	0,6	0,4	0,2	0,3	3,4
Intérêts sur autres emprunts bancaires	42,4	37,1	25,1	20,6	11,0	19,2	155,3

Les flux d'intérêts futurs à taux variable sont déterminés sur la base des taux anticipés des index concernés arrêtés à la date de clôture.

Au 31/12/2014

(en millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	> 5 ans	Total	Valeur bilan
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts sur location financement	8,1	8,3	8,5	7,1	5,9	10,4	48,2	48,2
Autres emprunts bancaires	421,0	243,4	284,6	130,0	178,8	205,5	1 463,3	1 463,3
Intérêts courus non échus	7,6	-	-	-	-	-	7,6	7,6
Emprunts	436,7	251,8	293,0	137,0	184,7	215,9	1 519,2	1 519,2
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	181,4	-	-	-	-	-	181,4	181,4
Intérêts courus non échus	0,3	-	-	-	-	-	0,3	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(352,4)	-	-	-	-	-	(352,4)	(352,4)
Trésorerie nette	(170,7)	-	-	-	-	-	(170,7)	(170,7)
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NETTES	266,0	251,8	293,0	137,0	184,7	215,9	1 348,5	1 348,5

(en millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	> 5 ans	Total
Intérêts sur emprunts sur location financement	1,2	1,0	0,8	0,6	0,4	0,5	4,6
Intérêts sur autres emprunts bancaires	45,8	35,9	28,9	18,2	11,9	17,6	158,4

c) Risque de marché

L'exposition du groupe au risque de marché est analysée en note 3.18.

3.20 PASSIFS ÉVENTUELS

En application des dispositions de la norme IAS 37 relative aux « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », il est à noter que l'une des filiales du groupe se trouve engagée dans une procédure judiciaire suite à un litige relatif à une taxe s'apparentant à la TVA. La réclamation émise par l'Administration locale paraît infondée compte tenu de la nature des prestations facturées par cette filiale et les sommes demandées (environ 76 M€, en principal, pénalités

et intérêts de retard) sont sans commune mesure avec le chiffre d'affaires et les investissements qu'elle réalise. Par conséquent, la meilleure estimation du management, au mieux de sa connaissance du dossier et de l'environnement juridique et fiscal local, et à l'appui de l'avis de ses conseils, est qu'il s'agit d'un passif éventuel pour lequel la probabilité d'une sortie de ressources significative est faible. Il est enfin à noter que, contractuellement, cette sortie de ressources pourrait être réclamée aux clients.

4/ Secteurs Opérationnels

L'information financière sectorielle est présentée par Activité et par Segment sur la base du système de *reporting* interne et de l'information segmentée interne utilisée par le principal décideur opérationnel pour piloter et mesurer la performance de BOURBON (IFRS 8). Les principes de *reporting* interne ne tiennent pas compte de l'application des nouvelles normes de consolidation (IFRS 10, 11, 12, IAS 27 révisée et IAS 28 révisée). À compter du 1^{er} janvier 2015, le *reporting* interne (et donc l'information financière ajustée) enregistre les performances des coentreprises opérationnelles sur

lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint selon la méthode de l'intégration globale. Les données ajustées comparatives ont été retraitées en conséquence.

Les secteurs opérationnels tels que présentés au titre de l'information sectorielle sont les suivants : « Marine Services » et « Subsea Services ». Par ailleurs, le secteur « Marine Services » est lui-même ventilé en « Deep », « Shallow » et « Crew ».

Les charges et produits non affectables aux secteurs opérationnels sont classés en Autres.

Les capitaux engagés tels que présentés dans l'information sectorielle comprennent les éléments suivants :

- ▶ les *goodwills* ;
- ▶ la valeur nette comptable consolidée des navires ;
- ▶ les acomptes sur navires en cours de construction ;
- ▶ les autres immobilisations incorporelles et corporelles ;
- ▶ les instruments financiers actifs et passifs non courants ;

- ▶ des immobilisations financières (principalement les prêts) ;

- ▶ le besoin en fonds de roulement qui comprend notamment les actifs courants (à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie) ainsi que les passifs courants (à l'exception des emprunts et concours bancaires et provisions).

Toutes les relations commerciales inter-secteurs sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des clients extérieurs au groupe.

L'information sectorielle pour l'année 2015 est la suivante :

(en millions d'euros)	Total Marine Services	dont			Total Subsea Services	Autres	Total ajusté par activité / segment	Ajustements	Total consolidé
		Deep	Shallow	Crew					
Chiffre d'affaires	1 166,7	431,5	449,8	285,5	252,3	18,1	1 437,1	107,5	1 329,6
Coûts directs (hors loyers bareboat)	(626,1)	(216,3)	(240,0)	(169,8)	(107,0)	(10,8)	(743,8)	(65,6)	(678,2)
Coûts généraux et administratifs	(118,7)	(43,9)	(45,7)	(29,0)	(25,7)	(1,3)	(145,6)	(14,6)	(131,0)
EBITDAR* hors plus-values	422,0	171,3	164,0	86,7	119,6	6,0	547,7	27,3	520,4
Loyers bareboat	(127,7)	(63,5)	(64,2)	-	(51,4)	-	(179,1)	0,0	(179,1)
Plus-values	0,6	2,2	(1,7)	0,1	2,2	-	2,8	2,3	0,4
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	294,8	110,0	98,0	86,8	70,4	6,0	371,3	29,6	341,7
EBIT	41,5	nc	nc	nc	22,7	1,9	66,1	18,3	47,8
<i>Goodwill</i>	14,3	8,2	6,1	-	19,2	-	33,5	-	33,5
Navires	1 989,4	nc	nc	nc	422,5	21,6	2 433,5	70,4	2 363,0
Acomptes sur navires en cours de construction	33,2	nc	nc	nc	57,1	-	90,2	-	90,2
Autres actifs et passifs non courants	155,9	nc	nc	nc	47,2	29,3	232,4	(6,8)	239,1
Besoin en fonds de roulement	207,5	nc	nc	nc	44,9	1,0	253,4	(16,3)	269,7
Capitaux engagés	2 400,3	nc	nc	nc	590,8	51,9	3 043,0	47,4	2 995,6
Capitaux engagés hors acomptes sur navires en cours de construction	2 367,1	nc	nc	nc	533,8	51,9	2 952,8	47,4	2 905,4
Capitaux engagés relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	72,4	nc	nc	nc	-	-	72,4	-	72,4

* EBITDA hors coûts des loyers coque-nue.

L'information sectorielle pour l'année 2014 se présentait comme suit :

(en millions d'euros)	Total Marine Services	dont			Total Subsea Services	Autres	Total ajusté par activité / segment	Ajustements	Total consolidé
		Deep	Shallow	Crew					
Chiffre d'affaires	1 155,9	411,7	455,7	288,5	244,2	21,0	1 421,1	74,7	1 346,4
Coûts directs (hors loyers bare boat)	(637,6)	(203,8)	(257,4)	(176,4)	(107,4)	(15,6)	(760,6)	(40,1)	(720,5)
Coûts généraux et administratifs	(123,7)	(44,0)	(48,8)	(30,9)	(26,1)	(1,0)	(150,9)	(13,1)	(137,8)
EBITDAR* hors plus-values	394,6	163,8	149,5	81,3	110,7	4,3	509,6	21,5	488,1
Loyers bareboat	(85,2)	(40,9)	(44,3)	-	(25,4)	-	(110,6)	0,0	(110,6)
Plus-values	16,5	4,4	12,0	-	44,3	0,0	60,8	0,0	60,8
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	325,8	127,3	117,3	81,3	129,6	4,3	459,8	21,5	438,3
EBIT	68,2	nc	nc	nc	77,9	(0,8)	145,3	8,4	137,0
Goodwill	14,3	8,2	6,1	-	19,2	-	33,5	-	33,5
Navires	2 020,9	nc	nc	nc	375,0	23,3	2 419,2	65,7	2 353,5
Acomptes sur navires en cours de construction	82,6	nc	nc	nc	87,8	-	170,4	-	170,4
Autres actifs et passifs non courants	138,9	nc	nc	nc	45,4	29,1	213,4	(7,0)	220,4
Besoin en fonds de roulement	205,3	nc	nc	nc	43,4	2,0	250,7	(18,2)	268,9
Capitaux engagés	2 462,1	nc	nc	nc	570,7	54,4	3 087,2	40,5	3 046,6
Capitaux engagés hors acomptes sur navires en cours de construction	2 379,5	nc	nc	nc	482,9	54,4	2 916,8	40,5	2 876,3
Capitaux engagés relatifs à des actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	28,2	nc	nc	nc	-	-	28,2	-	28,2

* EBITDA hors coûts des loyers coque-nue.

La répartition du chiffre d'affaires de BOURBON par zone géographique pour les années 2015 et 2014 est la suivante :

(en millions d'euros)	2015 ajusté	2014 ajusté
Afrique	814,3	817,7
Europe & Méd./M. Orient	215,0	235,9
Continent américain	263,8	189,3
Asie	144,1	178,2

5/ Informations diverses

5.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-
Engagements reçus	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	-	-

5.1.2 Engagements hors bilan liés aux financements

a) Lignes de crédit

Les lignes de crédit non utilisées se présentent par période comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Prêt « club deal » – 340 MEUR	43,0	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS (EMPRUNTS)	43,0	

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Lignes de crédit court terme	37,0	37,8
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS (LIGNES COURT TERME)	37,0	37,8

En parallèle, des emprunts bilatéraux (en dollars US, en euros et en couronnes norvégiennes) sont régulièrement signés. Ainsi en 2015, un emprunt de 22,5 millions d'USD a été signé.

b) Garanties

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Hypothèques et sûretés sur emprunts (nantissements de matériels ou de valeurs mobilières)	2 249,0	2 067,4
Garanties données par une société mère à des sociétés du groupe (à l'exclusion d'une hypothèque)	67,0	103,0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	2 316,0	2 170,4
Engagements reçus	38,6	40,6
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	38,6	40,6

Dans le cadre de certains financements, bilatéraux et « club deals », les sociétés propriétaires de navires de BOURBON ont consenti une hypothèque sur une partie de leurs navires au profit des établissements prêteurs concernés pour garantir le remboursement desdits prêts.

Au 31 décembre 2015, bien que le montant total d'hypothèques enregistrées auprès des administrations concernées s'élève à 2 249,0 millions d'euros, et les garanties maison-mère accordées par les entités du groupe s'élèvent à 67,0 millions d'euros le montant total pouvant être appelé est limité au capital restant effectivement dû par le groupe, au titre des prêts garantis par ces hypothèques et sûretés personnelles, soit 1 424,6 millions d'euros. La mainlevée de l'hypothèque est effectuée lorsque l'emprunt qu'elle garantit est totalement remboursé.

5.1.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du groupe

a) Activités opérationnelles

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats clients	13,8	34,7
Engagements donnés liés aux obligations vis-à-vis de l'administration	24,5	33,1
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats fournisseurs	64,7	82,0
Autres garanties données	0,2	1,3
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	103,2	151,1
Engagements reçus		
Garanties de restitutions d'acomptes	49,3	104,4
Garanties de second rang sur ventes de navires	97,9	87,8
Autres garanties reçues	25,1	0,2
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	172,3	192,4

i. Engagements donnés

Dans le cadre d'appels d'offres auxquels le groupe participe, certains clients demandent aux soumissionnaires d'accompagner leur offre d'une garantie de soumission visant à les prémunir d'un éventuel retrait de l'offre. La durée de validité de ce type de garantie varie en général entre 6 et 12 mois.

En cas de signature du contrat, le client peut demander au candidat retenu qu'une garantie de bonne exécution, valable pendant toute la durée du contrat, soit mise en place à son profit pour un montant déterminé ou indéterminé.

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des garanties données à ce titre par le groupe s'élève à 14 millions d'euros.

Le groupe émet des engagements au profit des douanes de certains pays afin de garantir le paiement des taxes applicables aux navires opérant dans ces états. Des dépôts sont également effectués pour permettre l'ouverture de certaines procédures auprès des administrations. Au 31 décembre 2015, l'ensemble de ces garanties données par le groupe s'élève à 25 millions d'euros.

BOURBON a signé en début d'année 2014 avec le chantier norvégien VARD un contrat pour la construction d'un navire AHTS (ravitailleur et releveur d'ancre) dernière génération. Afin de garantir le paiement d'une partie des acomptes, une garantie maison-mère a été émise pour un montant maximum de 65 millions d'euros.

ii. Engagements reçus

Dans le cadre de commandes passées auprès de différents chantiers de construction navale, le groupe bénéficie de garanties de restitutions d'acomptes lui garantissant, en cas d'interruption du chantier, le remboursement des acomptes versés pendant la période de construction.

Ces garanties sont émises soit par des banques, soit par des sociétés holding totalisant un montant de 49 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de certaines opérations de vente de navires, un crédit-vendeur a été accordé aux sociétés acquéreuses. En contrepartie des crédits-vendeur, les sociétés acquéreuses ont octroyé des hypothèques de second rang d'un montant maximum de 106,6 millions de dollars US.

b) Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paielements dus par période		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Obligation en matière de location financement	39,7	8,2	25,5	6,0
Contrats de location simple	1 442,5	184,4	696,4	561,6
Solde à payer sur commandes de navires en cours de construction	183,5	104,3	79,2	-
TOTAL	1 665,7	297,0	801,1	567,6

Dans le cadre de ses financements, le groupe a procédé à des opérations de crédit-bail au titre duquel la société mère de l'entité ayant conclu le contrat de crédit-bail s'est portée caution du paiement des loyers. La dette relative à ces opérations s'élève au 31 décembre 2015 à 39,7 millions d'euros.

Dans le cadre des opérations de vente et location coque-nue, le groupe, en tant que société mère de l'entité ayant conclu le contrat de location coque-nue, s'est porté caution du paiement des loyers. L'engagement relatif à ces opérations s'élève au 31 décembre 2015 à 1 426,4 millions d'euros. L'engagement relatif aux autres contrats de location simple s'élève à 16,1 millions d'euros.

Dans le cadre de ces opérations de vente, un crédit-vendeur a été accordé aux sociétés acheteuses. Le versement d'une partie du prix de vente ayant été retardé, une garantie a été octroyée au groupe sous la forme d'hypothèque de second rang d'un montant maximum de 134,1 millions de dollars US.

Au titre des différentes commandes passées auprès des chantiers, le montant total des acomptes restant à verser au fur et à mesure de la construction des navires s'élève au 31 décembre 2015 à 183,5 millions d'euros.

5.2 RÉSULTAT NET PAR ACTION

5.2.1 Résultat net de base par action

La détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque période est présentée ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	72 590 783	74 559 688
Nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle détenus sur la période	(1 086 293)	(2 972 954)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	71 504 490	71 586 734

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours des exercices 2015 et 2014 tient compte, le cas échéant, du nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Pour chaque période présentée, le résultat net de base par action s'établit donc comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net de base par action	71 504 490	71 586 734
Résultat net (en millions d'euros)		
Consolidé part du groupe	(76,6)	73,7
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	(76,6)	73,7
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – Part du groupe	-	-
Résultat net de base par action (en €)		
Consolidé part du groupe	(1,07)	1,03
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	(1,07)	1,03
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – Part du groupe	-	-

5.2.2 Résultat net dilué par action

Conformément à IAS 33, le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action tient compte de l'effet dilutif de la levée des options de souscription et d'achat d'actions, déterminé en

fonction de la méthode du « rachat d'actions ». Il intègre également les actions dont l'émission est conditionnelle. Le nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action est ainsi augmenté des actions ordinaires potentielles dilutives.

La détermination du résultat dilué par action s'établit comme suit :

Nombre d'actions potentielles :

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	71 504 490	71 586 734
Nombre moyen pondéré d'actions dont l'émission est conditionnelle au cours de la période	666 708	754 733
Nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions dilutives au cours de la période	-	290 414
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	72 171 198	72 631 881

Conformément à IAS 33, la détermination du résultat net dilué par action pour 2015 exclut tous les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ceux-ci ayant un effet anti dilutif. Pour l'année 2014, la détermination du résultat net dilué par action ne tenait pas

compte des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions autorisés par les Conseils d'Administration du 24 août 2009 et 30 novembre 2012 et 2 décembre 2013 (pour ce dernier, uniquement la partie des options sans condition de marché).

Résultat net dilué par action :

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	72 171 198	72 631 881
Résultat net (en millions d'euros)		
Consolidé part du groupe	(76,6)	73,7
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	(76,6)	73,7
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – Part du groupe	-	-
Résultat net dilué par action (en €)		
Consolidé part du groupe	(1,06)	1,01
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	(1,06)	1,01
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées – Part du groupe	-	-

5.3 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs salariés du groupe se ventilent comme suit :

(effectifs)	2015	2014
Personnel sédentaire	1 639	1 650
Personnel navigant	5 349	5 543
- Officiers	2 968	2 927
- Exécution et autres	2 381	2 616
TOTAL	6 988	7 193

Les charges de personnel du groupe s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Charges de personnel	331,3	348,8

5.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Dans le marché plus difficile que connaît le secteur pétrolier offshore, BOURBON est particulièrement résilient du fait de ses performances opérationnelles, de la maîtrise de ses coûts mais aussi de la fin de son programme d'investissements permettant la génération de cash-flow libre.

Cependant l'orientation prise par ses clients dans la perspective de la transition énergétique qui s'amorce le conduit à rechercher une diversification de ses activités pour accompagner ces orientations nouvelles et ouvrir de véritables perspectives de croissance.

En conséquence, BOURBON a décidé d'investir dans les activités du leader mondial du transport de l'éthane, disposant d'une part de marché de plus de 50 % dans un marché attendu en forte croissance.

Il s'agit de l'acquisition, par BOURBON, de l'ensemble des actifs gaziers développés par JACCAR Holdings, actionnaire majoritaire de BOURBON.

Le périmètre des filiales acquis est le suivant :

- ▶ 100 % de Greenship Gas, un « shipping trust » singapourien propriétaire, directement ou indirectement :
 - ▶ d'une flotte de 17 navires (dont 13 navires en service) dédiés au transport de gaz éthane, éthylène et NGL et d'une moyenne d'âge de 3,5 ans,
 - ▶ de 100 % d'EVERGAS, société d'exploitation et de commercialisation de services de transport de gaz ;
- ▶ 100 % de Greenship Gas Manager Pte. Ltd, entité responsable de la gestion du « shipping trust » Greenship Gas ;
- ▶ BOURBON prendra également une participation de 80 % au capital social de la société de la société JHW Engineering & Contracting limited. Cette société comprend des activités de design et d'ingénierie de navires, la technologie et le contrôle d'une plateforme de construction de méga-tanks, ainsi que des services d'achats, de contractualisation et de gestion de projets dans les domaines gaziers.

La réalisation définitive de l'investissement, autorisé par le Conseil d'Administration du 28 mars 2016, connaissance prise notamment de l'avis d'un comité ad hoc du conseil et de l'opinion d'un expert indépendant, est subordonnée, notamment, à (i) la finalisation du financement, par le groupe BOURBON, du paiement du prix à la date de réalisation définitive de l'investissement et (ii) l'approbation des résolutions relatives à l'opération, par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de BOURBON qui se réunira le 26 mai prochain.

Le montant total de l'investissement est de 320 M\$ pour une dette nette au 31 décembre 2015 de 389 M\$, les financements de navires étant transférés dans le cadre de la transaction.

Afin de financer le montant dû par BOURBON au titre de l'opération, il est envisagé la mise en place d'un crédit relais de 220 M\$ d'une durée maximum de trois années. En effet, BOURBON procédera, une fois l'acquisition devenue définitive, à la vente de 80 % de la propriété des navires pris en location coque nue pour un minimum de dix ans. Le prêt relais souscrit lors de l'acquisition serait dès lors remboursé et l'impact sur l'endettement de BOURBON fortement réduit. Le solde, soit 100 millions de USD fera l'objet d'un paiement

différé, payable à horizon maximum de 3 ans suivant la réalisation de l'opération, ou par anticipation en cas de refinancement de BOURBON par voie de cession de parts de shipping trusts.

A la date d'établissement du présent rapport, aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés n'est à signaler.

5.5 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Relations avec le groupe SINOPACIFIC

Le Président du Conseil d'Administration de BOURBON est associé dans la société de construction navale Sinopacific, au travers de la société JACCAR Holdings SA, filiale de Cana Tera S.C.A. M. Jacques d'Armand de Chateaufieux, est également administrateur de Sinopacific.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a pris livraison, sur l'exercice 2015, de 10 navires auprès des sociétés du groupe Sinopacific pour un montant cumulé de 278,2 M\$. Au 31 décembre 2015, le montant des commandes en cours porte sur 2 navires et s'établit à 72,4 M\$, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 45,6 M\$, couverts à hauteur de 36,5 M\$ par des garanties de restitution d'acomptes consenties par la société Sinopacific.

Relations avec PIRIOU et ses filiales

M. Jacques d'Armand de Chateaufieux Président-directeur général, puis Président du Conseil d'Administration de BOURBON, administrateur de PIRIOU et actionnaire de référence de la société JACCAR Holdings S.A qui détenait, jusqu'au 30 décembre 2013 date de la cession des titres, plus de 10 % du capital de la société HDC holding du groupe Piriou et de ses filiales, Piriou Ingénierie, Piriou Singapore Pte Ltd et Cong Ty TNHH Dong Nam A / SEAS, M. Christian Munier, Président du conseil de surveillance de PIRIOU puis administrateur de la société HDC et administrateur de BOURBON jusqu'à l'Assemblée Générale mixte du 21 mai 2015.

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a pris livraison, sur l'exercice 2015, des 4 derniers navires (canots) auprès de la société Piriou Ingénierie, pour un montant cumulé de 0,8 M€. Au 31 décembre 2015, il n'y a plus aucune commande en cours.

En 2013, BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a commandé 4 navires de type FSIV auprès de la société SEAS et Piriou Singapore Pte Ltd. pour un montant de 29,1 M€. Les 3 derniers navires ont été livrés au cours de l'année 2015 pour un montant de 22,2 M€. Au 31 décembre 2015, il n'y a plus aucune commande en cours.

Relations avec un dirigeant

En décembre 2014, BOURBON a signé un accord de non-concurrence avec M. Laurent Renard, Directeur Général délégué Finance et Administration de BOURBON, ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite, dans le but de préserver les intérêts légitimes de BOURBON et ses filiales. Cet accord, prenant effet le 1^{er} janvier 2015, a pour contrepartie le versement échelonné d'une somme de 300 000 euros, à intervenir au plus tard les 31 janvier 2016, 31 janvier 2017 et 31 janvier 2018.

5.6 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

5.6.1 Rémunérations du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Elles sont revues sur une base annuelle :

- ▶ le Président du Conseil d'Administration, M. Jacques d'Armand de Chateaufieux, ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence ;
- ▶ les rémunérations du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable annuelle ainsi que certaines années d'une allocation d'options de souscription ou d'achat d'actions liées à des conditions de performance.

Pour la partie fixe, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance veille dans ses recommandations à proposer une politique de rémunération adaptée aux responsabilités dévolues à chacun et s'assure que les éléments composant les rémunérations sont en cohérence avec la politique de rémunération de l'ensemble des cadres occupant des positions clés dans le groupe. Le comité évalue par ailleurs l'homogénéité de la politique de rémunération vis-à-vis des sociétés du SBF 120 de même taille et pour des positions similaires, ainsi qu'au regard d'entreprises internationales opérant sur le même marché d'activité.

Pour la partie variable, le Conseil d'Administration a défini depuis quelques années une procédure de calcul assise sur la rémunération fixe, la part variable pouvant atteindre un maximum de 70 % de la rémunération fixe si les objectifs sont dépassés. Les critères sont revus de manière annuelle et alignés pour une partie sur les objectifs des cadres clés du groupe ainsi que des objectifs liés aux priorités stratégiques du groupe.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé lors de son conseil du 23 février 2015 de fixer les objectifs suivants pour l'année 2015 :

- ▶ 20 % liés à la sécurité des opérations (formule basée sur un résultat TRIR groupe) ⁽¹⁾ ;
- ▶ 20 % liés à la réduction du délai des règlements des clients ;
- ▶ 20 % liés à un objectif d'EBITDA hors plus-values à taux de change constant ;
- ▶ 20 % liés au taux moyen d'utilisation de la flotte ;
- ▶ 20 % liés à l'appréciation du Conseil d'Administration ciblée sur l'exécution de la stratégie et de la gestion des talents en interne.

Lors de sa réunion du 7 mars 2016, le conseil a procédé à l'évaluation de la performance du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux délégués et, après avoir entendu la proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a arrêté la part variable à verser au titre de l'exercice 2015. Cette part s'établit à 41 % de la rémunération fixe brute annuelle contre 37 % au titre de l'exercice 2014.

5.6.1.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2014	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 5.6.1.2)	29 000	32 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 5.6.3.2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	29 000	32 000

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2014	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 5.6.1.2)	508 766	558 600
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 5.6.3.2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	508 766	558 600

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2014	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 5.6.1.2)	367 280	389 720
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 5.6.3.2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 5.6.4.1)	-	-
TOTAL	367 280	389 720

(1) TRIR : Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24 heures/jour.

Nicolas Malgrain, Directeur Général délégué	Exercice 2014	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en tableau 5.6.1.2)	207 107	321 558
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 5.6.3.2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 5.6.4.1)	-	-
TOTAL	207 107	321 558

5.6.1.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	29 000	21 000	32 000	29 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	29 000	21 000	32 000	29 000

M. Jacques d'Armand de Chateaufieux ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence.

(1) Le montant dû est susceptible de varier en fonction du nombre de conseils tenus d'AGM en AGM.

Christian Lefèvre, Directeur Général	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année
Rémunération fixe ⁽¹⁾	337 540	337 540	370 006	370 006
Rémunération variable ⁽²⁾	138 750	214 200	153 550	138 750
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽³⁾	29 000	21 000	32 000	29 000
Avantages en nature ⁽⁴⁾	3 476	3 476	3 044	3 044
TOTAL	508 766	576 216	558 600	540 800

(1) Durant l'année 2014, le conseil sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a décidé d'augmenter la rémunération fixe du Directeur Général de 54 % pour prendre en compte de nouvelles missions effectuées par celui-ci dans le cadre de son mandat, concernant la définition et la conception de moyens navals, cette prestation était jusque-là réalisée par la Société Marine SAS.

(2) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

(3) Le montant dû est susceptible de varier en fonction du nombre de conseils tenus d'AGM en AGM.

(4) Voiture de fonction.

Gaël Bodénès, Directeur Général délégué	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année
Rémunération fixe	265 000	265 000	265 005	265 005
Rémunération variable ⁽¹⁾	99 375	135 150	109 975	99 375
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le groupe	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	2 905	2 905	14 740	14 740
TOTAL	367 280	403 055	389 720	379 120

(1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

(2) Voiture de fonction + couverture GSC.

Nicolas Malgrain, Directeur Général délégué	Exercice 2014		Exercice 2015	
	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année	Dues au titre de l'année	Versées au cours de l'année
Rémunération fixe	184 015	184 015	220 012	220 012
Rémunération variable ⁽¹⁾	23 092	-	91 300	23 092
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	10 246	10 246
TOTAL	207 107	184 015	321 558	253 350

1) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale. Nicolas Malgrain a été nommé Directeur Général délégué à compter du 1er décembre 2014. Les éléments mentionnés au titre de 2014 ne sont donnés qu'à titre comparatif.

(2) Voiture de fonction + couverture GSC.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON ni aucun avantage en nature autre que ceux mentionnés dans les tableaux ci-dessus pour le Directeur Général et pour les Directeurs Généraux délégués.

5.6.2 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux visés par la recommandation AFEP-MEDEF	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration Début de mandat : 28/05/2013 Date de fin mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015		X		X		X		X
Christian Lefèvre, Directeur Général Début de mandat : 01/01/2014 Date de fin mandat : 31/12/2016	X ⁽¹⁾			X		X		X
Gaël Bodénès, Directeur Général délégué Début de mandat : 01/01/2014 Date de fin mandat : 31/12/2016	Non applicable			X		X		X
Nicolas Malgrain, Directeur Général délégué Début de mandat : 01/12/2014 Date de fin mandat : 31/12/2016	Non applicable			X		X		X

Le Code de gouvernement AFEP-MEDEF, auquel BOURBON se réfère, recommande, sans imposer, qu'il soit mis fin au cumul contrat de travail/mandat social :

(1) Le Conseil d'Administration estime qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le groupe de M. Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1er janvier 2011, mettre fin à son contrat de travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le groupe en 1982 et à ce titre le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de M. Christian Lefèvre (au sein du GIE Bourbon Management) aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le groupe. Il est précisé que le Directeur Général ne bénéficie d'aucune clause particulière d'indemnisation en cas de départ. Dans le cadre du nouveau mandat de M. Christian Lefèvre, les engagements antérieurement pris à son égard ont été repris à l'identique.

5.6.3 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Gaël Bodénès	-	-	-
Nicolas Malgrain	-	-	-

5.7 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2015	2014	2015	2014	
BOURBON	Société Mère		Société Mère		France (Paris)
Aequo Animo Shipping Navegação Lda	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Aries Marine Pte.Ltd (ex Marine Network Asia Pte.Ltd)	51,00	51,00	51,00	51,00	Singapour
Bahtera Sri Kandi Marine SDN.BHD (ex Bourbon Offshore Mitra SDN.BHD)	100,00	100,00	49,00	90,00	Malaisie
BAOS Holding Ltd	50,00	50,00	50,00	50,00	Chypre
BAOS Provider Ltd	50,00	50,00	50,00	50,00	Chypre
BON Crewing AS	100,00	100,00	100,00	100,00	Norvège
BON Management AS	100,00	100,00	100,00	100,00	Norvège
Bourbon AD4	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Asia Asset Pte Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Bourbon Assets Singapore Pte Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Bourbon Baltic Ltd Liability Company	100,00	100,00	100,00	100,00	Russie
Bourbon Black Sea	100,00	100,00	100,00	100,00	Roumanie
Bourbon Brazil Participações	100,00	100,00	100,00	100,00	Brésil
Bourbon Cap RE	100,00	0,00	100,00	0,00	Luxembourg
Bourbon Capital	100,00	100,00	100,00	100,00	Luxembourg
Bourbon Capital Holdings USA	100,00	100,00	100,00	100,00	États-Unis
Bourbon China Group Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Chine
Bourbon Cormorant Lease SAS	100,00	100,00	0,00	0,00	France
Bourbon Docking DMCEST	(1)	100,00	(1)	100,00	Émirats arabes unis
Bourbon East Asia Pte Ltd	90,00	90,00	90,00	90,00	Singapour
Bourbon Far East Pte Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Bourbon Gabon SA	60,00	60,00	60,00	60,00	Gabon
Bourbon Gaia Supply	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Ghana International	49,00	49,00	49,00	49,00	Ghana
Bourbon International Mobility SA	100,00	100,00	100,00	100,00	Suisse
Bourbon Interoil Nigeria Ltd	40,00	40,00	40,00	40,00	Nigeria
Bourbon Labuan Asset	100,00	100,00	100,00	100,00	Malaisie
Bourbon Logistic Nigeria Limited	100,00	100,00	100,00	100,00	Nigeria
Bourbon Logistics Indonesia	100,00	100,00	95,00	95,00	Indonésie
Bourbon Management (ex CFG)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Marine Services Austral	100,00	100,00	100,00	100,00	Maurice
Bourbon Marine Services Greenmar	100,00	100,00	100,00	100,00	Maurice
Bourbon Maritime	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore (ex Holding)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore Asia Pte Ltd	90,00	90,00	90,00	90,00	Singapour
Bourbon Offshore Craft	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore DNT (ex DNT Offshore)	100,00	100,00	100,00	100,00	Italie
Bourbon Offshore Gaia	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore Greenmar	100,00	100,00	100,00	100,00	Suisse
Bourbon Offshore Gulf	60,00	60,00	60,00	60,00	Bahreïn (Manama)
Bourbon Offshore India Private Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Inde

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2015	2014	2015	2014	
Bourbon Offshore Interoil Shipping-Navegação Lda	55,00	55,00	55,00	55,00	Portugal (Madère)
Bourbon Offshore IV AS	(1)	89,00	(1)	89,00	Norvège
Bourbon Offshore Labuan Ltd	90,00	90,00	90,00	90,00	Malaisie
Bourbon Offshore Marine Services (ex Bourbon AD3	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore Maritima (ex Delba Maritima Navegação)	100,00	100,00	100,00	100,00	Brésil
Bourbon Offshore MMI	100,00	100,00	100,00	100,00	Émirats arabes unis
Bourbon Offshore Norway AS	100,00	100,00	100,00	100,00	Norvège
Bourbon Offshore Pacific Pty Ltd	100,00	90,00	100,00	90,00	Australie
Bourbon Offshore Surf	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore Triangle	51,00	51,00	51,00	51,00	Égypte
Bourbon Offshore Trinidad Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Trinidad
Bourbon Offshore Ukraine (ex Bourbon Marine Services Ukraine)	80,00	80,00	80,00	80,00	Ukraine
Bourbon PS	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Salvage investments	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Services Luxembourg S.à.r.l	100,00	100,00	100,00	100,00	Luxembourg
Bourbon Ships AS	100,00	100,00	100,00	100,00	Norvège
Bourbon Sourcing and Trading Pte Ltd (ex BOURBON Training Center Asia Pte Ltd)	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Bourbon Docking and Sourcing DMCEST (ex Bourbon Sourcing DMCEST)	100,00	100,00	100,00	100,00	Émirats arabes unis
Bourbon Subsea PS (ex Bourbon AD1)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Subsea Services	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Subsea Services Asia Pte Ltd (ex Bourbon Offshore DNT Asia Pte Ltd)	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Bourbon Subsea Services Investments	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon SUN III (ex Bourbon AD2)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Supply Asia Pte Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Bourbon Supply Investissements	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Tern Lease SAS	100,00	100,00	0,00	0,00	France
BOURBON Training Center & Simulator Pte Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Buana Jasa Bahari Pte Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Caroline 20	100,00	100,00	0,00	0,00	France
Caroline 21	100,00	100,00	0,00	0,00	France
Caroline 22	100,00	100,00	0,00	0,00	France
Caroline 23	100,00	100,00	0,00	0,00	France
Caroline 63 SAS	100,00	0,00	0,00	0,00	France
Caroline 8 SAS	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Cemtaf (ex Tribor)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Centre de Formation Offshore Pétrolier Bourbon-Hydro Marseille	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Cusack	100,00	100,00	100,00	100,00	Uruguay
Delba Operadora de Apoio Marítimo	100,00	100,00	100,00	100,00	Brésil
Elbuque-Shipping LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Endeavor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Financière Bourbon	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 610 Bourbon Sagitta	(1)	100,00	(1)	100,00	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2015	2014	2015	2014	
GIE Surfer 2006 Bis	(1)	100,00	(1)	100,00	France
Grena-Navegação LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Handy Shipping AG	(1)	99,95	(1)	99,95	Suisse
Holland Propeller Services B.V	100,00	0,00	60,00	0,00	Pays-Bas
Inebolu Petroleum Marine Services Ltd Company	100,00	100,00	100,00	100,00	Turquie
Jade-Navegacao LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Lastro-Companhia Internacional de Navegação LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Latin quarter-Serviços Marítimos Internacionais LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Les Abeilles	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Liberty 233 SNC	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Liberty 234 SNC	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Mastshipping-Shipping LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Navegaceano- Shipping LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Navegacion Costa Fuera	49,00	49,00	49,00	49,00	Mexique
Naviera Bourbon Tamaulipas	49,00	49,00	49,00	49,00	Mexique
Oceanteam Bourbon 101 AS	50,00	50,00	50,00	50,00	Norvège
Onix Participações e Investimentos, Sociedade Unipessoal Lda	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Opsealog	60,00	0,00	60,00	0,00	France
Perestania	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Placements Provence Languedoc	100,00	100,00	100,00	100,00	France
PSV Support	49,00	0,00	49,00	0,00	États-Unis
PT Surf Marine Indonesia	100,00	100,00	49,00	49,00	Indonésie
Saint Nikolas (ex Setaf)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Servicios y Apoyos Maritimos	49,00	49,00	49,00	49,00	Mexique
SGSP International	100,00	100,00	51,00	51,00	France
SNC AHTS 1	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Altair	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC B.P.S. (ex TBN 9)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC B.S.P.S. (ex TBN 11)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Alienor (ex B.L. 230)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Amilcar	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Arcadie (ex B.L. 201)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Auroch	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Bison	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon CE Fulmar	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Bourbon CE Gannet	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Bourbon CE Grebe	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Bourbon CE Petrel	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Bourbon CGG (ex. B. Petrel, ex TBN 7)	(1)	100,00	(1)	100,00	France
SNC Bourbon Diamond	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Enterprise	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Évolution 802	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Évolution 803	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Hamelin	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Herald	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Himalya	100,00	100,00	100,00	100,00	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2015	2014	2015	2014	
SNC Bourbon Liberty 105	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 110	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 111	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 115	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 119 (ex B.L. 117)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 120 (ex B.L. 118)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 205	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 207	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 216	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 218	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 221 (ex B.L. 222)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 225	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 226	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 227	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 228	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 229	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 232	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 235 (ex B.L. 122)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 236	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 237 (ex B.L. 234)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 238	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 243	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 244	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 245	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 247 (ex B.L. 121)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 248 (ex B.L. 239)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 249 (ex B.L. 233)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 251 (ex SNC Bourbon Artabaze)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 252	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 253	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 305 (ex TBN 3)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 306 (ex TBN 4)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 308 (ex TBN 2 ex 303)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 313 (ex TBN 5 ex 307)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Pearl	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Ruby	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Sapphire	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Sirocco (ex TBN 6)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Supporter	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Themis	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Yack	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Liberty 201	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Liberty 204	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Liberty 212	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Liberty CE 121	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty CE 122	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty CE 217	100,00	100,00	0,00	0,00	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2015	2014	2015	2014	
SNC Liberty CE 223	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty CE 239	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty CE 241	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty CE 303	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Liberty CE 304	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Surfer 2007	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2007 bis	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2008	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2008 TT	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2009	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2009 TT	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2010	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2011 (ex Surfer 2010 TT)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2012	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2013	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 325	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 3603 (ex TBN 1)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC TBN10	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC TBN8	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Sonasurf Internacional-Shipping LDA	51,00	51,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Sonasurf Jersey Ltd	100,00	100,00	51,00	51,00	Jersey
Sopade (Sté participation développement SAS)	100,00	100,00	100,00	100,00	France (La Réunion)
Toesa	100,00	100,00	100,00	100,00	Uruguay
VSSA limited	100,00	100,00	100,00	100,00	Malte

(1) Liquidations / Dissolutions.

5.7.2 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2015	2014	2015	2014	
Bourbon Gulf	49,00	49,00	49,00	49,00	Qatar
Bourbon Marine Services Manila Inc	24,98	24,98	24,98	24,98	Philippines
Copremar	20,00	0,00	20,00	0,00	Congo
EPD (Yangzhou) Electronic Power Design, Co, Ltd	50,00	50,00	50,00	50,00	Chine
EPD Asia Group Ltd	50,00	50,00	50,00	50,00	Etats-Unis
EPD Horizon Pte Ltd	50,00	50,00	50,00	50,00	Singapour
EPD Singapore Services Pte Ltd	50,00	50,00	50,00	50,00	Singapour
Jackson Offshore LLC	24,50	24,50	24,50	24,50	États-Unis
Oceanteam Bourbon 4 AS	50,00	50,00	50,00	50,00	Norvège
Oceanteam Bourbon Spares & Equipments AS	50,00	50,00	50,00	50,00	Norvège
Sonasurf (Angola) – Companhia de serviços Maritimos, LDA	50,00	50,00	50,00	50,00	Angola
Southern Transformers & Magnetics	50,00	50,00	50,00	50,00	Etats-Unis

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à des conditions de marché de l'offshore pétrolier difficiles qui rendent difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill, selon les modalités décrites dans les notes 1.4 « Recours à des estimations – Tests de dépréciation des goodwill » et 3.1 « Goodwill » de l'annexe des comptes consolidés, goodwill qui ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie au niveau le plus fin auquel ces goodwill sont suivis pour la besoin de la gestion du Groupe. Par ce biais, les navires en propriété, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 2 363 millions d'euros et les navires en location simple, dont l'engagement sur loyers s'établit à 1 426,4 millions d'euros, et qui faisaient partie des unités génératrices de trésorerie testées, ont fait l'objet de tests de perte de valeur.

Nous avons examiné les modalités de ces tests notamment fondés sur des valorisations obtenues auprès d'experts indépendants et revues par le management du Groupe et nous avons vérifié que la note 3.1 « Goodwill » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée. Nous avons par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Marseille, le 19 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES

COMPTES SOCIAUX



*Équipage du Bourbon Liberty 207
au cours d'une opération de pose
de pipe, au Mexique.*

BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	152
COMPTE DE RÉSULTAT	154
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	155
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015)	168
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	170

BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Actif (en milliers d'euros)	Au 31/12/2015			Au 31/12/2014
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
I. Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Titres de participation	42 506	8	42 499	42 499
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
TOTAL I	42 506	8	42 499	42 499
II. Actif circulant				
Stocks				
En cours de production	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	3	-	3	-
Créances				
Clients et comptes rattachés	68	61	7	3 684
Autres créances	822 827	-	822 827	809 297
Divers				
Valeurs mobilières de placement	5 007	-	5 007	59 144
Disponibilités	983	-	983	797
Charges constatées d'avance	22	-	22	20
TOTAL II	828 910	61	828 849	872 942
Écart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	871 416	69	871 347	915 440

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
I. CAPITAUX PROPRES		
Capital social	45 485	47 361
Primes d'émission	48 277	48 277
Réserve légale	7 878	7 878
Réserves réglementées	15 395	15 395
Autres réserves	431 442	481 012
Report à nouveau	134 962	134 816
Résultat de l'exercice	63 627	71 726
TOTAL I	747 066	806 465
II. AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	119 723	99 723
TOTAL II	119 723	99 723
III. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Pour risques	857	2 318
Pour charges	-	4 161
TOTAL III	857	6 479
IV. DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financiers divers	1 050	886
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 103	915
Dettes fiscales et sociales	118	121
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	1 430	851
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL IV	3 701	2 773
Écart de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	871 347	915 440

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2015	2014
I. PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue de services	-	-
Chiffre d'affaires	-	-
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	139	3 682
Autres produits	-	-
TOTAL I	139	3 682
II. CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	3 826	5 585
Impôts, taxes et versements assimilés	717	(219)
Charges sociales	1	1
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions (actif circulant)	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	510	484
TOTAL II	5 054	5 851
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(4 915)	(2 169)
III. PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	61 922	53 189
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif imm.	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 372	515
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	2 275
Différences positives de change	-	2
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	64 294	55 981
IV. CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	7 169	-
Intérêts et charges assimilées	5 334	886
Différences négatives de change	20	14
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement	-	-
TOTAL IV	12 523	900
RÉSULTAT FINANCIER	51 771	55 081
RÉSULTAT COURANT	46 856	52 912
V. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits sur opérations de gestion	-	-
Produits sur opérations de capital	154	196
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 622	874
TOTAL V	5 776	1 070
VI. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges sur opérations de gestion	454	-
Charges sur opérations de capital	531	240
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL VI	985	240
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4 791	830
VII. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(11 980)	(17 984)
Total des produits	70 209	60 733
Total des charges	(6 582)	10 993
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	63 627	71 726

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont le total est de 871 347 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 63 627 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 7 mars 2016 par le Conseil d'Administration.

1/ Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au décret comptable du 29 novembre 1983, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en presumant la continuité de l'exploitation.

La présentation des comptes annuels tient compte des dispositions du règlement ANC 2014-03 du 15 octobre 2014 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite du coût historique.

2/ Capitaux propres

2.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2015, le capital social, d'un montant de 45 484 599 €, est divisé en 71 606 331 actions. L'évolution du capital social est la suivante :

	Nombre d'actions	Milliers d'euros
Capital au 31 décembre 2006	50 195 528	31 883
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 31 mai 2007	6 957	5
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 29 mai 2007	5 020 247	3 189
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} juin 2007 et le 31 décembre 2007	238 570	152
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 3 juin 2009	5 546 130	3 523
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 3 juin 2009	33 880	22
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2009	76 824	49
Levées d'options exercées entre le 3 juin 2009 et le 31 décembre 2009	69 090	44
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2010 et le 31 mars 2010	34 775	22
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 22 février 2010	1 463	1
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} avril 2010 et le 31 décembre 2010	309 081	197
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2011 et le 1 ^{er} juin 2011	24 269	16
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 1 ^{er} juin 2011	6 155 681	3 910
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2011	46 284	29
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} juin 2011 et le 2 novembre 2011	22 756	14
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 28 mai 2013	6 778 153	4 305
Annulation des actions auto détenues par voie de réduction du capital à la date du 4 mai 2015 suivant décision du CA du 23 février 2015	(2 953 357)	(1 876)
Capital au 31 décembre 2015	71 606 331	45 485

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2007, le capital social a été augmenté de 3 188 879 euros pour être porté de 31 888 801 euros à 35 077 680 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 5 020 247 actions attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2007 se sont traduites par la création de 245 527 actions et une augmentation de capital de 155 960 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 795 735 euros.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2009, le capital social a été augmenté de 3 522 922 euros pour être porté de 35 229 221 euros à 38 752 143 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de

5 546 130 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2009 se sont traduites par la création de 102 970 actions et une augmentation de capital de 65 407 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 728 930 euros.

En date du 2 novembre 2009, l'attribution d'actions gratuites aux salariés bénéficiaires répondant aux critères retenus par le Conseil d'Administration du 27 août 2007 a donné lieu à une augmentation de capital de 48 799 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 76 824 actions nouvelles.

Les levées d'options exercées sur 2010 se sont traduites par la création de 343 856 actions et une augmentation de capital de 218 417 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 7 255 299 euros.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2011, le capital social a été augmenté de 3 910 110 euros pour être porté de 39 101 110 euros à 43 011 221 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 6 155 681 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2011 se sont traduites par la création de 47 025 actions et une augmentation de capital de 29 870 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 051 361 euros.

En date du 2 novembre 2011, l'attribution d'actions gratuites aux salariés bénéficiaires répondant aux critères retenus par le Conseil d'Administration du 27 août 2007 a donné lieu à une augmentation de capital de 29 400 euros par voie d'incorporation d'une partie du

poste « primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 46 284 actions nouvelles.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2013, le capital social a été augmenté de 4 305 507 euros pour être porté de 43 055 075 euros à 47 360 582 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 6 778 153 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 23 février 2015, d'annuler les actions auto détenues, le capital a été diminué de 1 875 983 euros pour être porté de 47 360 582 euros à 45 484 599 euros et la différence entre le prix global de rachat des actions propres annulées et leur valeur nominale a été imputée sur le poste « Autres réserves ».

Catégorie de titres	Nombre de titres		
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires	71 606 331	-	2 953 357

► NOMBRE DE DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nombre d'actions en circulation	71 606 331
Dont nombre d'actions auto-détenues privées de droits de vote	401 792
Nombre d'actions ayant le droit de vote	71 204 539

2.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014 avant affectation du résultat	47 361	48 277	639 101	71 726	806 465
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2014	-	-	71 726	(71 726)	-
Dividendes versés	-	-	(71 580)	-	(71 580)
Résultat de la période	-	-	-	63 627	63 627
Autres variations	(1 876)	-	(49 570)	-	(51 446)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	45 485	48 277	589 677	63 627	747 066

3/ Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions

3.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

BOURBON a émis 11 plans de souscription ou d'achat d'actions, dont 3 sont en vigueur au 31 décembre 2015 représentant à cette date 3 293 850 options de souscription ou d'achat d'actions. Leurs principales caractéristiques sont détaillées ci-après :

	Décembre 2011	Novembre 2012	Décembre 2013
Date d'autorisation AGM	1 ^{er} juin 2011	1 ^{er} juin 2011	1 ^{er} juin 2011
Date d'autorisation Conseil d'Administration	5 décembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013
Nombre d'options de souscription autorisé	2 789 050	29 700	1 037 000
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31/12/2015	2 251 150	29 700	1 013 000
Nombre de bénéficiaires	1 153	2	68
Point de départ	Décembre 2015	Novembre 2016	Décembre 2017
Date d'expiration	Décembre 2017	Novembre 2018	Décembre 2019
Prix de souscription en euros ajusté au 31/12/2015	18,18 €	19,82 €	19,68 €
Prix de souscription en euros avant ajustement	20,00 €	21,80 €	19,68 €

N.b. : la seule cause d'exercice anticipé est le décès du salarié

3.2 ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

L'Assemblée Générale mixte du 1^{er} juin 2011 a autorisé le Conseil d'Administration, dans sa dix-huitième résolution extraordinaire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux

dirigeants des sociétés ou des Groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

Dans le cadre de cette autorisation, lors de sa séance du 2 décembre 2013, le Conseil d'Administration de BOURBON a décidé de procéder à une attribution gratuite d'actions, conditionnée à des critères de performance à certaines catégories de personnel représentant 2 103 bénéficiaires.

Les principales caractéristiques et hypothèses retenues sont les suivantes :

	Décembre 2015
Date d'autorisation AGM	1 ^{er} juin 2011
Date d'autorisation Conseil d'Administration	2 décembre 2013
Nombre total d'actions gratuites attribuées ajusté au 02/12/2015	631 400
Nombre de bénéficiaires	2 103

N.b. : les seules causes d'exercice anticipé sont le décès et l'invalidité (sous conditions) du salarié

4/ Autres fonds propres

Au cours du premier semestre 2015, BOURBON a réalisé sa seconde émission obligataire de 20 millions d'euros sous forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI). Ces titres à durée indéterminée permettent à BOURBON de se réserver le droit de les rembourser au pair à compter d'octobre 2017. Ils donneront droit à un coupon semestriel à taux fixe de 4,70 % durant les 3

premières années, coupon qui sera obligatoire en cas de paiement de dividendes.

Au 31 décembre 2015, un montant de 1,1 M€ a été comptabilisé en intérêts courus non échus, correspondant à la quote-part des intérêts qui seront versés au cours du premier semestre 2016.

5/ Immobilisations financières brutes

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis (méthode du coût historique), à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres a été appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés pour tenir compte des plus ou moins-values latentes éventuelles. Pour les titres de sociétés faisant l'objet d'une cotation sur un marché réglementé, la valeur d'inventaire retenue

correspond au cours moyen du dernier mois. La valeur d'inventaire des titres en devises est convertie au cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Si nécessaire, la valeur brute des titres a été ramenée à cette valeur d'inventaire par la constitution d'une provision.

À l'occasion de la cession d'une fraction d'un ensemble de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction cédée est estimée suivant la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

L'évolution des immobilisations financières brutes se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augmentations	Diminutions	31/12/14
Titres de participations	42 506	-	-	42 506
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
TOTAL	42 506	-	-	42 506

6/ Provisions

Une provision est constituée en présence d'une obligation à l'égard d'un tiers et lorsqu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de cette obligation.

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augmentations	Diminutions	31/12/14
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour garantie de passif sur cessions de titres	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour impôts ⁽¹⁾	-	-	(4 161)	4 161
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	857	-	(1 461)	2 318
Sous-total	857	-	(5 622)	6 479
Provisions pour dépréciations :				
Participations	8	-	-	8
Comptes clients ⁽²⁾	61	-	(80)	142
Comptes courants	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement ⁽³⁾	-	7 169	(24 060)	16 891
Sous-total	69	7 169	(24 140)	17 041
TOTAL	927	7 169	(29 761)	23 520
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		-	(80)	
- financières		7 169	-	
- exceptionnelles		-	(5 622)	

(1) Au 31 décembre 2015 la provision pour impôt, amendes et pénalités a été intégralement reprise, suite au paiement de l'avis de mise en recouvrement de l'impôt.

(2) La reprise de provisions des clients correspond aux clients dont le délai de prescription commerciale de 10 ans est arrivé à terme sur l'exercice 2015.

(3) En 2015, la décision d'annuler 2 953 357 actions auto-détenues, initialement destinées à la couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat salarié, a impliqué le reclassement comptable de ces actions en titres immobilisés. Ce reclassement s'est effectué pour la valeur nette comptable de ces actions au jour de la décision de reclassement.

7/ Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation de créances ont été constituées pour pallier les éventuels risques de non-recouvrement.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
État des créances :			
Autres créances clients	68	68	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
Groupe et associés ⁽¹⁾	822 118	822 118	-
Débiteurs divers	709	709	-
Charges constatées d'avance	22	22	-
TOTAL	822 917	822 917	-

(1) Les créances « Groupes et associés » représentent notamment un compte courant débiteur à hauteur de 803 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	de 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
État des dettes :				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 050	1 050	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 103	1 103	-	-
Impôts sur les bénéfices	116	116		
Autres impôts, taxes et assimilés	2	2	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Groupe et associés	1 131	1 131	-	-
Autres dettes	299	299	-	-
TOTAL	3 701	3 701	-	-

8/ Avances aux dirigeants

Conformément aux articles L. 225-43 et L. 223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

9/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2015 correspondent uniquement à des actions propres. Elles ont été évaluées à la date de clôture en fonction du cours de bourse moyen du mois de décembre 2015. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque le coût d'acquisition des actions est supérieur à ce cours.

L'Assemblée Générale du 21 mai 2015 a autorisé la société à racheter ses propres actions dans la limite de 5% du capital. Un mandat d'achat a été conclu avec KEPLER CHEUVREUX. La société CM CIC Securities est chargée de la gestion du contrat de liquidité selon la « charte AMAFI » (2 700 actions au 31 décembre 2015).

L'état des actions propres détenues à la fin de l'exercice se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	Nbre actions au 31-12-2014	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Nbre d'actions au 31-12-2015	Valeurs Brutes	Provisions	Valeurs Nettes
Hors contrat de liquidité ⁽¹⁾	2 953 357	399 092	(2 953 357)	399 092	4 969	-	4 969
Contrat de liquidité	26 804	988 110	(1 012 214)	2 700	38	-	38
TOTAL	2 980 161	1 387 202	(3 965 571)	401 792	5 007	-	5 007

(1) Ces actions sont destinées à la couverture d'options d'achat d'actions ou tout autre système d'actionnariat salarié.

Sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2015 de 14,95 euros, la valeur des actions propres s'élevait à 6 006 milliers d'euros.

10/ Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale, soit 983 milliers d'euros.

11/ Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Charges constatées d'avance	22	20
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL	22	20

Les charges constatées d'avance se rapportent essentiellement à la rémunération de tenue de compte de CM CIC Securities. Elles sont par nature à rattacher au résultat d'exploitation.

12/ Écart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et les dettes en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change connu. Au 31 décembre 2015, il n'existe ni pertes et ni gains de change latents.

13/ Éléments concernant plusieurs postes de bilan

13.1 ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Produits à recevoir et comptes de régularisation de l'actif :	-	-
Opérations d'exploitation		
Opérations financières	-	-
Effets de commerce		
Entreprises liées :	864 798	854 390
Participations	42 506	42 506
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Clients et comptes rattachés		3 679
Autres créances ⁽¹⁾	822 292	808 205
TOTAL	864 798	854 390

(1) Les « Autres créances » représentent notamment un compte courant débiteur à hauteur de 803 millions d'euros.

13.2 PASSIF

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Charges à payer et comptes de régularisation du passif :	-	-
Opérations d'exploitation	-	-
Opérations financières	-	-
Effets à payer	-	-
Entreprises liées :	1 307	387
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	628	-
Groupes et associés	679	387
TOTAL	1 307	387

14/ Rémunérations des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration, y compris son Président ainsi que les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Comité d'audit, ont perçu globalement en 2015, en raison de leurs fonctions, une rémunération de 366 milliers d'euros au titre des jetons de présence.

15/ Détail des charges et produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	2015
Charges exceptionnelles	985
Sur opérations de gestion	454
Sur opérations de capital	531
Valeur nette comptable des titres de participation cédés	-
Rachats d'actions propres	-
Pénalités suite contrôle fiscal	441
Autres	90
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	-
Provision pour impôt	-
Autres provisions pour risques et charges	-
Produits exceptionnels	5 776
Sur opérations de gestion	-
Sur opérations de capital	154
Produits de cession de titres de participation	-
Rachat d'actions propres	154
Autres	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 622
Reprise provision impôt	4 161
Reprise provision garantie de passif	-
Reprise provision risque	1 461

16/ Entreprises liées

(en milliers d'euros)	2015	2014
Charges financières	-	-
Produits financiers ⁽¹⁾	64 294	53 674

(1) Les produits financiers correspondent à des produits sur participation (dividendes) pour un montant de 61 922 milliers d'euros et à la rémunération des comptes courants débiteurs pour un montant de 2 371 milliers d'euros.

17/ Impôt sur les bénéfices

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	46 856	-	46 856
Résultat exceptionnel à court terme	4 791	-	4 791
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-
IS suite contrôle fiscal		(1 780)	(1 780)
Taxe sur les dividendes	-	(2 147)	(2 147)
Boni d'intégration fiscale	-	15 907	15 907
RÉSULTAT COMPTABLE	51 647	11 980	63 627

Le résultat courant a fait l'objet de réintégrations (charges non déductibles du résultat courant) et de déductions (produits non taxables du résultat courant) fiscales pour déterminer une assiette taxable au taux de droit commun. La même méthode a été utilisée pour déterminer le résultat exceptionnel à long terme taxable et l'impôt correspondant.

Le boni d'intégration fiscale sur l'année 2015 est de 16 532 milliers d'euros déduction faite du CICE 2014 et 2015 pour 625 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015, la société BOURBON SA dispose d'un déficit reportable de 14 775 milliers d'euros et les déficits reportables liés à l'intégration fiscale s'élèvent à 430 225 milliers d'euros.

BOURBON a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 1998. Le périmètre au 31 décembre 2015 est composé des sociétés suivantes :

BOURBON – BOURBON MARITIME – PLACEMENTS PROVENCE LANGUEDOC – BOURBON OFFSHORE SURF- LES ABEILLES – ST

NIKOLAS – BOURBON SUPPLY INVESTISSEMENTS – BOURBON OFFSHORE – CEMTAF – BOURBON OFFSHORE CRAFT – BOURBON SALVAGE INVESTMENTS – BOURBON OFFSHORE GAIA – BOURBON GAIA SUPPLY – BOURBON SUBSEA SERVICES – BOURBON SUBSEA SERVICES INVESTMENTS – BOURBON PS – BOURBON SUBSEA PS – BOURBON SUN III ex AD2 – BOURBON AD3 – BOURBON AD4 – SNC AHTS1 – SNC BOURBON LIBERTY 201 – SNC BOURBON LIBERTY 204 – SNC BOURBON LIBERTY 212 – SNC BOURBON LIBERTY 233 – SNC BOURBON LIBERTY 234 – SAS CAROLINE 8 – SNC ALTAIR.

La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt liée au déficit, conservée chez BOURBON, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice.

18/ Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)	31/12/15	31/12/14
Accroissement		
Écarts de conversion – Actif	-	-
TOTAL	-	-
Allègement		
Contribution solidarité	-	-
Provisions (perte de change)	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Résultats fiscaux des sociétés de personnes	-	22 597
Écarts de conversion – Passif	-	-
TOTAL	-	22 597

19/ Filiales et participations

(en milliers d'euros)	Forme	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% détenu
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de BOURBON SA				
A – Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)				
Bourbon Maritime – France	SAS	3 049	361 873	100
Financière Bourbon – France	SNC	626	(2 993)	52
B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)				
Renseignements concernant les autres filiales et participations				
A – Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)				
1. Filiales françaises	-	-	-	-
2. Filiales Étrangères	-	-	-	-
B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)				
1. Filiales françaises	-	-	-	-
2. Filiales Étrangères	-	-	-	-

N.B. : Pour les sociétés étrangères, le capital social et les capitaux propres sont convertis au taux de clôture, le résultat et le chiffre d'affaires sont convertis au taux moyen.

	Participations Valeur comptable			Résultat du dernier exercice	Prêts et avances consentis par BOURBON SA	Cautions et avals donnés par BOURBON SA	Chiffre affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par BOURBON SA
	Brutes	Provisions	Nettes					
	41 722	0	41 722	67 971	0	0	1 264	40 223
	646	0	646	(3 312)	0	0	0	21 698
	40	0	40	-	0	0	-	0
	0	0	0	-	0	0	-	0
	3	0	3	-	0	0	-	0
	48	8	40	-	0	0	-	0

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à des conditions de marché de l'offshore pétrolier difficiles qui peuvent rendre difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 42 499 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 5 « Immobilisations financières brutes » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société BOURBON, décrite dans cette note, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Marseille, le 19 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec la société JACCAR HOLDINGS

Nature et objet : Signature d'un contrat cadre d'investissement (Framework Agreement) et ses annexes, en vue de l'acquisition auprès de la société JACCAR Holdings d'une société d'exploitation et d'opérations dans le transport du gaz et de l'achat de navires gaziers, et d'un investissement dans une société propriétaire d'une plateforme en Chine capable de développements technologiques et de fabrication de méga-tanks.

Le périmètre des filiales qui serait acquis est le suivant :

- ▶ 100 % de Greenship Gas, un shipping trust singapourien propriétaire :
 - ▶ d'une flotte de 17 navires (dont 13 navires en service) dédiés au transport de gaz Ethane, Ethylène et LNG mid-size, d'une moyenne d'âge de 3,5 ans,
 - ▶ de 100 % d'Evergas, société d'exploitation et de commercialisation de services de transport de gaz ;
- ▶ 100 % de Greenship Gas Manager Pte. Ltd, entité responsable de la gestion du shipping trust Greenship Gas ;
- ▶ BOURBON prendrait également une participation au capital social de la société JHW Engineering & Contracting limited à hauteur de 80 % de son capital par le biais d'une augmentation de capital réservée. Cette société comprend les sociétés de design et d'ingénierie de navires, ainsi que le contrôle d'une plateforme en Chine de construction des mega-tanks et de systèmes gaziers, et également des services d'achats, de contractualisation et de gestion des projets dans les domaines gazier.

Personnes ou entités intéressées : JACCAR Holdings, actionnaire à plus de 10 % de BOURBON, Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et administrateur de JACCAR Holdings, Madame Xiaowei Wang et Monsieur Guillaume d'Armand de Chateaufieux, administrateurs de BOURBON qui avaient été proposés par JACCAR Holdings (conformément au Pacte d'Actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la société BOURBON du 26 juin 2014).

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 28 mars 2016.

Modalités d'application : Le prix de cet investissement serait au total de 320 M\$ (USD) à hauteur de 303,8 M\$ pour le pôle Greenship Gas et 16,2 M\$ pour le pôle JHW. Ce prix a fait l'objet d'une expertise indépendante du Cabinet Ledouble.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Les motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société, retenus par le Conseil d'Administration, sont les suivants :

- ▶ Une diversification de BOURBON dans le cadre de cet investissement dans les services de logistique et de transport de gaz, et plus particulièrement en ce qui concerne l'Ethane. Cette diversification répondant aux objectifs de création de valeur dans un secteur en croissance, à travers une activité dont les revenus sont significativement contractualisés à long terme.
- ▶ Le prix de la transaction faisant apparaître une décote par rapport aux valorisations tant du pôle Greenship Gas que du pôle JHW selon notamment les différentes méthodes tel que l'actif net réévalué, la méthode des DCF ou les multiples boursiers, permettant, pour le Conseil d'Administration, de considérer que l'opération est équilibrée pour la société et ses Actionnaires.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec les sociétés du groupe SINOPACIFIC

Avec la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd

Nature et objet : Commandes de navires auprès de la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd, assorties d'avances sur contrats de construction.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général de BOURBON et associé de la société SINOPACIFIC.

Modalités d'application sur l'exercice : Au 31 décembre 2015, 1 navire a été livré pour un montant de 47,9 M\$. Au 31 décembre 2015, les commandes en cours portent sur 1 navire pour un montant global de 46,8 M\$. A cette même date, elles ont donné lieu au paiement de 39,1 M\$ d'acomptes, couverts à hauteur de 36,5 M\$ par des garanties de restitution d'acomptes consenties par la société SINOPACIFIC SHIPBUILDING.

Avec les sociétés CROWN HERA, Ltd et ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd

Commandes de navires auprès de la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd par l'intermédiaire de la société CROWN HERA, Ltd en application du contrat cadre signé entre BOURBON OFFSHORE (filiale de BOURBON, S.A.) et les sociétés CROWNSHIP, Ltd et ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd portant sur 62 navires à livrer entre 2012 et 2014.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président-Directeur Général de BOURBON et administrateur de SINOPACIFIC, et Madame Lan Vo administrateur de BOURBON et administrateur de SINOPACIFIC.

Première convention

Nature et objet : Commande de 8 navires offshore type PSV (design SPP 35)

Modalités d'application : La commande s'élève au total à 204,8 M\$ et se trouve soumise aux conditions de l'accord-cadre signé le 25 juin 2010. Elle se substitue à la commande des 20 SPU 1000 qui y était initialement prévue. Au 31 décembre 2015, 7 navires ont été livrés pour un montant de 179,5 M\$ et les commandes en cours portent sur 1 navire pour un montant global de 25,6 M\$. A cette même date, elles ont donné lieu au paiement de 6,5 M\$ d'acomptes, non couverts par une garantie de restitution d'acomptes.

Deuxième convention

Nature et objet : Commande de 38 navires dont 10 navires offshore type PSV (design SPP 17),

12 navires offshore type PSV (design SPP 35) et 16 navires offshore type AHTS (design SPA 80) auprès de la société ZHEJIANG SHIPBUILDING Co, Ltd par l'intermédiaire de la société CROWN HERA, Ltd après substitution de celle-ci à CROWNSHIP, Ltd.

Modalités d'application : 38 navires ont été livrés dont 2 navires sur cette année 2015 pour un montant de 50,8 M\$.

2. Avec les sociétés du groupe PIRIOU

Avec la société PIRIOU INGENIERIE

Nature et objet : Commande de 42 canots de sauvetage (« rescue boats ») ramenée à 30, assortie d'une option pour des unités supplémentaires, auprès de la société PIRIOU INGENIERIE, pour un montant initial estimé de 8 M€. Ces canots de sauvetage sont destinés à être installés à bord de navires commandés et actuellement en cours de construction.

Personnes intéressées à la date de signature : Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président-Directeur Général de BOURBON et administrateur de PIRIOU S.A.S. et Monsieur Christian MUNIER, administrateur de BOURBON et Président du Conseil de Surveillance de PIRIOU S.A.S.

Modalités d'application : Au 31 décembre 2015, 30 canots ont été livrés au total, dont 4 sur cette année 2015 pour un montant de 0,8 M€.

Avec les sociétés PIRIOU SINGAPORE PTE LTD et CONG TY TNHH DONG NAM A (SEAS), sociétés du groupe PIRIOU

Nature et objet : Commande en date du 26 septembre 2013 de 4 navires type FSIV auprès des sociétés CONG TY TNHH DONG NAM A (SEAS) et PIRIOU SINGAPORE PTE LTD pour un montant estimé de 29,1 M€.

Personnes intéressées : Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration de BOURBON et actionnaire de référence de la société JACCAR Holdings S.A. qui détenait jusqu'au 30 décembre 2013, date de la cession des titres, plus de 10 % du capital de la société HDC, société holding du groupe PIRIOU et Monsieur Christian Munier, administrateur de BOURBON et administrateur de HDC.

Modalités d'application sur l'exercice : Au 31 décembre 2015, 4 navires ont été livrés dont 3 sur cette année 2015, pour un montant de 22,2 M€.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Avec Monsieur Laurent Renard, Directeur Général délégué Finance et Administration de BOURBON

Nature et objet : Compte tenu de l'ancienneté de Monsieur Laurent Renard au sein de BOURBON, des fonctions stratégiques qu'il exerçait depuis plus de 10 ans et de sa parfaite connaissance de l'activité, de la stratégie et des perspectives de BOURBON, des informations de nature financière, économique, commerciale et technique auxquelles il avait accès, ainsi que ses liens privilégiés avec la clientèle, un engagement de non concurrence lié à la cessation des fonctions d'un dirigeant ayant fait valoir ses droits à la retraite a été conclu, et ce, afin de préserver les intérêts légitimes de BOURBON et des filiales constituant le Groupe qu'elle anime.

Personnes intéressées : Monsieur Laurent Renard, Directeur Général délégué Finance et Administration de BOURBON jusqu'au 31 décembre 2014.

Modalités d'application : L'accord conclu par la société avec Monsieur Laurent Renard en décembre 2014, pour une durée de trois ans prenant effet au 1^{er} janvier 2015, a pour contrepartie le versement échelonné d'une somme totale de 300 000 euros (indemnité ayant le caractère de salaire), à intervenir au plus tard les 31 janvier 2016, 31 janvier 2017 et 31 janvier 2018.

Aucun versement n'a été effectué à ce titre au 31 décembre 2015.

Lyon et Marseille, le 19 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



*Le Bourbon Explorer 517,
PSV (Platform Supply Vessel)
dédié au ravitaillement des
installations offshore.*

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE
INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

174

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE
DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOURBON**

186

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- ▶ de la composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ; des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- ▶ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- ▶ des limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- ▶ du Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la société et des dispositions dudit code dont l'application a été écartée ;
- ▶ des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;

- ▶ des principes et des règles arrêtées par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport préparé sur la base des travaux réalisés par différentes directions de la société, en particulier les directions juridique et comptable et de l'audit interne Groupe, a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 7 mars 2016, après revue préliminaire par le Comité d'audit.

La société se réfère aux pratiques de Gouvernement d'entreprise consolidées dans le Code AFEP-MEDEF sur la gouvernance d'entreprise des sociétés cotées, qui sont notamment prises en compte pour l'élaboration de ce rapport. Un tableau résume les recommandations dudit code qui ont été écartées (voir chapitre 3.4 du Rapport de gestion).

Ce code est consultable sur le site www.afep.com.

1/ Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de sa réunion du 7 mars 2016, le Comité des Nominations, de Rémunérations et de la Gouvernance a passé en revue les pratiques en vigueur dans la Société au regard des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF telles qu'interprétées par le guide d'application du Code AFEP-MEDEF publié par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (décembre 2015) et constaté que la Société était en conformité avec la quasi-totalité de ses dispositions.

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont indiquées dans le présent rapport les dispositions du code précité qui sont écartées à ce jour et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Une synthèse en est présentée sous forme de tableau dans le rapport de gestion au paragraphe 3.4.

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration se compose de 10 administrateurs dont 3 femmes – représentant 30 % de la composition du Conseil – 3 administrateurs de nationalités étrangères (autrichienne, chinoise et nigériane) aux expériences et profils différents et complémentaires ainsi que d'1 censeur. Le censeur est convoqué, assiste le Conseil d'Administration dans ses

fonctions et participe aux séances du conseil avec voix consultative et non délibérative. Le Conseil d'Administration désigne son Président parmi ses membres.

Pour se conformer à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et en application du code AFEP-MEDEF avec l'objectif d'au moins 40 % de femmes au sein du Conseil d'Administration au 1^{er} janvier 2017, la composition du conseil de la société est passée dans un premier temps de 20 à 30 % de femmes administrateurs. Toutefois la société ne sera pas en conformité au 1^{er} janvier 2017.

La composition du Conseil d'Administration a été profondément remaniée lors des 3 dernières années ; 50 % (dont 2 femmes) de ses membres actuels ont rejoint le conseil durant cette période, choisis pour leurs compétences, leurs expériences professionnelles et leur connaissance des enjeux stratégiques du marché très complexe dans lequel opère BOURBON.

Parallèlement, la composition du conseil a été impactée par l'offre publique d'achat initiée par JACCAR Holdings en juin 2014, les deux parties du pacte d'actionnaires pouvant respectivement nommer pour JACCAR Holdings, 3 administrateurs et Mach-Invest deux

administrateurs pour représenter leurs intérêts comme précisé dans le règlement intérieur du conseil en date du 25 août 2014 et disponible sur le site internet de la société.

BOURBON fera évoluer son conseil par des renouvellements futurs ou anticipés pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, tout en s'attachant à sélectionner des administrateurs pour leur maîtrise des enjeux stratégiques des marchés où intervient le groupe et reflétant également la diversité des différentes zones géographiques du Groupe.

La liste des administrateurs, la date d'expiration de leur mandat, un résumé de leur curriculum vitae, le tableau des mandats qu'ils

détiennent ou ont détenus dans les 5 dernières années, y compris hors du Groupe, ainsi que leur détention de titres de la Société figurent dans le rapport de gestion au paragraphe 3.2.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de 3 ans. Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le Conseil d'Administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine assemblée. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'Administration et de ses comités spécialisés.

Règles générales relatives à la composition du conseil et à la nomination des administrateurs

Échéance du mandat	Administrateurs dont le mandat arrive à échéance
Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Jacques d'Armand de Chateaueux, Christian Lefèvre, Xiaowei Wang
Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Astrid de Lancrau de Bréon, Guillaume d'Armand de Chateaueux, Baudouin Monnoyeur, Bernhard Schmidt
Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Agnès Pannier-Runacher, Philippe Salle, Mahmud Tukur

Changements intervenus dans la composition du conseil durant l'exercice 2015

Date Assemblée Générale	Nomination	Renouvellement	Départ
21/05/2015	Guillaume d'Armand de Chateaueux	Agnès Pannier-Runacher Philippe Salle Mahmud Tukur	Christian Munier

Indépendance des membres du conseil au regard des critères retenus par le Code AFEP-MEDEF

Le Conseil d'Administration examine annuellement et de manière individuelle, après avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des règles d'indépendance du Code AFEP-MEDEF. Ce dernier qualifie d'indépendant un

administrateur lorsque celui-ci « n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » selon les critères spécifiques d'indépendance recommandés par le Code AFEP-MEDEF. Au regard de ces critères sont considérés indépendants les administrateurs suivants :

	Agnès Pannier-Runacher	Philippe Salle	Bernhard Schmidt	Mahmud Tukur
Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes	X	X	X	X
Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur	X	X	X	X
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son Groupe ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité	X	X	X	X
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	X	X	X	X
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes	X	X	X	X
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans	X	X	X	X

1.2 PRINCIPE DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration s'est doté le 10 décembre 2007 d'un règlement intérieur, définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Il a fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et pratiques de gouvernance. La dernière version du règlement est disponible dans son intégralité sur le site internet de la société <http://www.bourbonoffshore.com> onglet « Groupe » – « Gouvernance » – « Conseil d'Administration » – « Documents associés ».

Par ailleurs, une charte de l'administrateur, intégrée au règlement intérieur, précise les droits et obligations des administrateurs, et également les règles concernant les restrictions et/ou interdictions d'intervention des administrateurs sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques. À cet égard, les administrateurs sont notifiés des périodes restrictives en début d'exercice selon le calendrier financier établi pour l'année.

Chaque membre du conseil est individuellement tenu au respect du règlement intérieur. À chaque nomination de nouvel administrateur, ce dernier est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et s'engage à s'y conformer en signant la charte.

Détention d'actions BOURBON par les Administrateurs

Bien que la loi française n'exige plus la détention d'un nombre d'actions minimum par les administrateurs de sociétés anonymes, les statuts de BOURBON imposent que chaque Administrateur dispose au minimum de 300 actions.

Devoir de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs sont tenus à une obligation générale de confidentialité en ce qui concerne les délibérations du Conseil et des Comités ainsi qu'à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel dont ils auraient eu connaissance dans le cadre de leurs fonctions d'administrateur. L'obligation générale de confidentialité des administrateurs a été étendue à l'ensemble des informations et documents dont ils auraient connaissance dans le cadre de leurs fonctions d'administrateur.

Obligation de déclaration des conflits d'intérêts

Chaque administrateur doit en permanence s'assurer que sa situation personnelle ne le met pas en situation de conflit d'intérêts avec le groupe. Tout administrateur en situation de conflit d'intérêts doit en faire part au Conseil, afin que ce dernier puisse statuer, et s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante.

Chaque administrateur est en outre tenu d'établir une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentiel :

- ▶ au moment de son entrée en fonction ;
- ▶ chaque année, en réponse à une demande faite par la société, à l'occasion de la préparation du Document de Référence.

Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des 5 dernières années, aucun mandataire social :

- ▶ n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- ▶ n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- ▶ n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- ▶ n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

En outre, concernant les conflits d'intérêts potentiels, aucun mandataire social n'a fait l'objet d'un arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel il aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou en tant que membre de la Direction Générale, indépendamment des conventions réglementées. Ces conventions ne sont pas source de conflit d'intérêts car elles sont négociées et traitées à des conditions normales. À la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent document et sous ces mêmes réserves, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, mis à part le pacte d'actionnaires signé le 26 juin 2014 entre la société de droit luxembourgeois JACCAR Holdings, la SAS Cana Tera, M. Jacques d'Armand de Chateauvieux, M. Henri d'Armand de Chateauvieux, la SAS Mach-Invest et la société de droit luxembourgeois Mach-Invest International, entré en vigueur le 30 juin 2014 pour une durée de 5 ans à compter de cette date et qui comporte des engagements en matière de transferts de titres de la société (décision AMF n° 214C236 du 30 juin 2014), sous réserve des engagements collectifs de conservation décrits au paragraphe 2.8 des autres informations juridiques et financières, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

1.2.1 Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine et revoit régulièrement, sur proposition de la Direction Générale, la stratégie à moyen terme du Groupe, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration examine et approuve le plan stratégique à moyen terme et, chaque année, le budget annuel. Il en suit la bonne exécution.

Le Conseil d'Administration délibère préalablement sur toute opération qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du Groupe ou qui serait susceptible de l'affecter significativement ou de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe.

Le Conseil d'Administration est informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du Groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du Groupe et tout particulièrement de tout problème remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Le Conseil d'Administration détermine les objectifs en matière de structure financière et se tient informé de l'évolution de cette structure.

Le Conseil d'Administration revoit et approuve les informations publiées dans le Document de Référence.

Il approuve la composition de la Direction Générale du Groupe.

Le Conseil d'Administration revoit sa composition lorsque nécessaire. Il examine si possible annuellement son fonctionnement.

1.2.2 Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Missions du Président

Au-delà des fonctions de Président du Conseil d'Administration définies par la loi et les statuts, le Président apporte sa contribution et ses conseils au Directeur Général sur les sujets suivants :

- ▶ analyse stratégique ;
- ▶ stratégie financière ;
- ▶ communication financière ;
- ▶ promotion de l'image et de la culture d'entreprise ;
- ▶ relations avec les partenaires du Groupe et les actionnaires.

Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du Groupe. À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement. Il organise les travaux de la Direction Générale pour que la documentation nécessaire à la prise de décision soit apportée au Conseil d'Administration.

Missions et pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général dirige la société et la représente auprès des tiers dans la limite de son objet social. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la

société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires et des limites apportées par le Conseil d'Administration comme décrit dans le paragraphe 3 de ce rapport.

Il a autorité sur toutes les directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe.

Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

1.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'assemblée. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et au respect des principes et pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités spécialisés du Conseil. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission, et veille à leur bonne information.

1.3 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque conseil. Les textes et documents, supports des points inscrits à l'ordre du jour, leur sont adressés à l'avance, et ce au moins 2 jours avant les réunions, pour permettre toute analyse particulière et réflexion préalable à la tenue des réunions. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations sur les événements significatifs survenus dans la société entre la tenue des conseils.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués dans les délais requis à tous les administrateurs. Ils sont généralement soumis à leur approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions au cours desquelles le Conseil d'Administration arrête les comptes.

Le Conseil d'Administration a tenu 5 réunions en 2015 dont la durée a été en moyenne de 2h30 pour les conseils courts traitant de sujets récurrents (3 réunions) et d'une journée à une journée et demie pour les conseils dits stratégiques (2 réunions). Les administrateurs ont par ailleurs été consultés par voie électronique comme le prévoient les statuts et le Règlement Intérieur du Conseil, afin de donner leurs avis sur des sujets précis lorsque nécessaire.

► TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TAUX DE PARTICIPATION POUR L'ENSEMBLE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AU COURS DE 2015

Administrateurs	Conseil	Comité audit	Comité nominations et rémunérations
Jacques de Chateaufieux	100 %	-	-
Astrid de Lancrau de Bréon	100 %	-	100 %
Christian Lefèvre	100 %	-	-
Guillaume de Chateaufieux	67 %	100 %	-
Baudouin Monnoyeur	100 %	-	-
Agnès Pannier-Runacher	100 %	100 %	-
Philippe Salle	100 %	-	100 %
Bernhard Schmidt	100 %	-	100 %
Mahmud B Tukur	60 %	100 %	-
Xiaowei Wang	60 %	-	-
Censeur			
Henri de Chateaufieux	100 %	-	-

Les réunions du Conseil d'Administration en 2015 ont porté sur l'examen et le débat des points suivants :

- suivi de la gestion courante :
 - revue détaillée de l'activité du Groupe,
 - arrêté des comptes sociaux et consolidés semestriels, arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels,
 - revue de la situation financière du Groupe et de son endettement,
 - mise en œuvre du programme de rachat d'actions,
 - revue du système de gestion des risques et du contrôle interne,
 - suivi du milieu concurrentiel et de l'environnement des activités dans lequel opère le groupe,
 - préparation de l'Assemblée Générale annuelle et proposition de fixation du dividende,
 - revue du budget annuel ;
- orientations stratégiques :
 - revue et réflexion sur les axes de transformation stratégique et le modèle économique du Groupe,
 - approbation d'une nouvelle tranche d'émission d'un emprunt obligataire par placement privé,
 - suivi des investissements dans le cadre du plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy »,
 - suivi du plan d'action « Transforming for beyond », et notamment de la réalisation de la partie financière « Asset smart »,
 - suivi des partenariats locaux et décision de mise en place de nouveaux accords de Joint-Ventures, de co-entreprises et de constitution de sociétés tant en France qu'à l'étranger,
 - cessions d'actifs non stratégiques,
 - politique de couverture de change ;

► fonctionnement des organes sociaux :

- suivi des comptes rendus systématiques des réunions des comités présentés lors du conseil suivant les réunions desdits comités,
- détermination de l'ensemble des éléments concernant la rémunération des mandataires sociaux,
- évaluation, règles de gouvernement d'entreprise, situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance,
- approbation des rapports du conseil,
- composition du conseil et recrutement de nouveaux administrateurs,
- plan de succession des hauts talents occupant des positions clés dans le groupe ;
- autorisation et réexamen de conventions dites « réglementées » relevant de la procédure de l'article L 225-38 du Code de commerce :

Aucune convention réglementée nouvelle n'ayant été conclue durant l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a assuré le suivi des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie, portant notamment sur des commandes de navires.

Puis, lors de sa séance du 30 novembre 2015, le Conseil a effectué leur réexamen annuel conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce avant de les communiquer aux Commissaires aux Comptes. Ce réexamen, réalisé sans que les administrateurs concernés ne soient présents, s'est appuyé sur des dossiers préparés par la Direction Générale en tenant compte, entre autres, de leur conformité aux objectifs du plan stratégique, de la capacité des chantiers navals à délivrer des produits de qualité, dans le respect des délais et des budgets définis, ainsi que de la compétitivité des offres par rapport aux conditions de marché du moment. À l'issue de ce réexamen, le Conseil d'Administration a conclu à l'intérêt pour BOURBON de la poursuite de l'exécution desdites conventions réglementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs.

Le Conseil s'est par ailleurs réuni 2 fois pour des sessions stratégiques d'une journée et d'une journée et demie ; ces réunions ont permis aux administrateurs de débattre de manière approfondie de l'activité de BOURBON, de sa stratégie de positionnement vis-à-vis de ses compétiteurs, de son adaptation aux enjeux de la révolution numérique liée à la transformation digitale, de la compréhension du contexte économique de BOURBON après 2015, dans un environnement de marché particulièrement difficile et de la diversification envisageable des activités du Groupe.

1.4 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Le Conseil d'Administration a procédé en fin d'année à une auto-évaluation formelle sous forme de questionnaire détaillé portant sur sa composition, son organisation, son fonctionnement, la qualité de l'information mise à sa disposition, la contribution effective de chaque administrateur, ainsi que sur la contribution aux travaux du conseil de chacun de ses comités spécialisés. Les deux comités spécialisés ont également procédé à l'auto-évaluation de leur fonctionnement. Les résultats de cette auto-évaluation ont été recueillis dans un premier temps par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance puis examinés par le Conseil lors de sa séance du 7 mars 2016.

Les conclusions de cette auto-évaluation font ressortir une appréciation globale positive sur la composition et le fonctionnement du Conseil. Les administrateurs jugent leurs comités adéquatement constitués et rendant compte de manière claire et exhaustive de leurs travaux. Les administrateurs sont impliqués dans les travaux du Conseil et un climat de confiance règne entre ses membres, permettant des débats de qualité et une libre expression. Les sujets traités lors des réunions sont apparus adaptés aux enjeux de la société. Par ailleurs les administrateurs estiment disposer de l'information nécessaire pour participer aux débats et apprécient de recevoir des informations entre les séances leur permettant d'avoir une vision continue de l'environnement et des faits marquants du Groupe.

Les membres du Conseil d'Administration ont identifié les points d'amélioration suivants :

- ▶ réduction des délais de transmission des informations nécessaires à la préparation des débats et à la prise de décision en séance ;
- ▶ réévaluation du choix de la langue anglaise, retenue depuis un an pour la tenue des séances du conseil, dans la mesure où elle limite la liberté d'expression de certains de ses membres.

1.5 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est assisté dans sa mission par deux comités spécialisés : le Comité d'audit et le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Les attributions des comités ne peuvent avoir pour effet de déléguer les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'Administration ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du comité exécutif. Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas.

1.5.1 Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Le Comité d'audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application des articles L. 823-19 et L. 823-20-4° du Code de commerce introduits par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008.

Dans ce cadre :

- ▶ il pilote la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes avant soumission du résultat au conseil ; il examine l'indépendance et l'objectivité de ceux-ci ;
- ▶ il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ▶ il procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels ;
- ▶ il examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel à ces règles ;
- ▶ il se fait présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et obtient, le cas échéant, toute explication nécessaire ;
- ▶ il évalue l'exposition aux risques de la société et des engagements hors bilan ;
- ▶ il évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, et notamment s'assure de la mise en place et du bon fonctionnement du comité de contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance de la situation financière et de la trésorerie ;
- ▶ il examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs ;
- ▶ il prend connaissance du rapport du Président sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- ▶ il examine les engagements financiers auprès des chantiers navals relevant des conventions réglementées, en cas de nouvelle commande.

Le Comité d'audit suit les recommandations émises le 22 juillet 2010 par le groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'audit.

Composition et fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé au minimum de 3 membres désignés par le Conseil d'Administration. La durée du mandat des membres coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Les membres du comité désignent leur Président parmi eux. Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du comité doit être présente. Sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État.

Le Comité d'audit dispose d'un règlement intérieur depuis le 10 mars 2010, révisé lors de la réunion du Comité du 28 août 2015.

Au 31 décembre 2015, le comité est composé de 3 personnes dont 2 administrateurs indépendants, respectant la proportion d'au moins deux tiers recommandée par l'AFEP-MEDEF dans les sociétés cotées :

- ▶ Madame Agnès Pannier-Runacher, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ▶ Monsieur Guillaume d'Armand de Chateauneuf ;
- ▶ Monsieur Mahmud Tukur, administrateur indépendant.

Ses membres ont tous une compétence reconnue en matière financière et comptable.

Le Comité d'audit a procédé à l'examen des comptes dans les délais requis par le Code AFEP-MEDEF, soit 2 jours avant leur examen par le Conseil d'Administration.

Lors de la clôture des comptes semestriels et annuels, les membres du Comité d'audit entendent les Commissaires aux Comptes sur les modalités de réalisation de leurs travaux et les points essentiels qu'ils ont relevés sur les résultats de l'exercice.

Le Directeur Général délégué – Finance & Administration a participé à toutes les réunions du comité.

Le Comité d'audit est régulièrement informé des dispositifs de gestion de risques déployés au sein du Groupe, ainsi que des travaux menés par l'audit interne qui ont fait l'objet de deux présentations durant l'exercice par le Directeur de l'audit interne.

Le Comité d'audit peut, lorsqu'il le juge nécessaire, interroger la Direction Générale, la Direction financière, le Directeur de l'audit interne ou toute autre personne du management.

Le Président du Comité d'audit rend compte au conseil des travaux du comité et émet ses recommandations en début de chaque séance du Conseil d'Administration suivant une réunion du comité.

Travaux du Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni 3 fois en 2015. Le taux de présence des membres aux réunions du comité a été de 100 %. Les Commissaires aux Comptes ont assisté aux réunions du comité traitant des arrêtés des comptes audités. Dans ce cadre, ils ont exposé le contexte dans lequel ils ont exercé leur mission et ont présenté leurs conclusions.

Au cours de ces réunions, le comité a notamment :

- ▶ examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et les comptes semestriels 2015 ;
- ▶ revu les conventions réglementées ;
- ▶ procédé à l'évaluation de la gestion du risque de change et notamment des pertes de change latentes ;
- ▶ procédé à l'analyse des risques pays dans lesquels évolue le groupe ;
- ▶ revu la situation financière du Groupe, sa situation d'endettement et de liquidité ;
- ▶ suivi l'avancement des plans d'investissements ;

- ▶ procédé à l'évaluation des risques financiers des chantiers navals dans lesquels le groupe fait construire ses navires ;
- ▶ suivi et évalué les travaux de l'audit interne et approuvé le plan d'audit pour l'année 2016 ;
- ▶ suivi et évalué les implications comptables des navires en affrètement coque-nue résultant du plan d'action « Asset smart ».

1.5.2 Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le Comité des Nominations, de Rémunérations et de la Gouvernance a pour principales attributions de faire des recommandations, propositions et commentaires au Conseil d'Administration et de l'assister dans les domaines suivants :

- ▶ examen de toute proposition de nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration ou à un poste de mandataire social et formulation sur ces propositions d'avis et/ou de recommandations au Conseil d'Administration ;
- ▶ recommandation concernant le montant global des jetons de présence à proposer à l'Assemblée Générale et de leur répartition entre les administrateurs ;
- ▶ recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription et ou d'achat d'actions de la société attribués aux mandataires sociaux et/ou dirigeants du Groupe ; le comité est informé pour ce faire de la politique des rémunérations des principaux managers clés du Groupe ;
- ▶ examen de la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions aux salariés et de toute forme d'intéressement du personnel aux résultats de la société ;
- ▶ examen du plan de succession pour les membres de la Direction Générale et pour les hauts talents occupant des positions clés dans le groupe ;
- ▶ suivi des pratiques de gouvernance, proposition au conseil de règles de gouvernement applicable par la société.

Composition et fonctionnement du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le comité est composé d'au moins 3 administrateurs désignés par le Conseil d'Administration. Le comité désigne son Président parmi ses membres.

Le comité se réunit au moins 1 fois par an.

Au 31 décembre 2015, le Comité des Nominations, de Rémunérations et de la Gouvernance est composé de 3 personnes dont 2 administrateurs indépendants :

- ▶ Monsieur Philippe Salle, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- ▶ Madame Astrid de Lancrau de Bréon ;

- Monsieur Bernhard Schmidt, administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance dispose d'un règlement intérieur depuis le 15 mars 2010.

Le Président du conseil et le Directeur Général participent à la réflexion du Comité concernant les nominations. Le Directeur Général présente annuellement le plan de succession des positions clés de la société.

Travaux du Comité des Nominations, de Rémunérations et de la Gouvernance

Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'année 2015 avec un taux de présence de 100 %.

Les principaux travaux du comité ont porté, entre autres, sur :

- la revue des administrateurs indépendants ;
- l'examen de candidatures de nouveaux administrateurs pour composer la configuration du Conseil d'Administration telle qu'actuelle ;
- l'évaluation de performance et la qualité de management de chacun des mandataires sociaux ;
- la rémunération des mandataires sociaux et définition des critères de la partie variable en cohérence avec un benchmark du secteur et en adéquation avec les rémunérations des autres cadres de la société ;
- la revue de la réalisation des objectifs de performance concernant le plan de stock-options de décembre 2011 ;
- la revue du questionnaire de l'auto-évaluation du conseil ;
- la revue de nomination de Directeurs Généraux des filiales de la société ;
- la revue du plan de succession des hauts talents occupant des positions clés dans le groupe.

1.6 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et l'ensemble des éléments de rémunérations des mandataires sociaux sont détaillés dans le rapport de gestion (paragraphe 3.3.).

Il est précisé que la société a écarté la recommandation du Code AFEP-MEDEF portant sur le non-cumul du contrat de travail et du mandat social du Directeur Général.

- Le Conseil d'Administration a estimé qu'au vu de l'ancienneté de salarié dans le groupe de M. Christian Lefèvre, Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2011, mettre formellement fin à son contrat de travail n'était pas justifié. En effet, son mandat social s'inscrit dans le prolongement des fonctions salariées qu'il a exercées depuis son entrée dans le groupe en 1982 et, à ce titre, le Conseil d'Administration a estimé que mettre fin au contrat de travail de M. Christian Lefèvre aurait pour effet de le priver des droits attachés à son ancienneté dans le groupe.

1.7 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 19 des statuts de la société au sein des autres informations juridiques et financières (paragraphe 1.4)

1.8 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, font l'objet d'une communication appropriée au sein du rapport de gestion (paragraphe 6.4.).

2/ Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne décrit dans ce rapport fait référence à la société et à toutes ses entités consolidées (ci-après désignées « BOURBON »).

2.1 OBJECTIFS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne défini et mis en œuvre au sein de BOURBON vise à assurer :

- ▶ la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- ▶ l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- ▶ le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- ▶ la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

2.2 COMPOSANTE DE LA NOTION DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de BOURBON. Sa surveillance et son bon fonctionnement sont une préoccupation constante partagée par l'ensemble des responsables opérationnels et fonctionnels au regard des objectifs qui leur ont été assignés. En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que BOURBON s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

En ce sens, le dispositif de contrôle interne en place au sein de BOURBON s'appuie sur :

- ▶ une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et de compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures des systèmes d'information et des outils et des pratiques appropriés ;
- ▶ la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- ▶ un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- ▶ des activités de contrôle, proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des actions sont prises en vue de limiter et, dans la mesure du possible, réduire et maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- ▶ une surveillance du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien suivi soit-il, ne peut comme tout système de contrôle fournir une garantie absolue que les risques qu'il vise soient totalement éliminés.

2.3 ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

L'organisation et la mise en œuvre du contrôle interne reposent sur la sensibilisation, l'implication de l'ensemble des collaborateurs de BOURBON.

L'environnement de contrôle intègre ainsi les comportements des acteurs du contrôle interne comptable et financier.

2.3.1 Organisation générale du contrôle interne

La direction du Groupe est assurée, dans le cadre des délégations mises en place par le Conseil d'Administration, par le Directeur Général assisté de deux comités :

- ▶ le comité exécutif ;
- ▶ le comité de direction.

Le comité exécutif de BOURBON est l'instance collégiale décisionnaire responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de la réalisation des objectifs du Groupe vis-à-vis des clients, du personnel et des actionnaires. Il examine les options pour la bonne réalisation de la stratégie notamment dans les domaines de la sécurité, de l'innovation, des ressources humaines et de la maîtrise des coûts. Il décide des priorités et alloue les ressources et les moyens nécessaires au développement de l'entreprise.

Sous l'autorité du comité exécutif, le comité de direction veille à la mise en place des objectifs de la stratégie et traite des questions d'intérêt général du Groupe lors de ses réunions mensuelles. Ce comité, outre les membres du comité exécutif, est composé de 12 membres représentant les fonctions centrales du Groupe ainsi que des responsables des principales filiales.

Les fonctions centrales sont composées d'experts des métiers spécifiques du Groupe ou des fonctions support classiques. Elles proposent les stratégies et les politiques Groupe dans leurs domaines respectifs et apportent assistance aux unités opérationnelles, en assurant entre autres la diffusion des meilleures pratiques. Il appartient à chaque unité opérationnelle de s'approprier et d'adapter au contexte local les politiques définies dans les domaines concernés afin de soutenir les objectifs et la définition du contrôle interne.

Le groupe est organisé autour de deux activités :

- ▶ l'Activité Marine Services ;
- ▶ l'Activité Subsea Services.

Chaque activité regroupe des unités opérationnelles dédiées. Les unités opérationnelles exécutent la stratégie dans le respect des budgets qui leur sont assignés par leurs conseils d'administration respectifs. Elles disposent de larges délégations afin d'assurer au

mieux la satisfaction des clients. Elles sont directement impliquées et responsabilisées dans la mise en œuvre du contrôle interne.

Par ailleurs, les unités opérationnelles rendent compte trimestriellement au comité exécutif de leurs performances tant opérationnelles que financières.

2.3.2 Présentation de l'organisation générale des systèmes de contrôle interne

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des procédures et standards définis pour le groupe puisse être en adéquation avec les orientations définies par la direction générale.

Procédures et standards opérationnels

La politique du Groupe en matière de conduite des opérations et de maîtrise des risques est clairement définie par un système de gestion qui s'appuie :

- ▶ d'une part, sur la responsabilisation du management dans la mise en œuvre et le suivi de cette politique ;
- ▶ d'autre part, sur l'émission de procédures d'organisation et de gestion visant notamment à assurer la conformité aux réglementations, la maîtrise des risques d'exploitation, la gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement, la formation et l'habilitation du personnel, la maintenance, les achats, l'analyse et le traitement des incidents et accidents.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les processus concernés sont d'une part ceux qui permettent d'alimenter la base de données comptables et de générer l'information comptable et financière et d'autre part, les processus d'arrêté comptable et de communication financière.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble de dispositifs, de règles, de procédures et de contrôles. La documentation et la formalisation progressive de procédures contribuent au renforcement de cette fiabilité.

Il s'agit principalement :

- ▶ du processus de planification du Groupe. Il aboutit à l'élaboration du budget annuel qui permet de décliner les orientations stratégiques du Groupe en plans d'actions opérationnels. Dans cet esprit, la direction du contrôle de gestion anime et coordonne le système de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédures qui fixe les règles de gestion et les modalités d'établissement du budget ainsi que du *reporting* de gestion applicable à la fois au niveau opérationnel et Groupe ;
- ▶ des procédures de consolidation des comptes en conformité avec les procédures fixées et approuvées par la direction. La société établit ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS. Un logiciel intégré est utilisé pour la consolidation des états financiers du Groupe. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont présentés au Comité d'audit préalablement à leur approbation par le Conseil d'Administration ;
- ▶ du Document de référence dont l'élaboration vise notamment à s'assurer de l'exactitude, de la cohérence, de la conformité aux lois et règlements applicables et de la qualité de l'information financière.

2.4 PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

Les systèmes de contrôle interne font eux-mêmes l'objet de contrôle à la fois de manière continue par le management et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité, ni responsabilité directes sur les opérations.

2.4.1 Le Comité d'audit

Les attributions ainsi que les travaux réalisés par le Comité d'audit figurent au paragraphe 1.5.1 du présent rapport.

2.4.2 Le comité de contrôle interne et des risques

Au 31 décembre 2015, le comité de contrôle interne est composé du Directeur Général, du Directeur Général délégué Opérations et du Directeur Général délégué Finance & Administration. Le Directeur de l'audit interne, des risques et de la *compliance* leur présente les résultats de ses travaux ainsi que ses principales conclusions.

Ce comité a pour mission d'examiner la qualité du contrôle interne, de la gestion des risques ainsi que la mise en place du plan d'audit interne et du programme de *compliance* au sein de BOURBON :

- ▶ il approuve le plan d'audit interne annuel du Groupe avant sa présentation au Comité d'audit ;
- ▶ il examine les conclusions et recommandations des missions d'audit interne réalisées lors du trimestre précédant le comité de contrôle interne ;
- ▶ il examine la qualité du suivi des plans d'actions des entités du Groupe en réponse aux recommandations d'audit interne ;
- ▶ il assure le suivi de la cartographie des risques et des plans d'actions concernant les risques majeurs ;
- ▶ il supervise le programme de *compliance* au sein du Groupe ;
- ▶ il examine tout autre sujet relatif à l'audit interne, au contrôle interne, à la gestion des risques et à la *compliance* qu'il souhaite porter à son ordre du jour.

2.4.3 Le département audit interne, gestion des risques et *compliance* Groupe

La mission du département audit interne, gestion des risques et *compliance* de BOURBON est d'aider le groupe à maîtriser ses risques par une approche systématique, disciplinée et complémentaire en matière de :

- ▶ audit interne ;
- ▶ gestion des risques ;
- ▶ *compliance*.

L'audit interne Groupe est une activité indépendante et objective qui donne à BOURBON une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques de BOURBON. Les risques pris en charge sont

de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La *compliance* inclut l'ensemble des mesures déjà mises en place ou à mettre en place au sein de BOURBON afin d'assurer la conformité et le respect des règles éthiques ainsi que des réglementations externes et internes.

Au 31 décembre 2015, le département audit interne, gestion des risques et *compliance* Groupe est composé de 10 personnes dont 1 directeur, 7 auditeurs internes parmi lesquels 4 sont dédiés aux audits *onshore* et 3 aux audits navires, et 2 experts en charge de la *compliance*. La gestion des risques est directement pilotée par le Directeur du département.

2.4.4 L'audit interne Groupe

Au 31 décembre 2015, l'audit interne Groupe rend compte au Directeur Général délégué Finance & Administration et au comité exécutif. Il a accès au Directeur Général, au Président du Conseil d'Administration et au Président du Comité d'audit en tant que de besoin. Il informe périodiquement le Comité d'audit de son analyse du contrôle interne du Groupe. L'audit interne Groupe couvre l'ensemble des domaines et des fonctions des sociétés de BOURBON, en particulier les activités opérationnelles, l'ensemble des autres activités à caractère fonctionnel ou opérationnel, les systèmes d'information, de gestion et les technologies de l'information.

Il réalise pour l'ensemble du Groupe et les besoins des filiales, les missions d'audit interne (assurance et conseil) ou d'enquêtes nécessaires.

Il conduit des missions qui peuvent être opérationnelles, financières, d'efficacité, de conformité, d'acquisition ou de grands projets, à caractère récurrent ou non. Ces missions concernent l'ensemble des processus de pilotage, métier et support.

Il anime et promeut le contrôle interne dans l'ensemble du Groupe, et est garant du niveau de mesure du contrôle interne et de maîtrise des risques encourus. L'audit interne de BOURBON est adhérent à l'institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI).

À la suite d'un audit externe indépendant conduit par IFACI Certification, l'audit interne de BOURBON a obtenu en décembre 2013 la certification aux normes internationales d'audit interne. La certification a été reconduite en 2014. Cette certification atteste le professionnalisme de l'audit interne Groupe et garantit qu'il a mis en place les méthodes d'audit interne répondant aux normes professionnelles internationales les plus rigoureuses.

2.4.5 Les contrôles internes clés du Groupe

Le groupe a conçu un manuel des contrôles internes clés de base. Ce manuel regroupe les 80 contrôles clés en lien avec les 7 processus administratifs et financiers principaux du Groupe.

2.4.6 Le contrôle des activités opérationnelles du Groupe

Les responsables HSE (Hygiène-santé, Sécurité, Environnement) du Groupe, les officiers référents s'assurent par des contrôles réguliers dans les unités opérationnelles de l'efficacité du système et de la bonne application des standards BOURBON. Par ailleurs,

chaque unité opérationnelle fait l'objet d'audits externes ponctuels ou périodiques visant à vérifier que son organisation interne et ses navires répondent aux prescriptions de normes ou de codes obligatoires ou adoptés intentionnellement.

2.4.7 Le système de management par la qualité

Le département qualité veille à la mise en place et au maintien d'un système intégré de management de la qualité. Ce système permet d'organiser le groupe par processus de nature stratégique, support, clé ou d'évaluation.

2.5 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de BOURBON et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit complet par les Commissaires aux Comptes. Un audit intermédiaire sous la forme d'un examen limité est également assuré par les Commissaires aux Comptes au 30 juin de chaque année.

Leurs travaux apportent au Groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite. Dans ce cadre, ils prennent connaissance du contrôle interne afin d'identifier et d'évaluer le risque d'anomalie significative dans les comptes et ce, pour concevoir et mettre en œuvre leurs procédures d'audit.

2.6 GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus transverse qui implique un grand nombre d'acteurs (directions opérationnelles et fonctionnelles, gestionnaires de risques, *process owners*, comité exécutif, Comité d'audit, audit interne, assurances).

Le processus de gestion des risques repose sur l'actualisation de la cartographie des risques, le traitement ainsi que le suivi et le contrôle des risques.

En 2015, le groupe a procédé à une actualisation complète de la cartographie des risques lui permettant de cartographier de façon précise les risques les plus importants auxquels il peut être exposé. Les risques potentiels identifiés sont de toute nature, tant au niveau du Groupe que de ses activités opérationnelles.

Le Directeur de l'audit interne, des risques et de la compliance est responsable de la conception, de la mise en place et du pilotage du processus gestion des risques. Il assure le suivi de la définition et de la mise en œuvre des plans d'action. Il anime le réseau des gestionnaires de risques.

2.7 COMPLIANCE

Le programme de compliance de BOURBON se compose de 7 étapes :

- *Tone at the Top* : le comité exécutif s'est engagé à promouvoir la *compliance* et à maintenir une véritable culture de la décision éthique au sein du Groupe ;

- évaluation des risques : l'identification de tous les risques de non-*compliance* permet de développer les outils, les techniques et les mesures correctives nécessaires à la prévention de ces risques ;
- politiques et procédures : la mise en place et le déploiement de guidelines spécifiques permet de garantir qu'il existe des dispositifs adéquats au sein du Groupe en matière de *compliance* ;
- communication : le déploiement du programme fait l'objet d'une communication régulière auprès de l'ensemble des salariés ;
- en 2015, le groupe a lancé avec succès un programme *e-learning compliance* à l'attention de l'ensemble de ses collaborateurs *onshore* et *offshore* ;
- pilotage et surveillance : une fonction centralisée de « *compliance* » est opérationnelle et coordonne la totalité du programme de *compliance* du Groupe ;
- sanctions : toute infraction aux règles de *compliance* est traitée avec la plus grande attention et donne lieu si nécessaire aux sanctions appropriées.

En 2014, le groupe a mis en place une organisation *compliance* dédiée qui se décompose de 26 *compliance managers* répartis dans les filiales du Groupe et qui reportent fonctionnellement à l'équipe *compliance* du Groupe.

BOURBON adhère au cercle de la *compliance* (LCDC), qui a pour mission de promouvoir, publier, conseiller, former et sensibiliser les acteurs du monde économique, politique et médiatique à la Compliance, à l'éthique des affaires, à la conformité, notamment dans le contexte de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

2.8 PROCHAINES ÉTAPES

En 2016, les actions suivantes devraient être réalisées afin de renforcer le dispositif global de maîtrise des risques, de contrôle interne et de *compliance* de BOURBON :

- réalisation du plan d'audit interne du Groupe (audits *onshore* et audits des navires) ;
- poursuite du déploiement du processus de gestion des risques au niveau du Groupe ;
- poursuite du déploiement du programme de *e-learning compliance* vis-à-vis des collaborateurs *offshore* ;
- implémentation du manuel des contrôles internes clés de base dans les principales sociétés du Groupe.

3/ Pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués ont tous pouvoirs pour réaliser les investissements et désinvestissements approuvés par le conseil dans le cadre du budget et/ou de la stratégie définie par le conseil ; hors dudit budget et/ou hors de la dite stratégie, ils doivent demander l'approbation du conseil pour des opérations d'investissements et désinvestissements d'un montant unitaire supérieur ou égal à 10 millions d'euros.

Les décisions suivantes relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'Administration :

- (a) la conclusion de tout partenariat stratégique pour un montant supérieur à dix millions (10 000 000) d'euros ou une durée supérieure à deux (2) ans ;
- (b) la détermination de la politique de dividende de BOURBON SA ;
- (c) tout projet de fusion, scission, apport partiel d'actifs ;

- (d) toute augmentation de capital (y compris toute décision de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, immédiate ou différée) en nature ou en numéraire, y compris celles résultant d'une opération de fusion, d'apport partiel d'actifs ou d'apport en nature ;
- (e) l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès ou non (immédiatement ou à terme) au capital social ou à un droit de vote de la Société ;
- (f) toute décision de recrutement, nomination de tout salarié ou mandataire social ayant la qualité de membre du comité de direction ou de Directeur Général de BOURBON SA et de ses filiales.

Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOURBON

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société BOURBON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ▶ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- ▶ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ▶ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Marseille, le 19 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C
Cabinet Rousseau Consultants
Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés
Hugues DESGRANGES

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES



L'Abeille Liberté, remorqueur d'assistance, de sauvetage et de dépollution, assurant la protection des 3 120 km de côtes françaises, la prévention des échouements, l'assistance et le sauvetage des navires en détresse.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ BOURBON SA ET SON CAPITAL	188
MARQUES, LICENCES, BREVETS, PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	196
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 MAI 2016	199
PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 MAI 2016	200
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL	205
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET/OU DE TITRES DE CAPITAL ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION	206
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE	207
RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	208
TABLES DE CONCORDANCE	209

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ BOURBON SA ET SON CAPITAL

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale : BOURBON.

Siège social : 33, rue du Louvre – 75002 Paris.

Date de création de la société : 2 décembre 1948.

Forme juridique et législation applicable : Société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce, BOURBON est une société de droit français.

Durée : la société a une durée de 99 ans et expirera le 2 décembre 2066, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation (harmonisation des statuts dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966, AGE du 19 janvier 1966).

Registre du commerce et des sociétés : Paris 310 879 499.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social mentionné ci-dessus.

1.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- ▶ la création, la propriété, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, la gérance, la location, la régie, l'organisation et le financement de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, mobilières ou immobilières ;
- ▶ la prise de participation et la gestion des participations relatives à toute activité maritime, et ce directement ou indirectement ;
- ▶ la fabrication, le conditionnement, l'importation, l'exportation, la commission, la représentation, le transit, la consignation et le transport de tous produits, marchandises, objets et denrées de toute nature et de toute provenance ;
- ▶ la prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabrique ;
- ▶ la prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement à l'objet social et, en général dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts ;
- ▶ et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés.

1.2 Exercice social (article 22 des statuts)

Il commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

1.3 Nomination des administrateurs (article 13 des statuts)

- I – Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. La durée de leurs fonctions est de 3 années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.**

L'âge de la retraite d'un administrateur est fixé à 70 ans (soixante-dix ans).

Tout administrateur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'Assemblée Générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé à titre provisoire.

- II – Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.**

Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur est soumis aux conditions d'âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.

- III – Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.**

- IV – En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.**

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'assemblée, tout intéressé peut demander au président du tribunal de commerce, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder à ces nominations ou de les ratifier selon les cas.

V – Chaque administrateur doit être propriétaire de 300 actions de la société. Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de 6 mois.

1.4 Assemblées générales (article 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies en tout lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'une inscription ou d'un enregistrement comptable de ses titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

En l'absence du Président et sauf dispositions impératives contraires, l'assemblée est présidée par l'administrateur spécialement délégué par le conseil. À défaut d'administrateur délégué, l'assemblée élit son Président.

1.5 Franchissement de seuils

Les statuts ne prévoient pas de disposition particulière quant au franchissement de seuils.

1.6 Affectation et répartition des bénéfices (article 24 et article 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi. S'il en existe un, le solde est réparti entre toutes les actions. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou en partie au capital.

La perte, s'il en existe une, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en action dans les conditions légales et en numéraire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée sans qu'il puisse être supérieur à 3 mois à compter de celle-ci.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite 3 ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits.

L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, décider que le paiement du dividende ait lieu en nature.

1.7 Rachat par la société de ses propres actions

(Cf. Rapport de gestion – paragraphe 6.3.1 Rachat des actions de la société.)

Au 31 décembre 2015, les données chiffrées de la société mère, BOURBON SA, et des principales filiales sont les suivantes :

Valeurs en consolidation (sauf dividendes) (en millions d'euros)	Bourbon Offshore Surf	Sonasurf Internacional Ship.	Bourbon Offshore Interoil Ship.	Bourbon Ships AS	Bourbon Supply Invest.	Bourbon Supply Asia	Bourbon Maritime	Financière SNC	Bourbon SA (société cotée)
Chiffre d'affaires	108,8	326,0	122,4	10,0	-	6,3	-	-	-
Immobilisations corporelles nettes	109,7	-	0,2	184,1	239,1	9,0	7,7	-	-
Endettement financier hors Groupe	19,0	-	-	46,4	39,8	(0,0)	708,3	192,7	1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4	44,6	8,6	10,7	0,4	3,3	0,1	17,5	1,0
Dividendes versés au cours de l'exercice et revenant à la société cotée	-	-	-	-	-	-	61,9	-	-

- pour les sociétés opérationnelles : Bourbon Offshore Surf, Sonasurf Internacional Shipping, Bourbon Offshore InterOil Shipping Navegação, Bourbon Ships AS et Bourbon Supply Asia qui représentent à elles seules 43 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le chiffre d'affaires résiduel du Groupe est réalisé par 33 sociétés opérationnelles ;
- pour les sociétés détenant des navires : Bourbon Offshore Surf, Bourbon Ships AS, Bourbon Supply Investissements et Bourbon Supply Asia, ces quatre sociétés représentant 22 % des immobilisations corporelles nettes du Groupe. Les autres immobilisations corporelles sont détenues par 140 sociétés, dont 91 sociétés ayant pour seule activité la détention de navires (principalement des véhicules fiscaux) ;
- pour les sociétés ayant une activité de financement : Bourbon Offshore Surf, Bourbon Ships AS, Bourbon Supply Investissements, Bourbon Maritime et Financière SNC concentrent un peu plus de 60 % de l'endettement du Groupe. L'endettement financier résiduel est porté par 59 sociétés, dont 30 sociétés ayant pour seule activité la détention de navires (principalement des véhicules fiscaux). De manière générale, les flux intraGroupes sont gérés par la filiale centralisatrice de trésorerie, Financière Bourbon.

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

La société a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 20 octobre 1998.

1.8 Relations mère-filiales

BOURBON SA est une société holding ; les flux financiers avec ses filiales correspondent essentiellement aux dividendes versés par ces dernières.

Depuis février 2004, BOURBON est classé par Euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

BOURBON fait partie, au 31 décembre 2015, du compartiment de capitalisation A de NYSE Euronext Paris, et ce depuis janvier 2006. Le 26 janvier 2016, BOURBON est passé du compartiment A au compartiment B de capitalisation de NYSE Euronext Paris.

2.1 Capital social

Au 31 décembre 2015, le nombre d'actions (toutes de même catégorie) et de droits de vote théoriques s'élevait à 71 606 331. Le montant du capital social à cette date s'élevait à 45 484 599 euros.

Au cours de l'année 2015, plus de 16 millions de titres BOURBON ont été échangés sur le marché NYSE Euronext Paris.

Au 31 décembre 2015, la capitalisation boursière s'élevait à 1 071 millions d'euros avec un dernier cours coté à 14,95 euros, à comparer aux 1 432 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Suivant les critères « nombre de titres échangés », « capitaux », « taux de rotation » et « capitalisation boursière », BOURBON se situait au fil des mois et pour l'année 2015 entre le 9^e et le 132^e rang des sociétés cotées sur NYSE Euronext Paris.

Au 31 décembre 2015, l'actionnariat des salariés, à travers le FCPE « BOURBON Expansion », concernait 870 personnes pour 556 652 actions, soit 0,78 % du capital.

Il est rappelé que depuis l'Assemblée Générale mixte du 23 août 2004, il n'existe plus de droits de vote double. Par ailleurs, à l'exception des actions auto détenues (401 792 titres au 31 décembre 2015, soit 0,56 % des actions), aucun titre n'est assorti de limitation au droit de vote.

2.2 Situation des plans d'option de souscriptions et/ou achat d'actions au 31 décembre 2015

Date d'assemblée	1 ^{er} juin 2011			Total
	Plan n° 9 ⁽¹⁾	Plan n° 10 ⁽¹⁾	Plan n° 11	
Date du Conseil d'Administration	5 décembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013	
Point de départ d'exercice des options	5 décembre 2015	30 novembre 2016	2 décembre 2017	
Date d'expiration	4 décembre 2017	29 novembre 2018	1 ^{er} décembre 2019	
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 153	2	68	
Nombre total d'actions de souscription ou d'achat :	2 789 050	29 700	1 037 000	
a) Mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution	165 000 ⁽²⁾		200 000 ⁽²⁾	
- Dont Christian Lefèvre	71 500		80 000	
- Dont Gaël Bodénès	38 500		60 000	
- Dont Laurent Renard	55 000		60 000	
b) Dix premiers attributaires salariés	2 211 000	29 700	198 000	
Prix de souscription ou d'achat	18,18 €	19,82 €	19,68 €	
Rabais consentis	non	non	non	
Options levées au 31/12/2015	-	-	-	
Options annulées ou caduques au 31/12/2015	537 900	-	24 000	
Options restantes à lever au 31/12/2015	2 251 150	29 700	1 013 000	3 293 850

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.

(2) Options liées à des conditions de performance (voir § 3.3.3.1 du Rapport de gestion).

2.3 Situation des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2015

Date d'assemblée	1 ^{er} juin 2011
Date du Conseil d'Administration	2 décembre 2013
Nombre de bénéficiaires	2 103
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	767 400 ⁽¹⁾
Aux mandataires sociaux	-
Date d'acquisition des actions pour les résidents français	2 décembre 2015 ⁽²⁾
Date d'acquisition des actions pour les résidents étrangers	2 décembre 2017 ⁽²⁾
Date de fin de période de conservation	2 décembre 2017
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	135 600
Actions attribuées ⁽³⁾ aux résidents français au terme de 2 ans	312 000
Actions attribuées gratuites restantes à remettre aux résidents étrangers en 2017	319 400

(1) Le nombre d'actions gratuites attribuées définitivement à l'ensemble des bénéficiaires (hors mandataires sociaux) était fonction des conditions suivantes :

- 60 % des actions sous condition de présence à l'issue de deux (2) ans ;
- 40 % des actions sous conditions de présence à l'issue de deux (2) ans et atteinte des critères de performance :
 - 20 % attribués si la moyenne 2013/2014/2015 du TRIR (Total incidents enregistrés pour un million d'heures travaillées sur une base de 24 heures/jour) était inférieure ou égale à 0,65 ; 100 % de ce critère a été atteint avec une moyenne de 0,60,
 - 20 % attribués si le taux de disponibilité de la flotte en 2015 était supérieur ou égal à 95 % ; 100 % de ce critère avec un résultat de 96,4 %.

(2) La période d'acquisition est de 2 ans pour les résidents français (suivie d'une période de conservation de 2 ans) et de 4 ans pour les résidents étrangers (sans période de conservation).

(3) Les actions attribuées proviennent de rachat d'actions de BOURBON.

2.4 Dilution potentielle du capital au 31 décembre 2015

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle du capital de la société résultant de la conversion ou de l'exercice de titres donnant accès au capital de la Société encore existant au 31 décembre 2015 :

	Date d'attribution	Échéance		Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle	Capital social (en actions)
		Début	Fin			
Nombre d'actions au 31 décembre 2015						71 606 331
Options de souscription et/ou d'achat d'actions	05/12/2011	05/12/2015	04/12/2017	2 551 150	3,14 %	
Options de souscription et/ou d'achat d'actions	30/11/2012	30/11/2016	29/11/2018	29 700	0,04 %	
Options de souscription et/ou d'achat d'actions	02/12/2013	02/12/2017	01/12/2019	1 013 000	1,41 %	
Total options de souscription				3 293 850	4,60 %	
CAPITAL POTENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2015						74 900 181

La société n'a pas émis ou consenti d'autres droits ou valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à son capital, immédiatement ou à terme.

2.5 Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opérations	Émissions d'actions			Montant du capital cumulé (en euros)	Nombre d'actions cumulé
		Montant d'augmentation ou de réduction de capital (en euros)	Nombre d'actions	Prime d'émission et de fusion (en euros)		
28/05/2013	Attribution aux actionnaires de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes	4 305 507	6 778 153	(4 305 507)	47 360 582	74 559 688
31/12/2013	Aucune levée d'option souscription ou d'achat d'actions n'est intervenue entre le 1 ^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013	0	0	0	47 360 582	74 559 688
31/12/2014	Aucune levée d'option de souscription ou d'achat d'actions n'est intervenue entre le 1 ^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014	0	0	0	47 360 582	74 559 688
04/05/2015	Réduction du capital par annulation d'actions propres auto détenues	1 875 983	2 953 357		45 484 599	71 606 331
31/12/2015	Aucune levée d'option de souscription ou d'achat d'actions n'est intervenue entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015	0	0	0	45 484 599	71 606 331

Le nombre d'actions composant le capital et le nombre de droits de vote sont actualisés, autant que de besoin, tous les mois, conformément à la « directive transparence ». Cette information est notamment disponible sur le site internet de la société :

www.bourbonoffshore.com sous la rubrique « INVESTISSEURS » – « Informations réglementées ».

2.6 Mouvements significatifs ayant affecté la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

À la suite des opérations mentionnées ci-dessous, jusqu'à la date d'enregistrement du Document de référence 2015 et à la connaissance de la société, les sociétés Mach-Invest International et Monnoyeur SAS détiennent plus de 5 % du capital et la société JACCAR Holdings détient plus de 50 % du capital de BOURBON.

Exercice 2015

Lors de sa réunion du 23 février 2015, mettant en œuvre la délégation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2014 dans sa 18^e résolution extraordinaire, le Conseil d'Administration, après avoir réaffecté à l'objectif d'annulation les 2 953 357 actions propres détenues par BOURBON pour assurer la couverture de ses plans d'options d'achat d'actions, a décidé l'annulation desdites actions représentant 3,96 % du capital social par réduction du capital et donné délégation à son Directeur Général à l'effet d'exécution matérielle de sa décision, dont il a fixé la date limite au 4 mai 2015.

À la suite de cette annulation, le nombre d'actions composant la totalité du capital social et le nombre total de droits de vote théorique de la société seraient ramenés de 74 559 688 à 71 606 331.

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital

La société BOURBON a annulée l'intégralité de son auto-détention, soit 2 953 357 de ses propres actions, représentant 3,96 % de son capital.

M. Jacques de Chateaufieux a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 mai 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés JACCAR Holdings et Cana Tera SCA qu'il contrôle,

les seuils de 50 % du capital et des droits de vote de la société BOURBON et détenir, de concert avec M. Henri de Chateaufieux (en ce compris les sociétés Mach-Invest International et Mach-Invest qu'il contrôle) 42 270 454 actions BOURBON représentant autant de droits de vote, soit 59,03 % du capital et des droits de cette société, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
JACCAR Holdings	35 937 825	50,19
Cana Tera	126 141	0,18
Jacques d'Armand de Chateaufieux	27 438	0,04
Total Jacques d'Armand de Chateaufieux	36 091 404	50,40
Mach-Invest International	5 754 191	8,04
Mach-Invest	7 700	0,01
Henri d'Armand de Chateaufieux	417 159	0,58
Total Henri d'Armand de Chateaufieux	6 179 050	8,63
TOTAL CONCERT	42 270 454	59,03

Exercice 2014

La société JACCAR Holdings, holding personnelle de Jacques d'Armand de Chateaufieux et actionnaire de référence de BOURBON avec 26,2 % du capital, a annoncé le 16 mars un projet d'offre publique d'achat sur BOURBON. Le prix proposé a été fixé à 24 euros l'action y compris dividende (soit 23 € après).

JACCAR Holdings a décidé de lancer une offre publique d'achat sur les actions BOURBON avec pour objectifs :

- ▶ de garantir, dans un contexte de société restant cotée en Bourse, la continuité d'une stratégie audacieuse, ouverte et innovante, seule susceptible de maintenir croissance et création de valeur au-delà de ce que BOURBON est devenue aujourd'hui ;

- ▶ de piloter étroitement la nature des partenariats et les choix des partenaires de BOURBON dans la continuité de ce qui a fait la croissance rapide et, généralement, réussie de BOURBON à l'international ;
- ▶ de s'assurer que les valeurs de l'entreprise qui ont fait son succès continuent à s'y développer, par un contrôle suffisant du choix des personnels clés notamment ;
- ▶ de pouvoir intégrer au Conseil d'Administration des représentants familiaux ou non, ayant les mêmes objectifs et vivant les mêmes valeurs, en nombre suffisant.

Au total, JACCAR Holdings détient de concert avec la société par actions simplifiée Cana Tera, M. Jacques d'Armand de Chateaufieux, M. Henri d'Armand de Chateaufieux, la société par actions simplifiée Mach-Invest, et la société de droit luxembourgeois Mach-Invest International, 41 613 701 actions BOURBON représentant autant de droits de vote, soit 55,81 % du capital et des droits de vote de cette société, selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
JACCAR Holdings	35 501 314	47,61
Cana Tera	126 141	0,17
Jacques d'Armand de Chateaufieux	12 486	0,02
Total Jacques d'Armand de Chateaufieux	35 639 941	47,80
Mach-Invest International	5 754 191	7,72
Mach-Invest	7 700	0,01
Henri d'Armand de Chateaufieux	212 527	0,28
Total Henri d'Armand de Chateaufieux	5 974 418	8,01
TOTAL CONCERT	41 614 359	55,81

Exercice 2013

Le 3 janvier 2014 par courrier, la société anonyme Financière de l'Échiquier a déclaré auprès de l'AMF et de la société BOURBON avoir franchi à la hausse le 31 décembre 2013 le seuil de 5 % du

capital et des droits de vote théoriques. À cette date, la Financière de l'Échiquier détenait 3 740 203 actions BOURBON représentant 5,02 % du capital et des droits de vote.

2.7 Évolution de l'actionnariat

Actionnariat	Situation au 31/12/2015			Situation au 31/12/2014			Situation au 31/12/2013		
	Nombre d'actions	% du capital & droits de vote théoriques	% des droits de vote en AG	Nombre d'actions	% du capital & droits de vote théoriques	% des droits de vote en AG	Nombre d'actions	% du capital & droits de vote théoriques	% des droits de vote en AG
Jaccar ⁽¹⁾	35 927 455	50,17 %	50,46 %	35 627 455	47,78 %	49,77 %	19 537 877	26,20 %	27,29 %
Mach-Invest ⁽²⁾	5 761 891	8,05 %	8,09 %	5 761 891	7,73 %	8,05 %	5 761 891	7,73 %	8,05 %
Monnoyeur	3 986 167	5,57 %	5,60 %	3 986 167	5,35 %	5,57 %	3 986 167	5,35 %	5,57 %
Fin. Échiquier ⁽³⁾							3 740 203	5,02 %	5,22 %
Autodétention	401 792	0,56 %		2 980 161	4,00 %		2 965 102	3,98 %	-
Salariés	556 652	0,78 %	0,78 %	557 785	0,75 %	0,78 %	590 743	0,79 %	0,83 %
Public	24 972 374	34,87 %	35,07 %	26 646 229	34,40 %	35,83 %	37 977 705	50,94 %	53,05 %
TOTAL	71 606 331	100 %	100 %	74 559 688	100 %	100 %	74 559 688	100 %	100 %

(1) Jaccar = JACCAR Holdings SA + Cana Tera S.C.A. : sociétés liées à Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufvieux.

(2) Groupe Mach-Invest = Mach-Invest SAS + Mach-Invest International : société liée à Henri d'Armand de Chateaufvieux.

(3) Fin Échiquier < 5 % du capital et des droits de vote théoriques au 31 décembre 2014 ne figure plus dans le tableau.

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la détention du capital et en droits de vote depuis le 31 décembre 2015.

2.8 Répartition du capital et des droits de vote

Nombre total d'actions (31 décembre 2015)	71 606 331
Nombre total de droits de vote théoriques (31 décembre 2015)	71 606 331
Nombre total de droits de vote exerçables en Assemblée Générale (31 décembre 2015)	71 204 539
Nombre approximatif d'actionnaires (TPI août 2014)	40 000

Actionnaires disposant de 5 % ou plus du capital et des droits de vote théoriques (31 décembre 2015) :

- ▶ plus de 50 % : JACCAR Holdings ;
- ▶ plus de 5 % : Mach-Invest International et Monnoyeur SAS.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote théoriques.

Pourcentage de capital et de droits de vote théoriques détenus par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration : 64 %.

Au 31 décembre 2015, la société détenait 401 792 de ses propres actions (dont 2 700 au titre du contrat d'animation et de liquidité avec le CIC), soit 0,56 % du capital.

Par ailleurs, à cette même date, 870 salariés détenaient 0,78 % du capital avec 556 652 actions.

Pacte 2004

Depuis le 31 décembre 2004, il existe un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation d'actions BOURBON (« loi Dutreil » article 885 I bis du Code général des impôts) portant à la date de signature sur 27,17 % du capital et 27,18 % des droits de vote.

Il est précisé que ce pacte, à caractère fiscal, ne représente en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion de BOURBON. Il ne contient pas de conditions préférentielles de cessions.

Ce pacte a été conclu pour une durée de 6 ans à compter de la date de signature du pacte et a pris fin à la date du sixième anniversaire de la date de son enregistrement.

Au terme de cette durée initiale de 6 ans, le pacte a été prorogé par période successive de 12 mois.

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufvieux, président du Conseil d'Administration est signataire du pacte.

Pacte 2015 ISF

Depuis le 18 décembre 2015, il existe un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation d'actions BOURBON (« loi Dutreil » article 885 I bis du Code général des impôts) portant à la date de signature sur 48,52 % du capital et 48,79 % des droits de vote.

Il est précisé que ce pacte, à caractère fiscal, ne représente en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion de BOURBON. Il ne contient pas de conditions préférentielles de cessions.

Cet engagement est conclu pour une durée de 2 ans à compter de l'enregistrement du présent engagement collectif de conservation.

À l'arrivée du terme initialement prévu, l'engagement collectif de conservation prendra fin sauf prorogation exprès signé par l'ensemble des signataires.

Il est précisé que Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général, Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufvieux, Président du Conseil

d'Administration et Monsieur Gaël Bodénès, Directeur Général délégué sont signataires du pacte. La Société JACCAR Holdings et la Sté Mach-Invest, à la date de la signature du pacte, détiennent au moins 5 % du capital et des droits de vote de la société.

Pactes 2015 TRANSMISSION

Depuis le 8 décembre 2015, il existe deux pactes d'actionnaires portant engagement collectif de conservation d'actions BOURBON (« loi Dutreil » article 787 B du Code général des impôts).

Il est précisé que ces pactes ne représentent en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion de BOURBON. Ils ne contiennent pas de conditions préférentielles de cessions.

Il est précisé que Monsieur Christian Lefèvre, directeur général, Monsieur Jacques d'Armand de Chateauxvieux, président du Conseil

d'Administration et Monsieur Gaël Bodénès, Directeur Général délégué sont signataires desdits pactes. La Société JACCAR Holdings et la Sté Mach-Invest, à la date de la signature du pacte, détiennent au moins 5 % du capital et des droits de vote de la société :

- ▶ le premier pacte, conclu pour une durée de 2 ans à compter de son enregistrement, porte sur 36,04 % du capital et 36,25 % des droits de vote. À l'arrivée du terme initialement prévu, l'engagement collectif de conservation prendra fin sauf prorogation exprès signé par l'ensemble des signataires dudit pacte ;
- ▶ le second pacte, conclu pour une durée de 2 ans à compter de son enregistrement, porte sur 46,70 % du capital et 46,96 % des droits de vote. À l'arrivée du terme initialement prévu, l'engagement collectif de conservation sera tacitement prorogé pour une durée indéterminée.

2.9 Évolution du cours en euros sur 18 mois

Date	Plus Haut ⁽¹⁾	Plus Bas ⁽²⁾	Volume des titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
2014				
Septembre	22,060	20,750	888 239	18,87
Octobre	22,000	19,820	425 156	8,78
Novembre	22,035	20,105	345 682	7,23
Décembre	20,900	18,800	880 134	17,36
2015				
Janvier	19,200	17,430	2 780 555	50,85
Février	19,990	18,260	1 169 446	22,41
Mars	19,235	15,210	2 222 886	36,83
Avril	18,405	15,800	1 598 065	27,94
Mai	18,240	17,100	1 109 112	19,43
Juin	17,770	14,560	1 861 323	29,69
Juillet	15,350	14,020	930 589	13,72
Août	14,395	11,240	1 525 452	19,25
Septembre	12,340	10,890	977 423	11,25
Octobre	13,500	11,150	744 849	9,52
Novembre	14,370	12,515	719 121	9,66
Décembre	15,080	12,260	1 029 547	13,73
2016				
Janvier	15,120	11,450	1 472 351	19,26
Février	14,750	9,460	1 726 650	19,33

(1) Plus haut atteint en intraday sur la période.

(2) Plus bas atteint en intraday sur la période.

MARQUES, LICENCES, BREVETS, PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

1. MARQUES, LICENCES, BREVETS

La société BOURBON a déposé à titre de marque son monogramme en intégrant les spécificités du graphisme. Elle a fait de même s'agissant des dénominations sociales BOURBON, Bourbon Offshore et Les Abeilles, pour les produits et services concernés.

BOURBON a enregistré les marques « Under The Flag of Excellence », « MyBOURBON », « Safety Takes Me Home » et a déposé la marque UGO auprès de l'INPI.

BOURBON a également enregistré « deux modèles communautaires de design de navires » auprès de l'OHMI.

2. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

La flotte de navires constitue l'essentiel des immobilisations corporelles du Groupe : les navires (y compris ceux en cours de construction) représentent près de 99 % des immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2015. Sur l'année 2015, le taux d'utilisation moyen de la flotte en service a été de 75,5 %. En 2015, la flotte a évolué de la façon suivante :

	Marine Services						Subsea Services	
	Offshore profond		Offshore continental		Crew boats			
	Par semestre							
	S1 2015	S2 2015	S1 2015	S2 2015	S1 2015	S2 2015	S1 2015	S2 2015
Nombre de navires (fin de période)	74	79	133	139	274	265	19	21
Taux d'utilisation*	84,9 %	81,4 %	81,4 %	76,0 %	74,7 %	69,9 %	73,1 %	59,0 %
Tarifs moyens journaliers (US dollar)	21 097 \$	18 718 \$	13 732 \$	12 507 \$	4 837 \$	4 579 \$	49 718 \$	47 459 \$
Taux de disponibilité	96,19 %	95,4 %	97,7 %	97,5 %	96,0 %	96,36 %	93,8 %	96,7 %

* Taux d'utilisation : sur une période, nombre de jours générant un revenu divisé par le nombre de jours calendaires.

Au 31 décembre 2015, la flotte *offshore* se décompose de la façon suivante :

Situation au 31/12/2015	En propriété	En affrètement coque-nue	Navires en opération	Âge moyen	Taux d'utilisation moyen (%)
Marine Services					
Navires offshore profond	70	18	88	8,4	83,1 %
Navires offshore continental	96	37	133	5,5	78,7 %
Navires crew boats	267	-	267	7,2	72,3 %
Total Marine Services	435	53	488	7,0	75,9 %
Subsea Services					
Navires IMR	15	7	22	6,0	65,8 %
TOTAL NAVIRES	448	62	510	6,9	75,5 %

BOURBON dispose également de 19 ROV d'un âge moyen de moins de 4,5 ans et d'un cimentier livré en 2009.

Le taux de contractualisation long terme ⁽¹⁾ des navires de support offshore est de 50,0 % au 31 décembre 2015 ; la durée résiduelle moyenne des contrats de ces navires, hors navires de transport de personnels, étant de 7,4 mois à cette date.

La flotte de navires de support offshore (hors navires de transport de personnels) de BOURBON est évaluée en fin de chaque année par des courtiers maritimes indépendants qui ont tous une bonne connaissance des marchés sur lesquels évoluent nos navires.

Les courtiers prennent en compte les transactions ayant eu lieu, impliquant des navires aux caractéristiques aussi proches que possible. Des particularités éventuelles sont prises en compte, telles que par exemple :

- ▶ le pays de construction du navire (donnant ou fermant l'accès à certains marchés) ;
- ▶ la proximité plus ou moins grande d'une zone d'opération ciblée par l'acheteur, ainsi que l'état et l'âge du navire.

Les Commissaires aux Comptes s'appuient sur ces données pour les tests effectués sur les immobilisations.

(1) Dans l'industrie, l'expression « long terme » s'applique aux engagements de plus de 6 mois. En pratique, les contrats « long terme » correspondent à des contrats de 2 à 3 ans, comportant parfois des options de prolongation d'une ou deux années.

Sur la base des valeurs de marché fournies au 31 décembre 2015 et de la valeur nette comptable des navires de support offshore à cette date, la plus-value latente ressort à près de 700 millions d'euros.

Comme indiqué dans les notes annexes aux comptes consolidés, l'ensemble de nos navires est soumis à des opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers et selon un plan pluriannuel, ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Chaque navire est ainsi constitué de deux composants :

- un composant structure ;
- un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Le traitement du composant révision est explicité dans la note 1.5.5 des annexes aux comptes consolidés. Un récapitulatif des immobilisations corporelles de BOURBON et des principales charges afférentes (amortissements et pertes de valeurs) figure à la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Par ailleurs, le rapport de gestion décrit dans le paragraphe 4.2 les risques environnementaux et la manière dont BOURBON les appréhende.

3. LIVRAISONS DE NAVIRES ET FINANCEMENT

En 2015, BOURBON a pris livraison de 16 navires :

- 9 navires offshore profond ;
- 6 navires crew boats ;
- 1 navires IMR.

Le tableau synthétique ci-dessous présente le nombre de livraisons de navires attendues sur la période 2016-2017. Il tient compte du fait que :

- BOURBON doit encore recevoir 1 navire relatifs au plan d'investissement Horizon 2012 ;
- BOURBON a déjà pris livraison de 125 navires relatifs au plan « BOURBON 2015 Leadership Strategy ».

Les montants mentionnés ci-dessous sont les valeurs estimées des navires commandés mais non livrés au 31/12/2015 (hors frais financiers) exprimées en millions d'euros et non pas les montants décaissés à la livraison (le paiement des acomptes s'effectuant à différentes phases de la construction).

		Livraisons prévues en 2016	Livraisons prévues en 2017	Total
Navires offshore profond	Nombre	2		2
	Valeur (hors frais financiers)	104 M€		104 M€
Navires offshore continental	Nombre	-		-
	Valeur (hors frais financiers)	-		-
Navires crew boats	Nombre	4		4
	Valeur (hors frais financiers)	7 M€		7 M€
Navires IMR et Barge	Nombre	1	1	2
	Valeur (hors frais financiers)	48 M€	87 M€	135 M€
TOTAL	NOMBRE	7	1	7
	VALEUR (HORS FRAIS FINANCIERS)	159 M€	87 M€	246 M€

Non compris 4 ROV.

Plan BOURBON 2015 Leadership Strategy

Montant du programme BOURBON 2015 Leadership Strategy ⁽¹⁾	1,538 milliard d'euros/2 milliards de dollars US
Investissements engagés au 31 décembre 2015	1,329 milliard d'euros
Montant déjà payé au 31 décembre 2015	1,148 milliard d'euros
Taux d'avancement du programme (part du montant engagé)	86 %
Échéance estimée du programme en 2015	181 millions d'euros (hors commandes complémentaires éventuelles)
Ressources et financements	Voir paragraphes 1.2, 2.4 et 4.4.2 du rapport de gestion.

(1) Dans l'hypothèse d'un taux de change de 1 euro pour 1,30 dollar US.

4. BIENS IMMOBILIERS

Au 31 décembre 2015, le groupe a accès, en location ou en propriété, aux principaux biens immobiliers suivants :

Pays	Lieu	Destination	Régime juridique
France	Paris	Siège social	Location
Brésil	Rio de Janeiro	Bureaux, entrepôt	Location
Chine	Shanghai	Bureaux	Location
Émirats Arabes Unis	Dubaï	Bureaux, autres	Location
Égypte	Le Caire – Agouza	Bureaux	Location
France	Le Havre, Marseille, Paris	Bureaux, autres	Propriété/Location
Gabon	Port Gentil	Bureaux, base logistique, autres	Location
Indonésie	Balikpapan, Jakarta, Tamapole	Bureaux, base logistique	Propriété/Location
Italie	Ravenne	Bureaux	Location
Luxembourg	Luxembourg	Bureaux	Location
Malaisie	Labuan, Kuala Lumpur	Bureaux, autres	Location
Mexique	Tampico, Ciudad del Carmen, Dos Bocas	Bureaux	Location
Nigeria	Lagos, Port Harcourt, Onne	Bureaux, base logistique, autres	Propriété/Location
Norvège	Fosnavaag	Bureaux	Location
Portugal	Funchal	Bureaux	Location
Roumanie	Bucarest	Bureaux	Location
Russie	St Petersburg	Bureaux	Location
Singapour	Singapour	Bureaux, autres	Location
Suisse	Nyon	Bureaux	Location
Trinidad	Glenco, Chaguaramas, Le Brea	Bureaux, autres	Location
Ukraine	Odessa	Bureaux	Location

N.B. : biens immobiliers détenus/loués par les sociétés consolidées en intégration globale.

Les immobilisations corporelles prises en location sont principalement des locaux à usage administratif. Le groupe est propriétaire des bâtiments situés à Marseille, qui regroupent les principaux services corporate ainsi que les sièges sociaux de plusieurs filiales. Les charges de location simple relatives aux biens immobiliers sont comprises dans les informations communiquées au point 5.1 des notes annexes aux comptes consolidés faisant état des obligations contractuelles.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 MAI 2016

1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- ▶ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- ▶ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- ▶ Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende ;
- ▶ Approbation de l'investissement de BOURBON dans les activités de JACCAR Holdings dans le secteur du gaz ;
- ▶ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de la ou des conventions réglementées relatives à l'investissement de Bourbon dans les activités de JACCAR Holdings dans le secteur du gaz ;
- ▶ Renouvellement de Madame Xiaowei Wang en qualité d'administrateur ;
- ▶ Renouvellement de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux en qualité d'administrateur ;
- ▶ Renouvellement de Monsieur Christian Lefèvre en qualité d'administrateur ;
- ▶ Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration ;
- ▶ Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général ;
- ▶ Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Messieurs Gaël Bodénès et Nicolas Malgrain, Directeurs Généraux délégués ;
- ▶ Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

2. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- ▶ Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond ;
- ▶ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus ;
- ▶ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du Groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits ;
- ▶ Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- ▶ Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation ;
- ▶ Modification de l'article 3 des statuts de la société « Dénomination » ;
- ▶ Modification de l'article 16 des statuts de la société « Direction Générale » ;
- ▶ Mise en harmonie de l'article 11 des statuts de la société « Droits et obligations attachés aux actions – Indivisibilité » ;
- ▶ Pouvoirs pour les formalités.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 MAI 2016

1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Seconde résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Origine

Bénéfice de l'exercice	63 626 842,14 €
Report à nouveau	134 962 339,92 €

Affectation

Dividendes	71 606 331,00 €
Report à nouveau	126 982 851,06 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1 euro, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 2 juin 2016.

Le paiement des dividendes sera effectué le 6 juin 2016.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 71 606 331 actions composant le capital social au 7 mars 2016, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2012	53 362 946,48 €* soit 0,82 € par action	-	-
2013	71 589 266,00 €* soit 1 € par action	-	-
2014	71 579 994,00 €* Soit 1 € par action	-	-

* Ce montant correspond au montant effectivement versé et n'inclut pas le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

Quatrième résolution – Approbation de l'investissement de BOURBON dans les activités de JACCAR Holdings dans le secteur du gaz

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'investissement des activités de JACCAR Holdings dans le secteur du gaz tel que présenté dans l'exposé des motifs de la présente résolution.

Cinquième résolution — Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés — Approbation du contrat cadre (*Framework Agreement*) portant sur l'investissement par Bourbon dans les activités de JACCAR Holdings dans le secteur du gaz

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de l'absence de convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et approuve le contrat cadre (*Framework Agreement*) et ses annexes concernant l'investissement par Bourbon des activités de JACCAR Holdings dans le secteur du gaz conclus depuis le début de l'exercice en cours.

Sixième résolution – Renouvellement de Madame Xiaowei Wang en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler Madame Xiaowei Wang en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution – Renouvellement de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution – Renouvellement de Monsieur Christian Lefèvre en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler Monsieur Christian Lefèvre en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution – Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable

sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président du Conseil d'Administration tels que présentés dans le rapport de gestion du document de référence 2015.

Dixième résolution – Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général tels que présentés dans le rapport de gestion du document de référence 2015.

Onzième résolution – Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Messieurs Gaël Bodénès et Nicolas Malgrain, Directeurs Généraux Délégués

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de novembre 2015, lequel constitue le code de référence de la société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à Messieurs Gaël Bodénès et Nicolas Malgrain, Directeurs Généraux Délégués tels que présentés dans le rapport de gestion du document de référence 2015.

Douzième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 21 mai 2015 dans sa douzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- ▶ d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOURBON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ▶ d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- ▶ de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 107 409 510 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Treizième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- 1) Donne au Conseil d'Administration, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le

capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- 2) Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation.
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Quatorzième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant, par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-96, aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Fixe à 26 mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 7 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
- 5) Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 6) Confère au Conseil d'Administration, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quinzième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 225-132 et suivants :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- ▶ d'actions ordinaires, et/ou
- ▶ de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou
- ▶ de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Fixe à 26 mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 7 000 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 250 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

- ▶ a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées

par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

- ▶ b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions et déterminer le prix d'émission, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Seizième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application de la quinzième résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Dix-septième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- ▶ des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
- ▶ et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5 % du capital social au jour de la présente Assemblée.

Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de cette enveloppe. En outre, en cas d'attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires, l'attribution définitive desdites actions devra être soumise à des conditions de performance.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration (i) soit au terme d'une période d'acquisition d'un an, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale d'un an à compter de l'attribution définitive desdites actions, (ii) soit au terme d'une période d'acquisition supérieure ou égale à 2 ans, les bénéficiaires pouvant alors n'être astreints à aucune période de conservation.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

- ▶ fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- ▶ déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- ▶ déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- ▶ le cas échéant :
 - ▶ constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - ▶ décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - ▶ procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - ▶ prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - ▶ et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution – Modification de 'article 3 des statuts de la société « Dénomination »

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du projet de nouveaux statuts, approuve la modification de l'article 3 des statuts de la société ainsi qu'il suit :

ARTICLE 3 – DÉNOMINATION

La société a pour dénomination BOURBON Corporation.

Le reste de l'article sans changement.

Dix-neuvième résolution – Modification de l'article 16 des statuts de la société « Direction Générale »

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du projet de nouveaux statuts, approuve la modification de l'article 16 des statuts de la société ainsi qu'il suit :

- ▶ les alinéas 4 et 5 de l'article 16 des statuts de BOURBON sont supprimés ;
- ▶ l'ensemble des autres stipulations de l'article 16 et des statuts de la société demeurent inchangés.

Vingtième résolution – Mise en harmonie de l'article 11 des statuts de la société « Droits et obligations attachés aux actions – Indivisibilité »

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du projet de nouveaux statuts, décide de mettre en harmonie l'article 11 des statuts de la société « Droits et obligations attachés aux actions – Indivisibilité » avec l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 et le décret n°2015-545 du 18 mai 2015 qui ont modifié le régime des rompus et de modifier, en conséquence, le IV dudit article comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attributions d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les éventuels rompus seront cédés et leur prix réparti conformément aux dispositions légales et réglementaires ».

Vingt-et-unième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale mixte du 26 mai 2016 (13^e résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer pour une période de 24 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 mai 2016, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des Actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon et Marseille, le 19 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C

Cabinet Rousseau Consultants

Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE TITRES DE CAPITAL ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (15^e et 16^e résolutions)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 7 000 000 euros. Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 250 000 000 euros.

Ce montant pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire (16^e résolution).

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Marseille, le 19 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C

Cabinet Rousseau Consultants

Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2016 (17^e résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 mai 2016 à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5% du capital social à la date de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 mai 2016, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la société ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de cette enveloppe.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Lyon et Marseille, le 19 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

EurAAudit C.R.C

Cabinet Rousseau Consultants

Alexandre BRISSIER

Deloitte & Associés

Hugues DESGRANGES

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1.1 Personne qui assume la responsabilité du Document de référence

Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général.

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et EurAAudit CRC, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui ne contiennent aucune observation particulière.

- ▶ Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels au 31 décembre 2014 figurant aux paragraphes 4 et 5 du Document de référence 2014 contiennent une observation figurant en page 152 ;
- ▶ Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels au 31 décembre 2013 figurant aux paragraphes 4 et 5 du Document de référence 2013 ne contiennent aucune observation particulière.

Paris, le 22 avril 2016

Le Directeur Général

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Titulaires

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Société Deloitte & Associés Représentée par Monsieur Hugues Desgranges 185 C, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Nommée par l'Assemblée Générale mixte du 7 juin 2005	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Société EurAAudit CRC Représentée par Monsieur Alexandre Brissier Immeuble « Le CAT SUD » – Bâtiment B 68, cours Albert-Thomas 69008 Lyon	Nommée par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2002	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Suppléants

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Société BEAS 195, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Nommée par l'Assemblée Générale mixte du 7 juin 2005	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Jean-Marie Cadren 445, avenue de Verdun 33700 Mérignac	Nommé par l'Assemblée Générale mixte du 1 ^{er} juin 2011	À l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

TABLES DE CONCORDANCE

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Rapport Financier Annuel	Document de référence
1. Déclaration des personnes qui assurent la responsabilité du Rapport financier annuel	208
2. Rapport de gestion	17 à 82
3. Comptes sociaux	155 à 171
4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	172 à 176
5. Comptes consolidés	83 à 151
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	152 à 154
7. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux	45
8. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	177 à 188
9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	189

Afin de faciliter la lecture du présent Document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Rubriques		Document de référence
1.	Personnes responsables	
1.1	Responsable du Document de référence	208
1.2	Attestation du responsable du Document de référence	208
2.	Contrôleurs légaux des comptes	208
3.	Informations financières sélectionnées	4 - 5 ; 19 - 22
4.	Facteurs de risque	46 - 58
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	192
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	192
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	192
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation applicable	192
5.1.5	Événements importants dans l'exercice des activités	10 ; 18
5.2	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	24 ; 87 ; 108 - 110
5.2.2	Principaux investissements en cours	24 ; 197
5.2.3	Principaux investissements envisagés	13 ; 24 ; 197
6.	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	11 - 13
6.2	Principaux marchés	11 - 14
6.3	Événements exceptionnels	18 ; 139
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	49 - 50 ; 196
6.5	Position concurrentielle	14 ; 48
7.	Organigramme	
7.1	Description du Groupe	11
7.2	Liste des filiales importantes	144 - 148 ; 190
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	108 - 109 ; 200
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	50 - 51 ; 65
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	84 - 91 ; 152 - 154
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	19 - 22
9.2.2	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	19 - 22
9.2.3	Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	46 - 52
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	88 - 89 ; 114 ; 156 - 157 ; 190 - 195
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	87
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	52 - 58 ; 121 - 127 ; 135 - 137
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	52 - 54
10.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	23 - 24
11.	Recherche et économique, brevets et licences	13 ; 196
12.	Informations sur les tendances	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	24
12.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	14 - 15 ; 24 ; 46 - 58

Rubriques		Document de référence
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	24
14.	Organes d'administration et de direction	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	7 ; 25 - 35 ; 176 - 178
14.2	Intérêts des dirigeants	177 - 178
14.3	Procédures de contrôle interne	182 - 185
15.	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	36 - 45 ; 140 - 143 ; 163
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	36 - 45 ; 140 - 143
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel	25 - 35
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	139 ; 170 - 172
16.3	Informations sur le Comité d'audit et le comité des rémunérations	7 ; 179 - 181
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	174 - 176 ; 179
17.	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	138
17.2	Participations et stock-options	39 - 43 ; 69 - 70 ; 115 - 118
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	61 ; 71 ; 117 - 118 ; 179 - 180
18.	Principaux actionnaires	
18.1	Répartition du capital	69 ; 190 - 195
18.2	Existence de droits de vote différents	190
18.3	Contrôle de l'émetteur	191 - 195
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	71 - 72
19.	Opérations avec des apparentés	139 ; 170 - 172
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	83 - 148 ; 151 - 167
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	États financiers	83 - 148 ; 151 - 167
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Vérifications des informations financières historiques	149 - 150 ; 168 - 169
20.4.2	Autres informations figurant dans le Document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	170 - 172 ; 186 ; 205 - 208
20.4.3	Informations financières figurant dans le Document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	31 décembre 2015
20.6	Informations financières intermédiaires	
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	N/A
20.6.2	Informations financières intermédiaires des 6 premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	69 ; 73 ; 189 - 191 ; 200
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	52 ; 132
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	18 ; 102

Rubriques		Document de référence
21.	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	
21.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	69 ; 114 - 115
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	69-70 ; 161 ; 196 - 167
21.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	40-45 ; 71 - 72 ; 116 ; 190-191
21.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	N/A
21.1.6	Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	N/A
21.1.7	Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	192
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Objet social de l'émetteur	188
21.2.2	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction	174 - 175 ; 188 - 189
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	71 - 72 ; 190 - 191 ; 199
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	71 - 72
21.2.5	Convocations des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	193
21.2.6	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	189 ; 194 - 195
21.2.8	Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	N/A
22.	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	N/A
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24.	Documents accessibles au public	N/A
25.	Informations sur les participations	144 - 148 ; 166 - 167

N/A : non applicable.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les éléments suivants sont inclus par référence :

- ▶ les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondant figurent aux pages 83 à 176 du Document de référence de l'exercice 2014 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 21 avril 2015 sous le numéro D. 15-0382.
- ▶ les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondant figurent aux pages 77 à 163 du Document de référence de l'exercice 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 11 avril 2014 sous le numéro D. 14-0344.
- ▶ les parties non incluses dans ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent Document de référence.

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Photos : © BOURBON ; © Jean-Noël Lanthiez / Philippe Guignard

**BOURBON**

Société anonyme au capital social de 47 360 582 euros
310 879 499 RCS PARIS

Siège Social :

33, rue du Louvre - 75002 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 40 13 86 16 - Fax : +33 (0)1 40 28 40 31

Relations investisseurs, analystes, actionnaires :

investor-relations@bourbon-online.com

BOURBONOFFSHORE.COM